



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

## **VÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**28 ET 29 JUIN 2018  
(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
REUNION des 28 ET 29 JUIN 2018  
QUINTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2018  
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI GHJUGNU**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U  
JOURNEE DU 28 JUIN 2018 / GHJORNU DI U 28 DI GHJUGNU**

**QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE**

<b><u>Question orale n° 2018/E5/036</u> : Prolifération des cyanobactéries,</b>	20
posée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'avvene »	
Réponse de M. Xavier LUCIANI, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	21
<b><u>Question n° 2018/E5/038</u> : Plan de gestion des déchets,</b>	25
posée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per dumane »	
Réponse de M. Gilles SIMEONI, président du Conseil exécutif de Corse	27
<b><u>Question n° 2018/E5/041</u> : U Castellu di a Punta : travagli d'urgenza è prugettu patrimoniale,</b>	30
posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica »	
Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	31

<b><u>Question n° 2018/E5/037 : Compensation des aides viticoles</u></b> , posée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'avvene »	34
Réponse de M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse	35
<b><u>Question n° 2018/E5/039 : Règlement d'aide aux associations de l'économie sociale et solidaire</u></b> , posée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane »	38
Réponse de Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	39
<b><u>Question n° 2018/E5/040 : Ligne support pour les situations de voirie critique</u></b> , posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »	42
Réponse de Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	43

Mme Julia TIBERI	45
<b>Allocution d'ouverture du président Jean-Guy TALAMONI</b>	45
<b>Allocution du président Gilles SIMEONI</b>	48

<b>AGRICULTURE - FORÊT / AGRICOLTURA E FURESTA</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E5/173 : Projet protect'agrum et autres productions végétales en Corse</u></b> (Délibération n°18/182 AC du 28 juin 2018)	50
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de Corse	50
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	51
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, président	53
<b><i>Prise(s) de paroles:</i></b>	
M. François-Xavier CECCOLI	53
M. Julien PAOLINI	54
Le président Jean-Guy TALAMONI	54
M. Lionel MORTINI, en réponse aux intervenants	55
<b>VOTE du rapport (adopté à l'unanimité des votants)</b>	55
<b><u>Rapport n° 2018/E5/179 : Validation du dispositif « contrats de coopération professionnelle agricole – CCPA »</u></b> (Délibération n°18/183 AC du 28 juin 2018)	56
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de Corse	56

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	57
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. François-Xavier CECCOLI	59
Le président Jean-Guy TALAMONI	60
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	60
<b><u>Rapport n° 2018/E5/160 : Occupation des aires d'accueil du public du domaine forestier territorial</u></b> (Délibération n°18/184 AC du 28 juin 2018)	61
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de Corse	61
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	61
<b><u>Rapport n° 2018/E5/161 : Modification de l'application du régime forestier en forêt territoriale de Valle Mala</u></b> (Délibération n°18/185 AC du 28 juin 2018)	62
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de Corse	62
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	62
<b><u>Rapport n° 2018/E5/176 : Approbation des plans d'aménagement des forêts territoriales de Conca et de Zona</u></b> (Délibération n°18/186 AC du 28 juin 2018)	63
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Lionel MORTINI, président de l'Office du développement agricole et rural de Corse	63
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	64
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	64

**CULTURE / CULTURA**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/159 : Application du règlement des aides pour la culture</u></b>	65
<b>(Délibération n°18/187 AC du 28 juin 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la culture et du patrimoine	65
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	65

**EAU / ACQUA**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/181 : Avis de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux modifiant le Code de l'environnement et le Code général des collectivités territoriales</u></b>	66
<b>(Délibération n°18/188 AC du 28 juin 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Xavier LUCIANI, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse	66
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	66

**QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/203 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs</u></b>	68
<b>(Renvoyé à une prochaine session)</b>	

<b><u>Rapport n° 2018/E5/178 : Mise à disposition de cinq agents de la Collectivité de Corse au bénéfice du Syndicat mixte de Conca d’Oru, vignoble de Patrimoniù, golfe de San Fiurenzu</u></b> <b>(Délibération n°18/189 AC du 28 juin 2018)</b>	68
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	68
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	69
M. François ORLANDI	70
M. Hyacinthe VANNI	70
Le président Jean-Guy TALAMONI	71
M. Hyacinthe VANNI	71
Le président Jean-Guy TALAMONI	72
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	72
Le président Jean-Guy TALAMONI	73
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l’unanimité)	73
<b><u>Rapport n° 2018/E5/199 : Mise à disposition d’un agent de la Collectivité de Corse auprès de la SEM des chemins de fer de la Corse</u></b> <b>(Délibération n°18/190 AC du 28 juin 2018)</b>	74
M. Hyacinthe VANNI	74
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	74
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l’unanimité)	75
<b><u>Rapport n° 2018/E5/194 : Délégation générale habilitant des conseillers exécutifs aux fins de signature d’actes passés en la forme administrative</u></b> <b>(Délibération n°18/191 AC du 28 juin 2018)</b>	76
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	76
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l’unanimité)	76

<b>ENERGIE / ENERGIA</b>
--------------------------

Le président Jean-Guy TALAMONI	77
<b><u>Rapport n° 2018/E5/203: Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs</u></b> (Renvoyé)	77
<b><u>Rapport n° 2018/E5/157 : Modification des fiches 1.6, 2.19, et 3.15 « aide à l'achat de vélos à assistance électrique » du règlement des aides de l'AUE</u></b> (Délibération n°18/192 AC du 28 juin 2018)	77
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	77
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	78
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	79
M. Pierre GHIONGA	79
Le président Jean-Guy TALAMONI	79
M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants	80
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	80

<b>QUESTIONS DIVERSES (suite) / QUISTIONE DIVERSE (seguida)</b>
---

<b><u>Rapport n° 2018/E5/158 : Pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 30 mars 2018</u></b> (SNC Vendasi/c/CTC) (Délibération n°18/193 AC du 28 juin 2018)	81
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	81
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	81

<b><u>Rapport n° 2018/E5/205 : Appel contre le jugement du Tribunal administratif de Bastia duk 1<sup>er</sup> mars 2018 (commune de Peri PADDUC)</u></b>	82
<b>(Délibération n°18/194 AC du 28 juin 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	82
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Marie-Anne PIERI	83
M. Jean-Martin MONDOLONI	84
<b>VOTE du rapport (adopté à la majorité)</b>	84

**ENVIRONNEMENT / AMBIENTE**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/163 : Modalités de mise en œuvre de la compétence réserves naturelles de Corse</u></b>	85
<b>(Délibération n°18/195 AC du 28 juin 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	85
<b>VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)</b>	87
Suspension de séance	88

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/198 : Règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires</u></b>	89
<b>(Délibération n°18/200 AC du 28 juin 2018)</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	90

Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente 106

***Prise(s) de parole :***

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 110  
 Le président Jean-Guy TALAMONI 114  
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI 114  
 M. Pierre-Jean LUCIANI 115  
 Mme Valérie BOZZI 116  
 M. Pierre-José FILIPPETTI 117  
 M. François ORLANDI 118  
 M. François-Xavier CECCOLI 121  
 M. Paulu Santu PARIGI 122  
 M. Pierre GHIONGA 122  
 M. Xavier LACOMBE 123  
 M. Antoine POLI, **amendement** 124  
 Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 125

M. Gilles SIMEONI, demande d'une suspension de séance pour examen des amendements en CEENATE/CF 127

**Examen des amendements**

**Amendement n° 1**

Le président Gilles SIMEONI, présentation de l'amendement du Conseil exécutif 128

**Vote amendement (adopté à l'unanimité)** 128

Le président Gilles SIMEONI, réitère sa demande de suspension de séance pour examen des amendements en CEENATE/CF 129

M. François ORLANDI 129

Suspension de séance 129

Reprise de séance 130

Le président Jean-Guy TALAMONI 130

<b><u>Rapport n° 2018/E5/202 : Cartulare di strada 218-2020 A.U.E. / Feuille de route 2018-2020 de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie de la Corse</u></b> <b>(Délibération n°18/196 AC du 28 juin 2018)</b>	131
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse	131
Le président Jean-Guy TALAMONI	135
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Xavier LACOMBE	135
Mme Marie-Hélène PADOVANI	138
M. Pierre GHIONGA	139
M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants	139
<b>L'Assemblée de Corse prend acte de la présentation de la feuille de route</b>	142

<b>SANTE - SOCIAL / SALUTE - SUCIALE</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E5/174 : Adoption d'une convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre hospitalier d'Aiacciu pour les activités de planification ou éducation familiale</u></b> <b>(Délibération n°18/197 AC du 28 juin 2018)</b>	143
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	143
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion Sociale et de la santé par Mme Marie SIMEONI, vice-présidente	144
<b>VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)</b>	144

<b><u>Rapport n° 2018/E5/175 : Individualisation du fonds de parentalité 2018 dans le cadre du dispositif REAAP</u></b> <b>(Délibération n°18/198 AC du 28 juin 2018)</b>	145
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	145
<b>Amendement déposé par le Conseil exécutif et présenté par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé</b>	147
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Marie SIMEONI, vice-présidente	147
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GHIONGA	150
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	150
<b>VOTE du rapport ainsi amendé</b> (adopté à l'unanimité)	150
<b><u>Rapport n° 2018/E5/180 : Colloque annuel des centres de planification</u></b> <b>(Délibération n°18/199 AC du 28 juin 2018)</b>	151
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé	151
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Marie SIMEONI, vice-présidente	152
<b>Amendement déposé par le Conseil exécutif et présenté par Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la santé</b>	152
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	152
<b>VOTE du rapport ainsi amendé</b> (adopté à l'unanimité)	152

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SUITE)**  
**EXAMEN DES AMENDEMENTS**  
**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU (SEGUITA)**  
**ESAMINAZIONE DI I MUDIFICI**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/198 : Règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires</u></b> <b>(Délibération n°18/200 AC du 28 juin 2018)</b>	153
Le président Jean-Guy TALAMONI	153
<b><u>Examen des amendements</u></b> (suite)	153
<b>Amendement n° 2 déposé par le groupe « Per l'avvene »</b>	153
<b>Amendement n° 3 déposé par le groupe « Per l'avvene »</b>	153
<b>Les amendements n° 2 et 3 fusionnent et deviennent le n° 3bis</b>	154
<b>Vote amendement n° 3 bis</b> (adopté à l'unanimité)	154
<b>Amendement n° 4 déposé par le groupe « La Corse dans la République »</b>	154
<b>Amendement retiré</b>	154
<b>Amendement n° 5 déposé par le groupe « La Corse dans la République »</b>	154
<b>Amendement retiré</b>	154
<b>Amendement n° 5 bis de substitution</b> déposé par la Commission du développement	154
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	155
<b>Amendement n° 6 déposé par le groupe « La Corse dans la République »</b>	155
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	155
<b>Amendement n° 7 déposé par le groupe « La Corse dans la République»</b>	155
<b>Amendement retiré</b>	155
<b>Amendement n° 8 déposé par le groupe « La Corse dans la République »</b>	155
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	156
<b>Amendement n° 9 déposé par le groupe « La Corse dans la République »</b>	156
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	156

<b>Amendement n° 10</b> déposé par le groupe « Andà per dumane»	156
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	157
<b>Amendement n° 11</b> (sous amendé) déposé par le groupe « Andà per dumane»	157
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	157
<b>Amendement n° 12</b> du Conseil exécutif	157
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	158
Le président Gilles SIMEONI, avis de la Chambre des territoires et du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse	158
<b>VOTE du rapport ainsi amendé</b> (adopté à l'unanimité)	158

## INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURE

### ➤ RESEAU ROUTIER / RITALE STRADALE

<b><u>Rapport n° 2018/E5/182 : Aménagement d'un giratoire sur la commune de Pianottuli à Caldareddu en vue de la réalisation d'un centre commercial</u></b> (Délibération n°18/201 AC du 28 juin 2018)	160
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	160
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	161
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	161
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	161

**Rapport n° 2018/E5/201 : Concertation publique relative au projet d'aménagement du giratoire des galets (SOCORDIS)** 162  
**(Délibération n°18/202 AC du 28 juin 2018)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 162

***Prise(s) de parole :***

Mme Nadine NIVAGGIONI 163

Le président Jean-Guy TALAMONI 163

Mme Vanina BORROMEI 163

**VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)** 163

**PORTS / PORTI**

**Rapport n° 2018/E5/197 : Réévaluation du coût prévisionnel des études et des travaux de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-port de Bastia et de la route du Front de mer** 165  
**(Délibération n°18/203 AC du 28 juin 2018)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 165

Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 166

**VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)** 167

**TRANSPORTS / TRASPORTI**

**Rapport n° 2018/E5/184 : Déploiement de la commune centralisée pour voie unique (CCVU) sur l'ensemble du réseau ferré corse** 168  
**(Délibération n°18/204 AC du 28 juin 2018)**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse 168

Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure 170

**VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)** 170

<b><u>Rapport n° 2018/E5/183 : Adoption d'un nouveau règlement</u></b> <b>(Renvoyé à la prochaine session)</b>	171
Suspension de séance	171
Reprise de séance	172
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	172
Le président Gilles SIMEONI	172

<b>JEUNESSE ET SPORT / GHJUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE</b>
--

<b><u>Rapport n° 2018/E5/164 : Reprise des activités confiées à l'association « Centre régional d'information jeunesse de corse » dans le domaine de l'information jeunesse</u></b> <b>(Délibération n°18/205 AC du 28 juin 2018)</b>	173
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport	173
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Marie SIMEONI, vice-présidente	175
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	175
<b>VOTE du rapport (à la majorité)</b>	176
<b><u>Rapport n° 2018/E5/200 : Centre national pour le développement du sport (CNDS) – Répartition de la part territoriale 2018</u></b> <b>(Délibération n°18/206 AC du 28 juin 2018)</b>	177
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport	177
Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Marie SIMEONI, vice-présidente	178

*Prise(s) de parole :*  
M. Romain COLONNA 178

**VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)** 179

**ACTION ÉCONOMIQUE / AZZIONE ECUNOMICA**

**Rapport n° 2018/E5/196 : Mise en œuvre du S.R.D.E.2I - Conventions d'action économique avec les intercommunalités** 180  
(Délibération n°18/207 AC du 28 juin 2018)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Christophe ANGELLINI, président de l'Agence de développement économique de la Corse 180

Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente 187

*Prise(s) de parole :*  
Le président Jean-Guy TALAMONI 188  
M. Xavier LACOMBE 188

**Examen des amendements** 188

**Amendement du Conseil exécutif**  
M. Jean-Christophe ANGELINI, présentation de l'amendement 189  
**Vote amendement (adopté à l'unanimité)** 189

**Amendement n° 1** déposé par le groupe « Per l'avvene »  
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement 189  
Avis du Conseil exécutif 190  
**Vote amendement (adopté à l'unanimité)** 190

**Amendement n° 2** déposé par le groupe « Per l'avvene »  
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement 190  
Avis du Conseil exécutif 191  
**Amendement retiré** 192

<b>Amendement n° 3</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement	192
Avis du Conseil exécutif	192
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	193
<b>Amendement n° 4</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement	193
Avis du Conseil exécutif	193
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	194
<b>Amendement n° 5</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement	194
Avis du Conseil exécutif	195
<b>Amendement retiré</b>	196
<b>Amendement n° 6</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement	196
Avis du Conseil exécutif (favorable sous réserve d'un sous-amendement)	197
<b>Vote sous-amendement</b> (adopté à l'unanimité)	198
<b>Vote amendement</b> (adopté à l'unanimité)	198
<b>Amendement n° 7</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	
M. Xavier LACOMBE, présentation de l'amendement	198
Avis du Conseil exécutif	198
<b>Amendement retiré</b>	201
<b>VOTE du rapport ainsi amendé</b> (adopté à l'unanimité)	201

## AMENAGEMENT NUMERIQUE / ACCUNCIAMENTU NUMERICU

<b><u>Rapport n° 2018/E5/162</u> : Financement au titre du FEDER 2014-2020 des droits d'utilisation et des mises à jour des bases de données BD TOPO et Gamme Prenium « cartes » de l'IGN et de l'extension du Contrat ELA Enterprise license agrément de l'entreprise ESRI France</b> (Délibération n°18/208 AC du 28 juin 2018)	202
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	202
<b>VOTE du rapport</b> (adopté à l'unanimité)	203

**ANNEXES / APPICCI**

Annexes

205

**JOURNEE DU 28 JUIN 2018**

*Ouverture de la séance des questions orales à 10h 45.*

**QUESTIONS ORALES / QUESTIONNE ORALE****Le Président TALAMONI**

Il a été décidé, en Commission permanente, qu'elles seraient toutes télévisées et pour cela, il faut s'en tenir donc au temps de parole, également fixé en Commission permanente depuis fort longtemps, c'est-à-dire deux minutes et demie pour poser la question, et 3 minutes et demie pour y répondre.

La première question va être posée par Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'avvene ». Elle concerne la prolifération des cyanobactéries.

Vous avez la parole, cher collègue.

**Question orale n° 2018/E5/036 : Prolifération des cyanobactéries****M. Jean-Louis DELPOUX**

Merci Président.

La prolifération des cyanobactéries, appelée efflorescence, fleurs d'eau ou « bloom » est la conséquence d'une combinaison entre leurs adaptations et les facteurs environnementaux.

Ces facteurs sont principalement une concentration importante de phosphore dans le milieu, une eau stagnante ou à faible circulation et une température élevée de l'eau.

Le développement des cyanobactéries peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau, car certaines d'entre elles possèdent la capacité à

produire des cyanotoxines. L'Organisation mondiale de la santé considère que ces toxines peuvent être mortelles pour les animaux et peuvent provoquer chez l'humain des pathologies et symptômes divers.

A Codole, en Balagne, les proliférations de cyanobactéries sont fréquentes, le niveau d'alerte 3, maximal, a été atteint (source OEHC) en 2013 et 2015, et correspond à la présence de cyanotoxines dans l'eau brute agricole et dans l'eau potable.

En août 2017, toujours sur le fondement des analyses de l'OEHC, on a dénombré un demi-million/ml de cyanotoxines dans le plan d'eau, et 14 000 dans l'eau brute agricole.

Sur le continent, l'atteinte de tels niveaux a entraîné la prise d'arrêtés interdisant la baignade, la consommation ou l'utilisation de l'eau alors qu'en Corse, les réactions des autorités compétentes ont tardé et continuent à se faire attendre.

Dans tous les cas, les conséquences des changements climatiques augmentent de plus en plus les risques de prolifération des cyanobactéries sur nos plans d'eau.

Face à ce constat qui exige une action ciblée, nous souhaiterions savoir quelles mesures de traitement vous envisagez prendre pour l'eau brute, sachant qu'il existe un risque pour les animaux domestiques mais aussi pour les agriculteurs qui utilisent cette eau pour irriguer par aspersion avec une inhalation possible des toxines.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La réponse au Conseil exécutif, Xavier LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

O Sgiò Presidente, culleghi cari, cher Jean-Louis.

La réponse sera sur le site parce qu'elle est beaucoup plus longue que prévue, mais je donnerai les grands traits.

Donc, comme la plupart des élus, comme bon nombre de cette Assemblée, tu as participé au Conseil d'administration de l'Office, à Santa Riparata, où l'exposé des ingénieurs et la visite sur le site ont permis donc de « tordre le cou » à un certain nombre de rumeurs.

Je vais donc simplement, rapidement, vous donner quelques éléments. D'abord, vous dire aussi parce qu'il faut le dire, le risque zéro n'existe pas mais cela on le savait. Il y aura certainement demain, après-demain, des efflorescences. C'est le cycle de la vie, c'est la photosynthèse.

Par contre, ce que je veux dire aussi, c'est qu'il y a quand même une gestion et une maîtrise permanente du risque. L'Office n'a pas attendu 2018, et c'est mieux en le répétant, pour agir, voire anticiper, en adaptant systématiquement l'action qui prend en compte les possibles évolutions du dérèglement climatique en Balagne, et même ailleurs. J'invite d'ailleurs d'autres partenaires à faire la même chose, c'est important.

Quelques remarques quand même sur la question. Il y a un certain nombre d'imprécisions. Même si je ne suis pas professeur de SVT, je vais quand même porter des corrections.

D'abord, on parle de cyanobactérie avec laquelle notamment on fabrique de la spiruline. Ce qui nous intéresse à nous, ce sont les microcystines, ce sont les toxines. Il n'y a donc pas de corrélation mathématique entre le taux de cyanobactéries et le taux de microcystines. Donc, il faut faire attention, et je le dis aussi pour l'extérieur, aux amalgames douteux en la matière.

Le phosphore, très peu sur le plan d'eau, très faible, moins de 0,3 ug/l. Il n'y a jamais eu, il n'y a pas, et il ne peut pas y avoir non plus, de présence de microcystines dans l'eau potable en sortie de station. C'est important de le dire aussi.

L'évocation de l'épisode d'alerte 3, en 2013 et 2015, ne regarde que l'eau de surface. Or, comme tous les autres bassins de l'Office, je le répète, interdiction stricte à la navigation, à la baignade et à la divagation. J'insiste, arrêté préfectoral pris le 16 octobre 1998 (ça fait vingt ans) et je rends hommage à mes prédécesseurs qui, avant moi, ont pris la mesure du risque. C'est important de le dire aussi.

On a dénombré, tu le dis, 0,5 millions par microlitre de cyano et 14 000 dans l'eau brute agricole. Exact ! C'était le 21 août dernier, si mes souvenirs sont bons, mais pour aller au bout de l'information, les teneurs en

microcystines étaient respectivement de 0.4 µg/l et de 0.2 µg/l, ce qui est extrêmement faible. En tous les cas, ce nombre de cellules ainsi que la teneur en microcystines, dans l'eau brute agricole, ne justifient même pas le passage en alerte 1, le seuil de 14 000, c'est 100 000. Donc, on est à moins, pratiquement, de 0,14 du risque.

Il y a (tu dis à la fin) un risque pour irriguer par aspersion, par inhalation des toxines. Je veux rester sérieux, à ce niveau-là, à 0.2 µg/l, il n'existe aucune législation ni française, ni internationale, et aucun interdit, y compris pour l'arrosage par aspersion. Je rends à César ce qui appartient à César.

Donc, à ce stade, je vais quand même dire qu'il n'y a pas de mensonge de santé, il n'y a pas de théorie du complot, et encore moins d'atteinte à la santé publique.

Par ailleurs, je vais aller très vite, je pense qu'il y a une chose importante, c'est le Schéma départemental mis en place en 2012 qui nous permet donc d'avoir un contrôle, avec l'ARS et l'ensemble des services, sur l'ensemble des plans d'eau, effectif à notre demande, sur l'ensemble des plans d'eau de Corse, à partir de l'été 2018.

Dernière chose sur le contrôle. Il y a, bien entendu, une intensité dans le contrôle depuis l'an dernier, depuis deux ans. Je montre le schéma quand même, le nombre de contrôles que nous faisons en 2017, je le montre bien, vous voyez un peu la dernière colonne. On a multiplié par trois les contrôles de 2016 et pratiquement par 20 les contrôles qui étaient faits auparavant. Donc, c'est important de le dire.

Je renvoie donc, je n'aurai pas le temps de tout dire, simplement à l'unité de production d'eau potable di E Codule, avec un contrôle sur Calvi et sur Lozari aussi. C'est quand même une des plus modernes de Corse avec, notamment, le passage au charbon actif qui fait que, il ne peut pas y avoir de microcystines à la sortie des stations. Ça, c'est important de le dire.

Je précise quand même, pour terminer, une dernière chose : c'est que nous avons aussi l'eau de la Figarella qui arrive maintenant sur le barrage du Reginu, (15 km votés par les anciennes mandatures) qui nous permettent d'avoir une eau de qualité physico-chimique beaucoup plus intéressante.

Dernier petit point et j'arrêterai, je vous renvoie au site. Un point important, c'est le suivi scientifique que nous faisons avec l'Université de Rennes I et les alternants de l'Université de Corse. Ce qui nous permet, en quelque sorte, de repreciser l'enjeu qualitatif et quantitatif de l'eau à l'aune du changement climatique.

Voilà, je m'arrêterai là. Simplement vous dire que je salue, quand même ici, l'engagement, le professionnalisme et le sérieux des agents de l'Office, sur le terrain et au laboratoire, qui travaillent, bien entendu, per a Corsica. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, la question suivante est posée par Antoine POLI.

### Question n° 2018/E5/038 : Plan de gestion des déchets

Vous avez la parole.

#### **M. Antoine POLI**

Merci, M. le Président.

M. le Président, en avril dernier, la Corse a subi une énième crise des déchets. Comme nous avons tous pu le constater, les rues de nos villes et de nos villages étaient jonchées d'ordures ménagères qui, pour la plupart, contenaient des quantités importantes de matières recyclables.

Ce nouveau blocage des sites d'enfouissement de Prunelli di Fiumorbo et de Viggianello a fait suite à l'exaspération des habitants de ces territoires qui, une nouvelle fois, ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas devenir la poubelle de la Corse.

Nous subissons des crises à répétition qui impactent notre population, l'image de la Corse et aussi, fortement les finances des intercommunalités.

Par exemple, le dernier blocage a coûté 35 000 € à la Communauté de communes de la Castagniccia Casinca que j'ai l'honneur de présider.

Au moment où je vous parle, nous continuons à enfouir 164 000 tonnes de déchets pour seulement 59 000 tonnes de tri.

Quant aux coûts de traitement, ils sont exponentiels. En effet, le prix des déchets enfouis à la tonne est passé de 118,50 € en 2014 à 171 € aujourd'hui, soit une augmentation de 44%, et pour les collectivités qui utilisent un quai de transfert, ce service est passé de 18 € en 2014 à 48 € aujourd'hui, soit une augmentation de 165 %.

Pour faire face à ces coûts exorbitants, la plupart des intercommunalités sont obligées d'augmenter le taux de la taxe d'ordures ménagères et, souvent, d'équilibrer leur budget déchets avec l'aide du budget général.

Au-delà de ce constat d'échec, comment sortir de cette spirale du tout enfouissement ?

A ce stade, plusieurs pistes de réflexions et d'actions doivent être envisagées.

Tout d'abord, au niveau de la communication, la baisse du prix ne peut plus être le seul moyen évoqué. Il faut absolument que le tri soit ressenti comme un vecteur indispensable à la préservation de notre environnement.

Il serait également intéressant de faire un état des lieux des moyens qui sont mis en place dans l'ensemble des intercommunalités au niveau du tri et pénaliser financièrement les intercommunalités qui refusent de s'inscrire dans cette démarche.

Il faut ensuite demander aux intercommunalités de mettre en place une collecte des biodéchets généralisée en porte à porte, aussi bien chez les gros producteurs que chez les particuliers, généraliser la collecte du tri en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire.

Il faut aussi créer des ressourceries et mettre en place, sur chaque territoire, une tarification incitative pour les usagers.

Il faut créer également au niveau de l'OEC, ou aider les intercommunalités à financer une police de l'environnement pour lutter contre l'incivisme grandissant.

Aider également financièrement les territoires à la création et au maintien de postes d'ambassadeurs du tri.

J'en aurai terminé en priorisant la politique de l'exemplarité et il me semble indispensable que la Collectivité de Corse soit chef de file en la matière. Par exemple, c'est un détail, mais les convocations et les documents remis en séance doivent être imprimés en recto-verso et il faut aussi doter les différents groupes de moyens nécessaires, dans leurs bureaux, pour faire du tri convenablement.

Monsieur le Président, vu l'urgence et la gravité de la situation, nous pensons que votre plan de gestion n'est pas assez ambitieux.

Comptez-vous prendre des mesures financières indispensables pour venir rapidement en aide aux communautés de communes, afin qu'elles puissent mettre en place l'ensemble des actions nécessaires pour permettre de sortir de cette crise ?

Sachant que vous n'y arriverez pas sans le soutien des intercommunalités qui ont la compétence collective, êtes-vous favorable à une pénalisation financière de tous ceux (particuliers, entreprises, collectivités...) qui ne veulent pas s'inscrire dans cette démarche collective ?

Et enfin, nous souhaitons savoir si vous allez associer tous les acteurs pour construire enfin des solutions pérennes.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi Caru cullegu. A parolla à u presidente di u Cunsigliu esecutivu.

### **Le Président SIMEONI**

Vi ringraziau.

M. le Conseiller territorial, M. le Président... Par ailleurs, merci pour votre question.

D'abord, je précise une fois encore que je répons en lieu et place de François SARGENTINI, président de l'Office de l'environnement qui, malgré ses problèmes de santé actuels, continue de suivre de très près ce dossier et de s'y investir à temps plein. Et j'en profite bien sûr, en notre nom à tous, pour saluer François et lui dire que nous l'attendons, bien évidemment.

Concernant votre question, Monsieur le Conseiller territorial, je constate que nous nous rejoignons largement, d'une part, sur le constat, d'autre part, sur la volonté partagée de basculer du modèle du tout enfouissement à un modèle basé sur le tri sélectif, et enfin, et c'est peut-être le plus important, sur les moyens de nature à nous permettre d'atteindre ces objectifs.

Premièrement : le constat, en quelques mots. Je n'y reviens pas, les crises, nous les subissons tous au quotidien et la prochaine, qui se profile pour le mois de juillet, nous inquiète bien sûr au plus haut point et nous préoccupe à chaque instant. Des performances de tri qui, quoiqu'en hausse, restent insuffisantes. Un enfouissement qui continue à comporter de

larges parts de fermentescibles et aussi, vous l'avez rappelé, l'explosion des coûts. Là aussi, c'est un constat d'échec cinglant, y compris en matière de traitement. Un prix de l'enfouissement qui est passé, vous l'avez dit, de 118 euros en 2014 à 171 euros aujourd'hui, plus du double de la moyenne de ce qui se pratique ailleurs et un coût qui se répercute, et sur les intercommunalités, et donc, sur les usagers et habitants. Vous évoquez également la situation difficile des intercommunalités. Vous la connaissez particulièrement bien. C'est un véritable casse-tête technique, financier, vu l'hétérogénéité des situations, les difficultés financières, etc.

Enfin, vous pointez du doigt, à bon droit, un système injuste : une intercommunalité qui ne trie pas (il en reste) n'est nullement sanctionnée en termes financiers et, en sens inverse, n'est pas mieux encouragée une intercommunalité qui s'engage à fond en faveur du tri. Donc, au visa de tous ces éléments, il faut, à l'évidence, changer de système. C'est le deuxième point.

Le nouveau système, ne parlons pas de la dernière phase, la gestion des déchets ultimes, vous savez ce que nous en pensons. Parlons de ce qui est la priorité absolue, y compris pour faire face à la crise. La priorité absolue, c'est mettre en œuvre un tri sélectif généralisé. Et que l'on ne nous dise pas que nous sommes des rêveurs, que cela procède d'une lubie ou que cela procède d'un choix idéologique. Cet impératif est un impératif qui découle du droit positif, je le rappelle une fois encore, aussi bien le droit européen, à travers la directive du 30 mai 2018, que la loi française, la loi de transition énergétique, qui prévoit le tri de tout ce qui est recyclable. 80 % des poubelles doivent donc être triées impérativement avant d'envisager toute autre mesure. Donc, on est d'accord sur le fait que notre priorité absolue, c'est d'aller vers ça.

Troisième point : comment on fait ? Et c'est là que je vais répondre très précisément. Nous avons la conviction, premièrement, que nous ne pouvons pas nous en sortir si tous les acteurs ne travaillent pas ensemble. Et donc, il faut réunir, non seulement autour de la table mais dans l'action, la Collectivité de Corse, qui a la compétence en matière de définition du plan, les intercommunalités, la collecte, le SYVADEC qui a la compétence déléguée en matière de traitement, l'Etat bien sûr, et l'ADEME. Ce que je peux vous dire, Monsieur le Conseiller territorial, et j'en profite pour le dire à l'ensemble de cette assemblée, c'est que la semaine prochaine, le vendredi 6 juillet, nous inviterons tous ces acteurs à se mettre autour de la table.

Nous avons eu l'occasion, lors de la dernière session de la Chambre des territoires, de présenter les grandes orientations de ce que nous allons proposer. L'idée est la suivante :

- Contractualiser entre tous ces partenaires et, notamment et prioritairement, avec les intercommunalités
- Faire un état des lieux précis, intercommunalité par intercommunalité, de l'existant, des objectifs et des besoins
- Vous aider à mettre en œuvre ces besoins, aussi bien au plan financier qu'au plan humain.

Très concrètement, la Collectivité de Corse s'engagera à vos côtés, dans un cadre contractualisé, aussi bien au plan financier que, en mettant à disposition, c'est ce que nous allons proposer par un système qui sera développé vendredi prochain, un certain nombre de personnels qui seront déployés, sous l'autorité des intercommunalités, et en concertation bien sûr avec l'Office de l'environnement, pour vous aider à monter en puissance par rapport aux objectifs que nous aurons validés contractuellement.

Ces objectifs étant validés contractuellement, nous mettrons aussi en place, et c'est votre souhait, une tarification qui sera incitative y compris dans le règlement des aides. Si nous faisons cela, je pense que nous donnerons les moyens de réussir, nous nous donnerons les moyens de créer de la confiance, rendez-vous donc vendredi prochain.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, question suivante déposée par M. Romain COLONNA, sur le Château de la Punta.

**Question n° 2018/E5/041 : U Castellu di a Punta : travagli d'urgenza è prugettu patrimoniale**

**M. Romain COLONNA**

A ringrazià vi o Sgiò Presidente, spergu chi Pierre-Jean LUCIANI hà da stà sin' à a fine ch'aghju da fà a dumanda in corsu dinò, dunque ch'ellu rifiatessi...

O sgiò Presidente,

Troppu spessu omu hè cunvintu chì a parte detta « materiale » di u patrimoniu lasciatu da a Storia hè miseria in Corsica. È puru, s'ellu ùn si tratta quì di paragunà cù altri lochi o cità d'Europa o in altrò in lu mediterraniu è in lu mondu, hè ricca a Corsica à livellu patrimoniale cù parechji bastimenti è munumenti chì danu sensu à i nostri lochi, à u nostru campà cumunu è à u nostru populu.

Ci ne hè unu in particolare, chì forse l'Aiaccini cunnusciaranu à pena megliu cà l'altri : u famosu castellu di a Punta.

Castellu di u XIX<sup>esimu</sup> seculu, veru è imprissionante elementu di u patrimoniu aiaccinu è aldilà di a Corsica sana, lascita trimenda di a Storia di Corsica, pruprietà iniziale di i Pozzo di Borgo, munumentu cunnosciutu dinò pà esse statu custruitu cù petre di u palazzu pariginu di e Tuileries.

Pudaria esse issu castellu, senza paru in Corsica, l'ogettu di una pulitica patrimoniale è culturale ambiziosa assai. Aldilà di u bastimentu stessu, di l'aspettu architetturale, di u so valore storicu, economicu, hè appaghjata à u situ una qualità ambientale trimenda cù par un dettu circa 40 ettari di tarreni.

Què ghjè pà l'aspetti pusitivi chì a situazione materiale è sanitaria di u castellu, invece, hè gattiva assai. U bastimentu hè frustu è si guasta sempre à pena di più ogni ghjornu è à le volte in modu irreversibile.

Parechje problematiche s'aghjustanu à què. Aldilà di l'aspettu finanziariu impurtante, si tratta di l'accessu à u castellu, di i travagli ch'è no qualificaremu d'urgenza è di sicura, si tratta di un prugettu d'avvene pà u sfruttamentu di u castellu è di i so tarreni à cantu. Si sà chì u sfruttamentu à longu andà di u situ hè liatu in modu strettu à a problematica di l'accessu.

A prurietà è a gistione di u bastimentu eranu sinu à avà di u Cunsigliu dipartimentale di Corsica suttana. Oramai hè pruprietaria a nostra Cullettività.

Tandu sarà doppia a dumanda : u votu di u bugettu primitivu hà messu in risaltu u fattu ch'elli eranu privisti da 2018 à u 2020 travagli di ristoru d'urgenza è di messa in sicurezza. À chì ne semu di quelli travagli postu ch'elli sò « urgenti » di pettu à a situazione materiale è sanitaria di u castellu ?

È senza aspittà una risposta difinitiva in issu primu annu di mandatura nova, vuliamu avè in calchì parola u vostru sintimu nantu à u metudu è a pulitica patrimoniale da mette in ballu mentre a mandatura à prò di u castellu di a Punta, tisoru di u patrimoniu aiaccinu è isulanu corsu ?

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A riposta, avete a parolla.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

A ringrazià vi, Presidente.

Caru Cunsiglieru,

U Castellu di a Punta chi supraneghja u rughjone hè un fanale pè tuttu u circondu aiaccinu è pè ogni Aiaccinu. Hè cunsideratu tandu com'è una ricchezza patrimoniale ancu al di là.

Stu casale, custruitu da a famiglia Pozzo di Borgo, è statu classificatu Munimentu Storicu.

Pruprietà di l'anzianu Dipartimentu di a Corsica Suttana dapoi u 1992, hà fattu l'ugettu di parechji prugrammi di travagli ch'ùn so mai stati seguitati, malgratu u finanziamentu prupostu da l'anziana CTC.

Per via di issi riporti successivi, ci hè oghje l'ubbligazione di travagli d'urgenza di pettu à u statu sanitariu pessimu di u casale (messa in periculu di a stabilità di l'edifiziu), duppiatu da una messa in sicurezza indispensabile di e so strutture principale esterne.

Di pettu à issa situazione d'urgenza imperativa pè a salvezza di stu patrimoniu assignalatu, l'anzianu CD di a Corsica Suttana hà trigatu à lancià un'operazione di ristoru, è ci hè vulsutu aspittà 2017 da ch'ellu sia vutatu un creditu di 1 500 000 eurò pè i travagli d'urgenza è di sicurizzazione di u castellu è di i so cuntorni, chì a so ricezzione hè privista pè u 2019.

A stima di u costu glubale pè un ristoru generale, da permette una riapertura à u publicu, ghjunghje à circa 15 milioni d'Eurò TTC.

Al di là di a risarcita di l'edifiziu ci hè dinù a prublematica di l'accessu, chì per avà hè à sensu unicu.

In quantu à un mezu d'accessu assai di più attrattivu è rapidu tutte e soluzione sò studiate...

Stu cartulare hà fattu dinù l'ogettu di una dumanda di suvvenzione sin'à 63 % à tittulu di u PEI. Issi travagli venenu in seguitu à u diagnosticu apprufunditu di u munimentu chì hà ricivutu l'accunsentu di u Cumitatu Scintificu d'ottobre di u 2017.

Eccu l'avanzamentu di u cartulare oghje : i studii ne sò à a finalizzazione di a fasa PRUGETTU. A messa in anda di a cunsultazione pè i travagli cuminciarà di sittembre 2018.

À 'ssu titulu, sò stati scritti 250 000 € à u BP 2018 aduttatu da l'Assemblea di Corsica. Serà fatta un'antra anàlisi di i bisogni in u quattru di l'appruntera di u BS 2018.

Vogliu aghjustà chì u Cunsigliu Esecutivu tene i so ingagiamenti nantu à stu cartulare per rializà i travagli d'urgenza quist'annu, è ch'ellu hà da cuntinuà à impignassi. Puru 'ssi travagli ùn basteranu da arregulà a situazione di u castellu di a Punta s'è no vulemu purtà una visione ambiziosa. Ci vole dunque à mubilizà prestu u COPIL è u cunsigliu scintificu. Mubilizaraghju in 'ssu sensu l'associu di l'amichi di a Punta, l'attori publichi è privati chì ghjudicheranu nicessariu d'impignassi pè a salvezza di u nostru patrimoniu.

Dumanda una vicinanza glubale di u prugettu, postu chì si pone una prublématica d'accessu è di valorizzazione di u situ. Chjama dunque un impègnu cullettivu di l'inseme di i partinari ! Ma sappemu dinò ch'ellu ci

vole à pinsà, subbitu avà, à a finalità di a valorizzazione pè sappè chì strategia finanziaria ci vulerà à mette in ballu.

Feremu di manera à sviluppà un prugettu chì possa viaghjà à long'andà, in quantu à u funziunamentu cum'è a valorizzazione.

L'été capita, di modu generale pè l'inseme di a nostra pulitica patrimoniale, ci vulerà à fà e scelte di ristoru, di valorizzazione, è di finanzamentu, pè u riacquistu economicu, postu ch'ellu hè ancu una risorza, ma dinò un riacquistu suciale, val'à di dà torna un sensu à u nostru patrimoniu, riccu, diversu, è chì custituisce ciò chì serà, dinò, a nostra làscita à e generazione avvene. Vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai.

Dunque a dumanda siconda hà da essa posta da Marie-Anne PIERI « per l'avvene » : Compensation des aides viticoles.

Vous avez la parole.

## Question n° 2018/E5/037 : Compensation des aides viticoles

### Mme Marie-Anne PIERI

Merci, M. le Président.

La viticulture corse connaît depuis dix ans un essor considérable tant sur le marché local, national qu'international. La viticulture corse est la première filière agricole de l'île avec plus de 40 % du chiffre d'affaires total du secteur agricole, et ceci grâce à l'investissement quelle a fait depuis de nombreuses années.

Au cours de l'année 2015, sous l'après précédente mandature, Monsieur Jean-Louis LUCIANI, président de l'ODARC et Monsieur BENEDETTI, son directeur, ont demandé un effort à la filière viti, afin d'alléger les finances de la région et de faire financer les investissements viti (caves, station d'embouteillages) par le programme national viticole, par le biais de France AgriMer. Ce programme d'investissement agricole est sur cinq ans et représente 160 M€par an.

La filière viti a fait cet effort à condition que les taux d'aides apportés soient équivalents à ce qu'ils auraient été via le financement de l'ODARC.

Un accord a été trouvé, l'ODARC s'est engagé à payer le complément quand il y avait une compensation à faire. Il faut savoir que les aides à l'investissement qu'aurait dû accorder l'ODARC à la filière viti représentent 5 à 6 M€par an.

Les aides à l'investissement par le biais de France AGRIMER, pour la filière viti, sont de 25 % de l'investissement, alors que les aides pour les autres filières qui passent par l'ODARC représentent 40 % de l'investissement.

Aujourd'hui, et depuis trois ans, je dirais, la compensation n'est pas faite malgré les engagements qui ont été pris par l'ODARC à l'époque. Il y a eu plusieurs réunions sous la présidence du président SARGENTINI à l'ODARC. Ces réunions n'ont rien donné. Il n'y a pas eu de compensation. Il y a des réunions qui se sont opérées, sous la présidence actuelle de M. Lionel MORTINI, il n'y a pas eu de réponses aux questions posées.

Donc, aujourd'hui, les investissements sont à l'arrêt. Il faut savoir que, chaque année, il y a vingt dossiers d'investissement, par le biais de France AGRIMER, qui sont déposés par la filière viti et qui, ensuite, ne sont pas compensés par l'ODARC (parce que ce sont les mêmes dossiers, en fait, qui passent par AGRIMER et qui viennent ensuite sur le bureau de l'ODARC).

Donc, depuis trois ans, il y a des dossiers qui sont en souffrance, ce qui veut dire que les investissements ne se font pas, et cela touche souvent les petits viticulteurs qui ne peuvent pas réaliser les investissements.

Alors, cette filière viticole a un rayonnement, aujourd'hui, au niveau de la Corse, au niveau national et au niveau international parce qu'elle a investi.

Si elle ne peut pas continuer son investissement, elle ne pourra pas aller vers la qualité. Aujourd'hui, on a un vin qui est reconnu sur les grandes tables nationales et internationales, et quand on va dans les grandes foires, comme la foire de Bordeaux, le vin de Corse est connu et le stand de Corse, il est là et il rayonne.

Donc, moi la question que je vous pose aujourd'hui, c'est de savoir... (parce qu'il ne faudrait pas qu'on ait une baisse de qualité de notre vin parce que l'investissement n'est pas fait), ce que je vous demande, c'est de répondre à cette question : Est-ce que cette compensation va être faite ? Puisque des engagements ont été pris par l'ORDAC et, surtout, il va y avoir de nouveaux investissements qui vont se faire à l'horizon 2019.

J'attends votre réponse, M. le Président. Merci.

**Le Président TALAMONI**

La réponse de l'Exécutif.

**M. Lionel MORTINI**

Elle arrive.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère, Mesdames, Messieurs les Conseillers, merci.

Sur cette question, je rappelle quand même qu'il y a une délibération qui a été prise sous la gouvernance de M. de ROCCA SERRA, qui demandait le contraire de ce que la filière demande aujourd'hui, et certains savent évidemment chercher les effets d'aubaines là où ils sont, quand il faut, et c'est très bien. Mais on ne peut pas constamment dire tout et son contraire.

Effectivement, la viticulture corse présente la particularité aujourd'hui de pouvoir être soutenue pour la réalisation de ses investissements à la fois par les aides du premier pilier, à travers France AgriMer, et par le PDRC, via l'ODARC.

Dans le cadre d'une bonne gestion, comme vous l'avez dit, des fonds de la Collectivité de Corse, il convient en permanence de rechercher à mobiliser en priorité les fonds de l'Organisation commune de marché (OCM) qui constituent une ressource complémentaire du PDRC.

Ce qui a été fait, lors de l'élaboration du dernier PDRC, en établissant une ligne de partage avec France AgriMer (FAM) permettant d'optimiser la mobilisation des fonds tout en soutenant la filière sur l'ensemble de ses besoins.

Cette ligne de partage qui prévoyait que France AgriMer finance tous les investissements liés à la transformation, à savoir : la construction/l'aménagement de caves et caveaux de dégustation, ainsi que tous les matériels de vinification. A cela, se rajoutaient les aides à la plantation.

L'ODARC finançait de son côté, à travers le PDRC, les bâtiments agricoles et matériels liés à la conduite de la vigne, les clôtures, les tracteurs pour les jeunes (JA) et l'irrigation hors programme de restructuration.

Suite à des changements imprévus dans les conditions de mise en œuvre des aides de France AgriMer, peu de temps après le début de la programmation, l'ODARC a réagi et pris un certain nombre de mesures applicables à partir de l'année 2016, ceci afin de compenser les effets négatifs de ces modifications, notamment s'agissant des jeunes agriculteurs, l'ODARC a modifié le PDRC et mis en place un dispositif

d'aides régionales permettant d'assurer à ces jeunes agriculteurs de la filière viticole, un soutien identique à celui des autres jeunes agriculteurs pour l'ensemble de leurs investissements.

Aujourd'hui, on peut avoir aussi l'impression que la filière, on peut noter désormais qu'il y a une gouvernance de cette filière viticole qui se préoccupe exclusivement de la bonification de ces taux et des dossiers déjà financés par l'OCM.

Sur le fond, il faut continuer à discuter. Donc, évidemment, nous allons continuer ces discussions avec, peut-être, l'ensemble de la filière viticole, puisque vous avez dit que ce sont les « petits viticulteurs » qui sont les plus impactés. Ce qui, à mon avis, est faux parce que les « petits viticulteurs » n'arrivent pas au financement de France AgriMer. Donc, il faut que nous arrivions à travailler avec l'ensemble de la filière et ne pas laisser les « plus gros viticulteurs » (des capitaines d'industrie), avancer et laisser les « petits viticulteurs » sur le bord de la route, car c'est surtout ceux-là qu'il faut aider.

Donc, il faudra s'attacher à considérer davantage les disparités de développement qui peuvent exister entre les différents types d'exploitations viticoles parce que, évidemment, là aussi on a des plus gros (des capitaines d'industrie) comme on peut avoir des plus petits et c'est surtout ceux-là qu'il faut aider. Donc, je reprendrai l'initiative d'une réunion, rapidement, avec l'ensemble de la filière. Des discussions qui, évidemment, seront conformes et compatibles avec le projet Corsica 21.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, nous avons une question de Marie-Hélène PADOVANI,  
« Andà per dumane ».

**Question n° 2018/E5/039 : Règlement d'aide aux associations de l'économie sociale et solidaire,**

Vous avez la parole.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Merci.

M. le Président du Conseil exécutif, Chers collègues.

Comme l'ensemble des personnes présentes dans cet hémicycle, je me félicite, avec mon groupe, de l'adoption des règlements d'aide à la culture, aux sports, et de la future adoption du règlement d'aides aux communes. Cependant, il manque, à mon sens, un règlement d'aides concernant les associations bénévoles de l'économie sociale et solidaire. En Corse, ces associations comme « la Marie-Do », la « CLE » ou encore le « Secours populaire » aident un grand nombre de personnes.

Elles sont aujourd'hui dans le doute. En effet, avec la disparition des Conseils départementaux, elles s'interrogent sur le montant des aides publiques dont elles vont pouvoir bénéficier.

De plus, je tenais à vous interroger, Monsieur le Président, sur le mode d'attribution des aides à ces associations, par l'ancienne Collectivité territoriale de Corse. Ces dernières étaient calculées et attribuées en fonction des charges supportées par les associations. Or, les associations dont je vous parle ont une vocation sociale, elles essaient de minimiser leurs charges au maximum.

Prenons, pour exemple, « la Marie Do » dont notre groupe peut, par sa proximité avec sa présidente, avoir toutes les informations nécessaires pour illustrer concrètement ma demande. Cette association aide depuis douze ans les malades du cancer. Tous les fonds dont elle dispose sont utilisés pour aider cinq cents personnes chaque année. Pour servir au mieux cet objectif, elle a fait le choix de rester 100 % bénévole et de réduire au maximum ses frais de fonctionnement. Pour autant, les bilans annuels font apparaître des contributions en nature, sous forme de bénévolat et de mises à disposition de biens et services, évaluées par l'expert-comptable à 132 000 €. L'année dernière, pour une collecte annuelle de plus de 230 000 €, la Collectivité territoriale de Corse a attribué

à cette association 3 500 € Or, le Conseil départemental de Corse-du-Sud lui avait attribué la somme de 10 000 €

Le mode de calcul reposant uniquement sur les charges ne me semble donc pas adapté à ce type d'associations. Des critères quant à la pérennité et les actions de l'association sembleraient plus adaptés. C'est pourquoi il est nécessaire qu'un règlement d'aides pour les associations bénévoles de l'économie sociale et solidaire voie le jour, afin que ces dernières puissent avoir une visibilité sur les critères d'attributions des aides et qu'elles ne soient plus calculées uniquement sur les charges incombant à l'association.

Pouvez-vous, Monsieur le Président, garantir qu'un tel règlement sera présenté dans le courant de l'année ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse, Mme la Conseillère.

**Mme Bianca FAZI**

M. le Président, Mme la Conseillère,

Votre question concerne le financement des associations et notamment des associations bénévoles. Vous regrettez l'absence de lisibilité d'une part, la complexité sans doute, et ce qui peut être ressenti comme une forme d'iniquité, avec l'idée partiellement erronée que les associations caritatives sont désavantagées car les financements seraient fondés sur les charges supportées.

La question du mode d'attribution des subventions fait l'objet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, d'un travail considérable de réflexion et d'ingénierie de la part des services de la Collectivité. On l'a vu avec les différents règlements des aides d'ores et déjà présentés devant votre Assemblée : aides aux communes, règlement des aides au sport et à la culture. Ce même travail de réflexion est engagé en ce qui concerne le financement des associations relevant de l'économie sociale et solidaire.

Sur la question de la valorisation du bénévolat : l'activité bénévole n'étant pas rémunérée, il n'est pas possible de la financer. Le

principe est bien de financer les coûts supportés, les structures dans le cadre de la réalisation de leur projet. C'est donc ce coût qui est examiné et non les charges de fonctionnement. C'est d'ailleurs le cas pour l'association « la Marie Do », que vous citez.

On notera également que « la Marie-Do » est une association qui assure une collecte redistributive. Le principe d'une subvention est qu'elle ne peut être utilisée pour une redistribution. Elle doit être utilisée pour permettre la faisabilité d'une action et ne peut pas être transformée en aide.

Les financements de « la Marie-Do » relèvent du cadre de financement de la vie associative et elle est traditionnellement financée en septembre, à l'occasion des journées de « la Marie-Do ».

En effet, il faut rappeler que le financement associatif relève actuellement de deux règlements issus des trois collectivités qui ont fusionné :

- Le règlement de la vie associative ;
- Le règlement des aides santé/social.

Il y aura donc, nécessairement, dans le travail d'écriture des règlements des aides aux associations, comme celui du santé/social, une harmonisation à trouver :

- Sur les secteurs d'intervention ;
- Sur les modalités d'intervention.

D'ores et déjà, les travaux d'harmonisation en cours ont permis de poser le principe d'un guichet unique de dépôt de dossiers pour toutes les associations, qui assurera le rôle de suivi et d'enregistrement des demandes, d'orientation vers la direction instructrice en fonction de l'objet du financement, voire l'organisation d'une co-instruction pour les projets complexes associant plusieurs directions de financement.

Deux grands types d'intervention pourront être envisagés dans ce cadre :

- La subvention de fonctionnement, dans le cadre de convention triennale, lorsque la structuration a une mission d'information ou de conseil reconnue d'utilité publique et conforme aux orientations de la Collectivité. Dans ce cas, il sera important de poser des mécanismes de plafonnement ;

- Le financement sur projet, soit dans le cadre d'appels à projets dotés de leur propre cahier des charges ou ponctuels. En ce cas, des taux d'intervention plus élevés pourraient faire sens.

Il s'agit de premières pistes de réflexion dans le cadre du nouveau règlement dont l'élaboration sera réalisée en collaboration avec les différents services, tous les acteurs concernés et les élus.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il reste donc une dernière question. Elle sera posé par Catherine COGNETTI-TURCHINI, per « Andà per dumane ».

**Question n° 2018/E5/040 : Ligne support pour les situations de voirie critique**

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, M. le Président, Chers collègues.

L'installation de la Collectivité de Corse et les changements intervenus en début d'année ont fait prendre un certain retard aux services de voirie et d'élagage.

Cette année aura connu, il est vrai, jusque tard dans la saison, des intempéries.

La concomitance des faits ci-dessous aura créé une situation d'insécurité et de risques dans bien des communes rurales.

De nombreuses communes sous-équipées déplorent des branches d'arbres, voire des chutes d'arbres, qui empiètent sur la voie publique. Ceci est de nature à entraver la sécurité et la fluidité d'accès à nos villages.

Nous proposons, pour répondre à la demande de ces communes :

- qu'une ligne téléphonique d'accueil soit mise à leur disposition pour signaler les cas de dangers et les besoins d'élagage les plus critiques ;
- qu'une communication soit faite pour leur signaler l'ouverture de cette ligne support afin qu'il puisse y avoir recours sans délais ;
- que la planification du plan d'action soit accessible à l'ensemble des élus, permettant ainsi une lisibilité de l'ensemble du territoire et une capacité à rassurer les élus locaux qui nous interpellent.

Cette campagne de sécurité et de prévention permettra, en outre, de mieux planifier et d'organiser les services de voirie qui font bien des efforts pour rattraper le retard conjoncturel, en traitant les cas les plus critiques en priorité.

A nostra priurità hè di pruttegghje è sviluppà i nostri paesi. Allora, a issa assemblea, dumandemule un segne fortu ch'elli si sentessinu sustenutti. A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai.

A risposta da Vanina BORROMEI per l'Esecutivu. Avete a parolla.

### **Mme Vanina BORROMEI.**

Merci M. le Président, Merci Madame la Conseillère.

Il existe à ce jour, depuis de nombreuses années, un système d'astreinte permettant de répondre aux différents problèmes qui pourraient intervenir sur les routes et être signalés par les usagers évidemment, par les élus.

La nature précise de cette astreinte, et son ampleur, varie suivant les périodes de l'année :

- D'une part, nous avons une astreinte courante, tout au long de l'année, qui s'articule de la façon suivante :
  1. Un numéro de téléphone unique (06 32 23 54 78), à la disposition de la population et des élus, qui permet de signaler les problèmes du jour (chutes d'arbres, éboulements, ..),
  2. Un responsable d'astreinte dans chaque subdivision et un responsable d'astreinte au niveau de chaque secteur,
  3. En cas d'annonce de grand vent, par exemple, des forestiers sapeurs sont également inclus dans le dispositif,
  4. Bien souvent, en cas d'intempéries importantes, des agents du service du génie sanitaire et écologique peuvent intervenir avec pelles et chargeuses.
- D'autre part, s'ajoutant au dispositif existant au quotidien, nous disposons d'une organisation particulière pour la période hivernale qui comprend, avec le même téléphone central d'astreinte :
  1. Dans chaque secteur, des agents susceptibles de conduire des engins de déneigement et de sablage et des agents du

service de revêtement qui, eux aussi, traitent certains circuits,

2. Systématiquement, dans ces cas-là, les sapeurs forestiers sont mobilisés.

Je profite de cette occasion d'ailleurs, pour saluer l'engagement et le travail des agents de la Collectivité qui sont chargés de l'entretien de ces infrastructures.

Par ailleurs, il est à noter qu'il existe un site internet, celui de l'ex-CD2B, sur lequel le public peut consulter les arrêtés de restriction ou d'interdiction de circulation, avec la visualisation de la localisation du problème. L'ex-CD2B avait également créé un numéro vert passant par le CODIS.

Ce dispositif, qui a fait ses preuves, guide actuellement notre réflexion, en lien avec la direction de la communication de la CdC, pour la mise en place d'un site actualisé de la Collectivité, qui englobera bien évidemment les moyens déjà existants de l'ex-CTC. Je pense, notamment, aux caméras très régulièrement consultées par le biais de l'application de la Collectivité (que je vous invite à télécharger, si cela n'est pas déjà fait) et en exploitant, également, les réseaux sociaux et tous les moyens de communication, dans un souci d'informer dans les meilleurs délais, et le plus largement possible.

Enfin, j'ai également prévu de me rendre avec les services, sur l'ensemble des subdivisions pour rencontrer les élus, les usagers, pour les informer des projets en cours et futurs sur les infrastructures routières.

La première réunion se déroulera le 6 juillet prochain, à Petra di Verde, en présence du président de l'Assemblée de Corse, des conseillers exécutifs et, également, de notre député, Jean Félix ACQUAVIVA.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, nous allons procéder à l'appel.

**Mme Julia TIBERI procède à l'appel des conseillers.**

Ouverture de la séance.

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint.

Prima, vulerebbe ch'è no pensessimu à u corciu Manu Cester, niulincu, anzianu avucatu è funziunariu di a Cullettività. Ognunu quì u cuniscia è avia affettu è simpatia per ellu. A so disparizione ci hà cummossu assai. Ch'ellu riposi in pace in u so paese di Corscia.

A Corsica hà persu dinù una voce, una bella voce chì infiarà l'anima nostra solu à pensà ci. Vogliu parlà di Santu Montera. Salutemu a so famiglia. Ch'ellu riposi in pace. M. Raffaelli ?

« A grotta scritta », in Olmeta di Capicorsu, hè u solu locu di l'isula cù pitture simboliche, cù ghjente è cavalli di i tempi preistorichi. Secondu i specialisti, 2000 anni nanzu à Ghjesù Cristu, cavalli ùn ci n'era ancu in Corsica. L'omi viaghjavanu sempre à pedi. Cusì, i nostri artisti anu custruitu unu di i primi lochi di memoria euromediterranea. Cum'è un certu Jourdain chì scriveva in prosa senza sapè la, i nostri artisti anu custruitu e fundazione di l'Europa, senza sapè la.

Si parlerà di ste fundazione, in u Cunsigliu aurupeu d'oghje è di dumane nant'à a crisa migratoria. Si parlerà di e fruntiere di l'Europa. Or cosa ci ampara a passata di a grotta scritta ? S'è no simu d'accunsentu per dè chì : « a storia hè a geugrafia in u tempu », pudemu dè chì « a storia di l'Europa hè a storia di e so fruntiere ». L'Europa ùn hè solu quessa, di sicuru. Hè dinù un idea, un insieme di valori è di cultura chì a Corsica, à u so livellu, partecipeghja à dè, à fà, à imaginà.

A creazione di l'Unione Aurupea hà permessu d'alleggerisce e fruntiere è di sguassà e stimme di a guerra, vicinu à e generazione e più giovane. A custruzione di a pace trà i Stati fù l'operata indiatu dipoi u 1945. Oghje, hè acquista. Si tratta oramai d'intratene sta memoria è di purtà un altru prugettu per u XXIu seculu. Si tratta d'andà al di là di a Pace Auropeana, senza rinigà u passatu nè sguassà e so identità.

Marcati da a guerra, i dirigenti è i grandi coppii auropei anu certe volte vultutu andà troppu in furia. Tandù, i Stati anu fattu l'Europa senza i

populi, senza l'aurupei, senza rassicurà li nant' à ciò ch'ella pudia purtà à tutti.

Ognitantu, i Stati anu fattu l'Auropa senza elli, uppunendu per mumentu, senza delicatezza è senza memoria, u rigore di i populi di u Nordu à a legerenza pratesa di quelli di u Sudu. Anu fattu l'Auropa, avendu un idea falsa nant' à l'intenzione di i populi di l'Este ch' vulianu ritruv' a so supranità, segnu di libert' . Quessi ùn vulianu di un Auropa post-naziunale. I Stati anu sculpitu l'Auropa cù e so fruntiere, ma dinù, inventendu norme assurde, insultente, capite micca : direttiva cicculata, direttiva rubinetti di duscia, eccetera eccetera... Ognitantu, avemu avutu un soprapiù d'Auropa, induve ùn n'aviamu micca bisognu.

Hè ciò ch'elli dicenu i pupulisti. Quelli ch' si sò opposti à tuttu, anni è anni, ancu à l'idea d'Auropa. Dipoi u Brexit, intimuriti d'avè à assume rumpiture nove, nove dillusione per quelli ch'elli pretendenu difende, ci si culleganu costruendu un « assu », trinnichendu e paure, senza purtà una vera suluzione.

Numarosi Aurupei sò contr' à l'Auropa perchè spessu, quandu l'aspettavanu, ùn hè ghjunta. Ùn hè ghjunta in Catalogna u primu d'ottobre scorsu quandu l'elettori è l'elettrice si sò spiazziati di modu pacificu per and' à vutà cum'è l'avianu fatta i Scuzzesi nanzu à elli. Ùn hè mancu ghjunta per difende i travagliadori poveri da u dogma ultra-liberale di a libera circolazione ch' profitta à i più putenti è ch' spicca i più debbuli. Ùn hè ghjunta per prutegge a salute di l'Aurupei è a qualità di a nostra agricultura nant' à l'affare di u glifosatu. Ùn hè ghjunta, infine, nant' à a quistione di i migranti quandu l'Auropa hà lasciatu a Grecia è oramai l'Italia gestisce una crisa ch' e trapassa è ch' ghjè una campa per i pupulisti.

Per avè ognitantu aspettatu troppu da l'Auropa, certi aurupei aspettanu oramai u riturnu di i Stati nazione. Ùn turneranu micca. A storia ùn hè micca un eternu riturnu.

Trà stu chjassu, riturnu in daretu nustalgicu, è a scappata in davanti di i dirigenti ch' si francanu di u suffragiu universale è ch' fermanu cionchi à i bisogni di i populi, vulemu un'altra Auropa.

Vulemu un Auropa di a cultura è di l'educazione ricca di e so radiche anziane. Vulemu un Auropa di i populi sulidarii è suprani, un Auropa ch' rispetti a spressione demucratca è u principiu di sussidiarità per esse più vicinu à i 500 milioni di donne è d'omi ch' a facenu campà.

Un Auropa leader di pettu à i schjocchi demugrafichi, ecologici è numerichi chè no campemu.

Un Auropa di a cuuperazione chì assicureghja a securità di l'Aurupei di pettu à e minacce terroriste è chì fussi capace à ridefinisce e so fruntiere senza circà l'inflazione permanente di u so territoriu.

Durante u 20u seculu, a grande scumessa fù a pace trà a Francia è l'Allimagna. Oramai, a storia ci dumanda un'altra scumessa. Ci tocca à custruisce l'Auropa di u Mediterraniu per via di rilazione nove cù i paesi di u Sudu. S'è riesce l'Auropa ghjè riesce u Mediterraniu, quale hè chì puderebbe pensà ch'ùn avemu micca, noi i Corsi, un rollu à ghjucà in una missione chì ci trapassa ?

A Corsica deve piglià a so parte di respunsabilità. Hè ciò ch'avemu fattu cù a pruposta di succorsu versu un battellu in difficoltà chì nimu ùn vulia accoglie in un portu. Ùn accittavamu micca chì a vita di i passageri fussi messa in periculu per via di a chjusura di i porti i più vicini, frà quali i nostri.

In quantu à l'altra prublematica, quella di l'accolta di i migranti, a sola pusizione logica, umana è raziunale, forte attempu di « l'etica di cunvinzione » è di « l'etica di respunsabilità », hè quella detta da u Papa Francescu è chè no femu nostra : una scumpartera equitabile trà tutti i paesi aurupej.

A Corsica pussede capacità d'accolta di sicuru debbule. Eppure, u 2 d'ottobre 2015, l'Assemblea di Corsica hà vutatu, à l'unanimità, una deliberazione dicendu ch'ella era pronta à piglià a so parte, di manera urganizata, capunanzu.

Di dicembre 2015, u Statu francese decidò di gnurà stu votu è di caccià a Corsica da u dispusitivu glubale. Fattu si stà ch'ùn avemu nisuna struttura in l'isula. E sole suluzione date funu da merri. Vulerebbe salutà l'iniziativa di u merre di Begudè Lionel Mortini è di u so cunsigliu municipale chì anu riesciutu l'integrazione d'una famiglia siriana.

Per compie, seguiteremu l'evuluzione da vicinu pensendu à e parolle d'Albert Camus per u so Premiu Nobel di literatura in u 1957, annata di u Trattatu di Roma. Oghje ghjornu, in fatti d'Auropa, s'è una ricustruzione lesta pare difficiule, u nostru penseru hè di parà tuttu ciò chì a puderebbe disfà.

À ringrazià vi.

Je voulais, aussi, adresser mes chaleureuses félicitations aux élus responsables du Parc qui ont obtenu le retour de ce label, après dix ans de difficulté

Félicitations à tous ceux qui ont œuvré en ce sens.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Président, avec votre autorisation, je voudrais, à mon tour, évoquer brièvement la mémoire, pour leur rendre hommage, au nom du Conseil exécutif de Corse, aux personnes que vous avez évoquées, notamment Manu CESTER, effectivement, qui était un fonctionnaire de la Collectivité de Corse, qui avait été aussi notre confrère, un avocat, et qui encore, avant cela, avait été un étudiant de l'Université de Corse, un syndicaliste, et un ami pour beaucoup d'entre nous.

Donc, nous pensons, bien sûr, à sa famille.

Vous avez, également, évoqué la mémoire de Toussaint MONTERA, je le ferai brièvement. Nous étions nombreux à être physiquement présents, encore plus nombreux à l'être, par la pensée, aux côtés des siens, dans ce jour d'extrême tristesse, l'autre jour à Corte. Si n'hè andata à so voce, si n'hè andatu u so surisu, mà l'emu dettu è l'emu scrittu, firmerà per sempre incu noi.

Hè aldilà di l'affezione di i soi, hè digià intrutu ind'è a storia d'issu paese è d'issu populu à traversu nutamente e so canzone.

Ete parlatu dinò di Michele RAFFAELLI. Sapemu tuttu ciò che no divimu à sa generazione di u Riacquistu. Era unu forse di i più talentuosi, di i più famosi, di i più creativi è s'hè spente à so voce, mà firmerà à so opera è a so memoria.

E per un ultimu puntu, è a faraghju dinò custì à nome nostru, aldilà di l'istituzioni, in tantu chè militante, emu stamane chì si n'hè andatu stamane René BAUDE. Et je vois votre surprise, et je sais que vous ne l'avez pas encore su, et donc je me permettrai, je pense, de parler en notre nom à tous.

René BAUDE, qui était un compagnon de route de toujours, qui a aimé cette terre, qui en est devenu un enfant, alors même qu'il n'y était pas né, qui a été de tous les combats y compris lorsqu'ils étaient difficiles. À titre personnel, j'ai le souvenir (j'étais à l'époque, jeune militant, vous étiez le benjamin de la liste « Corsica Nazione », Jean BIANCUCCI, aussi, était déjà candidat, et quelques autres encore) j'ai le souvenir, nous revenions d'une réunion de campagne tardive, et dans la lueur des phares, au détour d'un virage, sur cette route entre deux villages, il y avait René BAUDE, à pieds, avec son sac à dos, qui faisait du stop, la nuit, pour rejoindre l'autre réunion et venir porter la parole de militant, qui était la sienne, au nom de « Per u paese ».

Je pense qu'il était important que nous évoquions sa mémoire, en quelques mots, et que nous exprimions à sa famille notre amitié et notre affection.

Vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI**

Bien sûr, nous nous joignons à ces mots, pour René BAUDE, dont j'apprends la disparition à l'instant. C'était un vrai militant que nous avons côtoyé, je regarde Jean BIANCUCCI, notamment à cette époque de « Corsica Nazione », au début des années 90. C'est une perte pour le mouvement national de la Corse.

Nous allons commencer avec quelques dossiers, non pas des dossiers mineurs, des dossiers très importants, mais qui, peut-être, seront plus faciles à traiter dans un temps nécessairement resserré puisque nous devons interrompre à 13 heures, comme nous en avons l'habitude.

Nous allons examiner le rapport n° 173. M. le Président de l'ODARC, vous avez la parole.

**AGRICULTURE - FORÊT / AGRICULTURA E FURESTA****[Rapport n° 2018/E5/173 : Projet Protect'Agrum et autres productions végétales en Corse](#)****M. Lionel MORTINI**

Oui, si vous le permettez.

Le projet « Protect'Agrumes » (dont vous avez pris connaissance) et autres productions végétales en Corse » vise à mettre en place des solutions biologiques alternatives afin de limiter, voire supprimer, l'utilisation de produits phytosanitaires pour la protection des cultures.

Ce projet répond donc aux enjeux de développement d'une agriculture sous contraintes croissantes, comme nous l'avons.

Nous proposons des modes de lutte biologique, l'utilisation de biostimulants innovants.

Les services de l'ODARC ont proposé aux services de recherche de la Collectivité d'instruire ce projet, en alliant leurs compétences et leurs moyens, afin de proposer une position commune.

Ce travail collectif, avec les partenaires du projet, vous est donc présenté dans ce rapport.

Les objectifs du rapport : la réduction des intrants phytosanitaires, la mise au point de techniques de productions, la régulation durable des ravageurs cibles du projet, la mise au point de méthodes de lutte alternatives, la production d'insectes auxiliaires, la production de solution de phéromones adaptées à la problématique locale, la production de biostimulants.

Compte tenu de l'importance de ce projet de recherche pour l'agriculture corse, je vous demanderai d'approuver la participation financière de la Collectivité de Corse et d'autoriser l'ODARC à piloter le projet et le mettre en œuvre, en ce qui concerne les structures AREFLEC et INTERBIO CORSE, d'autoriser le service de la recherche de la

Collectivité à mettre en œuvre le dispositif, en ce qui concerne les structures UCPP et INRA. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la Commission du développement. Nadine NIVAGGIONI va nous en présenter brièvement les conclusions.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Quelques observations, M. le Président.

Après avoir salué la démarche collaborative du projet, la présidente a souhaité avoir des précisions sur l'articulation des mesures expérimentales proposées avec les chambres d'agriculture, dans leurs pratiques conventionnelles avec les agrumiculteurs.

**Mme Marie-Pierre BIANCHINI** a indiqué que la participation des chambres d'agriculture n'intervenait qu'une fois normalisés et validés les méthodes et protocoles techniques utilisés pour les diffuser ensuite auprès des exploitations.

**Mme Mattea CASALTA** s'est dite, quant à elle, rassurée par les mesures qui seront mises en œuvre et qui sont de nature à assurer la protection des insectes pollinisateurs, notamment des abeilles.

À cet égard, **Mme Marie-Pierre BIANCHINI** a indiqué que tout l'intérêt du projet consistait, précisément, à trouver des solutions alternatives par l'utilisation de produits naturels et l'introduction de vecteurs auxiliaires afin de limiter au maximum l'utilisation des produits chimiques.

**Mme Rosa PROSPERI** a fait observer le lien existant entre le projet présenté et la motion relative à la biosécurité déposée par le président de l'Assemblée de Corse, inscrite à l'ordre de jour de la Commission.

Elle a notamment rappelé la problématique qui y est soulignée concernant l'introduction de végétaux et d'espèces nuisibles et, plus précisément, les menaces qui pèsent sur les plantations agrumicoles méditerranéennes du fait de la « maladie du dragon jaune » introduite par un insecte nuisible.

La motion fait référence à un article publié par « Sciences et Avenir » en avril dernier, qui aborde clairement la problématique que cette maladie peut revêtir en Corse : « *En Corse, où se trouve l'un des plus beaux conservatoires d'agrumes du monde, avec près d'un millier d'espèces en pleine terre, on prie pour que la Méditerranée fasse tampon encore longtemps* ».

Sur la question précise des agrumes, **Mme Marie-Pierre BIANCHINI** a tenu à apporter un certain nombre d'éclairages.

Elle a fait valoir, d'une part, le rôle de l'AREFLEC, chargée de fournir la totalité des agrumes à destination des professionnels.

Elle a précisé, par ailleurs, que dans le cadre du financement des plantations par le Plan de développement rural de la Corse (PDRC) assuré par l'ODARC, seuls les agrumes certifiés par l'AREFLEC font l'objet de financement, cela valant également pour les certifications IGP (Indication géographique protégée).

Elle a indiqué, ainsi, que le risque réel se situait dans l'introduction d'espèces par les particuliers.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**, quant à elle, a souhaité savoir si la profession agrumicole avait été informée de la mise en œuvre des actions prévues.

**Mme Marie-Pierre BIANCHINI** a rappelé que les organismes professionnels (OP), comme les chambres d'agriculture, intervenaient seulement une fois que les protocoles pouvaient être développés, toute solution alternative étant, à l'évidence, toujours très bien accueillie par les professionnels.

Pour autant, elle a précisé que la diffusion, auprès de la profession, serait de fait réalisée au travers de la prochaine assemblée générale de l'AREFLEC, au sein de laquelle tous les professionnels sont adhérents.

**La Commission de développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Il y a un **rapport de la Commission des finances**.

**M. Guy ARMANET**

**Avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. La parole est à qui la demande. Vous l'avez, M. CECCOLI.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci, M. le Président.

Un point de vue sur ce dossier. Bien évidemment, un dossier qui va dans le sens de l'histoire et qui va dans l'intérêt des agrumiculteurs, mais dans l'intérêt des Corses en particulier.

Développer des moyens palliatifs aux produits phytosanitaires, bien évidemment entrants puisqu'ils ne sont pas produits ici, mais des produits phytosanitaires qui sont, quand même, avec des conséquences qu'on ne peut nier, même si aujourd'hui, leur remplacement se doit d'être progressif.

J'ai bien pris note du montant très important que notre Collectivité, par le biais de cette contractualisation, affecte aux différents intervenants.

Juste une remarque complémentaire à ce dossier. Aujourd'hui, on parle de plusieurs centaines de milliers d'euros, on est sur des travaux de recherche, on est sur des études et le contrôle doit être essentiel.

J'ai bien compris que l'ODARC était en charge d'une partie de ce contrôle et que les services de la Collectivité, en matière de recherche, de l'autre partie.

Simplement une question qui a été posée au niveau des commissions : je souhaiterais simplement que, vraiment, l'AOPN, ce que nous appelons, nous, l'association des producteurs et qui est vraiment

l'organisme fédérateur sur les fruits et légumes en Corse... (il faut savoir, chers collègues, qu'en matière d'agrumes, l'association qui regroupe les producteurs de Corse est l'association nationale, puisqu'il n'existe pas de production d'agrumes sur le continent, je mettrai de côté les quelques citrons de Menton)...il nous paraît donc très important, au niveau de la profession, et je me ferai l'écho de l'ensemble des coopératives et des structures qui vont dans ce sens, pour vous dire qu'il est très important que les producteurs, par le biais de leur représentation nationale, soient associés aux différentes étapes et cela, d'une manière vraiment suivie. En clair, les organismes de recherche, bien évidemment, ont la technicité et le pragmatisme, nécessaires à faire avancer les dossiers, les agriculteurs ont, de leur part, l'adéquation avec les moyens mis en œuvre et, surtout, les résultats attendus.

Je pense qu'il faut formaliser cette chose afin que nous évitions peut-être un gaspillage de deniers publics où, par exemple, à l'arrivée de ces études, nous n'ayons pas forcément une corrélation totale avec les résultats qu'attendent les producteurs.

C'est un propos qui se veut vraiment complémentaire, tout en saluant encore l'initiative de l'Assemblée et je me répète, le très important effort financier qui est fait.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. M. PAOLINI a demandé la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président. Juste un point d'information. Malheureusement, j'aurais souhaité pouvoir répondre, en partie, à M. CECCOLI mais je ne pourrai pas participer au débat, ni au vote puisque je suis impliqué dans ce projet, de par mes activités professionnelles en recherche et donc, je vais quitter l'hémicycle. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien, nous en prenons note et ce sera mentionné au procès-verbal. M. MORTINI, vous avez la parole.

**M. Lionel MORTINI**

Pour répondre à M. le conseiller, on demandera que l'AOPN fasse partie du comité de pilotage, comme ça, tout le monde sera partenaire de ce projet qui est important et pour lequel nous faisons un effort financier, comme vous l'avez dit, important.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Merci.

**Le Président TALAMONI**

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**  
(NPPV de M. Julien PAOLINI)

**Rapport n° 2018/E5/179 : Validation du dispositif « contrats de coopération professionnelle agricole – CCPA »**

**M. Lionel MORTINI**

En quelques mots, l'objet de ce rapport est la création d'un dispositif qui va encadrer les conditions d'immersion professionnelle des jeunes agriculteurs, JA, qui souhaitent mobiliser la DJA (dotation aux jeunes agriculteurs) en optant pour le critère de modulation destinée à favoriser l'insertion professionnelle qui nous confère une aide supplémentaire, une bonification de 10 000 €

Le principe du dispositif porte sur des périodes d'immersion professionnelle visant à acquérir, ou à développer des savoir-faire ou des techniques agricoles sur notre territoire, le public cible étant les agriculteurs en phase d'installation, et nous avons quarante-neuf dossiers en attente pour ce dispositif.

C'est un dispositif expérimental et innovant qui, à mon avis, est le début mais presque sa fin aussi, puisque c'est plutôt fait pour mettre en attente avec une trajectoire pour changer le niveau d'installation que nous avons aujourd'hui. Nous avons majoritairement des détenteurs d'un niveau de formation requis qui est le BPREA et qui demeure, à mon avis, aujourd'hui insuffisant.

On fera donc un bilan d'étape fin 2019. On fera deux cycles de six mois pour voir un peu comment on peut évoluer, comment on peut changer les choses. Mais, comme je viens de le dire, et je reste persuadé que le niveau de la formation, le niveau de l'installation des jeunes agriculteurs doit changer. On ne peut pas rester et se contenter aujourd'hui du système dans lequel nous sommes, avec des niveaux qui sont trop bas. Ça ne peut plus être des filières par défaut. Il faut reniveler et remonter ce niveau. C'est de l'argent public qui est donné à ces jeunes et il faut que derrière, il y ait une réussite. Cette réussite se fera sûrement avec des niveaux supérieurs qui pourraient être le BTS, voire le BAC. Il faut, en tout cas, pour qu'ils aient la capacité à s'approprier demain, les problématiques que nous avons, nouvelles ou pas (que ce soit le sanitaire, les problèmes génétiques, les problèmes alimentaires, les problèmes d'eau). Ces problèmes-là, aujourd'hui, il faut être en capacité d'aller chercher l'information et il faut avoir un niveau de formation adéquat à cela. Je pense donc qu'il ne faut pas avoir peur de dire qu'il faut changer de braquet, à ce niveau-là.

Aujourd'hui, on tend vers une nouvelle trajectoire. Il faut commencer à travailler là-dessus. Ce qui est proposé dans ce rapport, c'est un peu le début de cela pour passer à autre chose. On doit aider ces jeunes, à travers cette bonification, qui est sur cette immersion professionnelle parce qu'on s'aperçoit que les jeunes qui s'installent n'ont peut-être pas le niveau et on se retrouve avec des ordres de reversement, au bout de quelques années, qui sont mauvais, et pour les JA et pour nous. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission du développement. Nadine, vous avez la parole.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Observations des commissaires :

**La présidente** a souhaité intervenir sur deux aspects.

En premier lieu, elle a souligné que les propositions formulées constituaient une avancée intéressante dans le parcours d'installation des jeunes agriculteurs, par rapport au constat qui est mis en évidence sur l'absence de pratique et l'existence de carences, au niveau technique et scientifique, des jeunes agriculteurs au démarrage de leur activité ; le Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) au niveau de formation minimum requis, ne dispensant qu'une formation très généraliste.

Toutefois, elle a souligné l'existence de certaines carences.

Elle a émis des réserves sur la question du tutorat précisant que, si l'immersion professionnelle était de nature à garantir la pratique, il n'en était pas de même pour la transmission scientifique, du fait d'un niveau de qualification souvent très bas, dans certains secteurs, parmi les tuteurs potentiels.

Tout en relevant la difficulté qui consisterait à s'immiscer dans les contenus de diplômes qui sont fixés par les ministères, elle s'est dite plutôt favorable à rechercher les moyens d'inscrire, au sein du cursus du BPREA, des modules techniques et scientifiques indispensables à la pratique professionnelle, au démarrage de l'activité.

Elle a estimé, enfin, qu'on ne répondait pas à la question fondamentale de l'alternance, sans remettre en cause, pour autant, l'avancée notable des mesures proposées.

Sur la question de la formation, **Mme Marie-Pierre BIANCHINI**, (Office de développement agricole et rural de la Corse), a précisé que, dans le cadre de l'élaboration de la future carte des formations, les conseillers exécutifs en charge de l'agriculture et de la formation professionnelle travaillaient précisément à la question de la mise en place, en amont, de modules techniques.

Elle a ajouté que la DJA (dotation jeunes agriculteurs) imposait également le suivi de différentes formations à réaliser, durant les quatre années d'installation, axées sur les domaines technique et scientifique, le non-respect de cet engagement conduisant à la perte complète de la dotation.

Rejoignant les propos de la présidente NIVAGGIONI, **M. Marcellu CESARI** a souligné, toutefois, l'intérêt du dispositif, très attendu par la profession, qui permet de répondre à l'urgence et de combler un manque. Il voit, en effet, dans la durée de l'immersion professionnelle (six mois), un complément de formation, intéressant pour le jeune agriculteur, qui lui permettra d'être en situation d'installation ou de pré-installation et de garantir, à terme, la réussite de son installation.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si le dispositif concernait toutes les filières agricoles, s'il appartenait au jeune agriculteur de rechercher, par ses propres moyens, un chef d'exploitation susceptible de l'accueillir, ou si l'ODARC orientait les stagiaires vers des chefs d'exploitation identifiés par l'Office.

**Mme Marie-Pierre BIANCHINI** a précisé, d'une part, que toutes les filières étaient concernées, aussi bien celles relatives à l'élevage qu'au végétal.

S'agissant des chefs d'exploitation, elle a précisé que les exploitations agricoles susceptibles d'accueillir des stagiaires devaient répondre aux critères de sélection des employeurs exemplaires arrêtés par les services de l'ODARC et souligné que les organismes professionnels étaient également partie prenante dans la recherche d'exploitants, la procédure étant, in fine, validée par le bureau de l'ODARC.

Rappelant l'existence de certaines dérives par le passé, **la présidente NIVAGGIONI** a souhaité savoir si des contrôles étaient exercés à la fois sur la nature des contenus dispensés et l'assiduité des stagiaires.

**Mme Marie-Pierre BIANCHINI** a précisé que, dans le cas présent, l'exploitant et le salarié étaient liés par un pacte financier et que toute défaillance constatée engendrerait un coût pour les deux parties.

Précisant que les mesures proposées allaient dans le bon sens, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** a souligné, toutefois, la nécessité d'avoir une réflexion globale, en amont, sur la formation agricole : harmoniser les contenus dispensés dans les lycées agricoles de l'île (Borgu et Sartè) pour assurer de la cohérence, pallier les carences de l'offre de formation dans la filière porcine (lycée de Sartè), réfléchir à la mise en œuvre d'offres d'hébergement et de transport.

**La Commission de développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

#### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande. Vous l'avez, M. CECCOLI.

#### **M. François-Xavier CECCOLI**

Je ne vais pas la monopoliser mais, juste un point là-dessus. Effectivement, nous sommes dans une phase transitoire puisque, comme le disait M. le président de l'ODARC, l'idée première, c'est d'essayer de continuer à former des jeunes agriculteurs qui possèdent les diplômes nécessaires à leur fonctionnement futur. Je parle sous le contrôle de mes collègues : aujourd'hui, diriger une exploitation agricole, c'est diriger une entreprise, c'est-à-dire qu'il faut avoir des notions de fiscalité, de chimie, de dosage, de comptabilité aussi et, bien sûr, des notions techniques sans oublier la passion.

Effectivement peut-être, cette phase transitoire, comme l'a souligné Marcellu CESARI, ça peut être encore l'occasion d'amener cette transition, somme toute, nécessaire mais, dans le futur, vraiment privilégier les formations doctorantes et diplômantes qui permettent quand même, d'avoir des agriculteurs qui sont plus à même de pérenniser leur emploi. Parce que, quand j'entends, de manière très sommaire, dire qu'on procède au retour de l'argent et au remboursement, c'est plus vite fait de le dire sur

nos bancs, que l'agriculteur qui va peut-être se retrouver saisi de ses biens à 22 ou 23 ans. Donc, être très vigilant, là-dessus aussi.

Et comme cela a déjà été dit, le niveau de prise en charge financier est quand même important, là-aussi. Donc, une grande vigilance sur le fait qu'il n'y ait pas d'abus puisque, si j'ai bien compris, les sommes qui seront mises en œuvre pendant les six mois maximum, sont des sommes qui sont proches du SMIC. Là aussi, donc, un contrôle pour éviter toute dérive. Sinon, ça nous semble une mesure transitoire intéressante.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pas d'autres demandes de prise de parole ? Est-ce que l'Exécutif veut reprendre la parole ? Non.

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous passons au rapport suivant et M. MORTINI, également, le présente.

## **Rapport n° 2018/E5/160 : Occupation des aires d'accueil du public du domaine forestier territorial**

### **M. Lionel MORTINI**

Sur ce rapport, la DSP, pour la gestion des forêts de la Collectivité, qui a été en vigueur de 2004 à 2016, comprenait la gestion des aires d'accueil du public.

À l'issue de cette DSP, les services ont cherché à mettre en place un nouveau cadre pérenne pour la gestion de ces aires, qui permette d'allier sécurité et service aux usagers.

Toutefois, il n'a pas été possible de définir celui-ci avant la saison estivale 2017.

Avec la fusion des collectivités, une telle question relative à l'accueil se complexifie. Les anciens conseils départementaux étant, eux aussi, propriétaires d'espaces fréquentés par le public mais, également, compétents en termes d'activités de plein air. Il apparaît, toutefois, peu envisageable de solutionner globalement cette question de l'accueil du public, avant la saison estivale 2018.

C'est pourquoi, il est envisagé de confier à nouveau, au cas par cas, la gestion d'aires d'accueil en forêt territoriale à des opérateurs collectifs publics, dans l'attente d'une procédure durable (les opérateurs qui sont des communautés de communes, le Parc et l'ONF).

Il vous est donc proposé d'autoriser la mise à disposition d'équipements touristiques à ces opérateurs publics, par simple autorisation temporaire. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

**Je n'ai pas de rapports de commissions.**

La parole est donc à qui la demande. Personne ne la demande.

On va mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E5/161 : Modification de l'application du régime forestier en forêt territoriale de Valle Mala**

**Le Président TALAMONI**

La parole est à Lionel MORTINI, pour présenter ce rapport.

**M. Lionel MORTINI**

La CdC entreprend le calibrage et la rectification de la route départementale D420, sur la commune de Zerubia, dans le secteur du col de Tana. Le foncier mitoyen, qui va être affecté par les travaux, est aussi propriété de la Collectivité de Corse, en l'occurrence la forêt territoriale de Valle-Mala.

Compte-tenu de la modification du tracé, des zones forestières vont devenir l'emprise de la nouvelle route et l'ancien tracé sera traité afin qu'il puisse être réaffecté à l'usage forestier. Cela sera matérialisé par un bornage qui arrêtera les nouvelles contenances cadastrales.

En vertu du code forestier, la forêt territoriale est sujette à un arrêté la soumettant à un statut juridique spécifique, le régime forestier. Il est donc nécessaire de faire modifier cet arrêté en y soustrayant la nouvelle emprise de la route et en y intégrant, à l'inverse, l'ancien tracé.

En conséquence, il est proposé de demander la distraction du régime forestier des zones de la forêt territoriale nouvellement affectées à l'usage routier, de demander la soumission au régime forestier des zones anciennement affectées à l'usage routier à intégrer dans la forêt territoriale de Valle-Mala, d'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente opération.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je n'ai **pas de rapports de commissions**. Qui demande la parole ? Personne.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant. La parole est à Lionel MORTINI pour le présenter.

**Rapport n° 2018/E5/176 : Approbation des plans d'aménagement des forêts territoriales de Conca et de Zonza**

**M. Lionel MORTINI**

Merci M. le Président.

Le Code forestier prévoit que chaque forêt publique soit gérée à l'aide d'un plan d'aménagement forestier. Ce document est rédigé par l'Office national des forêts, en concertation continue avec les propriétaires. En outre, il doit se conformer au SRA (schéma régional d'aménagement) qui définit les normes techniques pour ces plans de gestion.

L'aménagement comprend les parties suivantes :

- un diagnostic sur la forêt
- une synthèse des enjeux permettant la définition d'objectifs
- un programme de coupes et de travaux
- un bilan financier prévisionnel.

Ces plans sont rédigés pour une durée de quinze à trente ans. Leur approbation et leur application sont nécessaires afin que nos activités forestières puissent bénéficier d'une certification de gestion durable.

L'Assemblée de Corse a approuvé vingt-neuf aménagements forestiers ces dernières années.

Il est proposé d'approuver ces plans d'aménagements forestiers, dans la mesure où leur application relèvera toujours de la décision du propriétaire, en concertation avec le gestionnaire et les autres acteurs socioéconomiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission du développement. La parole est à Nadine NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Observations des commissaires :

**M. Jean-Jacques LUCCHINI** a fait observer qu'un bon nombre de plans de gestion concernait les résineux et qu'il serait judicieux d'élaborer des plans de gestion de chênaies, en cohérence avec les établissements publics, afin qu'ils puissent organiser leur autonomie énergétique pour l'utilisation du chêne comme bois de chauffage.

À ce titre, **M. Olivier RIFFARD**, (*Direction des dynamiques territoriales*) a indiqué qu'en dépit des actions de promotion du bois-énergie assurées par les services de la Collectivité, le manque de projets émergents est à déplorer, bien que quelques-uns aient déjà été réalisés, principalement dans le rural.

**En réponse à M. Julien PAOLINI** qui a souhaité savoir pourquoi une seule forêt était concernée par l'exploitation du pin maritime, **M. Olivier RIFFARD** a confirmé que le problème s'expliquait par une demande des acteurs économiques axée principalement sur le pin laricio. En aucun cas, il s'agit d'un défaut de qualité.

**La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je vais mettre aux voix ce rapport

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Rapport suivant, très important. La parole est à Josepha GIACOMETTI pour nous le présenter.

## CULTURE / CULTURA

### [Rapport n° 2018/E5/159 : Application du règlement des aides pour la culture](#)

#### Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, Président.

Vous avez adopté, le 27 avril dernier, le nouveau règlement des aides à la culture.

Comme vous le savez, ce nouveau règlement des aides a pour objet de définir les principes régissant l'attribution des aides financières accordées par la Collectivité de Corse en matière d'action culturelle.

Or, aujourd'hui, de par la loi, les trois règlements, ceux des deux ex-départements et celui de la CdC, précisant les aides en faveur de ce secteur, sont toujours en vigueur. Donc, il s'agit simplement de permettre l'application effective du règlement adopté par notre Assemblée. Il s'agit d'acter le fait que le RDA culture, que vous avez voté en avril dernier, se substitue de pleins droits aux dispositions antérieures approuvées par les trois collectivités dans leur règlement respectif, dans le domaine spécifique de l'action culturelle.

#### Le Président TALAMONI

En peu de mots et beaucoup d'effets.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

La parole est à Xavier LUCIANI pour présenter le rapport suivant.

## EAU / ACQUA

**Rapport n° 2018/E5/181 : Avis de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux modifiant le Code de l'environnement et le Code général des collectivités territoriales**

### **M. Xavier LUCIANI**

Président, c'est une simple mise à jour des textes sur les modalités de consultation du public pour le SDAGE, qui est un document de planification sur six ans, et pour le SAGE aussi, avec uniquement une demande de proposition de modification de l'article 11. Vous savez que c'est approuvé par le comité de bassin de Corse. On demande à ce qu'il soit approuvé, aussi, par l'Assemblée de Corse, dans son article 11.

C'est très simple. J'ai fini.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Il n'y a **pas de rapports de commissions**, pas de demandes de prise de parole.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport suivant concerne l'aménagement du territoire. Celui-ci va être un peu plus consistant, me dit Serge. J'espère qu'il ne sera pas suffisamment consistant pour nous faire déborder sur l'heure prévue, pour l'interruption de séance.

Il s'agit du rapport relatif au règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires (rapport n° 198). Il va être présenté par le président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Je souhaiterais qu'on le prenne plus tard, s'il vous plaît, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous allons en prendre un autre.

**Le Président SIMEONI**

On peut, peut-être, prendre les questions diverses ? Elles sont courtes.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, à votre guise.

J'ai un dossier dont vous avez peut-être entendu parler, très intéressant, mais je ne suis pas sûr qu'on l'examinera aujourd'hui : **Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collègues chargés de l'élection des sénateurs. Ce rapport (n° 203)** que vous commencez par bien connaître, mais sur lequel vous ne vous êtes pas encore prononcés. Donc, je vous le rappelle, je le rappelle à votre bon souvenir. Dès que vous voudrez, si possible avant l'élection des sénateurs, nous déciderons de ce qu'il convient de faire en la matière.

**QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE**

**Rapport n° 2018/E5/203 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs**

**(Renvoyé à une prochaine session)**

**Rapport n° 2018/E5/178 : Mise à disposition de cinq agents de la Collectivité de Corse au bénéfice du Syndicat mixte de Conca d'Oru, vignoble de Patrimoniu, golfe de San Fiorenzu**

**Le Président TALAMONI**

C'est le président du Conseil exécutif qui le présente ?

**Le Président SIMEONI**

Oui. Peut-on dire du rapport précédent, qu'il a été traité à un rythme de sénateur !

**Le Président TALAMONI**

Oui, c'est le moins que l'on puisse dire ! Vous nous avez habitués à mieux, M. le Président du Conseil exécutif !

Ce rapport 178, est-ce que vous voulez nous le présenter ?

**Le Président SIMEONI**

Oui. Ce rapport concerne le fonctionnement du Syndicat mixte de la Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio, golfe de St Florent.

Dans le rapport, vous est rappelé l'historique administratif de cette structure. Il s'agit aujourd'hui, dans le cadre d'une gestion optimisée des ressources humaines, de permettre à ce syndicat mixte, présidé par Louis POZZO DI BORGIO, de disposer de personnels qui seront mis à disposition, puisque priorité a été donnée au recrutement interne.

Cinq emplois sont prévus : directeur ou directrice, chargé (e) de mission "développement et ingénierie de projet", chargé (e) de mission "développement et ingénierie de projet" (filiale administrative pour le

premier, filière administrative ou technique pour le deuxième), chargé (e) de mission "communication, promotion touristique et animation" et, enfin, assistant (e) de direction.

À ce jour, il vous est proposé la mise à disposition, à temps plein, d'un agent contractuel de catégorie A, sous contrat à durée indéterminée, filière administrative cadre d'emploi des attachés territoriaux, pour occuper l'emploi de directeur du Syndicat mixte de Conca d'Oru.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les documents afférents à cette mise à disposition.

### **Le Président TALAMONI**

Je crois que M. POZZO DI BORGIO me fait signe qu'il va quitter l'hémicycle.

Qui demande la parole ? Mme MARIOTTI.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Je voudrais juste rappeler, très rapidement, même si c'est en marge de l'aspect RH, que le label (je parle sous le contrôle de François ORLANDI) avait été décerné en mars 2017, qu'il est subordonné au respect d'un plan de gestion 2017/2023, avec six actions prioritaires qui sont extrêmement lourdes, importantes ; chaque action pouvant constituer, quelque part, un gros dossier.

Il y a le syndicat mixte, ça a été mis en place, il y a la charte environnementale, il y a le fait de régler ce problème de la maison du grand site, il y a à gérer le problème des effluents vinicoles, il y a le déplacement doux et la signalétique.

Je voudrais juste (mais je sais que je n'ai pas de craintes à avoir sur le sujet) sensibiliser le président de l'Exécutif sur le fait que ce qui reste à faire est colossal. Il y a un point d'avancement en 2019, qui va être fait par l'inspecteur général des sites. Et, compte tenu du travail colossal qui reste à faire, il faudrait quand même qu'on soit tous mobilisés sur ce sujet pour que, ce qui serait quand même un comble, on ne retire pas le label, sachant que, je le rappelle, l'inspecteur général était assez prudent, à l'époque, et que c'était Ségolène ROYAL qui, elle, avait fortement insisté.

Il y a donc un travail énorme qui reste à faire et, effectivement, on se rend compte qu'on se retrouve maintenant avec l'effectif qui risque d'être opérationnel d'ici un mois ou deux mois mais, par contre, qu'il y a un travail énorme à faire.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. ORLANDI, vous avez la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président, Chers collègues.

Juste une précision à ajouter à ce que vient de dire notre collègue, Marie-Thérèse MARIOTTI.

En effet, la labellisation a été obtenue dans des conditions très rapides. Il faut, en règle générale, plusieurs années (nos collègues d' Ajaccio ont connu ces délais) pour obtenir ce type de labellisation qui nous a été attribuée en trois mois. Cela implique des temps contraints à tous les niveaux. En effet, la mise en œuvre de tous les dispositifs, et notamment obtenir la « dead line » de 2019, implique une mobilisation des moyens en interne, et surtout des moyens avec les acteurs du territoire, très rapide.

Comme Marie-Thérèse MARIOTTI, j'invite tous les acteurs à être véritablement proactifs et solidaires dans cette démarche parce que le délai qui a été imparti, compte tenu des conditions dans lesquelles nous l'avons obtenu, en violant un petit peu les usages en la matière, seront scrutées avec beaucoup de vigilance.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ? Oui, vous avez la parole.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste une précision, c'est dommage que Louis POZZO DI BORGO soit parti parce qu'il aurait pu apporter quelques précisions. Il aurait pu partir pendant le vote.

Je veux juste dire que les moyens et l'intérêt qui ont été donnés pour qu'on réussisse à garder ce label et qu'on mette vraiment tous les moyens possibles de la Collectivité de Corse en la personne de

Louis POZZO DI BORGO qui, dès le départ, (je parle sous le contrôle de Mme MARIOTTI et des autres puisque moi je ne suis que suppléant) s'est vraiment investi dans cette aventure.

Et aujourd'hui, j'ai envie de dire, avec cette délibération où on remet un certain nombre de personnels à disposition, je pense qu'il y a vraiment une volonté de réussir et d'être prêt pour 2019.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, cher collègue. Je crois que M. POZZO DI BORGO a bien fait de quitter l'hémicycle. Je pense que c'est même la règle, règle qui est de plus en plus stricte d'ailleurs, à cet égard. Je vous appelle quand même tous, à bien avoir en tête tout cela.

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste une précision : la règle, je n'ai pas vu un texte écrit qui m'explique bien la règle.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais nous avons commencé à y travailler, notamment avec le secrétariat général et je ne voudrais pas que l'intervention de notre ami Hyacinthe VANNI nous incite à la décontraction à cet égard, parce que ça va être de plus en plus difficile.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ce que je veux dire, c'est qu'on est tous, ici, présidents de SEM et d'organismes. A un moment donné, ùn c'hè più mimu chì hà da vutà.

**Le Président TALAMONI**

Ghjustamente, ci vole à tenene contu, parce qu'on va se retrouver avec des procédures.

**M. Hyacinthe VANNI**

On n'est pas ordonnateur. Dans certaines SEM, c'est le directeur qui est ordonnateur et donc, j'aimerais bien qu'on nous précise (quand on n'est pas ordonnateur) : Est-ce que qu'il faut qu'on quitte l'hémicycle ? Est-ce qu'il faut qu'on vote, ou pas ? On n'est pas tous aux mêmes responsabilités.

### **Le Président TALAMONI**

À cet égard, il y a une formation, qui est en cours, et qui va être répétée parce que, la dernière fois, il y avait trois élus qui ont participé à cette formation. Nous allons donc répéter cette formation avec une avocate spécialiste de la matière, de manière à ce que chacun ait bien en tête les contraintes auxquelles nous sommes soumis désormais, qui sont des contraintes très fortes. Je pense que personne n'a envie que nous ayons des procédures dirigées à l'encontre de nos collègues.

Donc, je voudrais passer plutôt un message de prudence à cet égard, même si ces contraintes ont des inconvénients. Je comprends très bien ce que dit notre collègue Hyacinthe VANNI, mais nous sommes bien obligés, aujourd'hui, de faire avec ces règles qui sont contraignantes. J'invite, d'ailleurs, nos collègues à participer, nombreux, à la séance de formation avec l'avocate spécialiste de la question, de manière à ce que chacun sache les risques qui sont encourus pour l'institution, et pour chacun d'entre nous.

À cet égard, s'agissant de ce rapport, le président du Conseil exécutif veut certainement dire un mot.

### **Le Président SIMEONI**

Un mot, bien-sûr, pour exprimer à mon tour, ma confiance totale dans Louis POZZO DI BORGIO et pour partager avec les intervenants précédents, Marie-Thérèse et François, une certitude qu'il faut réussir et, également, que cette réussite passe par le travail en commun, président, vice-président, l'ensemble des membres, l'ensemble des acteurs et, notamment, les acteurs économiques et les acteurs de terrain. C'est dans cet esprit-là, que nous allons travailler pour réussir à continuer à avancer, étant précisé, effectivement, que l'obtention du label, dans des conditions un peu particulières (sur un travail qui avait été mené mais, aussi, une volonté politique forte de réduire au maximum les délais et, peut-être, de forcer un peu la main au plan administratif) nous obligent à être extrêmement réactifs, vigilants et impliqués.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

J'ajoute, au cas où je ne me serais pas bien fait comprendre il y a une minute, que les risques sont également de nature pénale, que les choses soient claires. Je préfère que chacun l'aie bien dans un coin de sa tête.

Je crois qu'il n'y a plus d'orateurs inscrits.

Nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Rapport suivant :

**Rapport n° 2018/E5/199 : Mise à disposition d'un agent de la Collectivité de Corse auprès de la SEM des chemins de fer de la Corse**

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais sortir, mais je conteste quand même le fait que, n'étant pas ordonnateur de la SEM des chemins de fer, je n'aurais pas à sortir mais, par prudence, je vais sortir !

**Le Président SIMEONI**

Président, veuillez faire expulser cet homme !

**Le Président TALAMONI**

Donc, c'est le président du Conseil exécutif qui présente ce rapport.

**Le Président SIMEONI**

Oui. Alors, en suite du rapport qui a été rendu par la Chambre régionale des comptes et en application de celui-ci, la Chambre a formulé un certain nombre d'observations et de recommandations auprès des ordonnateurs des collectivités territoriales et, notamment, de l'ordonnateur et du président de la SAEML des chemins de fer de la Corse. Certaines de ces recommandations et observations concernent l'organisation de cette société ainsi que des aspects de ressources humaines.

Et donc, toujours dans le cadre de la recherche d'une gestion optimale de nos ressources humaines, il vous est proposé de mettre à disposition de cette société, un cadre de la Collectivité de Corse qui aura pour mission de mettre en œuvre une partie des recommandations préconisées par la Chambre régionale des comptes.

1. Premièrement : engager une réflexion d'ensemble sur le dimensionnement des services, y compris par mutualisation des moyens,
2. Deuxièmement : engager des discussions sur l'accord d'entreprise pour redonner plus de flexibilité à l'organisation, corriger un certain nombre d'erreurs de plume, et réécrire dans un cadre de discussion

avec les personnels, les parties pouvant être contradictoires, favorisant la sous-activité et la non application du nombre annuel d'heures de travail.

3. Enfin, troisièmement : mettre en œuvre un réel plan de formation pluriannuel reposant sur une analyse des besoins en compétences, (GPEC) relayés par les entretiens annuels professionnels, qui restent également à mettre en place, conformément aux accords d'entreprise.

À côté de cela, des missions plus traditionnelles mais tout aussi structurantes, en matière de gestion des ressources humaines.

A mon avis, c'est quelque chose d'indispensable et cette mise à disposition permettra de mettre en œuvre ces recommandations et ces actions.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je n'ai **pas de rapports de commissions.**

Qui demande la parole ? Personne.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E5/194 : Délégation générale habilitant des conseillersexécutifs aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

La nouvelle Collectivité de Corse s'est substituée à l'ancienne CTC et aux deux anciens conseils départementaux et, notamment, sur les terrains de la propriété des trois anciennes collectivités qui doivent être transférés au compte de la nouvelle.

Pour des raisons de simplification et de célérité, c'est le président qui, par principe, dispose de la signature en la matière. Mais le Code général des collectivités territoriales prévoit que cette compétence peut être déléguée à un adjoint ou à un vice-président. Dans le cadre de la Collectivité de Corse, un conseiller ou une conseillère exécutive.

Je vous propose d'approuver une délégation générale aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative, dans le sud au profit de M. BIANCUCCI et, dans le nord, au profit de Mme GUIDICELLI.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de rapports de commissions.

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**ENERGIE / ENERGIA****Rapport n° 2018/E5/203: Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs**

(Renvoyé à une prochaine session)

**Le Président TALAMONI**

Le rapport n° 158 est au tirage. Nous pourrions faire passer, en attendant, le rapport sur l'énergie (rapport n° 157). M. le Président de l'AUE, est-ce que cela vous convient que nous prenions votre dossier ? Oui. Très bien. Jean BIANCUCCI a la parole.

**Rapport n° 2018/E5/157 : Modification des fiches 1.6, 2.19, et 3.15 « aide à l'achat de vélos à assistance électrique » du règlement des aides de l'AUE****M. Jean BIANCUCCI.**

Il s'agit de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et en rapport au règlement des aides de l'agence. Cela vise les mesures 1.6, 2.19, 3.15 du règlement des aides.

Je veux vous rappeler qu'il s'agit de la PPE (le cadre général) qui a été actée le 27 mai 2016 par une délibération n° 16/109 de l'Assemblée, qui a été modifiée par une deuxième délibération le 27 juillet 2017.

Il s'agit d'une aide aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique. Le montant forfaitaire à l'origine était de 500 € Suite à l'apparition de nouveaux modèles, l'aide a été révisée pour atteindre le taux d'intervention de 50 % du coût TTC du vélo, la subvention, bien entendue, restant plafonné à 500 €

Compte tenu du succès de l'opération et afin de pouvoir continuer à encourager l'acquisition de vélos, il est proposé, aujourd'hui, d'aider l'achat de vélos à hauteur de 25 % du coût TTC (toujours) du vélo.

La subvention, elle, reste plafonnée à 500 € On diminue donc la proportion de subvention, on garde le plafond et, bien entendu, on modifie aussi la délibération dans le sens où on s'est rendu compte, aujourd'hui, qu'il y a aussi des achats de vélos d'occasion parce que, bien entendu, le

vélo à assistance électrique se développe. Jusqu'à présent, les subventions n'intégraient pas l'achat de vélos d'occasion. Ça va être le cas si vous délibérez.

Je vous propose d'intégrer, dans ces aides, les vélos d'occasion. Il y a, bien entendu, une condition restrictive, c'est qu'ils soient toujours sous garantie. C'est une précaution qui est nécessaire.

Troisième point, il s'agit d'aider aussi le développement de vélos adaptés au transport de marchandises et de personnes. On parle de vélos cargos. Il est proposé que la subvention, pour les structures relevant du secteur concurrentiel, s'élève pareillement à 25 % du coût du vélo et qu'elle puisse atteindre 1000 € au lieu de 900 €. Voilà la dernière modification.

Bien entendu, cette modification du règlement permet de ne pas créer d'effet d'aubaine.

On vous demande de délibérer.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président de l'AUE. Il y a des rapports de commissions et notamment celui de la Commission du développement. Mme NIVAGGIONI.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Après avoir salué la qualité du rapport, **Mme Fabienne GIOVANNINI** a souhaité mettre l'accent sur le caractère vertueux de ce dispositif qui a fait la preuve de son efficacité, rappelant qu'une étude a démontré que les utilisateurs délaissaient, pour partie, leur véhicule thermique au profit de leur vélo électrique.

Elle a toutefois reconnu qu'un effort restait à faire afin d'adapter les routes, tant au niveau urbain que péri-urbain, pour qu'à terme, ce nouveau mode de déplacement puisse se généraliser.

**La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Qui demande la parole ?  
M. MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour faire un lien avec ce que disait le rapport, évidemment ça n'a de sens, le succès de ce dispositif, que si la réflexion sur le déplacement urbain et périurbain accompagne ce type de dispositif.

Par contre, sur l'approche effet d'aubaine, comment est-ce que la puissance publique s'assure que les vélocistes jouent le jeu ? Je ne sais pas s'il y a des études régionales sur la façon dont le succès de ce dispositif a couru depuis quelques années maintenant. Ce que je sais, c'est qu'au niveau national, sur certaines régions en tout cas, les vélocistes n'ont pas forcément joué le jeu et le prix des vélos a, évidemment, augmenté quasi à due concurrence de la subvention. Je pense que ce n'est pas le cas, par intuition et, j'allais presque dire, par observation empirique et par connaissance de ce qui est un petit marché, finalement. Mais quand vous dites que vous nous assurez qu'il n'y aura pas d'effet d'aubaine, par quelle étude, j'allais presque dire scientifique, vous arrivez à prouver et à témoigner de cette situation ?

**Le Président TALAMONI**

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. Pierre GHIONGA**

Président, une question intéressée. Je voulais savoir si les professionnels comme moi, médecins, sont éligibles à ces aides ?

**Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas trop l'usage, en principe, cher collègue. Ici, nous sommes les représentants de l'ensemble de la Corse ! Je plaisante...

M. le Président de l'AUE, une réponse précise à une question précise, néanmoins intéressée !

### **M. Jean BIANCUCCI**

A priori, comme on est pour le développement de l'usage du vélo électrique, oui ! Bien entendu, il va falloir voir précisément, et vous me posez une question qui demandera une précision ultérieure. Je demanderai aux services de savoir précisément... Mais, a priori, oui puisqu'il s'agit de développer le vélo, à la fois dans des secteurs professionnels, mais aussi pour le vulgum pecus.

Pour ce qui concerne Jean-Martin, la question, bien entendu, est forte à propos et on peut considérer qu'il puisse, dans l'avenir, y avoir ce type de phénomène. On en est encore, et tu l'as dit, à un stade de développement qui, à mon sens, ne génère pas encore ce type de problème. Nous tiendrons compte de l'observation qui est faite et nous serons, bien entendu, extrêmement attentifs à ce type de risque.

Répondre de manière scientifique, on essaiera de le faire mais, à ce stade, je ne sais pas si l'on peut être extrêmement affirmatif.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES (suite) / QUISTIONE DIVERSE (seguida)**

**Rapport n° 2018/E5/158 : Pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 30 mars 2018 (SNC Vendasi C // CTC)**

**Le Président SIMEONI**

C'est un contentieux relatif à un marché qui avait été attribué, si ma mémoire est bonne, en 2014. La SNC VENDASI et le groupement au sein duquel elle était associée pour le présent marché, ont introduit un recours indemnitaire. Ils avaient perdu en première instance et avaient été intégralement déboutés de leur demande. Ils ont fait appel (ce qui est le droit reconnu à tout justiciable) et, en cours d'appel, la cour administrative d'appel a infirmé le jugement, a considéré que la SNC VENDASI avait droit à indemnisation de son préjudice, que celle-ci évalue quand même à 3 M€(c'est-à-dire le manque à gagner par rapport au bénéfice qui aurait été procuré à la société si elle avait été attributaire). La cour a considéré qu'elle n'avait pas suffisamment d'éléments pour fixer le quantum du préjudice. Donc, elle a dit qu'ils avaient droit à indemnisation, mais elle a désigné un expert.

Dans la mesure où nous considérons que c'était le jugement de première instance qui avait fait une exacte application du droit en déboutant la société VENDASI, je vous demande l'autorisation de pouvoir agir dans le cadre d'un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la cour administrative d'appel.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande. Personne.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un rapport qui va vous être distribué tout de suite. Il s'agit du rapport n° 158 bis. Le rapport n° 158 a été distribué, le 158 bis va l'être... On attend qu'il soit distribué ? Bien. Alors le rapport n° 205.

### **Rapport n° 2018/E5/205 : Appel contre le jugement du Tribunal administratif de Bastia du 1<sup>er</sup> mars 2018 (commune de Peri-PACCU)**

### **Le Président SIMEONI**

On a distingué en deux délibérations, suite à des observations qui ont été faites en commission, et il s'agit donc d'une deuxième affaire, une deuxième instance, totalement distincte de la première.

Là, il s'agit de nous autoriser à aller en appel contre un jugement du tribunal administratif de Bastia, en date du 1<sup>er</sup> mars 2018, dans le cadre d'une instance qui nous a opposés à la commune de Peri, dont notre collègue Xavier LACOMBE est le maire.

C'est une affaire, j'allais dire, de principe. Il n'y a aucun caractère d'animosité personnelle ou particulière. C'est une affaire de principe sur le terrain du PADDUC et des espaces stratégiques agricoles.

Le jugement, que nous souhaitons frapper d'appel, a statué d'une part, sur l'annulation de la carte des espaces stratégiques agricoles et, d'autre part, a considéré que le classement en espace stratégique agricole du secteur tout entier de la plaine de Peri, était abusif.

Sur le premier point, l'annulation de la cartographie, vous savez que nous n'avons pas fait appel de ces dispositions et nous nous sommes engagés à présenter une cartographie dans des formes régularisées pour que cet appendice, ce complément du PADDUC, puisse retrouver toute sa forme juridique. Donc, l'Agence de l'urbanisme est en train de travailler là-dessus, y compris en concertation avec les maires, pour préciser un certain nombre de points qui avaient été relevés comme fautifs, approximatifs ou inexacts.

Donc, cette première partie du jugement ne fait pas problème.

Par contre, la partie qui, à notre sens, fait problème, c'est le fait de ne pas avoir voulu classer du tout le secteur de la Plaine de Peri en espace stratégique agricole puisque, selon nous, une partie du secteur

concerné est, certes, urbanisé ou artificialisé mais les espaces restant présentent bien, à notre sens, une activité ou un potentiel agricole qui mérite d'être protégé. Et donc, nous voulons que cette protection, au titre des ESA, ne soit pas contestée par le jugement parce que si nous laissons devenir ce jugement définitif, au-delà du cas de Peri, ça pourrait fragiliser, toute entière, la notion d'espaces stratégiques agricoles.

Donc, c'est un enjeu juridique de principe et c'est la raison pour laquelle, au-delà de l'amitié que nous avons pour notre collègue Xavier LACOMBE, je souhaite que vous m'autorisiez à ester en justice, en cause d'appel, dans le cadre de ce dossier.

**Le Président TALAMONI**

Oui, vous avez la parole.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Notre collègue Xavier LACOMBE ne participera pas au vote et vous comprenez bien pourquoi. Et notre groupe, également, votera « contre ». Merci.

**Le Président TALAMONI**

Dont acte.

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? .....

M. MONDOLONI, vous avez voté deux fois, une fois « pour », une fois « contre » !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

C'est très révélateur d'un état d'esprit... mais je vais voter « contre ».

**Le Président TALAMONI**

Vous votez « contre », très bien.

Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« Pour » : Femu a Corsica ; Corsica Libera

« Contre » : Per l'Avvene

Absentions : La Corse dans la République

Non participation : Andà per dumane ; M. Xavier LACOMBE)

**ENVIRONNEMENT / AMBIENTE****[Rapport n° 2018/E5/163 : Modalités de mise en œuvre de la compétence « réserves naturelles de Corse »](#)****Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Les textes qui régissent la répartition des compétences en matière de réserves naturelles, et notamment les lois de 2002, organisent les choses de la façon suivante :

D'un côté, le président du Conseil exécutif qui établit tout projet de classement en réserve naturelle, qui désigne les gestionnaires des réserves existantes, qui instaure les comités consultatifs et conseils scientifiques des réserves naturelles et qui autorise les activités réglementées dans les délibérations de classement créés par la Collectivité de Corse.

Donc, d'un côté le président du Conseil exécutif, de l'autre l'Assemblée de Corse, instance délibérante, qui classe, par délibération, les réserves naturelles de Corse et qui valide les plans de gestion de ces réserves tels que présentés par les gestionnaires.

L'Office de l'environnement, quant à lui, prépare les décisions de l'Assemblée de Corse et du président du Conseil exécutif, et assure le suivi de cette gestion des réserves naturelles.

Enfin, le préfet de Corse, pour les réserves créés avant le transfert de compétences, donne son accord sur la désignation du gestionnaire, des comités consultatifs et conseils scientifiques, et autorise les activités règlementées dans le décret de classement.

Pour mémoire, la Corse compte actuellement sept réserves naturelles :

- La réserve naturelle de Scandola, qui est gérée par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse ;
- La réserve naturelle de l'étang de Biguglia, anciennement gérée par le Conseil départemental de Haute-Corse et, aujourd'hui, par la Collectivité de Corse ;
- Les trois réserves naturelles :
  - des bouches de Bonifaziu,
  - des îles Ciarbicali,
  - des Trè Padule de Suartone qui sont gérées par l'Office de l'environnement ;
- La réserve naturelle des îles du Cap Corse gérée par l'association Finocchiarola, et aujourd'hui son gestionnaire est en cours de désignation, mais bien sûr on a discuté avec l'association et avec les deux personnels concernés. La piste envisagée, c'est de continuer jusqu'à la fin de l'année, avant que la gestion ne soit reprise par le Parc naturel marin du Cap Corse ;
- Et enfin, la réserve nationale du massif du Monte Ritondu qui est, je vous le rappelle, la première réserve naturelle de Corse. Nous l'avons classée le 21 septembre 2017, la première réserve que la Collectivité de Corse a classée, en application des nouvelles compétences. Une réserve naturelle dont le gestionnaire n'a pas encore été désigné.

Donc, en suite de cette répartition des compétences, et dans le cadre des décisions qui seront à prendre dans les semaines et les mois qui viennent, je vous demande de m'autoriser, en ma qualité de président du Conseil exécutif, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la compétence relative aux réserves naturelles en Corse, compétence telle qu'elle est confiée au président du Conseil exécutif de Corse, par les différents textes régissant la matière.

**Le Président TALAMONI**

**Merci. Il n'y a pas de rapport.**

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande, donc je vais mettre le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le secrétariat me fait savoir que là, on risque de rentrer dans des rapports qui vont prendre un peu de temps et comme il est l'heure de nous quitter provisoirement, je vous donne rendez-vous à 14 h 30 ?

**Le Président SIMEONI**

Je crois qu'il y a des réunions à 14 h 30.

**Le Président TALAMONI**

Il y a des réunions à 14 h 30. S'il y a des réunions à 14 h 30, nous nous retrouvons à 15 heures.

Bon appétit !

**La séance est suspendue à 12 h 50 et reprise à 15 h 33.**

**Le Président TALAMONI**

Nous attendons, pour commencer cette séance que le secrétaire général nous rejoigne. Je vous demande, s'il vous plait, de regagner vos places.

Nous allons aborder l'examen du rapport n°198 sur l'aide aux communes.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU****Rapport n° 2018/E5/198 : Règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires****Le Président TALAMONI**

M. le Président du Conseil exécutif, vous êtes d'accord pour nous présenter ce dossier ?

**Le Président SIMEONI**

Bien sûr, M. le Président, mais je regrette un peu que les sièges soient vides... et le brouhaha...

**Le Président TALAMONI**

Non mais le brouhaha, nous allons le faire cesser manu militari...

C'est un dossier très important que ce rapport qui va nous être présenté par le président du Conseil exécutif, je vous demande d'être attentifs.

Vous avez la parole, M. le Président.

## **Le Président SIMEONI**

M. le Président de l'Assemblée de Corse,  
Mmes et MM. les Conseillers,  
Chers collègues,

Présentation de ce rapport sur le règlement transitoire d'aide aux communes, intercommunalités et territoires qui est, je crois, un moment important que nous avons souhaité ensemble, dans cet hémicycle, qui avait également été demandé comme un élément fort de sécurisation pour les maires et présidents d'intercommunalités, avec des enjeux transversaux en arrière-plan, notamment bien sûr l'équité territoriale, la transparence, l'efficacité de l'action publique, l'action en faveur de l'intérieur et de la montagne, les mécanismes de solidarité, la bonne gestion des deniers publics ; autant d'enjeux que nous avons donc cherchés à prendre en compte dans le cadre de ce projet de règlement.

Un projet de règlement qui n'est pas né de rien, bien sûr, il s'est construit à partir des documents préexistants, notamment les règlements existants dans les trois collectivités ayant fusionné.

Il s'est construit aussi à partir de la réflexion que nous avons initiée au moment de notre accès aux responsabilités en 2016.

Il s'est appuyé aussi au rapport qui avait été élaboré, lors de la précédente mandature, et sous la présidence de Jean-Martin MONDOLONI ; un rapport en dates des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017, élaboré par la Commission de contrôle et d'évaluation qui avait balayé l'existant en le situant dans une perspective historique qui avait ouvert un certain nombre de pistes de réflexion.

Un rapport qui s'est construit aussi en essayant d'analyser, sans esprit polémique, les carences ou éléments d'inefficacité des dispositifs précédents.

Je voudrais, à cet égard, rappeler brièvement, au seuil de mon propos, deux éléments : un, tiré de ce qui va devenir bientôt l'ancien système organisé par la Collectivité territoriale de Corse (les règlements qui ne sont plus applicables) et l'autre, tiré de la vision panoramique des trois collectivités.

Concernant la Collectivité territoriale de Corse, il y avait autour de la dotation quinquennale un règlement des aides qui, en ses grands principes, avait été institué sous la présidence de Jean BAGGIONI et qui avait été un élément fort d'équité puisqu'il reposait sur un certain nombre de critères objectifs et c'était un élément fort pour, notamment, les maires (à l'époque les intercommunalités n'avaient pas pris la même dimension) qui savaient pouvoir s'adosser à un dispositif de soutien largement lisible, pluriannuel, pour les accompagner dans leur gestion et dans leur décision budgétaire au niveau communal.

Ça, c'était le principe et il y avait une exception qui était le fameux fonds dit de développement (qui avait d'ailleurs été visé dans le rapport de la commission d'évaluation), un fonds de développement qui n'avait en fait de développement que le nom puisque l'accès au financement, dépendant de ce fonds, ne reposait sur aucun critère précis et que donc, il y avait une large part de pouvoir discrétionnaire dans l'allocation des subsides dépendant de ce mécanisme.

Absence de lisibilité, donc, au plan des critères.

Absence de lisibilité, également, au plan budgétaire puisque ce fonds de développement ne faisait pas l'objet d'une enveloppe individualisée. C'était, en quelque sorte, un droit de tirage dans un volume global qui n'était jamais fixé à l'avance et qui donnait lieu aussi à une distorsion importante entre les crédits de paiement mobilisables, au titre de l'année N, et les arrêtés attributifs de subvention qui étaient délivrés au fil des demandes, qu'elles soient déposées au titre de la dotation quinquennale stricto sensu et des autres dispositifs, ou au titre du fonds de développement.

Bien sûr, et les élus territoriaux qui sont aussi des élus locaux le savent, il y a forcément une part de chevauchement entre les décisions et la mobilisation des crédits sur plusieurs exercices budgétaires. Mais il n'empêche que cette façon de procéder conduisait au mieux à une distorsion importante et souvent à une forme de phénomène qui pouvait s'assimiler à de la cavalerie, sans aucune connotation pénale, mais simplement à une forme de course en avant qui, répétée au fil des exercices, conduisait à avoir un stock d'autorisations de programme programmées (donc d'arrêtés attributifs de subvention) sans rapport, aucun, avec la réalité des capacités contributives de la Collectivité de Corse. Et on le retrouvait aussi dans les autres collectivités puisque, à titre de rappel, nous avons au début 2018 (sans compter l'exercice en cours), en stock, des arrêtés attributifs de

paiement à concurrence de 150 M€ c'est-à-dire plus de quatre ou cinq exercices budgétaires.

Donc, vous voyez que c'est beaucoup plus que ne le justifie le simple caractère pluriannuel de la dotation quinquennale. Et dans cet élément, l'ex-Conseil départemental 2A, sur ces 150 M€ le stock des arrêtés attributifs de subvention représente 71,7 M€ Donc, un élément tiré de la façon de procéder de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse.

Et nous avons pris l'engagement de supprimer ce fonds de développement, de lui substituer un fonds dit de territorialisation, avec des critères objectifs, un fonds dont l'enveloppe budgétaire serait clairement individualisée pour une meilleure gestion annuelle et pluriannuelle. C'est donc une des concrétisations que nous avons mise en œuvre.

Ce que je voudrais vous dire aussi, nous l'avons évoqué, c'est que, de façon générale, il y avait des règlements d'aides dans le Conseil départemental 2B et dans le Conseil départemental 2A, mais qui n'étaient pas aussi précis que le règlement des aides de la Collectivité territoriale de Corse.

Et il y avait une part, me semble-t-il, mais je soumetts ce jugement de valeur au débat, une part trop large laissée, notamment à l'occasion de certains choix, à une forme de non-prévisibilité pour les bénéficiaires.

Je prends un exemple chiffré tiré, par exemple, du Conseil départemental 2A : pour la période 2012-2014, il y avait eu 11 530 000 € au titre de l'aide aux communes (crédits de paiement). On est passé dans la moyenne de 2015-2017, de 11 530 000 € à une moyenne de 19 747 000 €

Donc 11,5 M€/ 19,7 M€ sans que rien ne justifie, semble-t-il, ni dans les besoins des communes, ni dans la modification de la structure budgétaire du Conseil départemental, une telle variation qui représente quand même plus de 80 % d'augmentation, avec (et là je laisserai juge, sans esprit polémique, vous avez les chiffres en tête) :

- 2012-2014 : 11,5 M€ de crédits de paiement
- Moyenne de 2015-2017 : 19 M€
- Et pour l'année 2017, le montant des AP affectés, dont des arrêtés attributifs de subvention : 34,8 M€

On est passé de... (C'est tellement énorme)... 11,5 M€ pour la période 2012-2014, à une moyenne de 19 M€ avec la dernière année, qui était l'année avant la fusion (et les mauvaises langues diront « une année électorale ») 34,7 M€ d'arrêtés attributifs de subvention.

Et donc, nous nous retrouvons aujourd'hui, en stock, avec des arrêtés attributifs de subvention qui sont dus aux communes, que nous allons honorer, mais avec un volume d'engagements dont vous vous rendez bien compte qu'il est en décalage total avec la réalité des capacités contributives de notre collectivité.

Et si on y ajoute, et je termine, à ses aides directes, les allègements d'emprunts qui sont aussi des subventions en investissement, on a pour la période 2015-2020, au titre du Conseil départemental de Corse-du-Sud, 26,5 M€ d'allègement d'emprunts, dont 21 M€ au bénéfice de la seule commune d'Aiacciu.

Je dis, sans esprit polémique, qu'on n'est pas dans une logique supportable pour les finances de la Collectivité de Corse et qu'on n'est pas dans une logique politiquement défendable lorsqu'on veut s'adosser à des principes d'équité, de transparence et de gestion vertueuse.

Ça, c'est le passé, nous allons en gérer les séquelles ou, en tout cas, la part d'héritage. Nous le ferons, je l'ai dit. Sauf cas très exceptionnel et engagement manifestement disproportionné, les engagements qui ont été pris seront respectés. Sauf cas manifestement disproportionné et engagement qu'en droit on appelle « non causés ».

L'autre élément que je veux vous donner, et c'est un peu aussi une façon de dire qu'une fusion a des effets objectifs, en termes de difficulté elle a aussi des effets subjectifs. Autrement dit, la nouveauté, l'émergence d'une nouvelle institution crée une situation qui est objectivement difficile mais qui est aussi ressentie comme difficile et donc il y a des effets anxiogènes.

On l'a entendu dire souvent, y compris dans cet hémicycle, et je le pense sincèrement de bonne foi, que les communes ne percevaient par leurs dotations quinquennales, etc. Au jour d'aujourd'hui, il n'y a aucun dossier qui soit en retard de paiement sur le terrain des subventions. Il y a peut-être des communes qui m'ont écrit en disant « on a besoin de mobiliser, accélérez le paiement, etc. », mais il n'y a aucun retard structurel. C'est important de le dire.

Et de la même façon, j'ouvre une petite parenthèse, on entend aussi... (et vous vous en êtes fait l'écho et c'est normal que vous le fassiez puisque vous êtes aussi des élus qui sont là pour faire entendre ce que vous disent vos mandants et vos électeurs, ou pas vos électeurs d'ailleurs)...Souvent, vous nous avez dit, et vous avez interpellé l'Exécutif en disant « les entreprises s'inquiètent, la commande publique est bloquée, il y a une souffrance économique et sociale».

Donc, sous le contrôle de mes services, du DGS et du DGA (qui ne tardera pas à arriver), le niveau d'engagement au jour d'aujourd'hui, en termes de commande publique de la Collectivité de Corse, à un epsilon près, quelques centaines de milliers d'euros, est exactement le même que celui, l'année dernière, des trois collectivités séparées. Autrement dit, on est, à un epsilon près, exactement sur les mêmes chiffres, il n'y a aucun retard, aucune diminution. Par contre, je ne conteste pas que le sentiment dont vous vous êtes fait l'écho soit réel, mais ça montre que, quelquefois, il y a un décalage entre la perception, par les acteurs, de la réalité et la réalité elle-même. Ce qui ne veut pas dire non plus, et je complète et je termine sur ce point, qu'il n'y ait pas des difficultés, qu'il n'y ait pas des améliorations à apporter en termes de fonctionnement dans tous les domaines, mais nous nous y attachons.

Donc, voilà ce qu'était la situation ancienne, avec ses avantages, ses effets positifs, mais également ses difficultés.

Nous avons souhaité, ensemble, un règlement transitoire en nous disant qu'il fallait, d'une part, que ce règlement transitoire donne des garanties fortes aux communes et intercommunalités et reflète les principes qui sont au cœur de notre action publique et, en même temps, qu'il soit transitoire parce qu'il y a un certain nombre de points dont nous avons besoin, de dialogue et de temps supplémentaires pour les approfondir. Donc, le point d'équilibre qui a été trouvé me semble prendre en compte, pour l'essentiel, les préoccupations communes que nous avons évoquées.

Et je voudrais bien sûr, à nouveau, remercier et féliciter les services administratifs, notamment le DGA M. PERALDI, Pasquin CRISTOFARI, M. ROSSI, toute l'équipe de l'aide aux communes, je ne pourrai pas citer toutes celles et tous ceux qui ont travaillé sur ce règlement. Dire aussi que Jean BIANCUCCI, dans le cadre de ses attributions de conseiller exécutif, a été un acteur précieux de la rédaction de ce document.

Dernier point : il fallait, bien sûr, intégrer dans ce règlement transitoire la nouvelle donne induite par la nouvelle Collectivité de Corse. Il ne s'agit pas seulement de prendre acte de la disparition des anciennes institutions, il ne s'agit pas seulement de construire un nouveau règlement qui prendrait le meilleur des trois dispositifs antérieurs, il faut également faire, au moins en partie, œuvre créatrice pour répondre aux nouveaux enjeux qui sont induits par la création de la nouvelle Collectivité de Corse.

Par exemple : le fait que les deux conseils départementaux aient disparu et, au-delà des institutions, que les conseillères et conseillers départementaux aient disparu fait disparaître un échelon de proximité, on le sait, ça crée une attente plus forte de la part du terrain, des élus locaux, des territoires. Il fallait intégrer cela.

Deuxième élément fort : la question de l'équité territoriale.

L'équité territoriale, on le voit tous les jours dans les journaux, c'est l'équité entre Bastia et Ajaccio, entre le Grand Bastia et le Grand Ajaccio, mais cela va bien au-delà, nous le savons. La Corse, c'est la Corse de la pointe du Cap jusqu'à Bunifaziu et il y a notamment au cœur de nos préoccupations, vous le savez, la volonté de rééquilibrer en faveur de l'intérieur et de la montagne et de trouver des mécanismes de péréquation et de solidarité qui permettent aux territoires, aux intercommunalités ou aux communes (qui ont le moins de moyens financiers, humains, logistiques) de trouver, dans les dispositifs d'ensemble d'aides aux communes, les moyens de mettre en œuvre leur politique.

Ceci étant posé, des éléments de rationalisation, en termes de gestion, et des éléments sur le fond.

S'agissant du cadre d'intervention, nous avons essayé de retenir et de prendre en compte les demandes des maires en termes de prévisibilité. Cela nous a conduits d'abord à donner une date certaine et une date butoir en termes de dépôt des dossiers. Cela permet d'avoir une meilleure gestion annuelle, cela évite d'avoir des dossiers qui arrivent au fil de l'eau ; le fil de l'eau conduisant ensuite à des décalages sur les exercices budgétaires et rendant les choses plus difficiles, à la fois pour les maires et pour la Collectivité de Corse.

Donc, ce que nous avons proposé dans ce règlement, c'est que nous fixions une date limite annuelle de dépôt des dossiers, au 30 avril de l'année N (certains maires ont demandé une modification un peu en amont,

plus souvent un peu en aval, sauf bien sûr dispositif exceptionnel, intempéries toute l'année) avec une liste complète des pièces constitutives des dossiers de demande pour que les maires n'aient plus à recevoir ce fameux courrier « le dossier n'est pas complet, merci de revenir..., etc. ». Ensuite, une information interne à la Collectivité de Corse avec l'avis technique des directions, offices et agences concernés, sur les opérations relevant de leurs compétences, qui sera systématiquement recueilli. Et surtout, élément de sécurisation, c'est qu'un délai de deux mois maximum (après le caractère définitif de validation du dossier) sera imposé à l'administration territoriale sur la prise d'arrêtés attributifs de subvention. Donc on a un délai de deux mois qui est clair sur l'instruction, on a une instruction qui est rationalisée et surtout, deux mois après, maximum, les maires auront leurs arrêtés attributifs de subvention avec, en amont de ces décisions, une information complète des organes de la Collectivité de Corse (la Chambre des territoires, à titre consultatif, et également la Commission des finances qui sera systématiquement saisie, comme c'est le cas depuis 2016).

S'agissant du cadre d'intervention : nous avons introduit à la demande, en tout cas sur recommandation de la Chambre régionale des comptes, un contrôle de l'effectivité des opérations. Attention, ce n'est pas un contrôle de maître d'ouvrage. En gros, on ne va pas vérifier les mètres, les ci et les ça (ce n'est pas de la Collectivité de Corse que ce contrôle relève).

Par contre, la réalité de la réalisation de l'opération, et son caractère achevé, sera vérifiée in situ, matériellement, par la Collectivité de Corse.

Nous avons précisé le régime de la caducité des aides et précisé également les possibilités de prorogation, de reversement de l'aide et de basculement d'une somme sur l'autre pour être dans une gestion, là-aussi, plus proactive et plus fine. Et donc, à travers ces propositions techniques qui comportent également l'harmonisation de l'instruction avec les services de l'État, puisque trop souvent les maires étaient renvoyés de collectivité en collectivité (il y avait, par exemple, l'aide du Conseil départemental, l'aide de la Collectivité, l'aide de l'État, les trois processus étant totalement dissociés, souvent cela portait préjudice à la bonne conduite de l'opération). Donc là, on va s'harmoniser avec les services de l'État, on rationalise l'instruction et cela devrait conduire à une plus grande efficacité.

Sur le fond, premier élément fort du règlement des aides : le maintien de la dotation quinquennale, aussi bien pour les communes, que pour les communautés de communes.

Cette dotation n'est modifiée ni en son principe, ni en ses modalités de calcul. Elle couvrira la période en cours en allant jusqu'à la fin de 2019. Autrement dit, les mêmes critères rationnels, incontestables et, in fine me semble-t-il, équitables vont continuer à s'appliquer jusqu'à la fin de la période quinquennale et donc, les maires et présidents d'intercommunalité ont une visibilité parfaite.

En ce qui concerne les taux d'intervention (c'est dommage qu'on ne puisse pas projeter, comme nous l'avions fait notamment en commission ou devant la Chambre des territoires, peut-être qu'on aurait dû y penser...), en fait, on a conservé en gros les taux d'intervention pour les communes et les intercommunalités, mais en rééquilibrant en faveur des communes de l'intérieur et de montagne.

Dans mon document, ici, je n'ai pas les anciens taux mais sachez qu'aujourd'hui, pour les communes (dans le cadre de ce règlement si vous le validez) de moins de 350 habitants, le taux de subvention maximal sera de 80 %, de 350 à 1 000 habitants : 70 %, de 1 000 à 3 000 habitants : 60 %, de 3 000 à 10 000 habitants : 50 % et plus de 10 000 habitants : 40 %.

Donc, on a « renforcé » sur les petits et moyens et on a légèrement diminué (phénomène de péréquation) sur les gros ou assez gros.

En gros, (je peux vous la montrer de loin, mais vous l'avez eue) lorsqu'on regarde la carte, on se rend compte qu'on est sur des taux d'intervention beaucoup plus hauts lorsqu'on est sur les communes de l'intérieur et de la montagne, et sur les communes du littoral ou les intercommunalités dites « riches » (on le verra, c'est encore plus clair ensuite), on est sur des aides qui sont un petit peu moins importantes.

On retrouve ce rééquilibrage sur les intercommunalités.

- Sur les deux intercommunalités les plus riches (CAPA et CAB), vous avez un taux de subvention maximal qui est de 50 % ;
- Sur la communauté de communes Sud Corse : 55 % ;

- Sur les communautés de communes intermédiaires (Calvi-Balagne ; l'Île Rousse-Balagne ; Celavu ; Prunelli ; Alta Rocca ; Costa Verde ; Ornano ; Valinco ; Fiumorbu Castellu ; Marana), vous êtes à 70 % ;
- Sur les cinq communes plus pauvres (Cap Corse, Centre Corse, Oriente, Conca d'Oro, Spelunca et Liamone), vous êtes à 75 % ;
- Et enfin, concernant Pasquale Paoli et Castagniccia-Casinca, vous êtes à 80 %.

Et là-aussi, la carte est parlante, on va du plus clair au plus foncé. Vous voyez que la cartographie montre bien que le taux de subvention monte en fonction de la diminution de la richesse de l'intercommunalité.

Concernant les opérations éligibles, nous avons prévu, dans ce projet de règlement, d'essayer de recentrer la dotation quinquennale, sans pour autant porter atteinte au principe de libre administration des collectivités territoriales et au fait que le maire doit pouvoir avoir le panel le plus large de décisions ouvert et couvertes par le financement. Mais simplement, ce que nous voulons essayer de faire, c'est de soutenir financièrement des opérations qui sont structurantes et notamment, la dotation quinquennale pourra être mobilisée sur « voirie – aménagements divers », « aide au patrimoine public non protégé », « aide aux bâtiments administratifs et techniques » hors entretien courant et petits équipements, « création, maintien et développement de commerces de proximité » uniquement pour les communes de 3 000 habitants ou les EPCI de moins de 12 000 (il y avait eu une discussion là-dessus avec Antoine POLI), et, dernier point, « création, maintien et développement de services de proximité ».

De la même façon, pourront être financées toutes les opérations concourant, notamment au niveau des intercommunalités, à la mobilité au sein du territoire ou entre les territoires (voies de circulation douce, accessibilité, etc.), les acquisitions foncières et immobilières avec une obligation de maintien au patrimoine communal ou intercommunal, le financement des documents d'urbanisme et de planification (c'était déjà le cas), important (et on y viendra tout à l'heure) : la gestion et la collecte des déchets, avec une possibilité de renforcement dans le cadre de la discussion que nous aurons la semaine prochaine, l'acquisition d'équipements destinés à des missions de service public (ce qui était déjà le cas mais qui sera renforcée).

Donc, la dotation quinquennale a vocation à être maintenue, à être sanctuarisée. Les engagements qui ont été pris ont vocation à être respectés et l'idée, c'est que les maires et les présidents

d'intercommunalités continuent d'avoir accès à ce dispositif, en prenant en compte la nécessité d'un geste de rééquilibrage pour les communes et intercommunalités de l'intérieur et de montagne.

S'agissant de la dotation « Ecole » : là-aussi, le dispositif est reconduit et j'allais dire que c'est normal pour une double raison : d'abord parce que l'éducation, la formation et l'enseignement général sont, et nous l'avons dit souvent, au cœur de nos priorités politiques. Et ensuite, le fait de financer, de construire ou de rénover une école est, pour une commune ou un territoire, l'expression de ce que la vie a vocation à être maintenue, encouragée et renforcée.

Par contre, on a là-aussi fait évoluer le montant de subvention maximum et le taux de subvention maximal en allant plus loin dans le soutien, notamment, aux communes qui sont en voie d'expansion, puisqu'on s'est rendu compte que l'ancien plafond de 450 000 € était souvent insuffisant pour boucler les opérations.

Je rappelle, à titre d'exemple, qu'une commune (à titre historique là-aussi) avait pu bénéficier, dans des conditions juridiquement surprenantes, du PEI pour financer, très largement au-dessus du montant, son école et que beaucoup d'autres communes disent « puisque ce précédent a existé, pourquoi ne le faites-vous pas à nouveau ? ». C'était antérieur à notre arrivée aux responsabilités. Moi, j'ai toujours souhaité respecter la règle, donc on n'a pas pu aller chercher du financement d'écoles sur le PEI. Par contre, il y a beaucoup de porteurs de projets qui sont venus et qui nous ont dit « avec 450 000 € on ne passe pas ». Mais il y a aussi autre chose, c'est que, à un moment donné, la construction d'une école, dans une commune dynamique, ne peut pas se faire, non plus, en vampirisant les communes alentours qui seraient moins dynamiques et en les privant de la possibilité, à elles-aussi, d'avoir une école.

Donc, à un moment donné, il y aura un véritable dialogue qui doit se faire, y compris sur la vision à l'échelon du territoire ou de l'intercommunalité. Mais j'y viendrai ensuite.

Donc, sur les catégories de communes, lorsque vous êtes une commune de moins de 350 habitants, vous avez une dépense subventionnable plafonnée de 1 M€ et la Collectivité de Corse pourra aller jusqu'à 400 000 € de subvention. Il me semble que c'est quand même quelque chose de très important à l'échelle d'une petite commune.

Pour les communes de 350 à 1 000 habitants : le montant de subvention maximum est porté à 480 000 € et le taux de subvention maximal reste à 40 %.

Pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants : on va jusqu'à 600 000 € toujours un taux de subvention maximal de 40 %.

Et pour les communes en extension, dont je vous parlais, de 3 000 à 10 000 habitants DGF, on peut passer à un taux de subvention maximal de 50 %, une dépense subventionnable plafonnée de 1,5 M€ et donc un montant de subvention maximum d'environ 750 000 €

Identique pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Donc, une volonté de maintenir le fonds « écoles » mais de le doter plus largement en augmentant les taux de subventions maximums autorisés et donc le montant global des subventions qui pourront être mobilisées.

Troisième point : la disparition du fameux fonds dit « de développement » et son remplacement par le fonds de territorialisation.

Quel est l'objectif de ce fonds de territorialisation ? Il est de soutenir les communes et les EPCI dans leurs projets structurants, de renforcer la qualité des équipements publics, et notamment des équipements publics qui rayonnent sur tout le territoire : cela peut être un projet porté par l'intercommunalité et ça peut être, aussi, un projet porté par la commune, dès lors qu'il est porté au bénéfice de plusieurs communes. Donc, c'est une incitation au dialogue, à l'échelon du territoire, y compris sur des compétences qui, par exemple, ne sont pas transférées par l'intercommunalité. Et, en arrière-plan, la volonté (on l'a dit souvent) d'avoir une vision cohérente du territoire considéré. On a dit souvent que, par exemple, une même commune, dans un territoire X, ne peut pas avoir en même temps un stade refait complètement à neuf, la maison des services publics et une maison de santé. On ne pourra pas faire deux maisons de santé dans la région, on ne pourra pas faire deux stades, etc.

Cela veut dire qu'à un moment donné, à l'échelle d'un territoire, quand une commune vient et dit :... (je pense à cela parce que cela avait été le cas lors de la précédente mandature)... « Vous avez un engagement qui a été pris », pour une commune, « pour financer un stade et de façon très importante »... et la compétence est communale... J'ai respecté cet

engagement mais j'ai fait valoir à la commune que d'autres communes du canton n'avaient pas de stade et qu'elles allaient me demander, aussi, un stade. Donc, ce que nous avons convenu avec le maire (le maire de Cargese, pour ne pas le citer), c'est que ce stade devait avoir une vocation intercommunale et qu'il devait être mis à la disposition des autres communes du canton, y compris du canton élargi, de façon large et, par exemple, dans ce cas précis, Cargese, ayant à la fois un centre culturel et un stade, il me semble normal que, si demain il doit y avoir un autre investissement structurant qui doit être fait dans la région, de même nature, il devra aller dans une autre commune et, par exemple, une commune de l'intérieur, pour être dans une logique d'équilibre entre le littoral et l'intérieur et ne pas être dans une accumulation d'investissements dans une seule commune au détriment des autres.

Donc, le fonds de territorialisation va répondre à cela et il pourra financer des projets innovants, attractifs et notamment, soit les études préalables (qui permettront l'amorçage du projet, la définition de la stratégie et l'élaboration du plan d'action), soit la phase opérationnelle, à savoir : les études pré-opérationnelles ou les opérations d'investissement.

Là-aussi, un geste significatif dès cette année, si vous votez ce règlement, on a prévu, et on a inscrit au budget primitif 2018, 6 M€ individualisés dont 2 M€ au titre des contreparties (Contrat de plan État/Région). Donc, on saura, année par année, qu'il y aura 6 M€ ou 8 M€, l'année prochaine (si ça marche bien), pour le fonds de développement. Il y aura un ordre d'inscription des dossiers qui arrivent, il y aura une réponse qui sera donnée, il y aura des critères qui seront fixés et qui permettront d'arbitrer et surtout c'est un peu aussi l'objectif de tout le dispositif que nous mettons en place, et ça a vocation à se faire ailleurs, y compris sur les routes... Et j'avais, au téléphone, des élus ou des maires qui me disaient « mais comment on va savoir ? » Moi, je suis persuadé que ce qui est gênant pour un maire, ou pour un président d'intercommunalité, ce n'est pas tant que d'avoir à attendre deux ou trois ans par rapport à un projet, que de ne pas comprendre pourquoi son projet n'est pas retenu ou quand est-ce qu'il va l'être.

Bien sûr que si vous n'êtes pas retenu, quand vous comptez engager une opération à l'année N, il y a une frustration. Mais ce qui est insupportable, à mon avis, c'est de se dire « devant mon dossier, en est passé un autre qui n'avait pas des qualités supplémentaires par rapport au mien ». Si demain vous avez des critères précis, que vous avez une programmation pluriannuelle et qu'on vous dit « on n'a pas pu traiter votre

dossier cette année parce qu'il y en avait un qui était meilleur, vous ne serez pas à l'année N+1, mais vous serez à l'année N+2, etc... », je pense qu'il y aura quand même de la frustration mais c'est gérable, et surtout c'est explicable, c'est défendable et, in fine, ça peut être compris.

Donc, l'idée est celle-là sur le fonds de territorialisation.

Alors, on a proposé des critères, comme je vous le disais, puisqu'on passe d'une logique de financements discrétionnaires à une logique de financements rationnels et prévisibles.

Je les cite pour mémoire. Ils ne sont pas exhaustifs, ils procèdent aussi des échanges que nous avons pu avoir, les services ou les élus, avec les élus communaux et intercommunaux :

1<sup>er</sup> critère : l'élaboration préalable d'une étude portant sur les besoins de la population et une analyse de l'offre de service existant sur le territoire. En gros, faire la démonstration qu'il y a un vrai besoin. Donc ça, c'est sur quatre points (le barème total, c'est sur vingt-cinq points).

2<sup>ème</sup> critère : la conformité du projet avec une stratégie de développement territorial quand elle existe. Là, c'est une incitation, aussi, à aller vers des documents structurants types SCoT, projet de territoire, charte de pays ou schéma de service.

3<sup>ème</sup> critère : la mutualisation de l'équipement proposé. A qui va-t-il servir ? Est-ce qu'il sert seulement à trois communes, à cinq ? Combien de population ? Etc.

4<sup>ème</sup> critère (sur deux points) :

-la mise en réseau avec des acteurs du territoire œuvrant dans les champs identiques ou voisins. Là, c'est la volonté de développer des synergies,

-le dimensionnement financier du projet par rapport à sa nature,

-le caractère innovant du projet (sur cinq points) en termes de conception, de prise en compte des enjeux environnementaux, d'intégration architecturale ou paysagère. Donc là, c'est la volonté d'aller vers une urbanisation et une architecture mieux maîtrisées, d'aller vers la transition énergétique, les énergies renouvelables, etc.

-Et enfin, la carence constatée en matière d'équipements similaires sur le territoire. Autrement dit, ces quatre points là sont donnés

aux territoires qui partent d'une situation faible par rapport à d'autres territoires où des offres existent déjà.

Donc, il me semble que, avec ce principe d'un fonds de territorialisation doté d'une enveloppe (pour commencer) de 6 M€ et des critères, qui sont des critères objectifs, on est dans une démarche de lisibilité, de prévisibilité et aussi d'efficacité.

On a complété ce fonds de territorialisation par un autre fonds qui est un fonds de solidarité territoriale.

Qu'est-ce que ce fonds de solidarité territoriale ? Il a été créé par rapport à un constat qui est récurrent, et notamment chez les maires des petites communes. Souvent, ils disent « j'ai besoin d'une opération structurante qui, historiquement, a fait défaut dans ma commune, mais si je l'a fais, je consomme toute ma dotation quinquennale ». Et donc, souvent, l'arbitrage se fait ainsi : « si je fais ça, je ne peux pas faire le reste et si je fais le reste, je reste dans une situation où ma population est dans l'attente d'un service ».

Donc, ce qu'on a prévu, c'est en gros un droit de tirage par période quinquennale et les petites communes, c'est-à-dire les communes de moins de 3 000 habitants, et les EPCI de moins de 12 000 habitants (mais, encore une fois, le seuil peut être revu) auront la possibilité, une fois par période quinquennale, de financer un projet structurant, sachant que cette aide sera mobilisable sur toute la durée de la dotation et valable sur une seule opération. En gros, vous avez un bonus, une opération bonus en dehors de la dotation quinquennale.

Alors, bien sûr, il faut que ce soit une opération qui reste dimensionnée aux besoins. On ne pourra pas financer une opération si elle coûte le double de la dotation quinquennale. Cela veut dire que toutes les petites communes et toutes les intercommunalités n'ayant pas beaucoup de moyens financiers auront, une fois par dotation quinquennale, la possibilité de financer un projet qui sera un projet structurant.

Et enfin, à titre, cette fois-ci, plus transitoire, pour gérer des « queues de comètes » : il y a certaines communes, ou certaines intercommunalités, qui ont fait des demandes de dossiers avant la fusion, qui ont obtenu un financement d'une des collectivités et pas des autres (par exemple, d'un conseil départemental et pas de la CTC, ou de la CTC et pas d'un conseil départemental, ou pas de l'État). Ce fonds permettra de solder

cela, de financer et de parachever le financement de l'opération ayant été initiée.

Donc, voilà les grands axes de ce dispositif. Je précise que le dispositif « intempéries » est, bien sûr, maintenu. Je crois que c'est un pas important vers l'amélioration de notre dispositif.

Il y aura bien sûr, dans les semaines à venir et dans les mois à venir, des améliorations à apporter.

Dans les semaines à venir, la question de l'éco-conditionnalité.  
Et dans les mois à venir, d'autres aspects.

J'ai écouté, ce matin, la réponse à Antoine POLI. On a notamment la problématique des déchets. Je pense que nous devons intégrer, dans ce règlement provisoire... alors je n'ai pas voulu le proposer ex ante, parce que je pense que cela doit faire l'objet d'une discussion approfondie avec les intercos, que nous n'avons pas eu le temps de mener et ce sera l'objet, notamment, de notre rencontre de la semaine prochaine et des semaines à venir.

On est d'accord pour dire qu'on va basculer du système actuel de gestion des déchets à un système de tri généralisé et, notamment, de tri au porte à porte, chaque fois que possible.

L'idée, (lorsqu'on aura contractualisé avec les intercos, avec le SYVADEC, avec l'État et, donc, la Collectivité de Corse) sur des objectifs en matière de déchets, c'est d'avoir une sorte de réserve de performances. On aura identifié des objectifs, des objectifs chiffrés, eh bien les intercos qui respecteront, ou qui dépasseront les objectifs, auront une gratification, une majoration de la dotation quinquennale et une part de majoration des communes participant à l'intercommunalité. Et, en sens inverse, si vous en êtes d'accord, on peut aussi avoir, comme c'est le cas par exemple en Sardaigne, une fiscalité qui sanctionne ceux qui ne trient pas, soit qu'ils refusent de s'engager dans le tri, soit qu'ils ne fassent pas d'efforts réels. Étant précisé que, comme on est sur une période de trois ans, on s'assure de la progressivité et, par exemple, il n'est pas question de sanctionner systématiquement les intercommunalités qui, la première année, n'atteindraient pas leurs objectifs.

L'idée n'est pas celle-là. On sait très bien que tout dispositif, y compris lorsqu'il est voté, il y a toujours des impondérables, des difficultés

supplémentaires, mais comme on est sur une période de trois ou quatre ans, je crois que le principe de cette éco-conditionnalité aura vocation, notamment en matière de gestion des déchets... Je regarde si je retrouve ma réponse à la question orale de ce matin, il y avait les chiffres sur la façon dont la Sardaigne fonctionne, il y a vraiment une prime au tri, une prime importante au dépassement des objectifs et des sanctions importantes pour ceux qui ne trient pas. Je vous retrouverai les chiffres et vous les donnerai tout à l'heure. À mon avis, c'est un travail à faire rapidement, dans les semaines à venir.

Ensuite, sur le fonds, dans le cadre du règlement définitif, celui dont nous avons dit que nous allons le travailler ensemble, dans l'année à venir. Je crois qu'il va falloir faire émerger véritablement, plus encore, la logique de territoire, il va falloir rapprocher l'administration de la Collectivité de Corse des territoires.

Il y a, en contrepoint aussi, cette logique d'ingénierie mise à la disposition des communes et des intercommunalités, que ce soit en termes d'urbanisme (Jean BIANCUCCI en parlera tout à l'heure), que ce soit en termes de déchets ou que ce soit, tout simplement, en termes d'accès aux fonds européens. On sait bien qu'aujourd'hui les communes, intercos et les porteurs de projets, dans les territoires ruraux, n'ont pas la capacité technique à accéder à toute l'information.

Donc, notre idée, c'est le processus de construction qui est en cours, c'est vraiment de développer l'ingénierie de la Collectivité de Corse en la matière avec une proposition qui sera faite, je l'évoque rapidement pour mémoire, la semaine prochaine, sur la question des déchets.

Il ne s'agit pas de se substituer aux intercommunalités, la compétence, en matière de collecte des déchets, est aux intercommunalités. Il s'agit de mettre à la disposition des intercommunalités, dans le cadre d'une stratégie concertée et contractualisée entre nous, des moyens humains qui vont permettre de développer le tri sur les territoires. Et, dans ce cadre-là, j'ai demandé au directeur général des services (on en a parlé en Conseil exécutif, on en a parlé aussi avec Guy ARMANET, on en a parlé lors de la Chambre des territoires), on peut très bien imaginer une bourse aux emplois internes à l'Office de l'environnement bien sûr, mais plus généralement à la Collectivité de Corse. On sait qu'il y a certains fonctionnaires qui veulent se rapprocher de leur territoire. Eh bien, on peut très bien identifier et dire qu'on va mettre vingt, trente ou quarante postes sur la question du soutien aux intercos, sur la gestion des déchets, former

les gens et les mettre ensuite à disposition pour généraliser le tri, apprendre ce que sont les bonnes pratiques, aller vers les intercos qui ont eu des expériences innovantes, les transposer, faire de l'échange d'expériences, etc., le tout dans un cadre partagé entre nous.

Je termine en disant qu'en arrière-plan, il y aura la continuation du travail avec, bien sûr, les PETR, avec l'harmonisation des différents dispositifs, les contrats de ruralité, etc. On sait qu'aujourd'hui, il y a une superposition qui nuit à l'efficacité et que, quelquefois, dans les contrats de ruralité, sont prévus des financements qui relèvent d'autres dispositifs. Donc, c'est un travail, à mon avis, de rationalisation qu'on doit faire, de façon patiente, en discutant, en faisant un travail chirurgical parce que l'idée, ce n'est pas d'imposer quoi que ce soit, l'idée c'est vraiment de permettre aux maires, aux présidents d'intercos, à leur conseil municipal et à leur conseil communautaire d'intervenir dans les meilleures conditions, au service des territoires et de leur population.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Nous avons un rapport de la Commission de développement qui va nous être présenté par la présidente, en l'absence de Julie GUISEPPI.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

La **présidente Nadine NIVAGGIONI** a salué les axes nouveaux et la cohérence des mesures, invitant les élus locaux présents à faire connaître leurs observations sur ce document.

**M. François-Xavier CECCOLI** a, dans un premier temps, noté avec satisfaction le maintien de la dotation quinquennale, avec une réorientation à la marge vers les communes du rural ou les petites communes.

Il a souhaité savoir si le niveau d'action serait uniquement celui de l'ancienne collectivité ou bien s'il correspondrait à l'addition des montants des trois anciennes collectivités.

Il a fait part de l'impression que donne le document en marquant davantage la présence de la collectivité pour les projets dont le financement

n'est pas systématique et qui échappent ainsi à la décision exclusive des communes et communautés de communes.

En réponse, **M. Antoine PERALDI**, *directeur général adjoint en charge de la vie locale et des dynamiques territoriales*, a confirmé le maintien des sommes relevant de la dotation quinquennale, auxquelles vient s'ajouter la création d'un fonds de solidarité territoriale dont l'inscription budgétaire s'élève pour cette année à 10 millions d'euros. Globalement l'enveloppe est pratiquement maintenue, avec un total de 40 millions d'euros, tout fonds confondus (y compris Comité de massif et charte urbaines).

**M. Jean-Charles ORSUCCI** s'est dit inquiet du manque d'obligation de réponse de la part de la Collectivité de Corse sur les demandes déposées. Il a donc souhaité que le dispositif soit précisé sur ce point, afin que les maires et présidents d'intercommunalités puissent être informés rapidement de l'éligibilité de leurs projets de dotation quinquennale.

Il a ensuite estimé que le délai de deux ans, indiqué dans le document, est trop long pour les communes.

Il a interrogé les représentants de l'Exécutif afin de savoir s'il ne serait pas plus pertinent d'envisager une moyenne inférieure à 400 habitants pour le calcul du bonus-malus des aides apportées aux intercommunalités.

Enfin, le règlement d'aide des écoles lui est apparu tellement rigoureux qu'il risque de devenir inopérant, celui relatif à la voirie semblant, pour sa part, un peu trop restrictif pour les communes dont il s'est fait l'écho. Communes qui craignent également que les études complémentaires réclamées soient coûteuses et sans résultat.

Il s'est cependant félicité des avancées opérées dans le cadre de l'aide aux communes, notamment au regard des pratiques qui ont pu avoir cours dans certaines collectivités, avec parfois un contrôle d'opportunité.

La question d'une meilleure coordination entre la CdC, les agences et offices, pour l'attribution des aides, a amené M. ORSUCCI à la plus grande prudence, craignant que recueillir l'avis de chacun puisse ralentir les procédures d'instruction des demandes.

**M. Pasquin CRISTOFARI**, (*Direction des dynamiques territoriales*), a indiqué que l'idée directrice est de faire correspondre l'ensemble des politiques publiques aux besoins des territoires, par le biais de la contractualisation, dans le but de réaliser des objectifs communs.

Il a rappelé que la loi prévoit bien une obligation de réponse, les délais indiqués dans le règlement visant à réduire le stock des autorisations de paiement en attente de réalisation, de la part des communes (130 millions d'euros !).

En complément, **M. Antoine PERALDI** a précisé que les études complémentaires qui sont sollicitées dans le cadre du fonds de territorialisation concernent les équipements structurants sur le territoire extra-communal et seront cofinancées quand elles sont nécessaires.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité rappeler qu'il existait une base règlementaire datant de la présidence de Jean BAGGIONI, insistant sur le fait que le règlement en lui-même n'était pas faillible, les défaillances provenant plutôt des hommes qui l'ont mis en œuvre. À ce titre, elle a appelé à plus de transparence.

Elle a également attiré l'attention de l'Exécutif sur l'importance de voir précisées la question du délai d'instruction et celle de la date d'individualisation du dossier, l'information des communes, au cours du processus de décision, étant, selon la commissaire, absolument fondamentale pour qu'un pilotage communal soit possible.

Pour ce qui concerne la date limite de dépôt des demandes, elle a ensuite alerté les membres de la commission sur la nécessité de prévoir un système dérogatoire pour l'année à venir.

Favorable, sans réserve, à la mise en place d'un contrôle, Mme MARIOTTI a souhaité que les élus de la Commission des finances soient informés des individualisations, mais également des dossiers qui n'auraient pas abouti et les raisons ayant conduits à leur rejet.

Enfin, elle a appelé l'Exécutif à revoir le mode de calcul de la dotation « Ecole » de manière à ne pas prendre en compte uniquement la population de la commune où est implantée l'établissement scolaire, mais également celle des communes voisines qui en bénéficient.

**M. Pasquin CRISTOFARI** a confirmé qu'il s'agit d'une année particulière qui comportera probablement deux individualisations, mais qu'il n'est pas possible de s'engager sur un délai spécifique sans créer de contentieux.

**Mme Fabienne GIOVANNINI** s'est félicitée de ce règlement d'aide aux communes, soulignant les nettes améliorations en termes d'équité, d'efficacité, de solidarité et d'éco-conditionnalité, rappelant également que ces dotations peuvent être complétées par d'autres dispositifs tels que les appels à projets.

Elle a souhaité s'informer sur les dispositions prévues pour la promotion de la langue corse, comme pour l'élaboration des documents d'urbanisme, souhaitant que soit renforcé le rôle d'accompagnement de l'AUE en faveur des communes.

**M. Pasquin CRISTOFARI** a mis l'accent sur le caractère transitoire de ce règlement qui comporte des lacunes en termes de d'intégration de l'ensemble des politiques sectorielles et donc de visibilité de l'action globale de la collectivité au bénéfice des communes et des communautés de communes.

**Mme Stéphanie GRIMALDI** a tenu, pour sa part, à saluer le rééquilibrage proposé en faveur des communes du rural. Elle a fait sienne la remarque qui sollicitait une révision des critères d'évaluation quand une communauté de communes est composée, dans une large majorité, de très petites communes (moins de 300 habitants).

Elle a ensuite souhaité savoir si le principe des contrats de commune-bourg, qui existaient au Département de la Haute-Corse, serait repris dans ce dispositif.

A ce titre, **M. Antoine PERALDI** a indiqué que les projets qui avaient été financés, dans le cadre des contrats avec l'ex-Conseil départemental de la Haute-Corse, et qui ont fait l'objet d'un arrêté, vont perdurer alors que les nouveaux projets pourront rentrer dans le cadre du fonds de solidarité territoriale.

**M. Paulu Santu PARIGI** s'est réjoui de l'existence de ce règlement. Il a fait part de l'espérance qu'il fonde dans ce document à être un dispositif équitable, empreint de transparence et de justice pour les différentes collectivités qui solliciteront des dotations, rappelant

qu'antérieurement, et selon les pétitionnaires, les réponses du département étaient susceptibles de varier.

Il a alerté l'Exécutif sur l'importance des délais pour que les communes puissent mener à bien leurs projets, mais également sur le risque de réclamer des études complémentaires.

**La Commission de développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

(Ont voté « pour » les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » ; Non-participation des groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République » et « Andà per dumane »).

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue, il n'y a pas d'autres rapports. La parole est à qui la demande.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Je lance le débat, je vais récupérer mes esprits et mes feuilles parce que, effectivement, c'est un règlement dense et précis.

M. le Président, déjà, nous sommes ravis d'avoir enfin ce règlement transitoire puisqu'effectivement, on en avait suffisamment parlé, on a vécu des périodes d'incertitude depuis quelques années entre, je dirai, la période arriérée, puis la période fusion des collectivités. Il y avait un ressenti, qui n'était peut-être pas le bon, mais un ressenti, un petit peu, d'instabilité et peut-être d'inquiétude des communes.

Donc, au préalable, évidemment nous sommes ravis de constater que le principe de la dotation quinquennale, qui est incontournable pour les communes et les EPCI, principalement dans le rural, puisqu'elle représente, vous le savez, une sorte de garantie de ressources et, bien évidemment, il est indispensable de la maintenir.

Donc, globalement, sur le dispositif général, nous le trouvons équilibré. Sur l'aspect règlement, bien que, effectivement, nous ayons quelques doutes sur la mise en application du fonds de solidarité territorial et du fonds de territorialisation qui nous semblent, en tout cas, à une première lecture, assez complexes mais je pense que, après une deuxième

et troisième lecture, on devrait être capables, probablement, de bien l'assimiler.

C'est vrai que dans un contexte de diminution des dotations et des ressources des collectivités, face à la suppression des départements qui abondaient dans le financement des investissements des communes et face, vous l'avez noté, au désengagement, entre autre, du rôle de l'Etat dans son rôle d'expert et d'assistance technique (c'est important) auprès des communes à monter tel ou tel dossier, la feuille de route que nous attendions, nous en tout cas élus de proximité, se devait d'être claire et surtout le chemin devait être balisé. Je vais revenir un petit peu là-dessus.

Donc notre première question, à l'occasion de la Commission du développement, portait sur l'engagement du maintien de l'enveloppe globale des trois collectivités. Nous avons eu une réponse en ce sens, qui nous a dit, effectivement, que le budget global était maintenu.

Alors il y a, bien évidemment, des points que nous validons.

Un : la structure des aides avec, entre autre, le maintien de la dotation quinquennale et la reconduction du dispositif spécifique « Ecole ».

Deux : bien évidemment, nous ne pouvons que valider les fondements d'équité, de solidarité, de transparence et le rééquilibrage territorial avec le coup de pouce de plus 5 % pour les communes les plus petites. On en a parlé lors de la commission, c'était surtout l'esprit de la création de la dotation en 95 pour que, je cite les mots de Jean BAGGIONI : « il fallait lutter contre le fait qu'une poignée d'élus puisse disposer de la manne publique et fasse de ses collègues des assistés ou des clients ».

Malheureusement, par le passé, nous avons constaté que si le règlement était satisfaisant sur le papier, il pouvait avoir des effets pervers dans son application.

Je salue également le travail de tous les fonctionnaires et de la Commission de contrôle puisqu'après plus de deux ans de travail et de nombreuses interviews et entretiens, on retrouve, effectivement, bon nombre de recommandations, entre autre le numéro 10 du rapport de juin 2017, dans les fondements de votre règlement.

Nous souscrivons également au fait qu'il faut instaurer des dates butoirs de dépôts des demandes pour éviter la gestion au fil de l'eau, la

notion de premier arrivé / premier servi, fluidifier aussi la gestion des dossiers, que ce soit en local ou également au niveau de la Collectivité. Tout comme, je sais que lors de la commission ça a suscité quelques questionnements, il nous paraît tout à fait normal qu'il y ait des contrôles sur la bonne utilisation des fonds publics et l'effectivité des opérations. Là-dessus on est, bien évidemment, d'accord avec vous et on y souscrit.

Je vous parlais, effectivement il y a quelques minutes, du fait qu'un règlement, aussi parfait soit-il, tout dépend de son application. Et nous avons pour preuve ce qui s'est passé lors de mandatures précédentes où nous étions passé d'un système qui se voulait vertueux à un système, n'ayons pas peur de le dire, pervers puisque sans aucune traçabilité dans l'instruction et l'individualisation des dossiers.

Donc je viens, avec cette transition, sur la deuxième partie de mon intervention qui, pour moi, est perfectible dans ce rapport, Je pense qu'il y a « des trous dans la raquette », dans la proposition que vous nous faites, que ça concerne la dotation quinquennale ou de toute façon tout le dispositif, que ça concerne la dotation « Ecole », « eau-assainissement », l'intégralité du dispositif.

Il y a, pour nous, une absence d'indication en termes de délai d'instruction et d'individualisation qu'il faut régler. Vous avez dit que les élus avaient besoin d'équité, bien évidemment, et de transparence, ils ont aussi besoin de visibilité et de traçabilité pour programmer au mieux leurs investissements.

Il faudrait donc, à toutes les étapes du processus, installer des indicateurs dans la progression de l'instruction des dossiers. Je vais vous parler de tracking, alors je me dis pourquoi pas un système intranet qui traquerait la demande depuis la date de dépôt (vous savez, un peu comme on en parlait avant, le système AMELI) à, je dirai, l'opération ultime du paiement de la subvention. Je pense que ce serait très bien pour les élus, et également pour vous, en matière de pilotage, ça nous semblerait pertinent.

Donc, date de dépôt, évidemment vous l'avez noté, date de notification du dossier complet, c'est le cas, mais après, nous n'avons pas de visibilité et c'est un peu complexe.

Je prends un exemple : j'ai un dépôt de dossier du 14 février 2017 sur ma commune, et ce n'est vraiment pas quelque chose de glamour puisque c'est un assainissement pluvial. Effectivement, depuis le 14 février, date à laquelle j'ai reçu la notification du dossier complet, je

n'ai plus de visibilité, et c'est un petit peu difficile, surtout pour les petites communes où souvent le maire fait tout, fait l'AMO, fait le contrôleur financier, etc.

Donc pour nous, il faut rajouter les dates d'individualisation et, autant que faire se peut, je sais qu'il y a des contraintes budgétaires, mais pourquoi pas une notion quant au délai de paiement ? C'est effectivement important.

Egalement, mais ça à voir, et peut-être pour éviter toute contestation ou polémique, il conviendrait de pouvoir consulter la liste des demandes qui émanent des mairies et de savoir quand un dossier a été rejeté, pourquoi il a été rejeté, objectivement pourquoi il a été rejeté.

Donc, ce sont plus des pistes d'amélioration, j'allais dire, que des critiques, on peut les concevoir pour la dotation quinquennale mais également pour les financements « eau et assainissement ». Quand ont lieu les comités techniques ? On ne sait pas. Combien de temps prend l'étude d'un dossier après le fait qu'il soit notifié complet ? Alors, on nous dit : « mais ça prend deux ans » mais deux ans, quand on a des travaux d'urgence et des taux de rendement réseau catastrophiques, c'est effectivement très long. Donc, là aussi, il y a effectivement des choses à améliorer.

Je vous ai parlé, mais ça je pense que comme c'est nouveau, il va falloir qu'on s'imprègne surtout des différences entre la mise en application du fonds de solidarité territoriale et de la territorialisation.

Enfin, j'ai quelques questionnements (mais ceci dit c'est un règlement transitoire puisqu'on a encore un an et demi, quelque part) sur le mode de calcul du taux de subvention maximum des intercommunalités. Nous ne pensons pas que le fait de reprendre une simple moyenne arithmétique des taux d'intervention des communes soit effectivement pertinent. A la limite, si je schématise, vous avez une intercommunalité de dix communes qui ont vingt habitants, on va se retrouver à 80 % et, a contrario, si vous avez une interco de quatre communes (ce qui n'est pas le cas mais, sciemment, je grossis un peu le trait) de quatre millesh habitants, on va se retrouver à un taux d'intervention beaucoup plus faible, alors que je pense que les équipements structurants risquent d'être plus importants.

Donc ça, c'est en substance les remarques que nous faisons et c'est pour ça que, dès à présent, je vous informe que nous déposons deux

amendements, si vous me permettez Président. Vous voulez que je les lise maintenant ou plus tard ?

**Le Président TALAMONI**

On peut, peut-être, faire la discussion générale, si vous voulez, et puis après, on examine les amendements parce qu'il y en a un du Conseil exécutif, deux de « Per l'avvene » et six de « la Corse dans la République ». Donc, on les examinera ensuite.

Est-ce que vous avez terminé ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Pour résumer, le règlement, en tant que tel, nous paraît satisfaisant. Attention à la mise en application, au tracking et à l'information des communes, on a besoin de visibilité. Merci

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Donc, vous avez la parole, sachant que chaque groupe dispose de dix minutes, il vous reste une minute, je crois... si vous voulez l'utiliser.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Président. Le dispositif proposé a notre plein soutien et promet une avancée majeure pour redynamiser la vie de nos villages ruraux, mais la mise en œuvre effective et les ouvertures qu'elle permet, ne donnera des effets visibles, pour notre population, que bien tardivement.

Aussi, nous souhaitons qu'une mesure transitoire puisse être mise en œuvre, accélérée et anticipée pour des dossiers déjà soumis, ou prêts à l'être, selon les critères suivants : pour les petites communes (moins de 500 habitants) et les dossiers ayant fait une inscription au budget de la commune et prêts à être soumis avant le 15 juillet 2018, dossiers relatifs à toute mesure permettant de favoriser le social et la santé dans le rural, comme l'ouverture de logements sociaux, l'accueil et l'installation de nouveaux praticiens de santé dans ces communes ou tout autre mesure permettant de favoriser la sédentarisation des populations rurales.

Nous soulignons, en particulier, l'urgence de cette mesure car les mouvements d'accueil et installation des populations, surtout s'il s'agit de

familles avec enfants, y compris dans le rural, sont très souvent calés avec le calendrier scolaire. L'objectif est de favoriser un progrès visible dans le rural et à court terme, afin que la nouvelle réglementation des aides prenne son plein effet concret sur le terrain.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. LUCIANI, vous avez la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je voudrais répondre au président SIMEONI qui a cité des chiffres qui sont peut-être vrais, je n'en doute pas, mais il est remonté à 2012, pour parler de l'aide aux communes. On est en 2018. Vous n'avez pas besoin de faire cette comparaison mais je l'accepte volontiers puisqu'il a dit que de 2012 à 2015, mes prédécesseurs avaient octroyé 11 M€ De 2015 à 2016, si j'ai bonne mémoire, vous avez parlé de 19 M€ et après, c'est vrai, il y a eu 34 M€

Mais 34 M€ on peut très bien en discuter, c'est parce que le Conseil départemental devait disparaître et moi, je peux vous assurer que j'ai reçu, toute tendance confondue, je dis bien tous les maires de Corse-du-Sud qui se sont précipités, pendant l'année 2017, parce que le Conseil départemental devait disparaître, pour essayer d'avoir une dernière subvention parce qu'ils ne savaient pas ce que ça devait devenir.

Donc, l'explication que je donne est assez correcte, même correcte, mais il fallait bien que vous enfoncez, à nouveau, le couteau dans la plaie que vous aviez ouverte.

Et puis, vous avez fini par la commune d'Ajaccio. C'est vrai que j'ai été, pendant des années, conseiller municipal et adjoint au maire d'Ajaccio, je ne le suis plus depuis de nombreuses années mais, en 2015, 2016 et 2017, c'est vrai que nous avons voté un accord de 3,5 M€ par an et notamment à d'autres communes. En ce qui concerne les 21 M€, ils sont peut-être inscrits, mais vous avez dit, vous-même, que vous ne les donnerez pas, donc ce n'est pas mon problème... Sbruglietevi incu u meru d'Aiacciu, eiu ùn n'aghju datu chè 11 milione. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. Mme BOZZI, vous avez la parole.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Quelques observations sur ce règlement d'aides aux communes qui, effectivement, était très attendu, comme vous le savez, par l'ensemble des maires et présidents des intercommunalités.

Aujourd'hui, on peut être satisfait, d'abord du maintien de la dotation quinquennale, comme ça a été rappelé tout à l'heure. Vous aviez évoqué, en 2015, lorsque vous êtes arrivés aux responsabilités, la possibilité de la supprimer, d'où la grande inquiétude qui naissait aujourd'hui, et je pense que, durant ce premier mandat, vous vous êtes rendus compte qu'elle était nécessaire, voire indispensable pour la sécurité des communes et la visibilité de leurs projets sur leur mandature. Alors, évidemment, c'est une très bonne chose.

Nous avons déposé des amendements qui ne modifient pas, dans sa philosophie, cette dotation quinquennale mais qui devraient permettre de la simplifier vu que c'est un règlement transitoire qui devrait s'appliquer pour 2018 – 2019, a priori, vous préciserez peut-être ?

Et, sur le fonds de territorialisation, évidemment nous sommes très, très favorables à ce fonds puisque, durant la campagne, nous avons fait une proposition, justement pour compenser la suppression des départements, c'était de contractualiser avec les territoires, c'était un angle très important de notre projet, nous voulions redonner la parole aux territoires et je pense que, par la création de ce fonds-là, c'est ce que vous-même tenterez de faire, définir les projets les plus structurants pour chaque territoire avec les élus de proximité (les maires et conseillers communautaires) qui sauront vous faire remonter les projets les plus importants pour leur territoire et que vous porterez, vous l'avez dit. On ne va pas multiplier les projets structurants d'une commune à une autre, il faut maintenant passer à une volonté de mutualiser et que les intercommunalités et les communes prennent cette habitude. Je pense que ce fonds aura cette vocation et donc nous sommes, évidemment, très favorables à celui-ci.

Alors ensuite, le fonds de solidarité territoriale me semble un petit peu redondant, du coup, mais je n'ai peut-être pas bien compris la nécessité, sauf si c'est à dire qu'il est encore plus transitoire, c'est-à-dire pour les demandes qui ont été faites avant 2017. Donc, si c'est avant le 31 décembre 2017, pour les communes qui ont obtenu une subvention d'une seule collectivité, dans ce cas-là elles seraient confortées dans l'idée que leur projet serait repris par la nouvelle Collectivité.

Donc sur ce point-là, j'ai bien compris, mais sur la nécessité de le maintenir sur le long terme, j'ai l'impression que les deux fonds empiètent un peu l'un sur l'autre et, finalement, ne sont pas de nature à simplifier les demandes pour les communes.

Ensuite, une petite inquiétude tout de même parce vous avez, en préambule de votre propos, indiqué que le Conseil départemental de Corse-du-Sud avait trop aidé les communes, et puis après, vous avez dit que finalement les aides cumulées seront maintenues. Donc, c'est un peu contradictoire. Si on a trop aidé, elles ne seront pas maintenues, et dans ce cas-là les communes auront moins de subvention, soit effectivement on pourra maintenir une aide cumulée à la même hauteur que ce que faisait la CTC et les deux départements.

Donc, peut-être une précision à apporter là-dessus et, ensuite, je reprendrai la parole pour exposer les amendements. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole.

### **M. Pierre-José FILIPPUTTI**

Je vous remercie, M. le Président. D'abord remercier les services pour leur travail et la présentation qui nous a été faite en commission.

Ce projet est cohérent et structuré, il a mis l'accent sur l'équité et, surtout, sur quelque chose qui nous est cher, c'est le rééquilibrage territorial. En atteste la carte, que l'on a presque pu voir d'ici, mais qu'on a bien vue en Commission de développement, et qui est très parlante. Ce choix est un choix politique majeur de notre majorité.

Alors, on ne doute pas de l'efficacité de ce règlement et, bien sûr, comme vous l'avez dit, M. le Président, il y a quelques ajustements qui peuvent intervenir.

Juste une petite remarque (et ça a d'ailleurs été évoqué lors de la dernière session de la Chambre des territoires) : marquer plus clairement (ça fait écho aux questions orales de notre groupe, lors de la dernière session) une dotation en ingénierie publique, dotation que l'on pourrait inscrire dans ce règlement, à l'avenir. C'est juste la remarque que l'on voulait faire. Je vous remercie.

## **Le Président TALAMONI**

Oui, donc François ORLANDI a demandé la parole. Vous l'avez.

## **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Je tiens, moi aussi, à saluer le travail qui a été proposé par les services et par tous ceux qui se sont penchés sur ce règlement. Je le fais d'autant plus volontiers que dans la collectivité que j'avais l'honneur de présider, nous avons, forcément de manière imparfaite, réfléchi et mis en œuvre un règlement dont l'objectif était de permettre à toutes les communes qui présentaient des projets, d'avoir une réponse positive. C'est, je crois, ce que nous avons réussi à faire, je me répète, probablement de manière imparfaite, en tout cas, pas avec autant d'engagement que l'on aurait souhaité, mais l'esprit était véritablement de répondre, et dans la transparence et dans la positivité, aux demandes des communes.

Donc, l'idée d'un règlement qui prenne en compte la situation tout à fait nouvelle. Je crois que, quelqu'un l'a déjà dit, tout règlement n'a de valeur qu'à la manière dont il va être appliqué. On aura l'occasion, avec la collectivité unique (et c'est probablement une des raisons les plus positives de la mise en œuvre d'une collectivité unique) de trouver de l'efficacité à travers ses règlements.

Donc moi, je suis impatient de voir son fonctionnement, confiant dans la façon dont nous saurons le gérer et je voudrais être également confiant de la façon dont les communes, et notamment les petites communes, vont l'appréhender. Ce n'est pas faire injure aux élus des petites communes dont je suis depuis un certain nombre d'années, que de dire que nous sommes en face d'une procédure tout à fait nouvelle, nouvelle par rapport aux usages anciens, et je ne porte pas de jugements de valeur sur les usages anciens, mais les paradigmes sont totalement différents, il va falloir les prendre en compte et il va falloir faire œuvre de pédagogie.

Je pense, d'ailleurs à ce titre, que, pour être suffisamment pédagogue, il serait bien que la Collectivité établisse une sorte de document (style tableau) à travers lequel on pourrait lire de manière simple, accessible, les types d'aides qui peuvent être obtenues selon la strate communale, avec le montant maximum de l'aide, le pourcentage. Donc, quelque chose de synthétique, qui fait que, les élus locaux n'ayant plus aujourd'hui la possibilité de se retourner vers leur conseiller départemental, eh bien, aient un élément d'échange avec une administration qui devra

répondre, une fois qu'elle sera mise en œuvre de manière plus définitive, avec forcément plus de célérité qu'aujourd'hui, temps de la mise en œuvre.

Donc, ceci me paraissait important.

Au-delà du principe auquel, avec mon groupe, nous souscrivons totalement, et avec des observations que Jean-Charles ORSUCCI a pu porter, que Cathy COGNETTI a soulevées également aujourd'hui, j'ai retenu qu'il s'agissait d'un règlement transitoire. On n'en connaît pas forcément le délai puisque pour 2018, bien sûr, il sera applicable.

Le sera-t-il totalement pour l'année 2019 ? Non.

Mettons-nous dans une configuration où son utilisation, si elle n'est pas fixée dans le temps, pourra au moins être fixée dans sa manière d'être mise en œuvre. Et, s'il est transitoire, il est certainement perfectible.

Donc, première question : à quel moment, si tant est que l'on retienne une nécessité de faire évoluer certains points de détail, mais qui sont souvent les points qui préoccupent les acteurs, de quelle manière cette évolution pourra être prise en compte ? Chambre des territoires ? Commission des finances ? Exécutif ? Je crois qu'il serait peut-être bon d'avoir une réflexion, en tout cas une réponse rapide sur ce point-là. Parce qu'il y a, M. le Président, des questions qui vont se poser. Au-delà des intentions, vous aurez forcément, et on est dans cette année particulière, des élus qui n'auront pas... pour un certain nombre de raisons, pas toutes forcément très valables, mais en tout cas qui leur paraissent d'opportunité, vous aurez des élus qui viendront vous voir avec de vrais projets (qu'ils n'auront pas eus le temps de mettre en œuvre parce qu'il y avait cette période de doute), qui ont vu se précipiter, en 2017, des communes vers d'anciennes collectivités pour obtenir des financements, sans prendre en compte ce que sera la vie nouvelle, une nouvelle donne, à partir de 2018.

Je crois qu'il faut avoir, à ce titre, un regard le plus bienveillant possible, toujours dans le cadre de l'esprit du règlement qui a été posé. Je pense, par exemple, à la dotation quinquennale dont j'ai cru entendre, par la voix de certains maires, que leur engagement n'avait pas encore été totalement finalisé, même si les projets étaient prêts. Tout le monde n'a pas une maîtrise totale de ce genre de document, peut-être un peu d'indulgence sur l'année 2018 par rapport au regard qui doit être porté.

Après, sur des points de détail, vous retenez la date du 30 avril comme délai maximum de dépôt d'un dossier, à la condition qu'il soit engageable sur l'année N.

Permettez-moi d'évoquer ma modeste expérience (moi j'avais mis le 28 février) : on n'a jamais pu respecter ce délai, les communes venaient régulièrement en demande parce qu'elles n'étaient pas prêtes. Alors c'était, soit on dit règlement, et les communes ne peuvent pas réaliser des projets qui sont des projets pertinents, soit on essaye de trouver une date un peu plus adaptée. Et je me demande si, pour un certain nombre de raisons, la date de fin juin ne serait pas, elle, plus adaptée. Pourquoi ? Parce que nous présentons des dossiers, par exemple dans le cadre de la DETR, (n'oublions pas, aujourd'hui nous n'avons plus que deux financeurs, l'Etat et la Collectivité de Corse) lorsque nous allons présenter des dossiers dans le cadre de la DETR, il y a également des dates à respecter, si les cofinancements ne sont pas prévus, les dossiers ne sont pas pris en compte. Je crois qu'il faudrait harmoniser avec l'Etat.

Et, je porte à la réflexion de l'Assemblée, à ceux qui ont peut-être un autre regard, cette idée de proposition de décaler. Ne faudrait-il pas fixer, de manière claire, les sessions d'individualisation ? Là encore, par expérience, je peux vous dire qu'en ne les fixant pas, on se retrouve dans des situations où, parfois, on a un embouteillage sur le chemin des dossiers qui sont présentés et, parfois, c'est le vide sidéral. Donc, peut-être que, là-aussi, en mettant des balises, on y trouvera de l'efficacité.

Et puis, comme je n'en suis peut-être pas à la troisième lecture du règlement, il y a un point qui m'a interpellé sur un des fonds qui était prévu, celui qui prenait en compte (et que vous avez évoqué tout à l'heure) les intercommunalités, en fonction du nombre d'habitants dans ces intercommunalités, avec un taux d'intervention qui va jusqu'à 80 %, mais qui prend en compte la population globale de l'intercommunalité.

Alors, sans doute ai-je mal compris, mais une intercommunalité de 15 000 habitants (donc qui dépasse le plafond des 12 000), qui a 98 % de ses communes qui sont peut-être entre 30 et 200 habitants et qui dépassent, par le nombre, les 12 000, ne serait pas éligible à l'aide. Donc, est-ce qu'il n'y a pas, là encore, une réflexion à avoir sur le nombre de communes, sur la population des communes au-delà du seuil des 12 000 habitants ? Ça ne va pas concerner beaucoup de communes, mais celles qui en seront exclues, vont être forcément pénalisées.

Donc, des points de détail peut-être, qu'il faut prendre en compte, me semble-t-il. En tout cas, moi, je me réjouis qu'un règlement (et je me réjouirai encore plus lorsqu'on en constatera son application et son efficacité dans la transparence) soit mis en œuvre pour que la vie publique puisse se réaliser dans les meilleures conditions pour les uns et pour les

autres, et je crois que ces conditions ont été soulevées par les différents intervenants. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc M. CECCOLI vous avez la parole.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Je vais rester dans le temps imparti à notre groupe. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit, sur l'intérêt du document, en tout cas, la réorientation vers les petites communes et le rural. Je vais juste, puisque j'en ai déjà parlé, je voudrais juste poser deux ou trois questions pour des précisions.

Je vais commencer par revenir sur ce qui a été dit deux fois, c'est important. Au niveau des communautés de communes, si le règlement (il fallait bien choisir une règle) sur ce qui fait office de la détermination du pourcentage d'aides, c'est le nombre de petites communes ou autres, il faut quand même être méfiant. Je prends l'exemple, pour aller dans la parodie : trois communes de 10 habitants, une 100 000, la moyenne retenue c'est 80 % d'aides. Donc, là-dessus peut-être une clarification parce que le but, je ne pense pas que ce soit celui-là.

Donc, si on a mal analysé (parce que c'était, à mon avis, pas très clair) merci de nous corriger, et s'il faut peut-être prendre en compte cet élément-là pour que l'esprit reste sur les vraies petites communautés de communes et celles qui ont besoin d'argent, peut-être y réfléchir.

Un autre point aussi sur le fonds de solidarité territoriale. Si j'ai bien compris, M. le Président, il s'agit d'un one-shot, c'est-à-dire une opération qui pourrait donner, dans le cadre de la quinquennale, une opportunité pour une commune, une communauté de communes, d'intervenir suivant les plafonds que vous avez indiqués. Peut-être, là aussi, sans enlever les prérogatives qui sont les vôtres, à un moment donné, mettre un plafond ou une règle pour que, par exemple, sur un one-shot une commune ne puisse pas avoir trois fois ou quatre fois sa quinquennale. C'est quelque chose que je livre à la réflexion de tout un chacun.

Je pense que le document est très clair jusqu'à présent. Si on peut, là-aussi peut-être, avoir, sans vous enlever la latitude nécessaire, quelques balisages, ça peut être intéressant. Voilà pour les deux points.

**Le Président TALAMONI.**

Vous avez la parole.

**M. Paulu-Santu PARIGI**

Duie parole. Mi pare chi tutti sia statu quasi dettu, mi pare chi l'accusentu nant'à su documentu hè cumunu, bisognu c'era ch'ellu esistesse, quessa ghjè bella di sicuru.

Si sente di ch'ellu hè qualcosu di pruvisoriu, è ghjustamentu u fattu ch'ellu sia statu fattu unepoche di rimarche, ci vole à piglià lu in contu perchè mi si pare ch'elle venganu di ghjente c'hè sò ind'è a realtà di ciò ch'ella po essa a gestione di culletività. Dunque ci ole à piglià in contu sse rimarche chì sò fatte.

Ma ch'ellu sia ssu documentu, è ghje una spera, perche u n'hè micca stata sempre cusì, eui a possu di tantu chè elettu, ch'ellu sia un cartularu, un documentu di ghjustizia, di parità è d'équità per tutti quelli chì, ghjustamentu, venenu à circà i bisogni di e culletività nant'à sta dutazione.

Eccu, un aghju nunda à aghjustà. Mì si pare chì, vogliu di ch'ellu sia tutte elettu d'accusentu, ancu s'ellu ci hè forse qualche cose à riparà incu u tempu, ma qualcosa chì si pudera senza problema rimedia. Eccu.

**Le Président TALAMONI**

Je crois que vous être le dernier orateur inscrit, vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Ce sera très bref, merci M. le Président. Je me félicite d'avoir entendu les mots d'éco-conditionnalité des aides, je pense qu'il manque un terme, c'est éco-socio-conditionnalité parce que c'est vrai que l'on fait un équipement, mais cet équipement il est fait pour des gens, et je pense en particulier à la langue corse, c'est lier des aides à la pratique et à la promotion de la pratique de la langue corse.

C'est un but qui m'est très cher et je pense que l'éco-socio-conditionnalité des aides est très importante pour arriver à notre but.

Voilà, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

C'est vrai, nous savons que vous l'avez à cœur puisque vous l'avez démontré dans vos fonctions.

Oui, vous avez la parole pour deux minutes.

### **M. Xavier LACOMBE**

Quelle générosité, M. le Président, je vous en remercie.

Très rapidement, on ne peut que se réjouir, aujourd'hui, d'avoir ce règlement d'aides aux communes, il était attendu, dicaragju : era oru.

Mais, comme tout règlement, nous vérifierons son efficacité, lors de son application, au cours des trois années qui viennent. Donc, ne nous précipitons pas, nous attendons de porter des jugements. En tout cas, l'esprit nous semble convenir, de manière globale, puisque je retiendrai le premier point : une aide, et un effort, a été fait pour lesdites petites communes et communes de l'intérieur. Evidemment, les autres communes d'une plus grande importance, ont une plus grande aisance et peuvent venir, par solidarité, parce que là, on parle d'équité, de transparence, c'est évident, mais il y a aussi cette notion de solidarité. Donc, là-dessus, on ne peut qu'être heureux.

Un point, très pratique : auparavant une commune disposant de dotation quinquennale avec un montant, et les subventions, par exemple, à hauteur de 45 % au Conseil départemental de Haute-Corse, Corse-du-Sud, pouvait financer, M. le Président, dans le cadre d'un projet de voirie communale, à hauteur de 90 % s'il appartenait à un EPCI. Donc, avec les deux financeurs, il parvenait à 90 %, 50 % possibles d'utilisation de la dotation quinquennale, mais en ne faisant que 45 et 45, avec le taux subventionnable département, il arrivait à 90 %.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas puisque c'est plafonné à 60 % pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants, d'autant plus que ces communes (souvent de 1 000 à 3 000 habitants) puisqu'on fait, à mon avis, un peu trop souvent référence... et on a calé trop ce règlement par rapport à la population, je pense que des critères de solvabilité et de richesse des communes auraient dû être pris en compte.

Je peux prendre l'exemple chez mes voisins, non pas de la Gravona, mais du Prunelli : si je prends la richesse de la commune de

Tolla, d'Ocana ou de notre ami Eccica Suarella, je crois qu'il y a une véritable différence, et il envie le maire de sa commune voisine tous les jours.

Je m'arrête Président ?

**Le Président TALAMONI**

Une minute de plus.

**M. Xavier LACOMBE**

Je vous remercie. Donc là, il y a un petit problème : 60 % et les autres 20 %, puisqu'on n'atteindra plus les 90 %, donc il y a une perte de 10 % de subvention, et les 20 % ne pourront être demandés que dans le cadre de la DETR, sachant très bien qu'on nous dit, au niveau de la DETR, que la priorité n'est pas de financer les routes communales.

Donc, voyez que les communes qui ont 25, 30, voire 32 et 38 kilomètres de routes communales, trouvent de véritables difficultés. Et, je dis ça, pourquoi ? Parce que, tout simplement, avec les difficultés que nous rencontrons, (je ne parle pas dans le cadre des intempéries, ça c'est un cadre spécial, vous le savez très bien, donc je mets ça à part), est-ce que pour ce genre de projets, et je ne parle pas pour ma commune puisque, moi, je l'ai quasiment terminé, est-ce que le fonds de solidarité, à ce moment-là, deviendra une priorité pour ce genre de projets ? Merci, je suis dans les temps, je crois.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**M. Antoine POLI**

Merci, Président. Je voudrais revenir sur le fonds de solidarité territoriale. On en avait discuté à la Chambre des territoires et je trouvais un peu incohérent que des communautés de plus de 12 000 habitants ne puissent pas être porteuses de projets. Je vais prendre l'exemple de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca : sur 42 communes, il y en a 38 où il y a peut-être moins de 500 habitants, et si c'est une compétence qui est dévolue à l'intercommunalité, je veux dire, donc ces communes ne pourront pas bénéficier de ce fonds de solidarité.

Donc, notre groupe va déposer un amendement. Je ne sais pas si on peut le déposer oralement ou bien est-ce qu'il faut faire une suspension de séance et vous le présenter ? Sinon, on demande une suspension de séance de 5 minutes, juste pour déposer l'amendement.

**Le Président TALAMONI**

Si vous demandez une suspension de séance, elle est de droit.

**M. Antoine POLI**

Ou je peux le présenter oralement ?

**Le Président TALAMONI**

Si vous voulez le présenter oralement, ça nous fera peut-être gagner du temps.

Très bien, donc il y a votre amendement et il y a l'ensemble des amendements qui avaient été, eux, déposés par écrit.

D'abord le Conseil exécutif va répondre aux différentes interventions et, ensuite, nous examinerons les amendements.

**Le Président SIMEONI**

Peut-être une synthèse courte, d'abord remercier chacune des intervenantes et chacun des intervenants, bien sûr. Un mot pour dire, Marie-Thérèse MARIOTTI et Xavier LACOMBE ont dit : « era ora, enfin ! ». Je pense que c'est un peu sévère parce que six mois pour rédiger ce règlement, qui est certes transitoire, mais qui est quand même, semble-t-il, particulièrement étoffé avec tout ce que nous avons eu à gérer au plan des élus et au plan des services administratifs, il ne me semble pas que ça soit un délai véritablement excessif. Mais, même dans vos remarques, je n'ai pas entendu vraiment de méchancetés, je crois que c'était plus une forme de clin-d'œil qu'autre chose. De la même façon, je dis au président LUCIANI : pas de couteau, pas de plaie entre nous, et je vais même vous faire un compliment, vous avez un très beau pinz.

Pour redevenir sérieux, encore que je le suis et que je l'étais, je pense que c'est important parce que c'est aussi en cela, je crois, que l'on voit que la Corse, la société corse et la société politique corse évolue. Je ne doute pas que tous les intervenants soient totalement sincères dans leurs

interventions et on remarque que sur le fond, nous sommes d'accord, et en dehors de toute polémique, on est d'accord sur le fait qu'il faut, quelles que soient les majorités et quelles que soient les oppositions, quelles que soient les alternances, qu'il y ait une règle du jeu qui garantisse des principes d'équité, de transparence, d'équilibre territorial et c'est ce que nous nous apprêtons à faire. Donc merci à toutes et à tous.

Je ne reprends pas le fil des interventions. Tout ce qui a été dit est pertinent, que ça soit en termes de principes, Pierre-Jo FILIPPETTI ou Paulu Santu PARIGI pour la majorité territoriale, rappelant qu'il y a la notion d'ingénierie aussi, alors est-ce qu'on la met dans le règlement ou est-ce qu'on la sanctuarise ailleurs ? C'est à discuter. Paulu Santu rappelait que beaucoup de celles et ceux qui ont parlé, ont une expérience d'élus communal ou intercommunal et que ça, c'est bien sûr, irremplaçable. On sait aussi que, des fois, il peut y avoir la tentation de faire de l'argent, qui est le nerf de la guerre, un moyen sinon de pression, en tout cas de médiation, et le règlement doit nous prévaloir de cela.

Sur tout le reste, tout ce qui a été dit par tous les élus de l'opposition, j'attends les amendements. Moi je suis tout à fait ouvert, la seule chose qui pourrait peut-être empêcher de les prendre en considération, en totalité, ça sera ce que diront les services, de leur faisabilité opérationnelle dans les mois qui viennent. Par exemple, la notion qui a été évoquée : l'éco-socio-conditionnalité, oui mais comment la faire respecter ? Le fait de faire prendre en compte les critères objectifs de richesse, parce je pense que, ça aussi, c'est quelque chose qu'il faudra faire, on ne peut pas traiter de la même façon une communes de 1 200 habitants, qui a peu de ressources propres, et une autre qui est en plein développement et qui, pour une raison particulière, par exemple, un barrage avec des ressources ou un territoire qui se prête à un certain nombre d'opérations qui font rentrer de la fiscalité, elles ne sont pas dans la même situation. Et donc, à un moment donné il faudra bien qu'on introduise un élément de pondération, mais je ne sais pas si on est déjà en état de le faire.

Sur toutes les observations qui ont été faites sur la procédure, notamment par François ORLANDI, tout à fait d'accord. Je réfléchissais, on avait parlé de juin, le problème c'est que si on met « jusqu'à juin », après on bascule sur juillet, le mois d'août on sait que ça ralenti, donc il faut qu'on voit avec les services. Je me demande si, à moyen terme, ça ne pourra pas être la fin mai. On en discute peut-être à la suspension, en commission.

Et sur les autres observations, moi je suis ouvert, notamment sur la question des seuils. Il est bien évident qu'il n'est pas question d'exclure une intercommunalité qui, dans l'esprit, correspond exactement aux critères que l'on veut mettre en place, par rapport à un chiffre. Donc, il faut trouver un moyen d'aménager la règle.

Et aussi, sur fond, les observations qui ont été faites, notamment par Cathy, par Valérie BOZZI, par François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA (que j'ai déjà cité), je les partage totalement. A nous maintenant, sur le court et moyen terme, de voir comment on le décline, dans le cadre de ce règlement et des autres textes à venir. Je vous rappelle que l'on a d'autres rendez-vous. On a fait la culture, on a fait les aides économiques, le rapport avec les intercommunalités, on a fait le règlement des sports. En septembre, on aura le gros rendez-vous du règlement sur les aides au logement. On est en train, à mon avis, de renforcer notre palette d'interventions et de la diversifier, dans le cadre d'une vision stratégique d'ensemble et d'une cohérence d'ensemble qui vont aider à l'efficacité de notre action au service de la Corse et de son peuple. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Président du Conseil exécutif. On va regarder les amendements dans l'ordre de présentation et puis, ensuite, nous terminerons par cet amendement que vous présenterez oralement, mais que vous aurez mis en forme.

Donc, l'amendement n° 1 est présenté par le Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

On peut, peut-être, faire une suspension et aller en commission pour travailler, parce que ça me paraît difficile d'évaluer les amendements.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, si vous pensez que c'est nécessaire. J'interroge l'Assemblée de Corse ? Oui ? Suspension, d'accord ? (Brouhaha). Votre proposition laisse perplexe cette Assemblée. Donc, peut-être, estime-t-elle que les amendements....

Commencez par défendre votre amendement.

## **Amendement n° 1 déposé par le Conseil exécutif.**

### **Le Président SIMEONI**

Notre amendement, c'est un amendement technique, il concerne les investissements fonciers ou immobiliers.

Donc, le décret de 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissements, prévoit dans son article 8 que : « lorsque le projet nécessite des études préalables ou l'acquisition de terrains, ces études ou cette acquisition ne constituent pas un commencement d'exécution ».

Or, le présent règlement des aides, en sa version initiale, précise que les demandes d'aides doivent être adressées avant tout commencement d'exécution.

Donc, ce que l'on propose dans l'amendement c'est de prévoir que pour les projets globaux d'aménagement, c'est-à-dire une acquisition foncière ou immobilière accompagnée de travaux d'aménagement, l'acquisition ne puisse constituer un commencement d'exécution, et donc on s'alignerait sur le régime prévu par le décret étatique pour ne pas pénaliser les communes ou intercommunalités.

Par contre, si on est sur un projet d'acquisition foncière ou immobilière pure, à ce moment-là, on reste sur le régime initial.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, sur cet amendement est-ce qu'il y a une intervention « contre » ? Non. Donc, je mets aux voix cet amendement du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

**Amendement n° 2 déposé par le groupe « Per l'avvene ».****Le Président SIMEONI**

M. le Président, je me tourne vers les services, il y a quand même des aspects techniques, dans les amendements, que nous découvrons. Donc, je pense qu'on a besoin d'un petit temps d'échanges pour bien comprendre, pour mesurer les implications techniques et concrètes et pour dire : « ça on peut faire, ça on ne peut pas faire », etc., parce que, sinon, on risque de bâcler.

**Le Président TALAMONI**

Si ça vous paraît nécessaire, à ce moment-là, il faut évidemment aller en commission. On ne peut pas faire les choses de manière approximative.

**M. François ORLANDI**

Justement, M. le Président, c'était pour insister sur cette nécessité d'avoir une interruption de séance. D'abord, c'est technique, ça permettra d'examiner tous les amendements en commission et de ne pas refaire encore, de manière interminable, un débat sur des points qui pourront être évacués lors de cette réunion. Il faudrait peut-être préciser quelle est la commission qui se réunit.

**Le Président TALAMONI**

Je pense que c'est « Aménagement du territoire » et « Finances », réunion conjointe. Donc, suspension de séance, M. le Président du Conseil exécutif, de combien approximativement ?

**Le Président SIMEONI**

Je dirais, au minimum 30 minutes.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, nous nous retrouvons à 17 h 55.

**La séance suspendue à 17 h 20 est reprise à 19 h 15.**

**Le Président TALAMONI**

Chers collègues, merci de regagner vos places respectives.

Les amendements sont à la reprographie. Il y en a au moins pour une demi-heure.

Je vous propose de faire ce que nous avons déjà fait à plusieurs reprises : nous traitons d'autres dossiers et nous revenons sur celui-ci lorsque la reprographie aura fait son travail. Si personne ne s'oppose à cette procédure inhabituelle, mais que nous avons déjà utilisée, nous allons donc demander au Président du Conseil exécutif les dossiers qu'il souhaite faire passer.

Ceux de Jean BIANCUCCI ? Très bien, je n'y vois qu'avantage.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (suite)**  
**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU (seguida)**

**Rapport n° 2018/E5/202 : Cartulare di strada 218-2020 A.U.E. / Feuille de route 2018-2020 de l'Agence d'aménagement durable d'urbanisme et d'énergie de la Corse**

**M. Jean BIANCUCCI**

Rapport très important, si je dis que je vais essayer d'être bref, personne ne va me croire...

**Le Président TALAMONI**

Et pourtant, vous allez l'être.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je n'ai rien dit.

Alors, je voudrais rappeler tout d'abord que l'Agence a été créée en 2012, donc les autres offices et agences existent depuis assez longtemps, et que l'Agence a pour mission, aujourd'hui, d'assurer la mise en œuvre et le suivi du PADDUC après en avoir assuré l'élaboration.

Il s'agit à la fois du PADDUC mais aussi du choix de société qui a été fait par l'Assemblée et qui est le nôtre.

Mais il s'agit aussi du SRCAE (Schéma régional climat, air, énergie) qui a fixé l'autonomie énergétique aux horizons de 2050 et le corollaire de l'autonomie énergétique qui est la PPE, et qui nous donne un fil rouge et des actions à mener pour assurer à la fois la sécurité énergétique, le développement des ENR et puis, bien entendu, la maîtrise de l'énergie.

L'agence dont la structuration est relativement récente, puisqu'elle a été finalisée seulement en 2016, entre à partir de maintenant dans une phase plus opérationnelle.

La feuille route que je vous présente, va permettre à la fois d'engager ces actions, mais je voudrais rappeler au préalable que nous sommes, bien entendu, au service des collectivités, toutes les collectivités, et des contractualisations qui pourront être réalisées avec les intercos, ou peut-être même les bassins de vie (en tout cas dans l'esprit, puisqu'aujourd'hui les bassins de vie n'existent pas, du point de vue structurel) permettront à la fois d'élaborer les documents d'urbanisme, mais aussi d'atteindre les objectifs très ambitieux de la PPE.

Il y a deux axes qui structurent les actions de l'Agence. Tout d'abord, l'aménagement du territoire en liaison avec les politiques qui sont mises en œuvre par la Collectivité, politiques sectorielles et, bien entendu, surtout au titre de la territorialisation du PADDUC, on le comprend.

Le deuxième axe qui est tout aussi important, c'est donc cette transition vers l'autonomie énergétique fixée à l'horizon 2050 dans le SRCAE.

Ces politiques, vous en avez certainement pris connaissance dans le document qui vous a été fourni, ont été déclinées à travers un certain nombre de projets cadres.

Pour ce qui concerne tout d'abord l'aménagement du territoire, il y a les missions de l'Agence qui sont les suivantes, et dont on a à parler : d'abord, il s'agit de proposer à la signature du président de l'Exécutif les avis officiels, d'ailleurs vous le savez, sur les documents d'urbanisme qui lui sont soumis.

Sur un autre plan, il s'agit bien entendu, on en a parlé, de la territorialisation du PADDUC.

Les projets cadres suivants devront être mis en route, c'est déjà un peu le cas, mais il va falloir sans doute renforcer l'ingénierie territoriale, ce qui veut dire qu'on aura un accompagnement plus poussé des collectivités de base pour tout ce qui concerne l'élaboration des documents d'urbanisme, PLU, SCOT, on en a déjà parlé. Et puis, bien entendu, il faut aussi clarifier du point de vue du périmètre d'intervention de l'A.U.E. et, pourquoi pas, élaborer une offre de service et un cahier des charges complet et lisible par tous.

Le deuxième projet cadre : il s'agit, je le répète, de la territorialisation du PADDUC mais, surtout, de la contractualisation avec les acteurs locaux. C'est à la fois l'élaboration de projets de territoires, mais

aussi la mise en cohérence des politiques de la Collectivité avec le PADDUC. Des problématiques, d'ailleurs, qui ont été abordées lors de l'élaboration (c'est vrai, on a passé pas mal de temps en commission) du dispositif d'aides aux communes et aux intercos. Voyez, donc tout se tient. Je veux citer, ne fut-ce que cela, le fonds de territorialisation.

Et puis, le projet cadre n°3, dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il s'agit à la fois de l'analyse territoriale, mais aussi de la prospective nécessaire et de la participation à une réflexion stratégique des territoires. C'est un outil nécessaire, d'ailleurs, à toutes politiques publiques, ce qui permet d'avoir un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PADDUC.

Le deuxième plan sur lequel on intervient : il s'agit de la transition vers l'autonomie énergétique. Le PADDUC, donc je l'ai rappelé, c'est un choix de société et je voudrais quand même parler des principes essentiels qui portent à la fois sur la solidarité, l'égalité des chances et, aussi, la sauvegarde de notre identité et de notre culture.

Voilà ce qu'est un peu le PADDUC. Et puis, bien entendu le PADDUC concerne très largement l'aménagement du territoire.

Deuxième point : le thème de l'énergie et la transition vers l'autonomie énergétique. Il s'agit donc de cet aspect sur lequel je voudrais particulièrement insister.

Premier niveau : le plan énergétique de la Corse a été élaboré, je dois vous le rappeler, en 2005. En fait, en 2005 il y a eu une crise énergétique. Il y a eu d'ailleurs, dans cet hémicycle, des débats, en commission. Je crois qu'on a été éclairés, aussi, par un certain nombre d'aspects techniques et c'est là qu'a été défini le fameux trépied.

Donc, le fameux trépied, je dois le rappeler, c'est d'abord les ENR, l'interconnexion et les centrales thermiques.

En 2013, nous avons débattu (et voté) du schéma régional climat air énergie et c'est ce qui a servi un peu de préalable au PADDUC, sachant quand même qu'en 2012, le PADDUC avait été décidé à l'unanimité.

Troisième plan : il s'agit... donc 2012, 2013, 2015, le vote de la PPE, programmation pluriannuelle de l'énergie, et sa déclinaison opérationnelle.

Il s'agit à la fois d'identifier les enjeux et les risques, et d'orienter les travaux des acteurs publics pour garantir à la fois la sécurité d'approvisionnement en électricité, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation électrique et puis, le soutien aux ENR.

C'est ce qui fonde la feuille de route de l'AUE.

Pour ce qui concerne l'année 2018, ce sera, à notre sens, une année décisive car plusieurs grandes opérations devront être lancées.

Tout d'abord, le gazoduc : je rappelle que le gazoduc c'est le projet d'une barge à Lucciani, d'un gazoduc qui traverse une partie de la Corse et qui alimente la centrale du Vazzino qui, en 2023 normalement, sera opérationnelle au fioul léger ; centrale avec un cycle combiné, c'est-à-dire qu'on aura une meilleure rentabilité énergétique.

Ensuite, bien entendu, ce qu'il faut retenir, c'est que cette centrale au fioul léger sera transformable pour qu'elle puisse fonctionner au gaz. C'est simplement une adaptation technique.

Donc, après le remplacement de la centrale du Vazzino, qui fonctionne encore maintenant au fuel lourd, c'est dire, il y a aussi un plan énergétique concernant les bâtiments.

Et puis, le point suivant, mais c'est un peu ce qui coule de source, si je peux m'exprimer ainsi en pensant aussi à l'hydraulique, c'est la massification des énergies renouvelables.

Ce qui, en déclinaison opérationnelle, nous donne :

- Un projet cadre n° 4 qui porte sur la gestion des aides publiques avec, à la fois, un partenariat très actif avec EDF et l'ADEME,

- Un projet cadre n° 5 qui porte sur la réalisation des investissements indispensables à la sécurité de l'approvisionnement en électricité (gazoduc, centrale du Vazzino, renouvellement de la station SACOI, le câble),

- Le projet cadre n° 6 porte sur l'efficacité énergétique afin de faire baisser la consommation d'électricité,

-Le projet cadre n° 7 : il s'agit d'élaborer un plan de massification des ENR,

-Projet cadre n°8 : réaliser la transition énergétique dans les transports. On en a parlé ce matin, il s'agit du vélo électrique, de la voiture électrique et puis, M. le Président, de l'hydromaréthermie, notamment pour ce qui concerne les bateaux puisqu'une commission se penche actuellement sur cette problématique. Mais l'hydromaréthermie, c'est aussi un certain nombre d'entreprises qui pourront être, dans les années qui viennent, équipées pour utiliser l'énergie de la mer. C'est le cas d'une entreprise qui se trouve à Portiglioli et qui est dans le domaine du tourisme.

Il s'agit aussi d'accompagner, non seulement les entreprises mais aussi les territoires, vers l'autonomie énergétique et il faudra prendre en compte la nécessité d'évoluer vers tout ce qu'on appelle la micro hydraulique. Cela soulève un certain nombre de questions. Nous y reviendrons, j'espère, dans le courant de l'année 2018 et 2019.

-Projet cadre n° 10, il s'agit de promouvoir et prendre en compte, comme le préconise le SRCAE, la qualité de l'air dans les politiques publiques.

Voilà, M. le Président, j'avais dit que j'allais être bref, je l'ai été, je crois.

### **Le Président TALAMONI**

Parfait. **S'agissant de ce rapport, nous n'avons pas de rapport de commission** et la discussion générale est ouverte. La parole est à qui la demande si, bien sûr, il y en a. Il n'y en a pas ? Vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président. J'attendais peut-être qu'il y en ait d'autres qui s'expriment. Très rapidement aussi, sur cette feuille de route concernant l'AUE avec les actions structurantes à différentes échelles, différents niveaux.

Bien évidemment, c'est de la mise en œuvre aujourd'hui à la fois (comme cela vient d'être expliqué par le président) de la mise en compatibilité avec le PADDUC, des différentes collectivités, d'autres à d'autres échelles au niveau des EPCI, bien évidemment, notamment en faisant référence aux SCOT, une feuille de route qui, en fin de compte, est

la présentation, aujourd'hui par l'AUE, d'un service, et de contractualiser clients et prestataires, ça peut se voir et s'aborder de cette façon, sous forme d'ingénierie, d'accompagnement et de conseil. Je pense que je résume dans le domaine de l'aménagement de l'urbanisme et même dans le domaine de l'énergie, si ce n'est que l'énergie étant un autre domaine plus vaste, plus complexe, avec la mise en œuvre de la PPE et notamment, un événement tant attendu, qui se fait attendre, et que nous attendrons encore : l'arrivée du gaz naturel en Corse, avec la construction de la barge au large de Lucciana, près du site combiné de Lucciana, et le gazoduc qui redescendrait le long des côtes pour rejoindre Ajaccio.

Cela pose aussi d'autres problèmes d'un point de vue environnemental et d'alimentation en gaz des villes qui pourrait être connecté à ce gazoduc.

Aujourd'hui, nous n'y sommes pas encore et l'indépendance énergétique, je lisais dans la presse, il y a encore quelques jours, point d'interrogation dans les années à venir. Mais il faut s'y employer, la mettre en œuvre. La notion de triptyque a été évoquée, ça remonte à quelques années, je voudrais faire référence à l'ancien président José ROSSI puisque c'était, en grande partie, à son initiative.

Sur cette feuille de route, globalement, dans l'esprit, il n'y a pas de contradiction majeure. Bien évidemment, ce n'est qu'une feuille de route qui a son importance et l'application de ce qui peut être fait.

Cependant, quelques réserves sur l'accompagnement, le conseil, l'ingénierie. D'abord, faut-il en avoir les moyens ? Faudrait-il, véritablement, que l'AUE se dote de ces moyens ? Personnels humains.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On le voit certaines fois dans les échanges et les conclusions. Sans remettre en cause les qualités et les compétences, certaines fois, il y a des débordements, certaines fois, il y a un peu d'exagération, certaines fois, une fois que la compatibilité étant de mise avec le PADDUC, eh bien on est incités, (quelques collectivités, et je parle au nom des maires qui m'en ont fait part et je veux vous en faire écho), à aller un peu au-delà de tout cela.

Aujourd'hui, l'élaboration des documents de planification, c'est vraiment un exercice d'équilibriste, mais sans filet parce que, en fin de compte, même en respectant l'esprit, le PADDUC, eh bien ce n'est pas toujours facile, d'autant plus que les choses deviennent de plus en plus contraignantes.

Je vais vous donner un seul exemple : un diagnostic agricole sur une commune, c'est fait, remise à jour. On nous dit que ce n'est pas suffisant. Sans être obligatoire, on nous demande l'élaboration d'un docobase. Ce même docobase nous préconise, sans obligation encore une fois, de faire une ZAP (zone agricole protégée), pourquoi pas tout cela ? Tout cela, nous sortons de commission pour les amendements d'aides aux communes, tout cela coûte beaucoup d'argent et a fait un engagement financier pour les communes, notamment pour certaines communes d'une certaine strate, lourd à supporter. C'est vrai que le règlement d'aides essaye d'y répondre.

Au-delà de cela, dans cette feuille de route, je voudrais émettre quelques réserves et non pas une mise en garde. Quand des communes, je me suis déjà exprimé à ce sujet, sont déjà engagées, ont déjà fait un travail, si c'est pour le présent ou l'avenir, pourquoi pas ? Les choses, quand on les prend au tout début, lors des prémisses, les choses peuvent être calées en amont et préalablement. Mais lorsqu'on est sur le point d'aboutir, il ne faudrait pas, aujourd'hui, que certaines communes... et je parle même, pour avoir échangé, de certains maires de la majorité actuelle qui me disent qu'effectivement, c'est un peu compliqué.

On peut bien demander tous les efforts à un conseil municipal, à son maire, on peut les faire, il y a toujours des marges de manœuvre, mais je crois qu'il faut que ça soit dans les deux sens, c'est-à-dire qu'on peut discuter des choses, on peut les revoir, mais il ne faut pas qu'il y ait d'exagérations non plus.

Quant à ce sujet, notamment de document de planification, l'ancienne présidente, je regrette qu'elle ne soit pas présente, puisqu'elle me disait toujours, et je l'ai entendue le répéter plusieurs fois, notamment au niveau des projections sur les quinze ans à venir, lorsqu'on établit un document de planification, « l'augmentation de population peut toujours se justifier du moment qu'elle est réfléchie et faite dans les meilleures conditions ». Là-dessus, je ne voudrais pas, même si des modifications peuvent être apportées, que ce soit un critère de blocage pour les communes et le développement de certaines communes, à travers notamment, comme cela est écrit dans cette feuille de route, uniquement la réalisation d'opérations d'aménagement programmées et uniquement là, avoir en plus l'obligation d'avoir l'accompagnement, ou même les esquisses, de ces OAP.

Je crois qu'il y a la libre administration des collectivités, il y a aussi des trajectoires qui sont prises. Du moment qu'elles sont en

compatibilité avec le PADDUC, de grâce, je demande à ce qu'on laisse à certains conseils municipaux et à certains maires élus démocratiquement, cela est souvent dit et redit, de mettre en oeuvre leurs projets sur leurs communes. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Mme PADOVANI, vous avez la parole.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Merci.

Tout d'abord, M le Conseiller exécutif, merci pour cette présentation rapide et claire. Je voulais féliciter les services pour ce travail qui nous a été soumis. Cette feuille de route nous paraît pertinente.

Nous souhaitons toutefois vous interpellier sur l'action structurante n° 7, à savoir le solaire thermique. Malgré la volonté de l'Agence d'en faire un axe prioritaire, on peut constater qu'entre 2009 et 2015, les installations ont été divisées par 4 alors que le gisement potentiel est toujours très important.

On peut également constater que les usagers, les promoteurs, les constructeurs n'installent plus de systèmes solaires thermiques. Cependant, nous ne connaissons pas les causes de cette diminution d'installations. Ne serait-t-il pas opportun, à l'occasion de cette feuille de route, d'essayer de comprendre cette situation ? Une enquête auprès des usagers, professionnels et institutions a-t-elle été réalisée ? Je vous pose la question.

Ensuite, il serait intéressant de connaître le discours commercial qui est fait autour de ces produits verts car il y a une grande distorsion dont il convient d'identifier les causes. Est-elle due à l'offre, à la demande ou à des produits concurrents ? Cela engendre d'autres questionnements sur la filière. A-t-elle été bien structurée ? Les consommateurs, n'ont-ils pas été abusés par des entreprises fantômes ? Y a-t-il suffisamment de professionnels compétents ? Existe-t-il un réel contrôle de ces professionnels ? Les dispositifs de qualification et certification des entreprises apportent-ils des garanties réelles aux consommateurs ? A votre avis, M. le Président, quelles seraient les mesures envisageables pour rétablir la confiance des consommateurs aujourd'hui perdue ?

Pour finir, on peut se demander si les aides sont suffisantes et si ces dernières sont comparables aux aides apportées au photovoltaïque ?

Pour notre groupe, une étude et un rapport détaillé sur le sujet permettraient de comprendre, peut-être, les raisons de l'échec de l'action n° 7 et d'apporter des réponses institutionnelles et financières pour corriger cette situation. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, merci.

Une question brève, je voudrais revenir sur l'alimentation en gaz du Vazzio. Je dis que je ne crois pas au projet CYRENEE parce que stériliser une emprise de 20 m de large sur 180 km de long me paraît une gageure difficile à tenir. Je voudrais savoir si l'on a étudié des alternatives qui, à mon avis, sont au nombre de deux : une, serait une barge dans le golfe d'Ajaccio mais, là aussi, c'est très difficile, c'est 300 M€ et plus le herbier de posidonie. La deuxième, ce serait de doubler la capacité de production de Lucciana et de fermer le Vazzio. Je sais que ça ne plaira pas mais je ne vois pas d'autres solutions si on veut faire du gaz. Voilà, Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a plus de demandes de prise de parole, je pense qu'il y a une réponse de M. le Conseiller exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

D'abord, au plan général, je vous remercie d'avoir apprécié ce travail et puis je voudrais, je ne l'ai pas fait tout à l'heure, remercier aussi les services de l'AUE qui ont bien travaillé. D'ailleurs, ils travaillent bien en général.

Sur toutes les interrogations qu'il peut y avoir autour de l'application du PADDUC, et notamment en matière de documents d'urbanisme, vous connaissez notre philosophie. Elle est simple. Il y a ce

schéma général auquel on doit faire référence en permanence, et pas uniquement en matière d'urbanisme.

La problématique des ESA a fait l'objet, vous le savez, de recours devant le tribunal administratif. Le résultat de ces quarante recours, mais je me répète, ça a été, en gros, un problème qui était relevé par le tribunal administratif concernant la cartographie, donc un problème formel. Un deuxième problème concernant la commune de Peri qui concerne l'inexistence des ESA sur la plaine de Peri.

Je ne vais pas revenir sur le raisonnement, il y a un recours devant la cour administrative de Marseille. On attend bien entendu, avec impatience, le rendu de ce recours.

Aujourd'hui, ce qui s'applique et là, les tribunaux ont été constants de ce point de vue, ce qui s'applique ce sont les 105 000 hectares des ESA. Ça a été contesté mais ça a été validé par le tribunal administratif.

Donc, il faut bien comprendre que l'Agence d'urbanisme intervient à ce moment-là, à la fois en mettant en exergue le fait que les ESA existent, sont maintenus, qu'ils font partie, de manière consubstantielle, du PADDUC. Ça, c'est une vérité pour tous. Et puis, ensuite, il peut y avoir localement des problèmes inhérents au fait que certains espaces sont depuis quelques années occupés par une certaine forme d'urbanisation.

Nous allons sous peu, je pense, revenir devant vous avec ce problème de la cartographie. Il s'agira pour l'essentiel, je crois, de revenir sur la proposition initiale puisqu'il y a eu cette erreur formelle. On va donc essayer de rattraper cette erreur formelle, mais pendant ce temps, on joue le jeu avec les communes. Il peut y avoir, je peux le comprendre, du côté de certains maires, une interprétation maximaliste concernant des rendus d'avis, mais je l'ai dit, les portes de l'AUE sont ouvertes. Vous venez, on en discute. On reçoit actuellement pas mal de maires et le problème vient surtout du fait (puisque s'il y a problème, il faut qu'on en parle) que, souvent, les communes n'ont pas les informations nécessaires, pour la bonne marche de l'établissement, des documents d'urbanisme au départ. C'est au départ que ça fourche.

Nous proposons d'intervenir auprès des communes dans la phase amont. Cela peut se faire à la condition d'avoir les moyens de pouvoir le faire. Des solutions seront proposées et, bien entendu, nous sommes, encore une fois, à la disposition des communes sachant, par ailleurs, que la

liberté des communes (c'est le tribunal administratif qui le dit, ce n'est pas uniquement Jean BIANCUCCI) n'a jamais été mise en cause. C'est reconnu dans les jugements du TA. Mais je ne vais pas y revenir de manière polémique, il ne s'agit pas de cela.

Je comprends bien, aujourd'hui, et j'ai eu l'occasion de rencontrer certains maires, qu'il y a quelque part, c'est vrai, pour reprendre la formule du gaz, « un peu d'eau dans le gaz ». Nous sommes là, je le dis, pour essayer de trouver les solutions. Trouver les solutions, là où on peut les trouver. Il n'y a qu'une limite qu'on ne franchira pas parce qu'on n'a pas le droit de la franchir, c'est de remettre en cause le PADDUC, dans l'esprit et dans la lettre. Il y a beaucoup de communes qui considèrent que le PADDUC n'est pas une bonne chose, c'est leur droit, on doit respecter ce point de vue, sauf que, aujourd'hui (et c'est encore plus fort aujourd'hui que ça ne l'était il y a trois mois), le PADDUC a, en quelque sorte, force de loi. Cela vaut pour tous et cela permet d'ailleurs un traitement égalitaire.

Mme PADOVANI, merci. Vous félicitez les services, je l'ai fait aussi. Vous dites que c'est pertinent, on a essayé bien entendu d'avoir quelque chose qui soit à la fois interprétable, compréhensible, qui puisse être une sorte de fil rouge sans pour autant être redondant. Je crois que, plus ou moins, on y est arrivé.

Pour ce qui concerne le solaire thermique, effectivement, on ne va pas le nier, il y a un problème. Vous évoquez comprendre la situation, évaluer les distorsions, en identifier les causes. Vous parlez aussi d'entreprises fantômes, peut-être, mais c'est vrai qu'il y a un problème. Il y a, aujourd'hui, des produits qui ont concurrencé des produits qui, eux, tenaient le niveau et en même temps, répondaient à la problématique posée au niveau du solaire.

Pour la vigilance, comptez sur nous, on en discutera à l'Agence. S'il y a des élus de votre groupe qui y siègent, on est prêts bien sûr à envisager des solutions. Ce qui nous intéresse, c'est de continuer à travailler dans ce domaine. Pourquoi ? Parce qu'on pense qu'il y a véritablement une stratégie qui peut être mise en oeuvre. Maintenant, il y a aussi une autre dimension qui, peut-être, échappe à beaucoup, c'est qu'on a aussi développé le solaire thermique dans les entreprises. Il y a un certain nombre d'entreprises, que ce soit dans le domaine touristique ou dans d'autres domaines, qui s'équipent, qui se sont équipées et qui vont s'équiper.

Cela veut dire qu'il y a aussi quelque chose de dynamique, il n'y a pas que cet aspect-là.

Je pense que, M. GHIONGA, le gaz c'est une interrogation, c'est vrai, que l'on peut avoir. Je peux quand même vous donner des informations pour avoir été au ministère de l'Energie, pour avoir à la fois plaidé mais aussi échangé avec les responsables de la CREU, avec les responsables du ministère, avec les représentants d'EDF. Bien entendu, on fait le forcing. Ça a aboutit d'ailleurs à une phase dont on peut parler aujourd'hui qui est celle du dialogue concurrentiel. Actuellement, je peux vous dire qu'il y a trois entreprises qui sont sur le coup, qui vont sans doute faire une offre, et ce n'est qu'à partir de ce moment-là, qu'on pourra se prononcer à la fois sur le dimensionnement physique, sur le dimensionnement financier et puis, bien entendu, avec toutes les implications et conséquences que l'on peut avoir.

Je voudrais quand même réaffirmer le fait que, pour le moment en tout cas, (et je pense qu'il faudrait y rester, et quels que soient les problèmes qu'on peut avoir par ailleurs) on reste sur la solution d'une barge à Lucciana, d'un gazoduc et d'une centrale du Vazzio qui fonctionnera au gaz. Mais nous ne sommes pas uniquement les seuls acteurs, les seuls contributeurs, il y a, à la fois, un positionnement de l'état et puis des acteurs.

Nous sommes à l'écoute et, bien évidemment, je vous tiendrai informés de l'évolution de la situation pour ce qui concerne le gaz. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Nous allons, à présent, prendre acte formellement de cette feuille de route, à travers un vote. Ce n'est pas un vote sur la feuille de route, nous votons pour prendre acte.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de votre feuille de route.**

Dossier suivant, ça pourrait être les transports ou la santé ? J'interroge l'Exécutif ? Mme Bianca FAZI, sur le médicosocial.

**SANTE - SOCIAL / SALUTE - SUCIALE****Rapport n° 2018/E5/174 : Adoption d'une convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Centre hospitalier d'Aiacciu pour les activités de planification ou d'éducation familiale****Mme Bianca FAZI**

La loi N° 2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la Sécurité sociale pour 2008 autorise les centres de planification (CPEF) à pratiquer des interruptions volontaires de grossesse (IVG) médicamenteuses.

Les établissements de santé sont des partenaires privilégiés du service des centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) en matière de prévention mais aussi en matière d'interruption volontaire de grossesses.

Avec le Centre hospitalier d'Aiacciu, la Collectivité de Corse se propose de conclure une convention de partenariat instituant une permanence de service de CPEF en faveur des publics concernés (mineurs, majeurs non assurés sociaux, femmes désirant conserver le secret).

L'intérêt de ce partenariat est double. Il permet à l'hôpital de satisfaire à son obligation légale dans le cadre de la pratique de l'IVG par les services, de s'adjoindre le concours d'un CPEF pour les missions obligatoires autour de l'IVG (entretien, pré et post IVG notamment).

Pour notre Collectivité, il permet le déploiement des missions des CPEF au plus près des publics en besoins ainsi qu'une étroite collaboration avec le professionnels de santé de l'hôpital.

Les frais de fonctionnement, pour la CDC, sont par ailleurs modiques et exposés tout au long de l'exercice dans le cadre d'un fonctionnement en régie des centres sans qu'il soit besoin de procéder à une quelconque individualisation.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. J'ai un **rapport de la Commission de la culture**. Mme SANTUCCI et Mme POLI sont absentes. Mme la Vice-présidente va nous le présenter.

**Mme Marie SIMEONI**

Oui, M. le Président. Je n'ai pas de rapport de la Commission.

**Le Président TALAMONI**

Il existe pourtant, mais vous pouvez nous donner ses conclusions.

**Mme Marie SIMEONI**

**Avis favorable à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait. La parole est à qui la demande, si toutefois quelqu'un la demande. Non ?

Donc, je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

## **Rapport n° 2018/E5/175 : Individualisation du fonds de parentalité 2018 dans le cadre du dispositif REAAP**

### **Mme Bianca FAZI**

La Collectivité de Corse est liée par une convention du 31 octobre 2014, de gestion du « fonds de parentalité » piloté par la Caisse d'allocations familiales de Corse-du-Sud (CAF). Cette convention a été prorogée par avenant du 20 octobre 2017 pour l'exercice 2018, année de refonte de la convention nationale d'objectifs de la CNAF, afin d'éviter toute rupture dans les politiques menées (délibération n°2017-1009, Commission permanente du Conseil départemental de Corse-du-Sud, en date du 16 octobre 2017).

Pour rappel, aux termes de cette convention de gestion, la Collectivité de Corse s'engage à verser à la CAF, chaque année, une dotation globale de 18 000 € pour contribuer au financement d'actions retenues annuellement, et au financement de l'animation du fonds. Le financeur principal du fonds est la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) qui fixe pour chaque exercice, sa propre participation. La ventilation concerne deux dispositifs, l'un dénommé « Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP), l'autre, « Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité » (CLAS).

Le présent rapport a pour objet, d'une part l'individualisation des crédits au bénéfice des REAAP retenus par le Comité des financeurs, dont est membre la Collectivité de Corse, d'autre part, l'autorisation pour la Collectivité de Corse de conclure deux conventions de financement avec la CAF, pour des REAAP dont la Collectivité est elle-même porteuse, sous l'égide du service de protection maternelle et infantile. Il s'agit des activités dénommées « Judo en famille » et « Médiation artistique au service des familles fragiles ».

En effet, dans le cadre de ses missions définies par l'article L. 2112-2 du Code de la santé publique (CSP), le service de protection maternelle et infantile intervient par des actions de promotion de la parentalité qui s'inscrivent dans ses propres missions de prévention, en lien avec la prévention dans le cadre de la protection de l'enfance en danger ou en risque de l'être. Les deux activités sont en cours de reconduction à ce titre dans le cadre du dispositif « REAAP ».

L'activité « Judo en famille » est constituée par une animation sportive pour des enfants âgés de trois à cinq ans, à raison d'une séance

hebdomadaire de 1h30 de durée, sur l'année, à partager avec leurs parents. L'animation sportive est assurée par l'association «AJACCIO-JUDO » dans les locaux du gymnase du Lycée privé Saint Paul (convention entre l'association et le lycée). Le service de Protection maternelle et infantile met à disposition, pendant l'activité, une animatrice. Une dizaine de famille dont l'équilibre est fragile est choisie par le service de PMI sur des critères de carence de liens familiaux, majorés par l'isolement et le manque de communication intrafamiliale. L'activité est gratuite pour ces familles. Les bilans des années précédentes, contrôlés par la CAF, sont satisfaisants.

L'activité « Médiation artistique » est menée, avec succès, directement par des animateurs du service de protection maternelle et infantile, et a comme support pédagogique des ateliers de confection de mosaïques.

En premier lieu, le Comité des financeurs du fonds, réuni le 20 décembre 2017, a retenu vingt-sept REAAP portés par seize partenaires. La Collectivité de Corse participe au financement de neuf de ces actions pour un montant imputé sur sa part de financement du fonds, de 4540 € et, porte elle-même les activités « Judo en famille » et « Médiation artistique », pour lesquelles elle reçoit du fonds, respectivement, 910 € et 810 €, soit un montant total de 1720 €. L'ensemble des projets retenus et des financements afférents vous est présenté en annexe au présent rapport, sous forme de « tableau des subventions » signé par le directeur de la CAF et qui doit être avalisé par notre Collectivité.

En second lieu, la mise en œuvre des financements accordés est soumise à l'adoption d'une convention entre le porteur de projet et la CAF. En conséquence, il convient de conclure, en ce sens, deux conventions de financement, une pour le « Judo en famille », une pour la « Médiation artistique ».

Enfin et en dernier lieu, la mise en œuvre par la Collectivité de Corse de l'action « Judo en famille » nécessite l'adoption d'une convention avec un partenaire, l'association « AJACCIO-JUDO », à l'instar de l'année 2017.

Merci.

### Le Président TALAMONI

Merci. Là aussi, il y a un rapport de la Commission de la culture, mais **il y a aussi un amendement déposé par le Conseil exécutif à son propre rapport**. Peut-être, pouvez-vous le présenter.

### Mme Bianca FAZI

Il s'agit juste de **RAJOUTER** « ces actions ont vocation à s'étendre sur l'ensemble du territoire insulaire. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une politique de territorialisation ambitieuse, soucieuse des équilibres et garante d'un service de qualité au plus près des populations ». En fait, ça n'existait pas sur la Haute-Corse. C'est pour cela qu'on a rajouté cet amendement, tout simplement.

### Le Président TALAMONI

Je donne la parole à Marie SIMEONI pour présenter les conclusions du rapport de la Commission de la culture.

### Mme Marie SIMEONI

J'ai **moi-même** souhaité savoir si ce dispositif existe ailleurs qu'à Ajaccio.

**Les services** ont précisé qu'on s'efforce d'avoir également des dispositifs dans les microrégions. Quand nous avons commencé à participer à ce comité des financeurs, l'une des exigences du Conseil départemental qui s'occupait de cette question, avant la mise en place de la Collectivité de Corse, était aussi d'intervenir dans les zones rurales, notamment par le biais d'ateliers, car elles sont désavantagées par rapport aux zones urbaines et périurbaines qui profitent d'un tissu associatif actif et de travailleurs sociaux en nombre conséquent.

Dans le cadre des actions de l'ancien Conseil départemental de la Corse du Sud, donc aujourd'hui avec la Collectivité de Corse, il y a aussi un conventionnement avec la FALEP (Fédération des associations laïques et éducation populaire) par le biais du club de prévention, afin de mener des actions de prévention dans les quartiers défavorisés. Nous avons redimensionné notre convention avec la FALEP afin de réaliser des actions dans les zones reculées qui étaient dépourvues d'ateliers d'animation, en particuliers dans les régions de Vico, du Taravo, un peu aussi sur l'Alta Rocca...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI** a souhaité savoir pour quelles raisons cette action ne concerne que la Corse du Sud, pourquoi n'a-t-on pas ce dispositif pour l'ensemble du territoire. On parle d'une politique de continuité des conventions de la Commission permanente de l'ex Conseil départemental de la Corse du Sud.

Quid de la Commission permanente du Conseil départemental de la Haute Corse ?

Autre question : quels sont les critères qui ont été choisis pour travailler avec les associations retenues.

**M. Francis GIUDICI** a précisé que la Conférence des financeurs, en Haute-Corse, avait validé des appels à projets, pour le rural et l'urbain, qui auraient dû être annexés à ce rapport.

**M. Pierre GHIONGA** a considéré qu'il aurait fallu apporter une vision régionale à cette problématique. C'est pourquoi il a proposé qu'il y ait une réécriture de ce rapport avec une vision régionale.

**Les services** ont rappelé que les Caisse d'allocations familiales étaient restées départementalisées. On est, simplement ici, dans la continuité d'une action qui a été initiée en 2017 sur laquelle le Comité des financeurs s'est prononcé en décembre 2017. Des retards liés à la mise en place de nos services font que ce rapport ne passe qu'actuellement.

En travaux d'harmonisation et de préfiguration, tout au long de l'année 2017, il y a eu un accord, suite à des concertations entre l'ex CTC et les anciens conseils départementaux, pour proroger l'ensemble des conventions qui étaient actives afin qu'il n'y ait aucune rupture dans les politiques publiques au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le partenariat avec les deux CAF qui n'ont pas été territorialisées existe aussi pour la gestion du RSA, de même que pour le fonds d'aide de solidarité au logement.

Il n'était pas envisageable d'interrompre un conventionnement initié antérieurement, dans la perspective d'une action territoriale, pour ne pas avoir un arrêt, même provisoire, d'actions qui sont évidemment utiles. Ce qui serait le cas si ce rapport n'était pas approuvé par l'Assemblée de Corse.

Pour autant, sous l'autorité de la conseillère exécutive en charge des secteurs du social et de la santé, un travail similaire sera présenté pour la Haute-Corse et, en 2019, ce travail sera présenté de manière régionale.

Mais aujourd'hui, on doit prendre en compte les difficultés administratives liées à la départementalisation des services de l'État.

**M. Pierre GHIONGA** a précisé que le rapport du président du Conseil exécutif devrait quand même mentionner qu'il y aura plus tard cette vision territoriale car on peut avoir l'impression, sans doute à tort, que la Collectivité unique se fait au détriment de la Haute-Corse.

**Les services** ont répondu que le projet d'une action territoriale pourrait être, effectivement ajouté dans le rapport.

**M. Romain COLONNA** a indiqué qu'il soutenait cette proposition d'amendement au rapport.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI** a précisé qu'il ne saurait être question d'une rupture, même temporaire, des actions en cours et fait entière confiance à la conseillère exécutive et à la direction concernée de la Collectivité de Corse pour traiter au mieux ces questions. Cependant, elle voudrait avoir des informations sur les actions ou projets qui doivent actuellement concerner la Haute-Corse.

**M. Pierre-Jean LUCIANI** a estimé que ces problèmes vont être récurrents pendant quelque temps car il s'agit de problèmes sociaux très importants qui intéressent toute la région. Pour la Haute-Corse, il aurait été bon que quelqu'un puisse présenter au moins une ébauche de rapport afin de fournir des précisions sur les actions qui s'y dérouleraient et qui auraient pu être initiées par l'ancien Conseil départemental.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI** a souhaité avoir une cartographie des travaux d'harmonisation qui vont être mis en place et une projection pour l'ensemble du territoire de ces travaux.

En conclusion, la **Commission de la culture** a souhaité que le Conseil exécutif amende son rapport afin d'y intégrer des perspectives en matière de territorialisation des actions dans le domaine social qui fait l'objet dudit rapport.

**Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable, à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. Qui demande la parole ? Oui, Pierre GHIONGA, vous l'avez.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, simplement féliciter l'Exécutif d'avoir pris en compte la dimension territoriale de cette politique et s'excuser au nom du Conseil départemental de Haute-Corse, si cette politique n'avait pas été menée de manière aussi pertinente qu'en Corse-du-Sud. Mais on prend exemple et la politique menée en Corse-du-Sud, j'espère qu'elle sera étendue à tout le territoire, pour le bien des populations.

**Le Président TALAMONI**

Parfait.

Je vais mettre aux voix l'amendement de l'Exécutif à son propre rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.**

Je mets le rapport ainsi amendé aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

## **Le Président TALAMONI**

Il y a un troisième et dernière rapport dans ce registre, c'est le rapport n° 180. Vous avez la parole.

### **Rapport n° 2018/E5/180 : Colloque annuel des centres de planification**

#### **Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Chaque année, le service des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) organisent une conférence débat sur une thématique afférente à ses missions.

Des partenaires insulaires, des classes de lycées, collèges, écoles primaires sont notamment invités, en fonction de la thématique.

L'édition 2018 se déroulera le jeudi 18 octobre à Aiacciu sur le thème « compréhension et prévention des conduites à risques actuels des adolescents. Elle sera animée par le professeur David LE BRETON qui est anthropologue et sociologue, professeur à l'université de Cherbourg et chercheur au laboratoire « cultures et sociétés en Europe ».

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est prévu au budget des CPEF pour un montant total de 6 720 € hors procédure d'autorisation de l'engagement des crédits, au programme N-52-14-1H, chapitre 934.

**Il y a un amendement à ce rapport.** Donc, dans le premier paragraphe, on va remplacer, parce que la Commission avait noté, « les centres de planification et d'éducation familiale d'Aiacciu, Pruprià, Sartè, Purtivechju » par « centres de planification et d'éducation familiale de Corse ».

A partir de 2019, le colloque se tiendra ou à Bastia, ou à Corti. Pour cette année, c'était un petit peu difficile, tout était organisé.

Pour en finir, c'est un petit peu comme le passage précédent, sur la Haute-Corse, n'existait pas un centre de planification assez structuré pour organiser ce genre de colloque, c'est pour cela qu'il est organisé sur Aiacciu. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un rapport de la **Commission de la culture** que l'on peut présenter de façon très synthétique, voire très, très synthétique compte tenu du travail qui nous attend.

**Mme Marie SIMEONI**

**Avis favorable à l'unanimité.** Plus synthétique, on ne peut pas.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, c'est une excellente synthèse. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix l'amendement. Vous n'avez pas présenté l'amendement, voulez-vous le présenter ?

**Mme Bianca FAZI**

« Centres de planification et d'éducation familiale de Corse » au lieu de « Aiacciu, Pruprià, Sartè ».

**Le Président TALAMONI**

Je fais voter formellement l'amendement qui a été présenté par la conseillère exécutive.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est ADOPTE à l'unanimité.**

Je mets le rapport ainsi amendé aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

## **Le Président TALAMONI**

Nous allons revenir au règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires puisque nous avons, à présent, le document que l'on ne va, peut-être, pas faire tirer pour ne pas gaspiller du papier et épargner les forêts qui en ont bien besoin.

<p><b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SUITE)</b>  <b>EXAMEN DES AMENDEMENTS</b>  <b>ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU (SEGUITA)</b>  <b>ESAMINAZIONE DI I MUDIFICI</b></p>
---

### **Rapport n° 2018/E5/198 : Règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires (suite)**

## **Le Président TALAMONI**

L'amendement n° 1 a déjà été voté et de nouveaux amendements ont été élaborés en commission. Nous allons donc prendre la série, à partir de l'amendement n° 2 que je vais présenter, mais dont la plupart d'entre vous connaissent la teneur puisque vous les avez examinés, tous ces amendements, longuement en commission.

### **Amendement n° 2 déposé par le groupe « Per l'avvene »**

A la page 4 du rapport, au sein du « 3. Un règlement transitoire pour renforcer le soutien aux communes et aux EPCI »,

Dans la série d'items relatifs au traitement administratif des dossiers de demandes d'aides,

RAJOUTER après le premier item (« Précision quant à la date d'éligibilité... ») un nouvel item ainsi rédigé :

*« Précision dans le courrier accusant réception du dossier réputé complet de la date d'individualisation. »*

**Cet amendement, selon votre accord unanime, fusionne avec l'amendement n° 3, lequel devient le 3 bis.**

Cet amendement n° 2 et l'amendement n° 3 sont fusionnés dans l'amendement 3 bis dont je vais vous donner lecture puisque c'est celui, sur lequel, en définitif, vous aurez à vous prononcer compte tenu du fait qu'il a été adopté en Commission.

**Amendement n° 3 bis déposé par la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.**

Proposition d'amendement : page 4 du rapport, et article 1<sup>er</sup> de la délibération : **INSERER** un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

*« Il est procédé par le Conseil exécutif à au moins deux individualisations par an. Lorsque le dossier est réputé complet, la Collectivité de Corse informe le pétitionnaire et lui indique la date prévisible de la prochaine individualisation. Si le dossier n'est pas individualisé lors de cette session, le pétitionnaire est informé de la prochaine session d'individualisation ainsi que des motifs de report. »*

Avis favorable de l'Exécutif. Je mets cet amendement de synthèse, après fusion, aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 3 bis est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous en arrivons à l'amendement n° 4.

**L'amendement n° 4 déposé par le groupe « La Corse dans la République » est retiré.**

L'amendement n° 5 déposé par le groupe « La Corse dans la République » est retiré au profit de l'amendement 5 bis.

Je vous en donne lecture.

**Amendement n° 5 bis déposé par la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.**

**MODIFIER** la phrase ci-après : « Par ailleurs, le service instructeur se réserve le droit de demander, *à titre exceptionnel et sur justification*, toute autre pièce nécessaire à l'instruction de votre dossier ».

La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité et le Conseil exécutif est favorable également, n'est-ce pas, Président ?

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 5 bis est ADOPTE à l'unanimité.**

**Amendement n° 6 déposé par le groupe « La Corse dans la République »**

J'en donne lecture.

Au paragraphe I. 10) : « Caducité de l'aide » : **AJOUTER** après la dernière phrase : « sauf à justifier que cette non-réalisation est indépendante de la volonté du demandeur et était imprévisible ».

Cet amendement a bénéficié d'un avis favorable, à l'unanimité, de la Commission et le Conseil exécutif est également favorable.

Je mets donc cet amendement n° 6 aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 6 est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous en arrivons à l'amendement n° 7.

**L'amendement n° 7 déposé par le groupe « La Corse dans la République » est retiré**

Amendement n° 8.

**Amendement n° 8 déposé par le groupe « La Corse dans la République »**

J'en donne lecture.

Au paragraphe 3. 8) : « Documents d'urbanisme et de planification » - « Observations » : **AJOUTER** : « avis favorable de l'AUE sur la demande de subvention ».

Cet amendement n° 8 a bénéficié d'un favorable à l'unanimité et le Conseil exécutif y est également favorable.

Je mets cet amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 8 est ADOPTE à l'unanimité.**

Amendement n° 9.

**Amendement n° 9 déposé par le groupe « La Corse dans la République »**

J'en donne lecture.

Au paragraphe 5. 8) « Eau et assainissement » - « Travaux exclus » : **SUPPRIMER** : « opérations de faible importance ».

Cet amendement a bénéficié d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission. Quant au Conseil exécutif, il y est également favorable.

Je mets aux voix cet amendement n° 9.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 9 est ADOPTE à l'unanimité.**

Amendement n° 10.

**Amendement n° 10 déposé par le groupe « La Corse dans la République »**

J'en donne lecture.

Au 6) Fonds de solidarité Territoriale 1) **Après** « EPCI de moins de 12 000 habitants » **RAJOUTER** « et aux EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants ».

L'amendement a fait l'objet d'un avis favorable, à l'unanimité, de la Commission. Le Conseil exécutif y est également favorable.

Je mets l'amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 10 est ADOPTE à l'unanimité.**

Amendement n° 11.

**Amendement n° 11 déposé par le groupe « Andà per dumane ».**

Cet amendement a été sous-amendé. Il s'agit d'un sous-amendement substitutif don je donne lecture.

*(\*) «Le présent règlement doit être appliqué dans un sens permettant la consommation optimale pour chaque commune ou EPCI de sa dotation quinquennale. »*

Ceci doit être mentionné à la page 31 avant l'aide au titre de la dotation Ecole n'est pas cumulable avec le dispositif intitulé « dotation quinquennale.

Toujours est-il que ce sous-amendement substitutif a bénéficié d'un accord unanime de la Commission et il bénéficie également, sauf erreur de ma part, d'un avis conforme du Conseil exécutif.

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 11 est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous en arrivons à l'amendement n° 12 qui, lui, a été déposé par le Conseil exécutif.

**Amendement n° 12 déposé par le Conseil exécutif.**

J'en donne lecture.

Page 26 : Plafond de dépenses éligibles :

• **REEMPLACER** dans « Frais d'études complémentaires » les « ?? » **PAR** « 50 000 € ».

- **REEMPLACER** dans « Assistance et études d'ouvrages », 10 % **PAR** «20 000 €».

Cet amendement a bénéficié d'un avis favorable, à l'unanimité, de la Commission. Il bénéficie également de l'avis favorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 12 est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons mettre aux voix le rapport...

### **Le Président SIMEONI**

Excusez-moi de vous interrompre, j'ai simplement oublié, je crois que c'est important de le signaler, qu'il y avait eu un avis de la Chambre des territoires, premier avis de cette institution, favorable à l'unanimité, et qu'il y avait, également, un avis motivé du CESEC, de trois pages, extrêmement favorable, aussi bien sur le fond du document que sur son organisation technique, avec des préconisations également pour l'avenir. Nous aurons l'occasion d'y revenir, je ne rentre pas plus dans le détail, mais je pense qu'il était quand même important, eu égard au travail qui a été fourni par ces deux institutions consultatives, de rappeler leur contribution.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais mettre le rapport ainsi amendé aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.**

C'est important et c'est à souligner.

Nous allons poursuivre notre travail encore pendant une demi-heure, si vous l'acceptez.

Nous pourrions commencer le compte administratif, mais il faut savoir que nous disposons d'une demi-heure. J'interroge le Président du Conseil exécutif ? Sinon, les infrastructures ? J'interroge l'Exécutif sachant que les comptes administratifs, tous, il faudrait les passer ce soir. Ça serait vraiment une bonne chose, une très bonne chose, une excellente chose parce que sinon, demain à minuit, nous serons encore là au lieu de regagner nos pénates respectives.

**Le Président SIMEONI**

J'ai besoin de concentration !

**Le Président TALAMONI**

Je suis sûr que vous êtes capable de rassembler tous vos esprits en un instant ! Je pense qu'il vaudrait mieux commencer par cela. Ensuite, on interrompt pour aller dîner et nous revenons terminer ces affaires budgétaires.

Si nous allons manger, nous n'allons pas gagner de temps. Vous avez faim, moi aussi ! Mais, en même temps, nous sommes au service du bien public, nous pouvons attendre une demi-heure de plus avant d'aller dîner. Sincèrement, je pense que si on va dîner maintenant, on va avoir du mal à reprendre. Il faut entamer cette série. Ce qui m'inquiète, ce sont les comptes administratifs et je pense qu'il ne faut pas qu'ils soient renvoyés à demain.

**Le Président SIMEONI**

Alors, passez-moi les comptes administratifs !

**Le Président SIMEONI**

Le compte administratif présenté par qui ? Jean BIANCUCCI ? Non, par le Président ? A priori, ce n'est pas le Président, c'est Vanina.

**Le Président SIMEONI**

Il faut que vous mangiez quelque chose, Président, vous êtes en hypoglycémie ! Je vois que vous tenez absolument à faire passer les routes. Si c'est Vanina qui insiste, nous allons nous occuper des routes.

**INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURE****➤ RESEAU ROUTIER / RITALE STRADALE****Rapport n° 2018/E5/182 : Aménagement d'un giratoire sur la commune de Pianottuli e Caldareddu en vue de la réalisation d'un centre commercial****Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit de soumettre à votre approbation le projet d'aménagement d'un giratoire sur la commune de Pianottuli en vue de la réalisation d'un centre commercial.

Cette construction impose la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RT, précisément la RT 40. Les objectifs de cet aménagement sont les bonnes conditions de sécurité et de permettre une liaison confortable sur la route territoriale pour le trafic de transit.

Cette opération est estimée à 600 000 € La Collectivité de Corse reste maître d'ouvrage et maître d'œuvre sur cette opération. Le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération, hors domaine public, doit être acquis par le porteur de projet. L'opération sera financée à 2/3 par la SCI Viagenti porteur de projet et le solde sera financé à 1/3 par la Collectivité de Corse. C'est le type de financement qui est assez classique pour ce type d'opération.

Je vous demande d'approuver cette convention de co-financement et les caractéristiques de ce projet.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons chercher à mettre la main sur le rapport. Il y a un **rapport de la Commission du développement** présenté par Nadine NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

**Avis favorable**, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un **avis de la Commission des finances**, je suppose qu'il est favorable ? Egalement **favorable**.

Nous allons demander si quelqu'un veut prendre la parole sur ce dossier. Personne.

Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Rapport n° 2018/E5/201 : Concertation publique relative au projet d'aménagement du giratoire des galets (SOCORDIS) à Ajaccio**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'un projet d'aménagement du giratoire dit « des galets » (Socordis) et il s'agit d'approuver le principe et d'autoriser le lancement de la procédure de concertation préalable obligatoire.

Comme nous le savons tous, la Collectivité de Corse a engagé une réflexion globale pour améliorer l'entrée et sortie de l'agglomération ajaccienne. Ce giratoire constitue un carrefour routier très important. Vous savez tous les remontées de file d'embouteillage en amont et en aval de ce giratoire aux heures de pointe qui met en avant une sous-capacité de ce carrefour pour absorber le trafic routier qui s'accroît chaque année.

Une dénivellation du carrefour est donc nécessaire pour permettre de résoudre les problèmes de circulation de cet important nœud routier qui connecte à la fois la RT 20, la RT 40 et la RT 21.

Différentes possibilités ont été envisagées : un pont ou une dénivellation vers le bas. C'est ce passage souterrain à gabarit réduit qui a été retenu pour des raisons pratiques et techniques. Cela limiterait éventuellement les nuisances acoustiques et, bien sûr, visuelles.

Des études sont en cours au niveau environnementales, acoustiques, hydrauliques, géotechniques.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le service d'Études et investissements routiers de la Collectivité de Corse.

L'estimation des travaux est évaluée à 12 M€

Donc, il s'agit, aujourd'hui évidemment, de lancer cette concertation publique. C'est un préalable administratif tout à fait obligatoire que je soumets donc à votre approbation.

**Président TALAMONI**

Merci. **Il n'y a pas de rapports de commissions.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, non pas sur l'aspect technique du giratoire, mais sur l'appellation de ce giratoire, « Giratoire des galets ». On a connu « l'avenue des bleuets », « le boulevard des géraniums », on va éviter « le giratoire des galets », il faut absolument qu'on essaye de trouver un nom autre que celui-ci.

**Le Président TALAMONI**

Je partage tout à fait la position que vous venez d'exprimer.

**Mme Vanina BORROMEI**

Nous allons réfléchir à des propositions.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons avoir des propositions, très rapidement. Elles ne vont pas manquer, à mon avis, et ce sera une bonne chose.

Pas d'autres demandes de prises de parole. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**« Les galets » sont ADOPTES à l'unanimité.**

Nous allons passer le rapport 193.

**Mme Vanina BORROMEI**

Ce sera demain matin, car le Conseil portuaire doit se réunir demain matin à 9 heures pour avis. Le 197 ou le 184.

➤ PORTS / PORTI

**Rapport n° 2018/E5/197 : Réévaluation du coût prévisionnel des études et des travaux de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-port de Bastia et de la route du Front de mer**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Il s'agit de proposer à votre Assemblée la réévaluation du montant prévisionnel des études et travaux relatifs à l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer, initialement défini par une délibération que nous avons votée, ici-même, en février 2017.

Le marché de maîtrise d'œuvre avait été attribué au groupement ARTELIA pour un montant de 494 000 €HT.

Les principaux objectifs de ce marché étaient la maîtrise d'œuvre visant à réparer et renforcer les franchissements et les efforts subis par les ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer.

Il est apparu, à l'étude d'avant-projet, que les solutions techniques prévues sont sous-dimensionnées par rapport aux sollicitations de la houle et aux enjeux de confortement durable des ouvrages.

Une révision du programme des travaux est donc indispensable.

Les principales améliorations concernent donc les zones de la jetée du Dragon, le môle Génois, le quai des Martyrs et la route du Front de mer.

Donc, il s'agit de travaux qui sont vraiment essentiels et urgents.

Compte tenu de la révision du programme des travaux, des calculs complémentaires de stabilité au grand glissement et des tassements

au niveau des parties finales des ouvrages maritimes du Vieux-Port s'avèrent aujourd'hui indispensables.

Vu les améliorations à apporter, le montant des travaux engagés initialement était estimé à 18 M€HT (en 2014), il est réévalué à ce jour à 24 M€HT.

Le coût prévisionnel des études évalué initialement 570 000 € est, lui, réévalué à 700 000 €

Donc, le montant, in fine, prévisionnel de l'opération est donc réévalué de 18,8 M€HT à 24,7 M€HT

Concernant le financement, il est proposé la répartition suivante :  
50 % État au titre du PEI,  
50 % Collectivité de Corse

Soit 12,35 M€HT pour les deux parties.

Je vous remercie, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Il y a un rapport de la Commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

**M. François ORLANDI** a souhaité, en marge du rapport, un éclairage sur les travaux prévus au niveau du tunnel de Bastia, et notamment sur leur éventuel report.

**M. Xavier BENETTI**, du service des ports de la Haute-Corse, n'ayant pas en charge ce dossier, n'a pu apporter d'éléments de réponse.

**M. Guy ARMANET** a invité M. ORLANDI à reformuler sa question en séance publique.

**M. Xavier LACOMBE** ne remet pas en cause les problèmes techniques qui sont réels, mais s'est dit surpris sur ce dossier comme sur d'autres du différentiel entre le montant prévu au projet initial et le réajustement proposé, qui représente un coût supplémentaire de 30 %.

**M. Xavier BENETTI** a indiqué que le nouveau montant intègre un pourcentage, pour divers et imprévus, de 15 %, soit 3,6 M€ qui seront ajustés en fonction des études géophysiques et géotechniques ; il tient compte également d'une augmentation du volume des « acropodes » nécessaires au renforcement des digues, 150 000 tonnes supplémentaires par rapport aux prévisions initiales, ce qui, avec l'effet d'échelle, représente des montants importants.

**M. Hyacinthe VANNI** a fait observer que le projet initial était sous dimensionné compte tenu des intempéries qui sont venues contrarier les prévisions de départ. Le redimensionnement est donc nécessaire pour réaliser les travaux adaptés à une véritable sécurisation des ouvrages.

**La Commission des finances a émis un avis majoritairement favorable sur ce rapport**

(Non-participation de : MM. LACOMBE, ORLANDI et Mme BOZZI).

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**TRANSPORTS / TRASPORTI****[Rapport n° 2018/E5/184 : Déploiement de la commune centralisée pour voie unique \(CCVU\) sur l'ensemble du réseau ferré corse](#)****Mme Vanina BORROMEI**

Ce rapport a pour objet de mener à bien le projet d'amélioration de la capacité des lignes du réseau ferroviaire de la Collectivité de Corse et, notamment, la généralisation de la gestion centralisée des circulations (appelée plus communément la Commande centralisée de la voie unique ou CCVU) et l'aménagement de sections de croisement.

Je vous rappelle, à titre d'information, que le réseau ferroviaire Corse comporte quand même 232 km de lignes dont 33 km en périurbain.

Ce réseau est équipé, sur 211 km, d'une signalisation manuelle.

Les agents des gares communiquent entre eux pour s'assurer que la voie est libre. Seule, la section Bastia-Casamozza est équipée d'une CCVU qui lui permet d'avoir les fréquences qui en font aujourd'hui son succès.

Compte tenu des risques liés, bien sûr, à l'erreur humaine, les services de l'État en charge du réseau ferré Corse (STRMTG) limitent donc le nombre de circulations à dix trains par jour sur ce type de sections sans équipement.

Dans ce contexte, la Collectivité a fait du déploiement de la CCVU une priorité avec son inscription au CPER (Contrat de Plan État-Région) 2014-2020.

Le 27 avril 2017, dans notre Assemblée, nous avons adopté le plan pluriannuel des investissements ferroviaires sur la période 2017-2026.

Ce plan intégrait, notamment, les programmations d'investissement au titre du PEI 4, FEDER 2015-2020 et CPER 2014-2020. Ce CPER est consacré exclusivement à la mise en place de la CCVU.

Différents scénarii ont été envisagés, le montant variait de 30,0 M€ à 47,4 M€ HT. Le scénario préférentiel que nous avons retenu avec les services est évalué à 31,2 M€ HT. Il a permis d'atteindre, de manière optimale, les objectifs de desserte de la Collectivité de Corse et les demandes d'exploitation des Chemins de fer Corse.

Ce scénario permet, dans un premier temps, de conforter et de mettre en œuvre, de manière uniforme, la CCVU sur les deux périurbains d'Aiacciu et de Bastia en les alignant à la même fréquence, ainsi que de la mettre en place sur l'ensemble de la grande ligne Aiacciu-Bastia.

Dans un second temps, ce scénario permettra d'améliorer les fréquences sur les deux périurbains, par la création de deux entrecroisements et l'équipement des deux gares de Calvi et d'Isula, finalisant le déploiement de la CCVU sur la deuxième grande ligne Ponte Leccia-Calvi.

Ce projet, d'un montant de 30,2 M€ HT, pourrait être financé au titre du CPER 2014-2020, pour un montant de 21,8 M€ (pour la phase 1) et 8,4 M€ (pour la phase 2), toujours au titre du prochain CPER à venir.

Tout vous est détaillé dans la page 4. Un gain de temps est envisagé, bien sûr, sur la 2<sup>ème</sup> phase pour les entrées dans les villes d'Aiacciu et de Bastia.

Il y a une petite erreur au niveau du calendrier, si vous l'avez relevée : le lancement de la consultation pourrait partir, à partir d'octobre 2018 et, bien sûr, pour le démarrage des travaux, il est noté « 1<sup>er</sup> trimestre 2018 », ce sera 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

L'objectif final reste le respect, par l'État et la Collectivité de Corse, de la parité à l'issue du CPER 2014-2020. Afin de faciliter la mise en œuvre technique de cette opération, la CdC pourrait faire l'avance, avec un rééquilibrage par l'État en 2019 ou 2020.

Le cofinancement vous est précisé dans le détail, étape par étape, à la page 5.

Une demande d'aide portant sur la deuxième phase évaluée à 8,4 M€ HT doit être sollicitée au titre du futur Contrat de projet État-Région selon la répartition suivante :

État	(50%)
Collectivité de Corse	(50%)

C'est un programme qui est effectivement très important, qui montre l'intérêt que nous portons à l'intermodalité, à la multimodalité et, bien sûr, aux Chemins de fer de la Corse.

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un **rapport de la Commission des finances.**

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

**Le Président TALAMONI**

Où en sommes-nous de notre ordre du jour ?

**Mme Vanina BORROMEI**

Petite précision, M. le Président.

**Concernant le rapport N° 2018/E5/183 «Adoption d'un nouveau règlement territorial harmonisé des transports scolaires », nous serons obligés de le présenter à la session prochaine, car la Commission et les CDEN n'ont pas pu se réunir, faute de quorum. Donc, **renvoyé à session prochaine.****

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Si vous voulez, nous allons dîner.

**Brouhaha.**

Je ne sais pas comment je dois prendre le fait, pour le Conseil exécutif, d'avoir chargé Jean BIANCUCCI de présenter ces rapports... Je ne sais pas trop comment je dois le prendre...

Bien..... Bon appétit !

**La séance est suspendue à 20 h 45 et reprise à 22 h 45.**

**Le Président TALAMONI**

Je demande aux élus de regagner leur siège.

A priori, c'est Jean BIANCUCCI qui devrait présenter le compte de gestion.

**Le Président SIMEONI**

Président, est-ce qu'il est envisageable de présenter les autres dossiers et de faire les comptes administratifs demain à la première heure ?

**Le Président TALAMONI**

Moi je suis à votre disposition, mais l'avis de l'Exécutif a changé trois fois en une demi-heure...

**Le Président SIMEONI**

Non, non, deux fois en un quart d'heure !

Ce sont quand même des documents importants, il y a eu un gros travail qui a été fait, y compris par les services, et je pense qu'il ne faut pas bâcler l'exercice même si on ne va pas passer des heures dessus. Mais quand même, qu'il y ait un minimum de concentration.

**Le Président TALAMONI**

Mais je suis à votre disposition !

Donc j'ai, dans un premier temps, accepté que le dossier soit renvoyé, à la demande de Jean BIANCUCCI, à demain matin. Ensuite, on est venu me dire que la position avait été...

**Le Président SIMEONI**

C'était pour vous être agréables...

**Le Président TALAMONI**

Donc, vous me donnez la position que nous avons à cette minute et nous faisons comme vous le souhaitez.

**Le Président SIMEONI**

À cette minute, on peut avancer déjà sur d'autres dossiers, si les conseillers exécutifs en sont d'accord.

**Le Président TALAMONI**

Les dossiers de Lauda GUIDICELLI ? Très bien.

Un ci hè tant'affari, ça va aller vite. Mais il faudrait que nous puissions travailler encore une heure.

Est-ce que Lauda GUIDICELLI veut prendre le dossier 164 ?

**JEUNESSE ET SPORT / GHJUVENTÙ È ATTIVITÀ SPURTIVE**

**[Rapport n° 2018/E5/164 : Reprise des activités confiées à l'association « Centre régional d'information jeunesse de corse » dans le domaine de l'information jeunesse](#)**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Merci, M. le Président.

Ce rapport a pour objet la reprise des activités confiées au CRIJ, qui est une association dans le domaine de l'information jeunesse.

Depuis 2002, la Collectivité territoriale de Corse s'est vue transférer la compétence information jeunesse et a organisé cette mission de service public en partenariat avec le CRIJ et son réseau information jeunesse.

Depuis 2019, le CRIJ est titulaire du marché de la Collectivité, relatif à la mise en place d'actions en matière d'information jeunesse, par

lequel la Collectivité lui confie cette compétence. Ce marché prendra fin en août prochain.

Il est, par conséquent, proposé de pérenniser cette compétence à travers la création d'un service dédié au sein de la direction de la jeunesse et du sport.

En effet, cette internalisation de l'information jeunesse permettrait une action politique plus efficace, viendrait évidemment s'inscrire dans un des axes du « Pattu pè a ghjuventù », à savoir entre autres, une meilleure lisibilité des droits des jeunes et permettrait un travail en lien avec les communes et les intercos afin de maintenir ce lien de proximité.

La Collectivité a fait le choix de ce scénario institutionnel et a décidé de renforcer les missions « information jeunesse » à travers trois objectifs :

- l'accompagnement des jeunes dans leur accès aux droits,
- l'animation et la coordination des BIJ et des PIJ insulaires,
- la mise en place d'un observatoire de la jeunesse.

Ces objectifs s'inscrivent, évidemment, dans la mise en place du Service public territorial de l'orientation (SPTO) dont la mission principale est l'accompagnement du public, notamment le public jeune, en matière d'orientation et de parcours professionnel.

Nous sommes donc dans la construction d'une politique transversale concernant la jeunesse et j'ai d'ailleurs pu le développer lors de la présentation du « Pattu pè a ghjuventù ».

La Collectivité s'engage à une reprise de moyens dans leur ensemble (ce qui est développé dans le rapport), avec notamment l'intégration des personnels qualifiés dans le domaine de l'information jeunesse.

Il est donc proposé de créer différents postes.

Enfin, il est à noter que l'impact financier de cette proposition s'équilibre.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Sur ce dossier, il y a un rapport de la Commission culture.

**Mme Marie SIMEONI**

**Le rapport de la Commission culture a fait l'objet d'un avis majoritairement favorable** (non-participation des groupes « Per l'avvene » et « Andà per dumane »).

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Dans la continuité de ce que nous avons évoqué en Commission, un avis réservé sur les missions puisque c'est une compétence qui a été transférée depuis de nombreuses années que, de mémoire, le président BAGGIONI avait externalisée auprès du CRIJ.

Ce qu'on n'a pas forcément bien compris, c'est la nécessité aujourd'hui d'internaliser. On considère qu'il y a un risque, non pas budgétaire immédiat, puisque lorsqu'on fonctionnarise, d'une certaine façon, ce n'est pas la photographie à l'instant T qui compte mais c'est celle sur la durée et sur le défaut de réactivité que peut conduire ce type de situation qui, dans d'autres secteurs d'ailleurs, pourraient faire des petits.

Donc, on est non pas réservé sur le fond (on connaît les compétences des acteurs du CRIJ, qui sont à saluer du reste) mais sur le principe d'internalisation.

C'est la raison pour laquelle nous ne donnerons pas une suite favorable à ce rapport.

**Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande. Il n'y plus de demandes de prise de parole ?

Est-ce que vous voulez répondre ? Non. Très bien.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

(« Contre » : le groupe « Per l'avvene »)

**Rapport n° 2018/E5/200 : Centre national pour le développement du sport (CNDS) – Répartition de la part territoriale 2018**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Comme chaque année, il est proposé à votre Assemblée de répartir, en application de l'article L.4424-8 du Code général des collectivités territoriales, des subventions de fonctionnement du CNDS à destination des acteurs associatifs du mouvement sportif ayant plus d'une année d'existante et affiliés à une fédération sportive reconnue.

Ces subventions sont affectées par délibérations de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, après consultation du représentant de l'État et de la Commission territoriale pour le développement du sport qui s'est réunie le 17 mai dernier.

Cette Commission a validé les propositions de répartition qui vous ont été transmises et qui font, aujourd'hui, l'objet de ce présent rapport.

Il convient de noter l'importance de la diminution de la dotation, - 19,5 %, affectée à notre île. Cette baisse, en comparaison avec le montant alloué en 2017, représente un manque à gagner de 231 293 €

Je me permets aussi de préciser que, lors de la dernière session, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI ont proposé une motion visant à dénoncer cette baisse et à demander une compensation.

Les territoires ultramarins auxquels nous n'avons pas été rattachés ont, quant à eux, bénéficié d'un réajustement. Pour chacune des autres régions, une part complémentaire a été notifiée le 6 juin dernier. Son montant pour la Corse s'élève à 57 954 €; ce qui ne permet pas, bien évidemment, de compenser le niveau de baisse pour cette année. Nous serons donc amenés, dans le second semestre, à réitérer cette démarche pour répartir cette part complémentaire.

Je vous demande donc de délibérer sur ce rapport.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a, pour ce rapport 200, un **rapport de la Commission de la culture** et c'est Marie SIMEONI qui va nous en donner les conclusions.

**Mme Marie SIMEONI**

**Avis favorable. Non-participation du groupe « Andà per dumane ».**

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La parole est à qui la demande.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Juste une remarque et insister un peu, à la suite de la conseillère exécutive, sur la baisse de la dotation d'État puisqu'on est sur une baisse de 20 % et, surtout, sur quelque chose qu'on a voté à travers une motion à laquelle faisait référence la conseillère Mme GUIDICELLI, à l'instant, par rapport aux territoires ultramarins et la Corse.

On voit que pour les territoires ultramarins, il y a eu un réajustement les concernant. Or, concernant la Corse, ça a été, vous le disiez, 57 000 €. Donc, on peut s'interroger sur la politique mise en œuvre et ce qui définit un territoire marin ou ultramarin. J'avais cru comprendre que la Corse était entourée d'eau, donc on aurait pu considérer, à ce titre, qu'elle bénéficie de crédits supplémentaires.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

### **Le Président TALAMONI**

Puisque nous n'abordons pas la question des comptes administratifs ce soir, il nous reste peu de choses, mais il y a l'action économique, notamment un rapport 196 que le Président de l'ADEC pourrait, s'il en est d'accord, nous présenter ?

## **ACTION ÉCONOMIQUE / AZZIONE ECUNOMICA**

### **Rapport n° 2018/E5/196 : Mise en œuvre du S.R.D.E.2i-Conventions d'action économique avec les intercommunalités**

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, chers amis,

Un petit mot sur la méthode et sur la forme.

Comme je comptais, au regard de l'ordre du jour, vous présenter ce par rapport demain, vous signaler à ce stade qu'un amendement du Conseil exécutif sera proposé un peu plus loin, sur un plan qui, je le pense, recueillera l'avis unanime ou, en tous les cas, majoritaire de votre Assemblée, mais j'y reviendrai un peu plus tard au sens où il concerne l'entreprenariat en difficulté et le cadre partenarial dans lequel nous voulons l'inscrire.

Plus précisément et sur le fond, nous sommes, comme vous le savez, depuis quelques mois déjà, dans la déclinaison opérationnelle du SRDE2i voté en décembre 2016, à une large majorité. Il engage notre Assemblée, notre Collectivité sur les chemins du Riacquistu economicu è suziale et, plus généralement, d'une croissance que nous voulons équilibrée et durable, et dont nous souhaitons qu'elle emprunte un certain

nombre de chemins qui ne sont pas génériques ou généralistes mais, au contraire à l'inverse, très précis et très opérationnels.

Nous pensons, dans ce cadre, que l'une des clés pour passer, comme on le dit souvent, d'une économie de rente à une économie de production, c'est, d'une part de diversifier les voies de développement et de sortir la Corse des deux ou trois grands secteurs dans lesquels elle est historiquement engagée (tourisme, bâtiment, etc.) même s'il convient et de les revisiter et de les pérenniser. C'est, d'autre part, de repenser l'ingénierie publique et l'action économique publique, notamment au sens, pour être précis et rapide, de son articulation avec les territoires.

C'est un sujet qui a été au cœur des débats depuis quelques heures et, notamment, à l'aune du rapport présenté par le président du Conseil exécutif sur la réforme du règlement des aides aux communes.

Il s'agit, désormais, d'expérimenter, d'engager un nouveau mode de relation économique au territoire, en ce sens qu'historiquement et notoirement, depuis la création de l'ADEC, c'est la Collectivité territoriale (ancienne formule) qui déterminait, ou pas, un certain nombre d'axes stratégiques en matière économique, lesquels axes retombaient, ou pas, vers les territoires.

Les chambres consulaires, de commerce autant que de métier, pour ne pas parler des intercommunalités qui, à l'époque étaient naissantes, étant structurellement condamnées à jouer un rôle mineur, pour ne pas dire très marginal.

Le monde a changé, la Corse a changé, la loi NOTRe, plus marginalement mais quand même, est passée par là et a permis aux collectivités, et singulièrement à la nôtre, d'instituer un chef de filât en matière économique et, en miroir et à l'échelle des territoires, a ouvert la possibilité, pour ne pas dire le droit, aux intercos, aux EPCI de devenir eux-mêmes leaders et chefs de file en matière de compétence économique. Il y a de nombreux maires ou adjoints, dans cette salle, qui savent plus précisément encore que moi de quoi il s'agit, au sens où ils ont, au quotidien, à évaluer et digérer la migration de cette compétence. La compétence économique qui était autrefois la leur, a aujourd'hui trouvé un nouveau refuge au travers des conseils communautaires et des EPCI.

Donc, c'est un bouleversement assez important avec, encore une fois en toile de fond, une évolution du paysage consulaire et, ici-même,

une doctrine économique, dorénavant claire, votée, et au sein des EPCI donc, une compétence qui est clairement établie et qu'il nous reste maintenant à mettre en œuvre.

Alors, comment la mettre en œuvre ? Nous pensons, au Conseil exécutif et à l'ADEC en particulier, qu'il convient de ne pas partir dans toutes les directions. Qu'il convient, au contraire, de lister, de cibler un certain nombre de missions qui sont, comme vous le voyez, dans le rapport qui vous a été fourni.

Nous estimons que ces missions relèvent, pour l'essentiel, de la petite dizaine de points que vous avez sous les yeux et qui vont concerner tout à la fois l'économie de proximité, les entreprises en difficulté ou en mutation, tout ce qui va regarder bien sûr les aides, tel que vous en avez redéfini le paysage.

Comme vous le savez, nous avons trente quatre mesures d'aide à l'emploi, nous en avons dorénavant, une seule : *u Pattu impiegu*.

Nous avons, dans le domaine de l'aide au nautisme, à un certain nombre de sujets, sept aides. Nous en avons, désormais, plus qu'une.

Nous avons, auparavant, un certain nombre de mesures, plus ou moins efficaces, de soutien à l'innovation. Nous avons, désormais, *u Pattu Innuvazione*.

Et nous avons, enfin, pour ce qui relève de l'économie sociale et solidaire dont il était question un peu plus tôt dans la journée, au titre davantage du médicosocial, mais quand même, une batterie de mesures mobilisables, notamment par le jeu de la subvention directe. Nous avons, désormais, une culture nouvelle qui est celle de l'appel à projets avec, bien sûr, une émulation qui est créée et une critérisation des projets qui nous paraît tirer vers le haut l'ensemble des initiatives et qui s'appelle donc *l'Aiutu SSS (Sviluppu suciale è sulidariu)*.

Donc, ce paysage-là, tel que nous le mettons en œuvre à l'ADEC depuis quelques mois, il commence à porter ses fruits, d'autant plus rapidement et d'autant plus utilement qu'il a été couplé, par votre décision et par le vote du schéma, à la capacité donnée à l'ADEC d'individualiser ses propres aides. Comme vous le savez, auparavant, lorsque l'Assemblée votait un règlement d'aide, puisqu'elle a, depuis 1992, compétence en matière de réglementation économique, l'ADEC le mettait en œuvre mais

c'est le Conseil exécutif ensuite, sous l'autorité de son président, qui individualisait, à un rythme plus ou moins soutenu, les aides en question.

Depuis 2016 et depuis la mise en œuvre opérationnelle de ce schéma, la formule est tout autre et, entre le moment où une DI (déclaration d'intention) est déposée dans nos services et le moment où l'ADEC l'individualise en bureau, là où nous avions auparavant quelques mois, pour ne pas dire parfois plus d'une année, nous avons dorénavant un petit trimestre avec une liquidation, un paiement de l'aide qui intervient beaucoup plus rapidement.

La clé, avec le flux de dossiers qu'il nous faut dorénavant intégrer, avec la diversité des acteurs qu'il nous faut dorénavant coordonner, c'est précisément de définir une règle du jeu entre l'ADEC, pour le compte de la Collectivité, les EPCI et, bien sûr, les chambres consulaires.

Alors, je vous le disais un peu plus tôt, nous avons simplifié, unifié un certain nombre d'aides aux entreprises et notamment aux TPE. Nous avons, en même temps, ramené à une petite dizaine de missions essentielles, les métiers que nous proposons de partager avec les intercommunalités.

J'insisterai, à ce stade, sur trois niveaux qui me paraissent importants.

Le premier : soutenir l'économie de proximité.

Vous avez voté, à l'unanimité je crois, il y a quelques semaines à peine, la mesure *Prossima* qui suscite une belle dynamique. Il s'agit de la coordonner et de la faire vivre avec les territoires eux-mêmes, en matière d'animation commerciale, en matière de promotion de la mesure, en matière, in fine, de régulation de l'activité économique, notamment au sens de sa relation, aujourd'hui déséquilibrée, entre le centre-ville et la périphérie. Donc, l'animation économique avec les EPCI.

Le deuxième : l'ingénierie du financement de l'économie.

Vous connaissez la CADEC, la BPI, Femu Quì, l'ADIE, la Capi, puisque le Conseil exécutif et l'ADEC ont demandé à Corse Initiative et Initiative Corse de fusionner, c'est désormais chose faite. Et là où nous avons deux équipes de cinq, six ou sept personnes, nous avons, désormais,

un staff d'une quinzaine qui a atteint une masse critique et qui travaille plus utilement au financement de l'économie.

Mais beaucoup de TPE, au moment où nous parlons, ne savent pas à quel type de financement, en dehors de l'ADEC ou de la Collectivité, elles peuvent éventuellement avoir accès. Ce que nous proposons, c'est de territorialiser l'ingénierie de financement et de créer, en lien avec les EPCI, des moyens d'information, des antennes, pourquoi pas des fonds (c'est le cas du Cap Corse qui réfléchit et qui met même en œuvre, sous notre autorité, une expérimentation en matière d'avance remboursable à taux 0 sur sa région).

Donc, notre idée, c'est précisément de déployer cette ingénierie, à l'échelle des territoires et d'aider les TPE au plus près des réalités vécues.

Donc, territorialiser l'ingénierie de financement. C'est un enjeu de financement de l'économie qui est majeur parce que, de la même manière que l'on veut, à l'ADEC, décloisonner et ouvrir plus résolument les éléments de développement et les mesures d'aides que nous proposons, nous voulons, aussi, que les outils qui sont dans la plateforme Corse Financement (et que l'ADEC et la Collectivité abondent très largement sur des crédits CDC en même temps que sur des crédits communautaires, notamment des crédits FEDER) soient appelés à évoluer au plus près des réalités, conjointement, notamment, avec les chambres consulaires, chambres consulaires dont vous savez, certainement, qu'elles sont en train de préparer une mutation importante qui pourrait être marquée, d'une part, du sceau de la fusion. Je ne parle pas uniquement des chambres de commerce entre elles mais, également, des chambres de commerce et des chambres de métier, pour tendre vers ce qu'on appelle, ailleurs, des chambres économiques qui regroupent tous les sujets liés à l'économie. Fusion qui relève du monde consulaire, que nous n'avons pas à commenter plus que ça, à ce stade, mais que nous semblons, quand même, accueillir avec un certain intérêt et, d'autre part également, sous le sceau d'une collaboration plus étroite avec la Collectivité, ce qui est, également, d'excellent augure pour l'avenir.

Terminer à ce stade en vous disant que les EPCI, que vous connaissez bien, ont ces règlements d'aide, ces mesures et en même temps cette nécessité de partager avec nous un certain nombre de prérogatives dans un paysage public de l'action économique désormais rénové. Nous voulons y coller au plus près et nous avons tenu, pour finir, sur le plan de

la méthode, à réunir les EPCI et les chambres, lundi ou mardi dernier à l'université, pour un échange, une session de travail qui s'est très bien déroulée, et au terme desquels nous avons décidé d'organiser vingt et une réunions, une par EPCI, à compter du mois de septembre jusqu'à la fin de l'année.

L'idée étant que nous puissions au mieux, comme je m'y étais publiquement engagé, lors de l'examen d'un rapport précédent, signer une première vague de conventions avec les territoires avant la fin de l'année au plus tard et d'en terminer avant la fin du premier trimestre de l'année 2018, pour les territoires qui resteront.

L'idée étant que les territoires qui auront signé et conventionné avec nous seront très clairement dans une notion de copilotage de l'action économique. Ce ne sera plus la Collectivité et l'ADEC seules, mais la Collectivité et l'ADEC avec les territoires qui appliqueront le SRDE2i selon les modalités de leur choix, qui détermineront les priorités économiques du territoire qu'ils ont à gérer et à diriger, et qui solliciteront les financements publics qui leur paraîtront correspondre, le plus précisément possible, à leurs besoins et à leurs sujets.

Donc c'est une mutation qui est importante à la disposition de laquelle nous mettons naturellement les moyens qui sont les nôtres, mais également à l'endroit de laquelle nous mobilisons les moyens du paysage consulaire, moyens dont je viens de rappeler, à l'instant même, qu'ils sont appelés, à très court terme, à être fusionnés, simplifiés et, vraisemblablement, à évoluer dans un giron qui sera peut-être différent et plus proche aussi de celui qui est aujourd'hui le nôtre, en l'occurrence la Collectivité de Corse.

Donc voilà, à grands traits, ce que je voulais vous dire de ce rapport.

J'insisterai sur un tout dernier point qui me paraît capital : c'est la durée des conventions dont nous vous proposons qu'elles aillent, en l'espèce, jusqu'à 2021 ; conventions qui intégreront, puisque je parlais de l'animation et de l'ingénierie territorialisée du financement, un dernier sujet qui est stratégique, c'est celui de l'immobilier d'entreprise, des zones d'activités, des zones industrielles.

On vit, là-aussi, une mutation importante avec un couple nouveau Collectivité de Corse/EPCI. Vous n'êtes pas sans savoir ce qui se

produit aujourd'hui en matière d'urbanisme commercial. Nous pensons qu'il faut, bien sûr, réguler mais qu'il faut, aussi, donner aux territoires les moyens de développer. Et les zones d'activité à taille humaine restent quand même une réponse pertinente de ce point de vue-là.

Donc, les trois grands sujets que je voulais aborder avec vous :

-Les règlements d'aide dont j'ai précisé la simplification et la mise en œuvre beaucoup plus fluide depuis quelques temps ;

-L'individualisation des aides par le bureau de l'ADEC ;

-Et, enfin, le copilotage de l'action économique que nous proposons aujourd'hui, solennellement et politiquement, aux territoires, avec des conventions qui seront non pas généralistes, mais taillées sur mesure en fonction des demandes que vous ferez, territoire par territoire, dont nous voudrions qu'elles soient signées, pour la plupart, avant la fin de cette année (au plus tard avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année prochaine), et qui seront bien sûr largement cofinancées par nos soins sur les crédits Collectivité en même temps, bien sûr, que sur les crédits communautaires, notamment sur ceux relatifs aux axes qui sont instruits à l'ADEC. Je pense au FSE pour une large part et, bien sûr, aux crédits du FEDER, nonobstant ceux du PEI que nous voulons également mobiliser, notamment sur PROSSIMA mais pas seulement.

Donc, il y a un bel enjeu, il y a des fonds disponibles, il y a une ingénierie nouvelle. Si vous en acceptez le principe, nous nous engageons à la mettre en œuvre conjointement avec vous, et pas seuls, très rapidement, au rythme des conventions que nous signerons.

Simplement, pour être tout à fait complet, l'amendement que nous proposons, que je peux tout à fait écrire, est relatif au sujet de l'entrepreneuriat en difficulté : nous proposons d'inclure les BGE (boutiques de gestion) dans le paysage des outils appelés à soutenir les entreprises en difficulté ou en mutation, le rapport ne faisant référence qu'aux chambres de commerce. Nous pensons que les boutiques de gestion aussi ont une expertise et un savoir-faire qui seront utiles à ce mouvement de redressement.

C'est le seul amendement qui, à ce stade, pourrait être proposé par nos soins.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission du développement qui va peut-être être synthétisé par Nadine NIVAGGIONI.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Le Président TALAMONI**

Merci, pour cette synthèse.

La parole est à qui la demande. Donc, il y a un rapport de l'Exécutif et un amendement de l'Exécutif à son propre rapport qui a été présenté oralement, qui peut être répété, mais je crois qu'il n'est pas nécessaire de le saisir par l'informatique et de le reprographier, sinon...

La parole est à qui la demande. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Très rapidement, à cette heure avancée de la nuit. On ne peut que saluer et féliciter le travail de cette convention-cadre concernant l'action économique territoriale sur la période 2018-2021 avec, évidemment, la prise en compte de l'action économique des territoires, notamment des EPCI qui, dans le cadre de la loi NOTRe, ont un rôle prépondérant à jouer.

Alors, évidemment, partenariat avec la CDC, l'ADEC et, évidemment, tous les EPCI.

Sur cette présentation, de manière générale, et sur cette convention, il n'y a rien de particulier à dire si ce n'est que, quand même, nous avons une série d'amendements à présenter.

**Le Président TALAMONI**

Vous ne pouvez pas les présentez par écrit, non ?...

**M. Xavier LACOMBE**

Il n'y en a pas beaucoup, il y a une série de sept amendements...

**Le Président TALAMONI**

On va faire autrement : vous les avez sous les yeux, vous les présentez oralement, on les vote au fur et à mesure.

**M. Xavier LACOMBE**

Je voulais vous demander l'autorisation de les présenter tout de suite ou... ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, à moins qu'il n'y ait d'autres interventions, dans le cadre de la discussion générale. Peut-être que la discussion générale est terminée ? Je l'espère...

Elle est terminée. Donc, si vous voulez, nous allons d'abord voter sur l'amendement de l'Exécutif à son propre rapport, ensuite vous présentez, un à un, vos amendements et, ensuite, on vote sur le texte ainsi amendé, ou pas.

Nous avons entendu ce que le Conseiller exécutif a proposé comme amendement à son propre rapport, à moins qu'il ne veuille le répéter pour la clarté du vote...

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Juste dans un souci de précision :

Page 7, au point 2.2 « action sur l'impulsion propre des intercommunalités », nous vous proposons à la ligne 2 ou 3, peu importe, d'**INCLURE**, puisque vous ne voyez que les EPCI, l'ADEC et les consulaires, « les boutiques de gestion et les structures associatives et/ou coopératives » dont nous considérons qu'elles peuvent également jouer un rôle, comme je l'ai dit, en matière d'expertise et de mobilisation de compétences, assez important.

Donc, c'est un ajout de BGE, de structures associatives et/ou coopératives.

**Le Président TALAMONI**

Parfait, M. le Conseiller exécutif.

Je mets aux voix l'**amendement de l'Exécutif à son propre rapport**.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

M. LACOMBE, si vous voulez présenter votre premier amendement et ensuite nous voterons.

**Amendement n°1 déposé par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ».**

**M. Xavier LACOMBE**

« **INSERER** après l'article 1<sup>er</sup> un article intitulé « **ARTICLE 2 – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EPCI** » description de la stratégie de développement économique territoriale de l'EPCI, compatibilité de la stratégie avec le SRDE2i (article L4251-17 du CGCT)».

**Le Président TALAMONI**

J'interroge le Conseil exécutif.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui.

**Le Président TALAMONI**

Je mets aux voix cet amendement qui bénéficie du soutien...

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

La motivation, Xavier, pardon, c'est de préciser la compatibilité ?

**M. Xavier LACOMBE**

Tout à fait !

**Le Président TALAMONI**

Je mets aux voix cet amendement qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

Si vous voulez présenter votre 2<sup>ème</sup> amendement, M. LACOMBE ?

**Amendement n°2 déposé par M. LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ».**

**M. Xavier LACOMBE**

Après le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4-1 **INSERER** un alinéa supplémentaire rédigé ainsi qu'il suit « *L'EPCI pourra également accorder des aides économiques sur son territoire en application des régimes*

*d'aides attachés au déploiement de programmes contractualisés (PDRC, FEADER, FEDER, etc.) lorsque leurs documents de mise en œuvre prévoient qu'il appartient à l'EPCI de délivrer les aides ».*

Je n'expose pas les motifs.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge l'Exécutif... qui a l'air perplexe...

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

La difficulté, c'est que là, on sort du champ des compétences de l'ADEC, au sens où ce qui est proposé, c'est que l'EPCI intervienne sur la mobilisation d'aides en application des programmes contractualisés (contrat de plan, etc., etc.). Or, ce n'est pas notre sujet. C'est le sujet de la Collectivité de Corse et ça suppose un autre type de conventionnement que celui ici proposé.

Je pense qu'on est (pardon de le dire un peu fortement) à côté du sujet de la convention. On est dans un autre type de relation. On est dans le cadre de la relation dotation quinquennale, etc., etc., sur un autre plan que le plan strict de l'aide économique.

Je comprends le principe, et je pourrais même le partager sur un autre plan, mais sur le plan de la convention en question, cela me paraît, Xavier, un peu excessif.

Je suggérerais, à ce stade, qu'on traite l'amendement par ailleurs, plutôt que dans le cadre de cette convention-là.

**M. Xavier LACOMBE**

Pourtant, en l'état, il se rapporte au régime d'aide voté par l'Assemblée de Corse, dans les domaines de compétence de l'ADEC.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Le PDRC, le FEADER et le FEDER, le PDRC notamment n'est pas dans le champ de compétence de l'ADEC. LE FEADER, non plus. Donc, on va très vite buter sur les limites imposées.

Donc, à mon avis, il vaudrait mieux, en l'état, même si j'entends ce qui est dit, pour le dire tranquillement, retirer l'amendement et en débattre dans un autre cadre.

J'entends bien et, quelque part, c'est appliquer à l'ODARC et à d'autres offices ou agences, la logique structurelle que l'ADEC propose et, de mon point de vue, c'est ce qu'il conviendrait de faire mais cela demande un débat, d'autres rapports et d'autres types de discussions.

**M. Xavier LACOMBE**

L'amendement est retiré.

**Le Président TALAMONI**

**L'amendement est retiré.**

Est-ce que vous voulez présenter votre 3<sup>ème</sup> amendement, M. LACOMBE ?

**Amendement n°3 déposé par M. LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ».**

**M. Xavier LACOMBE**

Au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4-1, les dispositions « *uniquement après avis favorable de l'ADEC donné par arrêté du Président* » **SONT SUBSTITUEES** par les dispositions suivantes « *après information de l'ADEC, au terme de laquelle, dans un délai maximum d'un mois, cette dernière exprime à l'EPCI son avis sur la compatibilité de l'aide envisagée avec les dispositions de l'article L1511-7 du CGCT* ».

**Le Président TALAMONI**

J'interroge le Conseil exécutif.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Moi, je n'y vois pas d'inconvénient majeur, sauf à considérer que l'EPCI « outrepassa » les prérogatives qui seraient les siennes et que même en cas d'avis négatif, dans le délai d'un mois, de la part de l'ADEC, il mette en œuvre les dits règlements.

On est bien d'accord (on met au point la philosophie, après on peut se faire confiance) que si, dans le délai maximum d'un mois, l'ADEC exprime un avis qui, en termes de compatibilité, pas d'opportunité, est négatif, l'EPCI ne pourra mettre en œuvre la mesure.

Si l'ADEC dispose in fine, au sens de la compatibilité, pas de l'opportunité encore une fois, d'une forme de veto qui correspond à l'esprit de rédaction initiale, on peut être d'accord.

### **Le Président TALAMONI**

Ces réserves ou précisions étant mentionnées au procès-verbal in extenso, nous allons mettre aux voix cet amendement qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

**Amendement n°4 déposé par M. LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ».**

### **M. Xavier LACOMBE**

A la fin de l'article 4-4 **SONT INSEREES** les dispositions suivantes « *Sont également communiquées dans les mêmes délais, les actes afférents du Président du Conseil exécutif de Corse pris sur le fondement du 1° de l'article L4422-26 du CGCT dès lors qu'ils précisent les conditions d'instruction, de mobilisation et d'octroi de la subvention* ».

### **Le Président TALAMONI**

J'interroge le Conseil exécutif sur cet amendement.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

J'étais en train de lire l'exposé des motifs, mais on peut en débattre oralement.

Quel est l'intérêt de la proposition ?

**Le Président TALAMONI**

La parole est à M. LACOMBE

**M. Xavier LACOMBE**

Cela va permettre, lors des actes qui seront signés par le président de l'Exécutif, sur le fondement de ce même article, qu'il précise, les conditions d'instruction, de mobilisation et d'octroi de cette subvention.

**Le Président TALAMONI**

La parole au Conseil exécutif.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

En clair, l'idée c'est qu'on élargisse la communication des actes relatifs à l'instruction des aides, au champ de toute la présidence du Conseil exécutif.

OK, cela ne pose pas de difficulté.

**Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix cet amendement qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

**Amendement n°5 déposé par M. LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ».**

**M. Xavier LACOMBE**

Au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 9 **SONT INSÉRÉES** « *sur les informations disponibles* » les dispositions suivantes «, *et lorsqu'elles ne le sont pas, s'engage à envisager les moyens d'y remédier (études, enquête, acquisition de données, cofinancement, etc.,...) en partenariat avec l'EPCI* ».

Bien évidemment, toutes ces actions seront menées par l'ADEC.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge le Conseil exécutif.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Président. À mon avis, Xavier, dans le même esprit que pour l'amendement n°2, je pense qu'il faudrait, en l'état, il ne m'appartient pas de le dire comme-ça, mais quand même, le retirer parce que lorsqu'on évoque l'acquisition de données par exemple, on est dans un champ qui est très largement au-delà de nos compétences, qui tend par exemple vers la Direction de l'aménagement numérique, ou le SIG, etc. Pardonnez, j'entends « données » de toute nature, y compris les données qui peuvent relever, sur le plan du foncier, du GIRTEC.

Quand on évoque les cofinancements, dans le même ordre d'idée, on est dans un champ tellement vaste qui déborde largement les prérogatives et les possibilités de financement de la seule ADEC. Idem pour les études, les enquêtes, etc.

Je pense qu'on est un peu dans le même état d'esprit que pour l'article précédent et qu'il convient d'aborder cette question, en clair, de la défaillance possible et de la possibilité d'envisager des alternatives conjointement, je peux en être d'accord. Mais je crois que cela appelle des offices, des agences, des règlements d'aide qui ne sont pas typiquement ceux de la seule ADEC et qu'il convient donc de globaliser les choses et de les porter sur un plan plus large.

Donc, à mon avis, on est un peu dans le même état d'esprit.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge M. LACOMBE, sur le point de savoir s'il accepte de retirer cet amendement.

**M. Xavier LACOMBE**

En relisant l'exposé des motifs, il propose tout simplement d'enrichir cet article sur ce volet, en prévoyant, notamment, les modalités de partenariat entre l'EPCI, la CDC et l'ADEC, c'est-à-dire que toutes les

informations insuffisantes, comme je viens de le dire, pourraient être fournies, en partenariat avec l'ADEC et l'EPCI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Je préfère être honnête, Xavier, j'ai peur qu'on n'y arrive pas et que ça mobilise une capacité à générer de l'info qui sera tellement importante qu'elle ne pourra pas incomber à la seule ADEC. À mon avis, il vaut mieux, encore une fois, qu'on porte le souci sur un plan plus large que sur le plan d'une agence en particulier.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge M. LACOMBE sur le point de savoir s'il retire cet amendement.

**M. Xavier LACOMBE**

Je peux comprendre le souci de l'intégrer, de l'insérer. On ne manquera pas de le faire dans un champ plus élargi...

**Le Président TALAMONI**

Parfait. 6<sup>ème</sup> amendement donc.

**M. Xavier LACOMBE**

Si c'était les comptes administratifs, M. le Président, il me semble que cela aurait été un peu plus long...

**Le Président TALAMONI**

Tout à fait, mais il faut s'économiser parce que demain matin, nous avons les comptes administratifs.

**Amendement n°6 déposé par M. LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ».**

**M. Xavier LACOMBE**

**INSÉRER** après l'article 10, un article intitulé « ARTICLE 11 – DISPOSITIONS EXPÉRIMENTALES ET PARTICULIÈRES » (chef de

filat expérimental de l'EPCI sur un volet spécifique du SRDE2i, opérations particulières de l'EPCI (filères, innovation, économie rurale, tourisme, etc.,...).

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Sur l'exposé des motifs, l'intérêt c'est d'aller au bout des possibilités offertes par expérimentation ?

**M. Xavier LACOMBE**

Exactement ça ! Avec le partenariat EPCI/ADEC.

C'était en lien avec les amendements qui ont été retirés, parce qu'il y avait une corrélation, mais bon...

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Oui, mais à la condition qu'on précise, encore une fois, parce que c'est dans le SRDE2i, il n'y a pas de difficultés, mais les filères, innovation, économie rurale, tourisme, là-aussi on touche à des champs de compétences qui ne sont pas que les nôtres.

Donc, si l'on précise, au paragraphe 2.6, ou un peu plus loin dans « l'article 11 - DISPOSITIONS EXPÉRIMENTALES ET PARTICULIÈRES » (chef de filat expérimental de l'EPCI sur un volet spécifique du SRDE2i, opérations particulières de l'EPCI en lien avec l'ADEC )».

Ce qui permet ensuite de continuer à travailler avec les autres offices ou agences.

**Le Président TALAMONI**

Donc, en fait, il s'agit d'un sous-amendement à l'amendement.

Est-ce que vous acceptez le sous-amendement ?

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, bien sûr, pas de souci.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Je mets aux voix le sous-amendement qui vient d'être présenté par le Conseiller exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

7<sup>ème</sup> et dernier amendement.

**Amendement n°7 déposé par M. LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene ».**

### **M. Xavier LACOMBE**

A l'article 11, suite au précédent amendement, **EST AJOUTE** un paragraphe supplémentaire rédigé ainsi qu'il suit : « *Comme en dispose le SRDE2i, (2<sup>ème</sup> paragraphe IV-1-1) des conventions directes avec les communes pourront être conclues pour des actions limitées et précises, et en cohérence avec les actions envisagées au titre de la présente convention. Dans ce cadre, sont précisées les conditions d'octroi (ce qui n'est pas le cas) d'aides publiques par les communes dans le strict respect des dispositions de l'article L2251-2 du Code général des collectivités territoriales* ».

**Brouhaha.**

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Il s'agit, si j'ai bien compris, de préciser ce qui demeure dans le champ de la commune et qui n'est pas entièrement transféré vers l'interco, vers l'EPCI.

Donc, je lis un peu l'exposé des motifs... L'intérêt du rédacteur, c'est quoi précisément ? De conventionner en direct ?

**M. Xavier LACOMBE**

Avec l'ADEC. De préciser les conventions d'octroi des aides publiques pour les communes.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Un petit bémol : l'intérêt de la démarche, c'est précisément d'aboutir, pour le dire tranquillement, à vingt-et-une conventions-cadre.

On a envisagé le cas de figure, notamment à l'aune de situations politiques qui pourraient être contrastées.

En d'autres termes, on va prendre le plus mauvais des exemples : on a une situation d'opposition politique dans un territoire et une commune importante qui ne partage pas les visions et le diagnostic territorial, ou les perspectives de développement de la commune centre qui, par le jeu des répartitions, bénéficie de la présidence de l'EPCI. Nous souhaiterions éviter d'avoir à conventionner et avec l'EPCI et avec la commune, ce qui risque d'arriver si pareille mesure venait à être adoptée.

Donc, il vaudrait peut-être mieux que l'on réfléchisse ensemble, si on est d'accord sur la philosophie, à l'idée de configurer plus précisément le champ des prérogatives en matière économiques qui reste dans le giron de la commune, sans se donner la possibilité mécaniquement de conventionner en direct avec l'ADEC. Il ne faudrait pas que l'on ait une, deux, trois conventions par territoire, ce qui, à mon avis, irait à l'inverse des objectifs que l'on veut atteindre les uns et les autres. C'est un peu ce que je crains. Et on y rajoute les PETR. Donc, là à mon avis, on prend un risque, Xavier.

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, mais la convention passerait par l'EPCI !

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Je vois dans l'article 3 que vous proposez d'enrichir : « ainsi que les conventions avec les communes », c'est ce vous que rajoutez, ce n'est

pas uniquement avec les EPCI. Je ne vois pas comment on fait pratiquement rentrer...

**M. Xavier LACOMBE**

L'EPCI avec les communes.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

L'EPCI avec les communes, ça me paraît compliqué, en termes de mise en œuvre, ça me paraît très compliqué.

Moi je pense, à stade, qu'il vaut mieux que l'on raisonne, après on en reparle, mais au sens d'une convention unique de prérogatives qui restent dans le giron de la commune, qui peuvent donner lieu à des actions cofinancées par l'ADEC mais sans conventionnement particulier. Je pense que si l'on rajoute des conventions aux conventions, on va parasiter l'action économique au niveau des territoires et je pense que ce n'est pas nécessairement, pour le dire vite, vous rendre service.

A mon avis, il vaut mieux que l'on reste sous l'empire, pour le dire un peu rapidement, de vingt-et-une conventions et lorsque l'on a des situations auxquelles les conventions ne répondent pas et des besoins identifiés, et possiblement mis en œuvre par les communes elles-mêmes, on y répond en cofinancement, en actions particulières, etc.

Mais conventionner à partir de communes, même entre communes et EPCI, puis conventionner entre EPCI et ADEC, ça va être lourd et ça va, à mon avis, complexifier la machine, je pense qu'on a intérêt à la fluidifier pas à la compliquer.

**M. Xavier LACOMBE**

On pourrait envisager le conventionnement directement ADEC - communes ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Pas convention, financement, convention légère. Mais à mon avis, en l'état, moi ce que je vous propose, pour terminer avec le débat, c'est qu'on retire l'amendement et qu'on réfléchisse à une convention légère, qui soit quelque part une convention ad hoc, qui corresponde aux besoins des communes, aux compétences qui demeurent dans le champ

communal en matière d'actions publiques et économiques et qui peuvent nous permettre, à nous, de mobiliser des règlements d'aides. Mais là, à mon avis, c'est un cheminement qui est un peu complexe.

**Le Président TALAMONI**

Bien, j'interroge M. LACOMBE ?

**M. Xavier LACOMBE**

**Amendement retiré, à condition qu'il y ait une proposition ultérieure.**

**Le Président TALAMONI**

**Ça sera mentionné au procès-verbal in extenso.** Vous le rappelez éventuellement à M. le conseiller exécutif qui n'oublie jamais, d'ailleurs, les questions qui lui sont posées.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons mettre aux voix le rapport ainsi sous-amendé et amendé que nous avons tous en tête, dans ses moindres détails.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.**

Alors, le secrétariat général m'indique qu'à cette heure tardive, nous n'avons plus que de gros rapports, sauf ? Que tenez-vous victorieusement entre les mains, M. le Président du Conseil exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Je tiens un petit rapport, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un petit rapport, il est bienvenue, voulez-vous le présenter ?

**AMENAGEMENT NUMERIQUE / ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

**[Rapport n° 2018/E5/162](#) : Financement au titre du FEDER 2014-2020 des droits d'utilisation et des mises à jour des bases de données BD TOPO et Gamme Premium « cartes » de l'IGN et de l'extension du contrat ELA Enterprise license agrément de l'entreprise ESRI France**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole pour présenter ce petit rapport.

**Le Président SIMEONI**

Dans le cadre des acquisitions des bases de données géographiques auprès de l'IGN pour les besoins de tous les acteurs publics et dans le cadre des acquisitions d'outils géomatiques, la Collectivité de Corse s'est dotée pour une période de vingt-huit mois, des droits d'utilisation et de mise à jour des données BD TOPO et GAMME PREMIUM « Cartes » de l'IGN.

Il est proposé que ces actions, à caractère territorial, fassent l'objet d'une demande de financement au titre du programme opérationnel FEDER. Autrement dit, on finance l'acquisition de ces données, qui sont importantes, ainsi que de la licence des logiciels permettant la gestion des dites données, le tout pour une demande de financement d'un montant total hors taxes de 173 978,13 euros à mobiliser dans le cadre du programme opérationnel FEDER - FSE.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Je n'ai **pas de rapport écrit de commission s'agissant de ce rapport.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je crois qu'il n'a pas été examiné en commission.

**Le Président TALAMONI**

**Il n'a pas été examiné en Commission, me dit-t-on.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, il n'y avait personne pour le présenter.

**(Brouhaha)**

**Le Président TALAMONI**

M. le Président du Conseil exécutif, je vous interroge sur ce problème.

**Le Président SIMEONI**

Si la Commission veut le voir, elle le verra demain matin.

**Le Président TALAMONI**

Je pense que l'enjeu ne justifie pas forcément...

**Le Président SIMEONI**

Je pense que l'on peut le passer, si vous êtes d'accord.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais avec l'autorisation de la Présidente de la Commission concernée ? L'autorisation nous est donnée.

A présent, je demande qui veut la parole ? Personne. Donc, je vais mettre aux voix le rapport qui vient d'être présenté.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le Président du Conseil exécutif demande la parole.

**Le Président SIMEONI**

Jean BIANCUCCI vient de m'envoyer un SMS, si vous pouvez attendre dix minutes, il revient pour présenter les comptes administratifs !

**Le Président TALAMONI**

Très bien ! Donc, je vous souhaite une bonne nuit, je vous donne rendez-vous demain à 10 h, et à moins que vous souhaitiez que nous continuions à travailler jusqu'à demain minuit, il vaudrait mieux commencer à 10 h.

Bonne soirée ou bonne nuit !

**La séance est suspendue à 23 h 40.**

## **ANNEXES / APPICCI**

### **AMENDEMENTS AUX RAPPORTS :**

**PROJET DE REGLEMENT TRANSITOIRE D'AIDES AUX COMMUNES,  
INTERCOMMUNALITES ET TERRITOIRES**  
*(Rapport n° 198)*

**MISE EN ŒUVRE DU SRDEII CONVENTIONS D'ACTION ECONOMIQUE  
AVEC LES INTERCOMMUNALITES**  
*(Rapport n° 196)*

**AMENDEMENTS**

**PROJET DE REGLEMENT TRANSITOIRE D'AIDES AUX COMMUNES,  
INTERCOMMUNALITES ET TERRITOIRES**

*(Rapport n° 198)*

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

**PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES**

*(Rapport n° 198)*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement prévoit dans son article 8 que « lorsque le projet nécessite des études préalables ou l'acquisition de terrains, ces études ou cette acquisition ne constituent pas un commencement d'exécution ». Or, le présent règlement des aides précise que les demandes d'aides doivent être adressées avant tout commencement d'exécution.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 13 :**

Prévoir que pour les projet globaux d'aménagement (acquisition accompagnée de travaux d'aménagement), l'acquisition ne puisse constituer un commencement d'exécution.

En revanche, cette modification ne saurait concerner les seuls projets d'acquisition foncières ou immobilières pures.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

(Rapport n° 198)

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE PER L'AVVENE

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 4** du rapport, au sein du « 3. **Un règlement transitoire pour renforcer le soutien aux communes et aux EPCI** »,

- Dans la série d'items relatifs au traitement administratif des dossiers de demandes d'aides,

**RAJOUTER** après le premier item (« Précision quant à la date d'éligibilité... ») un nouvel item ainsi rédigé :

**« Précision dans le courrier accusant réception du dossier réputé complet de la date d'individualisation. »**

\* AVIS DE LA COMMISSION

FUSIONNE AVEC LE N° 3  
NOUVELLE REDACTION



CF. 3BIS

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

FUSIONNE AVEC LE N° 3  
NOUVELLE REDACTION



CF. 3BIS

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

(Rapport n° 198)

AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE PER L'AVVENE

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Après l'article 1<sup>er</sup> de la délibération, **INSERER** un nouvel article ainsi rédigé :

**« DEMANDE au Conseil Exécutif de Corse de respecter une régularité des dates d'individualisation avec au moins deux séances annuelles ; et de motiver chacune des décisions prises dans le cadre de l'utilisation de la dotation quinquennale de façon à fournir aux mairies des explications appropriées de nature à fluidifier dans le temps l'instruction des dossiers. »**

La numérotation des articles suivants de la délibération est modifiée en conséquence.

\* AVIS DE LA COMMISSION

FUSIONNE AVEC LE N° 2

NOUVELLE REDACTION



CF. 3BIS

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

FUSIONNE AVEC LE N° 2

NOUVELLE REDACTION



CF. 3BIS

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

**PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES**

*(Rapport n° 198)*

**AMENDEMENT N° 3BIS**

**DEPOSE PAR :** LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU  
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 4** du rapport, et article 1<sup>er</sup> de la délibération : **INSERER** un nouveau  
paragraphe ainsi rédigé :

*« Il est procédé par le Conseil Exécutif à au moins deux individualisations par an.  
Lorsque le dossier est réputé complet, la Collectivité de Corse informe le  
pétitionnaire et lui indique la date prévisible de la prochaine individualisation. Si le  
dossier n'est pas individualisé lors de cette session, le pétitionnaire est informé de la  
prochaine session d'individualisation ainsi que des motifs de report. »*

\* AVIS DE LA COMMISSION

**FAVORABLE  
A L'UNANIMITE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

**ADOpte A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 4

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE –  
A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Au Paragraphe I. 2) : **SUPPRIMER** : le paragraphe « Date limite de réception des demandes d'aides ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

**RETIRE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE –  
A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Au Paragraphe I. 3) : **SUPPRIMER** la phrase : « Par ailleurs, le service instructeur se réserve le droit de demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction de votre dossier ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 5 bis

DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE, DU NUMERIQUE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 10 :

**MODIFIER** la phrase ci-après : « Par ailleurs, le service instructeur se réserve le droit de demander, **à titre exceptionnel et sur justification**, toute autre pièce nécessaire à l'instruction de votre dossier ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

AVIS FAVORABLE A  
L'UNANIMITE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE –  
A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 12 :

- Au paragraphe I. 10) : « Caducité de l'aide » : **AJOUTER** après la dernière phrase : « sauf à justifier que cette non-réalisation est indépendante de la volonté du demandeur et était imprévisible ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

AVIS FAVORABLE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE –  
A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Au paragraphe 3. 3) : « Aide aux bâtiments administratifs et techniques » -  
« Travaux exclus » : **SUPPRIMER** : « la climatisation ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 8

DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE –  
A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 25 :

- Au paragraphe 3. 8) : « Documents d'urbanisme et de planification » -  
« Observations » : **AJOUTER** : « avis favorable de l'AUE sur la demande  
de subvention ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

AVIS FAVORABLE A  
L'UNANIMITE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 9

DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE –  
A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 39 :

- Au paragraphe 5. 8) « Eau et assainissement » - « Travaux exclus » :  
**SUPPRIMER** : « opérations de faible importance ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

AVIS FAVORABLE A  
L'UNANIMITE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

*(Rapport n° 198)*

AMENDEMENT N° 10

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE –  
A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 37 :**

Au 6) Fonds de solidarité Territoriale 1) **Après** « EPCI de moins de 12 000 habitants » **RAJOUTER** « et aux EPCI de plus de 12 000 habitants portant des projets pour des communes de moins de 350 habitants ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

AVIS FAVORABLE A  
L'UNANIMITE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

**PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES**

*(Rapport n° 198)*

**AMENDEMENT N° 11**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Avant L'aide au titre de la dotation Ecole n'est pas cumulable avec le dispositif intitulé « dotation quinquennale »

**AJOUTER :** « *une mise en œuvre accélérée et anticipée sera faite pour les dossiers déjà soumis ou prêts à l'être et pour tous dossiers permettant de favoriser le social et la santé dans le rural ou toute autre mesure permettant de favoriser la sédentarisation des populations rurales.* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**SOUS-AMENDE (\*)**

**SOUS-AMENDEMENT SUBSTITUTIF**

(\*) « *Le présent règlement doit être appliqué dans un sens permettant la consommation optimale pour chaque commune ou EPCI de sa dotation quinquennale.* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**AVIS FAVORABLE A  
L'UNANIMITE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

PROJET DE REGLEMENT  
TRANSITOIRE D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES

(Rapport n° 198)

AMENDEMENT N° 12

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

PAGE 25 : Plafond de dépenses éligibles :

- **REPLACER** dans « Frais d'études complémentaires » les « ?? » **PAR** « 50 000 € »
- **REPLACER** dans « Assistance et études d'ouvrages », 10 % **PAR** « 20 000 € »

\* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE A  
L'UNANIMITE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**MISE EN ŒUVRE DU SRDEII  
CONVENTIONS D'ACTION ECONOMIQUE AVEC LES  
INTERCOMMUNALITES**

*(Rapport n° 196)*

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

MISE EN ŒUVRE DU SRDEII  
CONVENTIONS D'ACTION  
ECONOMIQUE AVEC LES  
INTERCOMMUNALITES

(Rapport n° 196)

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :**      **MONSIEUR XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE**  
**« PER L'AVVENE »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Le projet de convention cadre type ne permet pas en l'état aux EPCI d'y faire figurer les éléments stratégiques en matière de développement économique tels qu'arrêtés par leur organe délibérant, qu'ils se rapportent dans ce domaine à des documents réglementaires (SCOT, PLUI, etc,...) ou à des documents stratégiques ad hoc (schémas, chartes, etc,...).

Il apparait important que ces éléments puissent figurer dans cet accord conventionnel avec la Collectivité de Corse et l'Agence de Développement Economique de la Corse, afin notamment de justifier la « *compatibilité* » des actes de l'EPCI avec le SRD2EI dont la convention est une modalité de mise en œuvre. Rappelons que cette exigence de compatibilité résulte des dispositions de l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est proposé d'ajouter après l'article 1<sup>er</sup>, un nouvel article 2 (entraînant de facto l'actualisation de la numérotation des articles suivants), au travers duquel l'EPCI inscrira les éléments stratégiques de développement économique du territoire, ainsi que leurs mises en perspective avec les orientations du SRD2EI.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Dispositif :**

Le modèle de convention-cadre d'action économique territoriale 2018-2021 annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif est modifié comme suit :

**EST INSERE** après l'article 1<sup>er</sup> un article intitulé « ARTICLE 2 – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'EPCI » description de la stratégie de développement économique territoriale de l'EPCI, compatibilité de la stratégie avec le SRDE2I (article L4251-17 du CGCT).

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

<p style="text-align: center;"><b>MISE EN ŒUVRE DU SRDEII CONVENTIONS D'ACTION ECONOMIQUE AVEC LES INTERCOMMUNALITES</b> <i>(Rapport n° 196)</i></p>
--

<p style="text-align: center;"><b>AMENDEMENT N° 2</b></p>
---

**DEPOSE PAR : M. Xavier LACOMBE****EXPOSE DES MOTIFS**

L'article 4-1 du modèle de convention-cadre organise la mobilisation par l'EPCI des régimes d'aides approuvées par l'Assemblée de Corse sur son territoire. En l'état, il se rapporte aux régimes d'aides votés par l'Assemblée de Corse dans les domaines de compétences de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Toutefois les EPCI peuvent être amenés à délivrer des aides aux entreprises en dehors de ces cas de figure. Ce peut être notamment le cas dans le cadre de la mise en œuvre de programmes contractualisés (Leader, Feader, Feder (ITI), etc,...).

Afin de sécuriser l'octroi de ces aides aux entreprises, eu égard aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.1511-2 du CGCT, il est proposé d'insérer un paragraphe supplémentaire après le 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 4-1.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le modèle de convention-cadre d'action économique territoriale 2018-2021 annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif est modifié comme suit :

Après le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4-1 **EST INSERE** un alinéa supplémentaire rédigé ainsi qu'il suit « *L'EPCI pourra également accorder des aides économiques sur son territoire en application des régimes d'aides attachés au déploiement de programmes contractualisés (PDRC, FEADER, FEDER, etc) lorsque leurs documents de mise en œuvre prévoient qu'il appartient à l'EPCI de délivrer les aides* ».

\* **AVIS DE LA COMMISSION**

--

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

<b>RETIRE</b>
---------------

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

MISE EN ŒUVRE DU SRDEII  
CONVENTIONS D'ACTION  
ECONOMIQUE AVEC LES  
INTERCOMMUNALITES  
*(Rapport n° 196)*

AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR :**        **MONSIEUR XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE**  
**« PER L'AVVENE »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'article 4-1 du modèle de convention-cadre qui organise la mobilisation par l'EPCI des régimes d'aides approuvées par l'Assemblée de Corse sur son territoire, prévoit, en son 3<sup>ème</sup> alinéa que « *l'EPCI pourra accorder des aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou la reprise d'entreprises relevant de l'article L1511-7 du CGCT sous la forme de subvention uniquement après avis favorable de l'ADEC donné par arrêté du président* ».

En sa rédaction actuelle, l'acte par lequel l'EPCI délivre la subvention est conditionné à la prise d'un acte administratif par un établissement de la collectivité de corse, et en cela, cette procédure paraît contraire au principe de libre administration des collectivités, interdisant la tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre.

Aussi, afin de sécuriser la procédure préalable à la délivrance de l'aide, il est proposé de modifier la rédaction cet alinéa au regard de l'exigence de seul « compatibilité » des actes résultant des dispositions de l'article L.4251-17.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Dispositif :**

Le modèle de convention-cadre d'action économique territoriale 2018-2021 annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif est modifié comme suit :

Au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4-1, les dispositions « *uniquement après avis favorable de l'ADEC donné par arrêté du Président* » **SONT SUBSTITUEES** par les dispositions suivantes « *après information de l'ADEC, au terme de laquelle, dans un délai maximum d'un mois, cette dernière exprime à l'EPCI son avis sur la compatibilité de l'aide envisagée avec les dispositions de l'article L1511-7 du CGCT* ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

--

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

<b>ADOPTE</b>
---------------

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN****MISE EN ŒUVRE DU SRDEII  
CONVENTIONS D'ACTION  
ECONOMIQUE AVEC LES  
INTERCOMMUNALITES***(Rapport n° 196)***AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : MONSIEUR XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE  
« PER L'AVVENE »****EXPOSE DES MOTIFS :**

L'article 4-4 du modèle de convention-cadre fixe les obligations de la collectivité de corse et de l'ADEC à l'égard des EPCI en matière de mobilisation par ces derniers des différents régimes d'aides. Il prévoit en l'état la transmission des seuls actes de l'Assemblée de Corse se rapportant à la modification des régimes d'aides visés à l'article 3.1.

Il convient de prévoir également la transmission, selon les mêmes modalités, de actes pris par le Président du Conseil Exécutif de Corse en application du 1° de l'article L.4422-26 du CGCT disposant que « *Le président du conseil exécutif de Corse peut, par arrêté délibéré au sein du conseil exécutif, prendre toute mesure : 1° Tendant à préciser les modalités d'application des délibérations de l'Assemblée ; [...]* », en ce que ces derniers sont susceptibles de préciser les conditions d'instruction, de mobilisation et d'octroi des aides.

Les dispositions de ces actes peuvent revêtir un caractère substantiel à des fins d'une bonne application de ces régimes par l'ensemble des EPCI.

Il est donc proposé de compléter les dispositions de l'article 4-4 du modèle de convention-cadre.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Dispositif :**

Le modèle de convention-cadre d'action économique territoriale 2018-2021 annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif est modifié comme suit :

A la fin de l'article 4-4 **SONT INSEREES** les dispositions suivantes « *Sont également communiquées dans les mêmes délais, les actes afférents du Président du Conseil Exécutif de Corse pris sur le fondement du 1° de l'article L4422-26 du CGCT dès lors qu'ils précisent les conditions d'instruction, de mobilisation et d'octroi de la subvention* ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

--

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

<b>ADOPTE</b>
---------------

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

MISE EN ŒUVRE DU SRDEII  
CONVENTIONS D'ACTION  
ECONOMIQUE AVEC LES  
INTERCOMMUNALITES  
(Rapport n° 196)

## AMENDEMENT N° 5

**DEPOSE PAR :** MONSIEUR XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE  
« PER L'AVVENE »

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'article 9 du projet de convention-cadre précise les obligations réciproques des parties en matière d'observation économique. En l'état, il ne vise que les informations existantes, sans évoquer l'obtention de données économiques aujourd'hui encore manquantes.

Il est proposé d'enrichir cet article sur ce volet, en prévoyant notamment les modalités de partenariat entre l'EPCI et la CdC/ADEC.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Dispositif :**

Le modèle de convention-cadre d'action économique territoriale 2018-2021 annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif est modifié comme suit :

Au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 9 **SONT INSEREES** après « *sur les informations disponibles* » les dispositions suivantes « *, et, lorsqu'elles ne le sont pas, s'engage à envisager les moyens d'y remédier (études, enquête, acquisition de données, co-financement, etc,...) en partenariat avec l'EPCI* ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

RETIRE

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN****MISE EN ŒUVRE DU SRDEII  
CONVENTIONS D'ACTION  
ECONOMIQUE AVEC LES  
INTERCOMMUNALITES  
(Rapport n° 196)****AMENDEMENT N° 6****DEPOSE PAR :        MONSIEUR XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE  
« PER L'AVVENE »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Le rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, fait état de deux possibilités offertes aux EPCI :

- paragraphe II-6 : expérimentation de la mise en œuvre, par une intercommunalité, d'un volet particulier du SRD2EI sur son territoire en tant que chef de file ;
- paragraphe II-9 : dispositions optionnelles devant permettre aux EPCI de proposer des actions complémentaires.

Le projet de convention cadre type, dans sa trame actuelle, ne reprend pas ces possibilités.

En conséquence, afin de les intégrer, il est proposé d'ajouter après l'article 10, un nouvel article 11 (entraînant de facto l'actualisation de la numérotation des articles suivants).

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Dispositif :**

Le modèle de convention-cadre d'action économique territoriale 2018-2021 annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif est modifié comme suit :

**EST INSERE** après l'article 10 un article intitulé « ARTICLE 11 – DISPOSITIONS EXPERIMENTALES ET PARTICULIERES » (chef de fila expérimental de l'EPCI sur

un volet spécifique du SRDE2I, opérations particulières de l'EPCI (filiales, innovation, économie rurale, tourisme, etc,...).

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOpte SOUS-AMENDE (\*)**

(\*) ARTICLE 11 : DISPOSITIONS ..... l'EPCI *en lien avec l'ADEC.*  
***Le reste inchangé.***

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
28 ET 29 JUIN

MISE EN ŒUVRE DU SRDEII  
CONVENTIONS D'ACTION  
ECONOMIQUE AVEC LES  
INTERCOMMUNALITES

(Rapport n° 196)

AMENDEMENT N° 7

**DEPOSE PAR :**      **MONSIEUR XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE**  
**« PER L'AVVENE »**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors du débat ayant conduit à l'adoption du SRD2EI, certaines dispositions avaient été introduites afin de tenir compte des possibilités d'actions économiques des communes.

En effet, si les dernières évolutions législatives, et notamment la loi NOTRe ont renforcées les compétences des communautés de communes et d'agglomération en matière de développement économique, le législateur n'a toutefois pas retiré cette compétence aux communes, qui au regard des dispositions du code général des collectivités territoriales (Titre V, Livre II de la 2<sup>ème</sup> partie) disposent de la capacité à intervenir en la matière.

Ainsi l'article L.4251-13 dudit code relatif au SRDEI en fait une référence expresse : « *Le schéma organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en application des articles L. 1511-3, L. 1511-7 et L. 1511-8, **du titre V du livre II de la deuxième partie** et du titre III du livre II de la troisième partie* ».

Dans ce cadre, le SRD2EI a notamment prévu (2<sup>ème</sup> paragraphe IV-1-1 du rapport du président du conseil exécutif de corse annexé à la délibération n°16/293 AC) que « *les conventions directes avec les communes ne pourront se faire que pour des actions limitées*

*et précises, et en cohérence avec les actions envisagées au titre du présent document par les EPCI et les PETR ».*

C'est pourquoi, il est proposé de compléter l'article 11 du projet de modèle de convention-cadre relatif aux modalités d'application afin d'y préciser les conditions d'association des communes, dans le strict respect des dispositions du code général des collectivités territoriales. Par voie de conséquence, il est également proposé de modifier le projet de délibération afin d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'ADEC à signer les conventions directes avec les communes au titre des modalités d'application des conventions cadres avec les EPCI.

### **Dispositif :**

(1) Le modèle de convention-cadre d'action économique territoriale 2018-2021 annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif est modifié comme suit :

A l'article 11 **EST AJOUTE** un paragraphe supplémentaire rédigé ainsi qu'il suit : « *Comme en dispose le SRD2I, (2<sup>ème</sup> paragraphe IV-1-1=) des conventions directes avec les communes pourront être conclues pour des actions limités et précises, et en cohérence avec les actions envisagées au titre de la présente convention. Dans ce cadre, sont précisées les conditions d'octroi d'aides publiques par les communes dans le strict respect des dispositions de l'article L2251-2 du code général des collectivités territoriales ».*

(2) L'article 3 du projet de délibération annexé au rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse est modifié comme suit :

**SONT AJOUTEES** après « *les différents EPCI de l'île.* » les dispositions suivantes « *, ainsi que les conventions avec les communes élaborées en application des dispositions de l'article 11 de ladite convention type* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

--

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

<b>RETIRE</b>
---------------



**COMPTE RENDU IN EXTENSO**  
**5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**  
**DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**28 ET 29 JUIN 2018**  
**(2ÈME JOURNÉE)**

.....

**(MANDATURE 2018-2021)**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018  
REUNION des 28 ET 29 JUIIN 2018  
QUINTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2018  
RIUNIONE DI I 28 E 29 DI GHJUGNU**

**S O M M A I R E / S U M M À R I U  
JOURNEE DU 29 JUIIN 2018 / GHJORNU DI U 29 DI GHJUGNU**

**INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURE**

➤ **PORTS / PORTI:**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/193 : Ports de pêche de Centuri et de Porticciolu- Procédure DSP (prorogation du contrat actuel et signature du nouveau contrat de Centuri – Relance de la procédure pour Porticciolu-Cagnanu) (Délibération n°18/209 AC du 29 juin 2018)</u></b>	17
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports de la Corse	17
<b>VOTE du rapport (adopté à l'unanimité)</b>	18

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE  
FINANZE - BUGETTU - FISCALITÀ**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/192 : Compte de gestion 2017 des Bains de Petrapola (CD2B)</u></b>	19
<b>(Délibération n°18/210 AC du 29 juin 2018)</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E5/172 : Compte administratif 2017 des Bains de Petrapola (CD2B)</u></b>	
<b>(Délibération n°18/211 AC du 29 juin 2018)</b>	
Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	19
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	20
VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à l'unanimité)	21
VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à l'unanimité)	21
<b><u>Rapport n° 2018/E5/191 : Compte de gestion 2017 du laboratoire d'analyses de la Haute Corse (CD2B)</u></b>	22
<b>(Délibération n°18/212 AC du 29 juin 2018)</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E5/171 : Compte administratif 2017 du laboratoire d'analyses de la Haute Corse (CD2B)</u></b>	22
<b>(Délibération n°18/213 AC du 29 juin 2018)</b>	
Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	22
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	22
VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à l'unanimité)	23
VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à l'unanimité)	23

<b><u>Rapport n° 2018/E5/190 : Compte de gestion 2017 du département de la Haute Corse (CD2B)</u></b>	24
<b>(Délibération n°18/214 AC du 29 juin 2018)</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E5/170 : Compte administratif 2017 du département de la Haute Corse (CD2B)</u></b>	24
<b>(Délibération n°18/215 AC du 29 juin 2018)</b>	
Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	24
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	26
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Francis GUIDICI	28
M. François ORLANDI	29
VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à la majorité des votants)	30
VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à la majorité des votants)	30
<b><u>Rapport n° 2018/E5/186 : Compte de gestion 2017 de la crèche Laetitia (CD2A)</u></b>	31
<b>(Délibération n°18/216 AC du 29 juin 2018)</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E5/166 : Compte administratif 2017 de la crèche Laetitia (CD2A)</u></b>	31
<b>(Délibération n°18/217 AC du 29 juin 2018)</b>	
Présentation des rapports du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	31
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	32
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre-Jean LUCIANI	32

VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à la majorité des votants)	33
VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à la majorité des votants)	33
<b><u>Rapport n° 2018/E5/188 : Compte de gestion 2017 du parc de la voirie de la Corse-du-Sud (CD2A)</u></b> (Délibération n°18/218 AC du 29 juin 2018)	35
<b><u>Rapport n° 2018/E5/168 : Compte administratif 2017 du parc de la voirie de la Corse-du-Sud (CD2A)</u></b> (Délibération n°18/219 AC du 29 juin 2018)	35
Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	35
Avis de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	36
VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à la majorité des votants)	36
VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à la majorité des votants)	37
<b><u>Rapport n° 2018/E5/187 : Compte de gestion 2017 du laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud (CD2A)</u></b> (Délibération n°18/220 AC du 29 juin 2018)	38
<b><u>Rapport n° 2018/E5/167 : Compte administratif 2017 du laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud (CD2A)</u></b> (Délibération n°18/221 AC du 29 juin 2018)	38
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	38
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	39

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Julien PAOLINI	40
M. Pierre-Jean LUCIANI	41
M. Jean BIANCUCCI	42
M. Pierre-Jean LUCIANI	42
M. Hyacinthe VANNI	43
<b>VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à la majorité des votants)</b>	44
<b>VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à la majorité des votants)</b>	44
<b><u>Rapport n° 2018/E5/189 : Compte de gestion 2017 du département de la Corse-du-Sud (CD2A)</u></b>	45
<b>(Délibération n°18/222 AC du 29 juin 2018)</b>	
<b><u>Rapport n° 2018/E5/169 : Compte administratif 2017 du département de la Corse-du-Sud (CD2A)</u></b>	45
<b>(Délibération n°18/223 AC du 29 juin 2018)</b>	
Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	45
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	49
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Pierre-Jean LUCIANI	49
Le président Jean-Guy TALAMONI	49
M. Pierre-Jean LUCIANI	50
Le président Jean-Guy TALAMONI	50
M. Pierre-Jean LUCIANI	51
M. Hyacinthe VANNI	56
Le président Jean-Guy TALAMONI	56
M. Pierre-Jean LUCIANI	56
M. Hyacinthe VANNI	57
M. Petr'Antone TOMASI	57
Le président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	59
Le président Jean-Guy TALAMONI	61
<b>VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à la majorité des votants)</b>	61

VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à la majorité des votants)	62
<b><u>Rapport n° 2018/E5/185 : Compte de gestion 2017 de la Collectivité territoriale de Corse</u></b>	63
(Délibération n°18/224 AC du 29 juin 2018)	
<b><u>Rapport n° 2018/E5/165 : Compte administratif 2017 de la Collectivité territoriale de Corse</u></b>	63
(Délibération n°18/225 AC du 29 juin 2018)	
Présentation des rapports du Conseil exécutif par M. Jean BIANCUCCI, président de l'AUE	63
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	66
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. François ORLANDI	67
M. François-Xavier CECCOLI	73
M. Xavier LACOMBE	75
M. Pierre GHIONGA	77
M. Pierre-Jean LUCIANI	78
M. Xavier LACOMBE1	78
M. François ORLANDI	78
M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants	78
VOTE du rapport sur le compte de gestion (adopté à l'unanimité)	79
VOTE du rapport sur le compte administratif (adopté à la majorité des votants)	79

<b>COMMUNICATION / CUMMUNICAZIONE</b>
---------------------------------------

Le président Jean-Guy TALAMONI	80
Mme Fabienne GIOVANNINI	81
M. Petr'Antone TOMASI	81
Mme Christelle COMBETTE	82
Mme Anne-Laure SANTUCCI	82

Le président Jean-Guy TALAMONI	82
Mme Anne-Laure SANTUCCI	83
Le président Jean-Guy TALAMONI	83

**AMENAGEMENT NUMERIQUE / ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

<b><u>Rapport n° 2018/E5/195 : Choix du délégataire et à l'économie générale de la convention dans le cadre de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse</u></b> <b>(Délibération n°18/226 AC du 29 juin 2018)</b>	84
Présentation du rapport du Conseil exécutif par le président Gilles SIMEONI	84
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	99
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	101
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Pierre GHIONGA	103
Mme Christelle COMBETTE	104
M. François-Xavier CECCOLI	105
M. Eric FERRARI	107
M. François-Xavier CECCOLI	107
Mme Nadine NIVAGGIONI	107
M. François ORLANDI	109

**Réponse(s) aux intervenants :**

M. Eric FERRARI, directeur de l'aménagement numérique	110
Le président Gilles SIMEONI	111

<b>VOTE du rapport</b> (adopté à la majorité des votants)	113
---	-----

<b>DESIGNATIONS DIVERSES / NOMINAZIONE DIVERSE</b>
--

(Délibération n°18/236 AC du 29 juin 2018)

(Délibération n°18/237 AC du 29 juin 2018)

Le président Jean-Guy TALAMONI, demande à l'Assemblée de Corse de prendre acte d'un certain nombre de modifications dans les organismes	114
---	-----

<b>L'Assemblée de Corse prend acte des modifications des désignations</b>	116
---	-----

<b>MOTIONS / MUZIONE</b>
--------------------------

**Motion n° 2018/E4/023 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse : Biosécurité**

(Délibération n°18/227 AC du 29 juin 2018)

Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	117
---	-----

**Prise(s) de parole :**

M. François-Xavier CECCOLI	120
----------------------------	-----

Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	122
---	-----

<b>VOTE motion</b> (adoptée à l'unanimité)	122
--	-----

<b><u>M. Hyacinthe VANNI</u></b> préside la séance jusqu'à la présentation	123
<b><u>Motion n° 2018/E4/026 déposée par le groupe « Per l'avvene » :</u></b> <b><u>Gestion des déchets</u></b> <i>(Délibération n°18/228 AC du 29 juin 2018)</i>	123
M. Xavier LACOMBE, présentation de la motion	123
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	125
Le président Jean-Guy TALAMONI reprend la présidence de l'Assemblée de Corse	128
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	128
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	131
Mme Nadine NIVAGGIONI	132
Le président Gilles SIMEONI	134
Le président Jean-Guy TALAMONI	134
M. Jean-Christophe ANGELINI	134
M. Petr' Antone TOMASI	135
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	136
Mme Valérie BOZZI	137
<b><u>VOTE motion : (motion rejetée)</u></b>	139
<b><u>Motion n° 2018/E4/029 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Crédit d'impôt sur les investissements en Corse (CIIC) en faveur des TPE et PME</u></b> <i>(Délibération n°18/229 AC du 29 juin 2018)</i>	140
Mme Mattea CASALTA, présentation de la motion	140
Avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Nadine NIVAGGIONI, présidente	141

<b><u>Examen des amendements</u></b>	141
<b>Amendement n° 1</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	141
Mme Christelle COMBETTE, présentation de l'amendement	141
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Mattea CASALTA	142
M. Pierre GHIONGA	142
Le président Jean-Guy TALAMONI	142
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	142
<b>Vote amendement</b> (amendement rejeté)	142
<b>Amendement n° 2</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	143
Mme Christelle COMBETTE, présentation de l'amendement	143
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Mattea CASALTA	143
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	143
<b>Vote amendement</b> (amendement rejeté)	144
<b>Amendement n° 3</b> déposé par le groupe « Per l'avvene »	144
Mme Christelle COMBETTE, présentation de l'amendement	144
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Mattea CASALTA	144
Mme Christelle COMBETTE	145
Mme Mattea CASALTA	145
<b>Vote amendement</b> (amendement rejeté)	145
<b>VOTE motion (adoptée à la majorité)</b>	146
<b><u>Motion n° 2018/E4/039</u> déposée par Mme Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI et Anne TOMASI, au nom de l'Assemblée des enfants : Création d'une plateforme de distribution de denrées alimentaires produites sur l'île (circuits courts) à destination des cantines scolaires</b> <i>(Délibération n°18/230 AC du 29 juin 2018)</i>	147
Mme Marie SIMEONI, présentation de la motion	147
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Anne TOMASI	148

Le Président Jean-Guy TALAMONI	148
<b>VOTE motion (adoptée à l'unanimité)</b>	148
<b><u>Motion n° 2018/E4/040</u> déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse : Adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Territoire zéro chômeurs de longue durée » (TZCLD)</b>	149
<i>(Délibération n°18/231 AC du 29 juin 2018)</i>	
Le président Jean-Guy TALAMONI, présentation de la motion	149
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Muriel FAGNI	150
Le président Jean-Guy TALAMONI	152
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	152
<b>VOTE motion (adoptée à l'unanimité)</b>	152
<b><u>Motion n° 2018/E4/042</u> déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Création de places au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de Corse en vue d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap</b>	153
<i>(Délibération n°18/232 AC du 29 juin 2018)</i>	
Mme Anne-Laure SANTUCCI, présentation de lac motion	153
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	155
Le président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	155
Mme Isabelle FELICCIAGGI	155
Mme Anne-Laure SANTUCCI	156
Mme Lauda GUIDICELLI	157
Mme Bianca FAZI	157
<b>VOTE motion (adoptée à l'unanimité)</b>	158

**Motion n° 2018/E4/043 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe «Andà per dumane» : Dispositif d'accueil des réfugiés** 159  
*(Délibération n°18/233 AC du 29 juin 2018)*

M. Jean-Charles ORSUCCI, présentation de lac motion 159

***Prise(s) de parole :***

Le président Jean-Guy TALAMONI 160

Mme Julia TIBERI 162

M. Jean-François CASALTA 163

M. Francis GUIDICI 164

Le président Jean-Guy TALAMONI 165

M. Jean-Charles ORSUCCI 166

M. Petr' Antone TOMASI 167

Mme Valérie BOZZI 168

Le président Jean-Guy TALAMONI 169

M. Pierre GHIONGA 170

Le président Gilles SIMEONI 170

M. Jean-François CASALTA 172

Le président Jean-Guy TALAMONI 172

M. Francis GUIDICI 173

M. François ORLANDI 174

Le président Jean-Guy TALAMONI 174

Le président Gilles SIMEONI 175

**VOTE motion (adoptée à la majorité des votants)** 175

**Motion n° 2018/E4/044 déposée par Mme Catherine RIERA, au nom du groupe «Andà per dumane» : Reconnaissance de la spécificité territoriale de la santé en Corse, de la nécessaire adaptation du Code de la Sécurité sociale et d'une prise en charge sanitaire qui restaure le principe d'égalité dans l'accès aux soins médicaux** 176  
*(Délibération n°18/234 AC du 29 juin 2018)*

Mme Catherine RIERA, présentation de la motion 176

***Prise(s) de parole :***

M. Petr' Antone TOMASI 180

Le président Jean-Guy TALAMONI 181

M. Petr'Antone TOMASI	181
Mme Danielle ANTONINI	183
Mme Bianca FAZI	183
M. Petr'Antone TOMASI, dépôt d'amendement	184
<b>Vote sur l'amendement déposé par M. Petr'Antone TOMASI</b> (adopté à l'unanimité)	185
<b>VOTE motion ainsi amendée (adoptée à l'unanimité)</b>	185
<b><u>Motion n° 2018/E4/045</u> déposée par M. Jean-Guy TALAMONI,</b> <b>président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI :</b> <b>Rapprochement des prisonniers politiques corses</b> <i>(Délibération n°18/235 AC du 29 juin 2018)</i>	186
M. Petr'Antone TOMASI, présentation de la motion	186
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Le président Jean-Guy TALAMONI	187
M. Jean-Charles ORSUCCI, dépôt d'amendement	188
Le président Jean-Guy TALAMONI	190
Mme Chantal PEDINIELLI, dépôt d'amendement	191
Le président Jean-Guy TALAMONI	192
<b>Amendement déposé par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du</b> <b>groupe « Per l'Avvene »</b>	00
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Chantal PEDINIELLI	192
Le président Jean-Guy TALAMONI	193
M. Petr'Antone TOMASI	193
M. Hyacinthe VANNI	194
Mme Chantal PEDINIELLI	194
Le président Jean-Guy TALAMONI	195
<b>Vote amendement (adopté à la majorité des votants)</b>	195

<b>Amendement déposé par le groupe M. JC ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane »</b>	196
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	196
Le président Jean-Guy TALAMONI, sous-amendement à la rédaction	198
<b>Vote sur le sous-amendement déposé par le président TALAMONI (adopté à la majorité des votants)</b>	199
<b>Vote sur l'amendement sous-amendé (adopté à la majorité des votants)</b>	199
<b>VOTE motion ainsi amendée (adopté à l'unanimité)</b>	199
<b><u>Motion n° 2018/E4/046</u> déposée par M. Hyacinthe VANNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Inscription de la Corse dans le futur « traité du Quirinal », scellant l'amitié franco-italienne</b> <i>(Motion renvoyée à la prochaine session)</i>	200

**JOURNEE DU 29 JUIN 2018**

*La séance est reprise à 11 heures.*

**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise. Je vous demande de regagner vos places, nous allons reprendre l'ordre du jour.

C'est Vanina BORROMEI qui va commencer avec un petit rapport, et Jean BIANCUCCI ensuite, qui m'a annoncé une heure de présentation pour l'ensemble des rapports, c'est juste pour qu'on se prépare au choc et, en même temps, qu'on soit entendu sur le fait qu'une heure ce n'est pas une heure et quart.

Mais, en même temps je sais que Jean est un homme qui est capable de respecter le temps de parole qu'il s'est, lui-même, consenti, donc il m'a dit une heure. Voilà.

La parole est à Vanina BORROMEI.

**INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURA****➤ PORTS / PORTI:**

**Rapport n° 2018/E5/193 : Ports de pêche de Centuri et de Porticciolu - Procédure DSP (prorogation du contrat actuel et signature du nouveau contrat de Centuri – Relance de la procédure pour Porticciolu-Cagnanu)**

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Il s'agit d'une formalité pour nous, d'attribuer en fait, suite à la réunion de la Commission de délégation de service public, le contrat de concession portuaire de Centuri à la commune de Centuri, pour une période de cinq ans, qui a été la seule candidate pour cette concession. Et, également de relancer une procédure de concession de gestion pour le port de Porticciolu (pour la commune de Cagnanu) pour une période de cinq ans, puisque nous n'avons pas eu de candidat, donc la possibilité de le relancer une fois pour, ensuite éventuellement, clôturer cette procédure.

Il y a une petite coquille, dans le rapport page 3 puisque le conseil portuaire qui, initialement, devait être réuni le 25 juin, s'est réuni ce matin à 9 heures. Donc, il faudrait modifier la date.

Voilà. Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il n'y a pas de rapport de commissions. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a. On va faire voter formellement sur la rectification que vous venez de présenter, c'est une sorte d'amendement de forme.

Je mets donc aux voix l'amendement présenté par Vanina BORROMEI à son propre rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

A présent la parole est à Jean BIANCUCCI pour la présentation des comptes administratifs.

**FINANCES – BUDGET – FISCALITE  
FINANZE - BUGETTU - FISCALITÀ**

**[Rapport n° 2018/E5/185 : Compte de gestion 2017 de la Collectivité territoriale de Corse](#)**

[Rapport n° 2018/E5/192 : Compte de gestion 2017 des Bains de Petrapola \(CD2B\)](#)

[Rapport n° 2018/E5/172 : Compte administratif 2017 des Bains de Petrapola \(CD2B\)](#)

**M. Jean BIANCUCCI**

Tout d’abord, on a huit comptes administratifs à examiner. On va essayer de faire rapide mais, néanmoins, on est tenu de parler des chiffres et, éventuellement, de les commenter.

Donc, on va commencer par l’ex-Conseil départemental 2B, à savoir trois comptes administratifs, celui de Petrapola, celui du laboratoire d’analyses, et puis bien entendu le CA du Département.

On va examiner donc les Bains de Petrapola, on va essayer d’aller très vite. Le compte administratif s’établit à 228 000 € pour ce qui concerne les recettes et 241 000 € pour ce qui concerne les dépenses en section de fonctionnement.

Le résultat de l’exercice est de 13 000 €. Il découle, bien entendu, des recettes de fonctionnement (à hauteur de 228 000 €, provenant pour l’essentiel de la subvention d’équilibre) et des dépenses de fonctionnement (à hauteur de 241 M€).

Je passe sur le détail concernant les charges, etc.

Donc, après la reprise du résultat, on a 35 362,66 € qui représentent le solde d'exécution de la section d'investissement, et 22 388 € qui constituent le résultat des comptes qu'il vous est demandé d'acter.

J'ai été assez rapide ? Ça va ? On continue.

Comment on procède ? Compte par compte ?

**Le Président TALAMONI.**

On va voter d'abord sur le compte de gestion et ensuite, sur le compte administratif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Les comptes de gestion affichent des résultats identiques des comptes administratifs que l'on va présenter, vous avez les documents.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons entendre la rapporteure de la Commission des finances. Ensuite, nous allons voter : dans un premier temps, sur le compte de gestion et, dans un deuxième temps, sur le compte administratif.

Vous avez la parole, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI** a observé qu'aucun titre n'apparaissait dans la section d'investissement mais que, pour autant, un certain nombre d'opérations avaient eu lieu. Elles ont, ainsi, été affectées au budget général de l'ex-CD2B.

**M. François ORLANDI** a précisé que ces travaux ont été menés afin de permettre la sauvegarde de l'agrément dont dispose la structure. Il ne s'agissait donc pas d'opérations visant à une production économique immédiate.

De plus, une partie de ces travaux ont été effectués en régie par l'ex-CD2B, afin d'en limiter les coûts.

**La Commission des finances a émis un avis majoritairement favorable au rapport** (abstention de Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI ; non-participation de MM. François ORLANDI et Xavier LACOMBE).

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le compte de gestion et le compte administratif ? Non.

Très bien. Donc, nous allons voter sur le compte de gestion. Je le mets aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le compte de gestion 2017 des Bains de Petrapola (CD2B) est ADOPTE à l'unanimité.**

**(M. François ORLANDI quitte l'hémicycle)**

Je vais mettre aux voix le compte administratif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

### **Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica (-1), « Corsica libera », Andà per dumane (-1), « La Corse dans la République », M. Francis GIUDICI (« Per l'avvene »).

**Non-participation** : « Per l'avvene » (-1)

**Absents** : M. Marcel CESARI, M. François ORLANDI

**Le compte administratif 2017 des Bains de Petrapola (CD2B) est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons passer aux rapports suivants.

[Rapport n° 2018/E5/191 : Compte de gestion 2017 du laboratoire d'analyses de la Haute Corse \(CD2B\)](#)

[Rapport n° 2018/E5/171 : Compte administratif 2017 du laboratoire d'analyses de la Haute Corse \(CD2B\)](#)

**M. Jean BIANCUCCI**

Il s'agit du laboratoire d'analyses 2B. Je ne vais revenir sur la fonction du laboratoire, on va aller directement aux chiffres.

Le compte administratif s'établit à 1 916 000 € en recettes pour 2 M€ en dépenses.

Le résultat est donc de 84 866,32 € et il découle, bien entendu, de l'équilibre constaté en section de fonctionnement, avec des recettes à hauteur de 1 845 000 €, des dépenses de fonctionnement d'un montant équivalent, qui sont constituées de mouvements réels à hauteur de 1 788 000 € et de mouvements d'ordre qui s'élèvent, c'est insignifiant, à 57 000 €

Les dépenses, notamment les dépenses d'investissement, s'élèvent à 156 000 €, et les recettes d'investissement à 71 000 € et intègrent 57 000 € de mouvements d'ordre.

Après la reprise du résultat antérieur, on est à hauteur de 198 471,33 € un solde d'exécution de la section d'investissement qui s'établit à + 113 605,01 € Il constitue donc le résultat des comptes qu'il vous est demandé d'acter.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons demander un **avis oral de la Commission des finances.**

**Mme Anne TOMASI**

**Avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Qui demande la parole ? Personne.

Donc, nous allons mettre aux voix le compte de gestion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

Le compte de gestion 2017 du laboratoire d'analyses de la Haute Corse (CD2B) est ADOPTE à l'unanimité.

Je mets aux voix le compte administratif.

**(M. François ORLANDI quitte l'hémicycle)**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » (-1), « La Corse dans la République », M. Francis GIUDICI (« Per l'avvene »).

**Non-participation** : « Per l'Avvene » (-1)

**Absent** : M. ORLANDI (« Andà per dumane »)

Le compte administratif 2017 du laboratoire d'analyses de la Haute Corse (CD2B) est ADOPTE à l'unanimité.

Rapports suivants :

[Rapport n° 2018/E5/190 : Compte de gestion 2017 du Département de la Haute Corse \(CD2B\)](#)

[Rapport n° 2018/E5/170 : Compte administratif 2017 du Département de la Haute Corse \(CD2B\)](#)

**M. Jean BIANCUCCI**

Là, il s'agit du budget principal du CD2B.

Le compte administratif s'établit à 282 593 M€ en recettes pour 277 750 M€ en dépenses.

Le résultat est arrêté à 4 843 M€ et porté à 3 693 M€ après reprise des résultats antérieurs qui étaient en négatif, à hauteur de moins 1 150 M€ et qui découlent de, premièrement, une baisse des recettes de fonctionnement, les recettes sont réalisées à hauteur de 230 049 M€ et intègrent 1 986 M€ de mouvements d'ordre, ce qui est quand même assez important.

Les recettes réelles s'élèvent à hauteur de 228 064 M€ et présentent une baisse de 2 % par rapport à la réalisation en 2016. Je passe sur le détail.

Le deuxième constat que l'on peut faire, c'est une stabilité des dépenses de fonctionnement. Elles sont réalisées à hauteur de 221 503 M€ et intègrent 16 737 M€ de mouvements d'ordre.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont de 204 766 M€. On peut dire qu'elles sont nettement supérieures aux moyennes et aux ratios constatés pour l'ensemble des départements de la même strate. Je le dis malgré qu'il y ait, effectivement, une situation particulière en Corse, il y a quand même un différentiel qui est assez important.

Ces dépenses, autre constat, sont relativement stables entre 2016 et 2017, il y a un delta de 0,64 %, ce qui n'est pas énorme. Je vous passe le détail.

Je vais en arriver à certains éléments conclusifs concernant la section de fonctionnement.

On peut dire qu'en 2016, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a été accompagnée d'une très forte hausse des DMTO et a contribué à l'augmentation de l'épargne.

Par contre, en 2017 l'augmentation des dépenses de gestion courante, qui augmentent de 2,35 % à hauteur de 4,6 M€ et cumulée à la baisse des recettes correspondantes, moins 1 950 M€ pour 4 M€ l'année précédente, et contribue à hauteur de près de 8 M€ à la baisse de l'épargne brute qui évolue de 29,6 M€ en 2016 à 21,8 M€ en 2017, soit une chute de moins 26 %.

Le taux d'épargne est également en repli, il passe de 12,8 % en 2016 à 9,6 % en 2017, soit moins 24 %.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, en quatre ans, le département a investi 159 M€ soit, à peu près, 40 M€ en moyenne par an et, encore une fois, 1/3 de plus qu'ailleurs. Les deux dernières années ont été marquées par une certaine accélération : elle s'élève, en 2007, à 56 246 M€ et on peut dire qu'il y a 1 986 M€ de mouvements d'ordre.

Les dépenses réelles s'établissent donc à 54 260 M€ et intègrent 6,5 M€ de charges financières (on y reviendra). Elles présentent donc un taux de réalisation de 88 % et sont en hausse de 8,1 % à hauteur de 4 M€. Le commentaire que l'on peut faire c'est que cela impacte essentiellement les opérations en maîtrise d'ouvrage direct.

On va aller un peu plus vite. Concernant les recettes d'investissement, éventuellement on y reviendra dans les questions que vous pourrez poser, mais si on s'attarde trop, on risque de perdre un peu de temps.

Les recettes d'investissement sont en hausse : elles s'élèvent à 52 543 M€, intègrent 16 737 M€ de mouvements d'ordre. Donc, les recettes réelles s'élèvent à la différence, c'est-à-dire 35 806 M€ contre 21 404 M€ en 2016, soit une hausse de 67 %. Je vous passe le détail des recettes.

On peut constater un déficit de la section d'investissement qui, compte tenu de la reprise du déficit antérieur de 7 682 M€, s'établit aujourd'hui à moins 11 385 M€.

En conclusion, on peut dire quand même que le CD2B a maîtrisé l'évolution de ses dépenses et, même si le niveau d'épargne demeure faible, le volume des investissements reste à un niveau acceptable.

Le stock de la dette, par contre, arrêté à 109,5 M€, intègre malheureusement quatre emprunts toxiques, classés 6F selon la charte de Gissler, pour un CRD (un capital restant dû, pardon) de 41,6 M€. Il constitue, je me dois de vous le signaler, un risque latent de 60 à 80 M€ pour l'actuelle CDC.

Voilà les éléments que je pouvais vous donner. J'y reviendrai, éventuellement, s'il y a des questions.

Je vous demande d'acter que le résultat de la section de fonctionnement est de 15 078 118,80 € et le solde d'exécution de la section d'investissement, on vient d'en parler, est à moins 11 385 229,04 M€

Je vous demande donc d'acter que le résultat des comptes du CD2B affiche un excédent de 3 692 889,76 €. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la Commission des finances. Vous avez la parole, Mme TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

**M. François ORLANDI** a salué la présentation réalisée avec objectivité par le conseiller Exécutif, et souhaite apporter quelques éléments d'appréciation.

Il estime inopportun de comparer les dépenses de l'ex-CD 2B avec celles des départements de même strate, au vu des compétences et des degrés d'intervention divergents.

Par ailleurs, concernant l'accélération des dépenses mentionnée par Jean BIANCUCCI, M. ORLANDI rappelle que, en vingt-six mois, le CD2B a subi pour plus de 30 millions d'euros de sinistres, notamment sur le réseau routier, assumés en grande majorité par les fonds départementaux

et des aides de l'État. Il rappelle que, concernant ce dossier, la CTC a remis en cause les conventions signées, et n'a donc que peu contribué à ces financements.

Ainsi, il ne s'agit donc pas d'accélération des dépenses mais de réponse à des situations inattendues.

Par ailleurs, M. ORLANDI remarque que le niveau d'épargne demeure plus que convenable, et, concernant la dette, seuls deux emprunts peuvent poser problème, les autres étant maîtrisés ou maîtrisables.

Concernant les emprunts toxiques, il indique que le Département a intenté des actions au civil comme au pénal, et observe qu'une récente jurisprudence de la Cour de cassation renforce l'argumentaire établi.

Par ailleurs, l'organisme reprenneur des dettes de DEXIA et le CD2B avaient établi un protocole d'accord, soumis à une réserve qui était la réouverture du fonds de soutien de l'État.

S'agissant des collectivités amenées à fusionner, le ministre DARMANIN s'était engagé à rouvrir ce fonds et il convient, aujourd'hui, de rappeler cet engagement dans le cadre des discussions menées avec le Gouvernement.

Enfin, M. ORLANDI souhaite apporter des précisions quant au montant des heures supplémentaires rémunérées aux agents de l'ex-CD2B.

Il indique que la mobilisation des services a été très importante, suite aux nombreux sinistres enregistrés, et les agents ont œuvré de manière remarquable, et parfois ininterrompue, notamment pendant les épisodes d'enneigement important.

**M. Hyacinthe VANNI** constate que la maîtrise financière du CD2B est convenable, la seule variable demeurant les emprunts toxiques.

Toutefois, il indique n'avoir qu'une confiance mesurée en les engagements de l'État car les signes observés, au quotidien, ne lui permettent pas d'être optimiste.

Sur le nombre d'heures supplémentaires, il observe qu'un certain nombre de catastrophes naturelles ont effectivement mobilisé les agents, afin de porter secours et assistance.

**M. Jean BIANCUCCI** précise, concernant l'accélération des dépenses, que ces dernières ont été de 28 M€ en 2016, et 31M€ en 2017, mais observe que les importantes intempéries ont contraint les services du CD2B à réagir.

Toutefois, il souhaite savoir si la totalité de ces travaux sont, aujourd'hui, achevés.

**M. François ORLANDI** indique qu'il convient de poser cette question aux services de l'Exécutif mais, pour sa part, il indique qu'une majorité d'entre eux sont terminés.

Enfin, concernant les emprunts toxiques, **M. Jean BIANCUCCI** indique aux commissaires qu'un rendez-vous téléphonique a été pris, pour la semaine suivante, avec le ministre DARMANIN pour évoquer cette question.

**La Commission des finances a émis un avis majoritairement favorable** au rapport (abstention de Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI ; non-participation de MM. François ORLANDI et Xavier LACOMBE).

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande. Il n'y a pas demandes de prise de parole ? Oui, Vous avez la parole.

### **M. Francis GIUDICCI**

Le président ORLANDI a largement expliqué en Commission sur les dépenses d'investissement qui ont été boostées la dernière année, suite aux différentes intempéries.

Autrement, moi je tiens à saluer la gestion du président ORLANDI puisqu'on a, quand même, une collectivité qui n'est pas endettée, mis à part les emprunts toxiques où il y a des négociations en

cours et, comme ça a été souligné, il y a des jurisprudences, donc je pense que l'on devrait obtenir gain de cause.

Je voterai, bien sûr, pour le compte administratif.

**Le Président TALAMONI**

Oui, François ORLANDI.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Chers collègues, avant une intervention qui sera un peu plus générale tout à l'heure, après la présentation de tous les documents financiers, je voulais apporter une petite précision pour éclairer l'Assemblée sur l'accélération qui a été constatée sur les dépenses d'investissement en 2016 et en 2017.

Vous l'avez dit, elle fait suite notamment aux sinistres que nous avons subis, mais elle fait suite, également, à l'année 2015 qui est le début de la période de grande sinistralité sur laquelle le montant des investissements s'était limité à 15 M€ parce que nous sommes dans des procédures très particulières, loi sur l'eau, puisque ce sont des sinistres liés, en règle générale, à des débordements de rivières et, en particulier, des sinistres qui sont dans des zones très amiantifères. Donc, avec des procédures longues qui font que l'on a retrouvé ces investissements reportés sur les années 2016 et 2017.

Donc, ce n'est pas une accélération particulière qui est due à un phénomène autre que la difficulté administrative à constituer ces dossiers.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non, il n'y a en a pas.

Nous allons donc procéder au vote. Je crois, M. le Président ORLANDI, qu'il serait bon que vous sortiez.

Donc, cette précaution ayant été prise, je vais mettre aux voix le compte de gestion et, dans un deuxième temps, le compte administratif.

**(M. François ORLANDI quitte l'hémicycle)**

Le compte de gestion :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Résultats du vote :**

**« Pour » :** « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » (-1), M. Francis GIUDICI (« Per l'avvene »), M. Pierre GHIONGA (« La Corse dans la République »)

**Abstention :** La Corse dans la République (-1)

**Non-participation :** Per l'Avvene (-1)

**Absent :** M. ORLANDI (« Andà per dumane »)

Le compte de gestion 2017 du Département de la Haute Corse (CD2B) est ADOPTE.

Je mets aux voix le compte administratif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Résultats du vote :**

**« Pour » :** « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » (-1), M. Francis GIUDICI (« Per l'avvene »), M. Pierre GHIONGA (« La Corse dans la République »)

**Abstention :** La Corse dans la République (-1)

**Non-participation :** Per l'avvene (-1)

**Absent :** M. François ORLANDI (Andà per dumane)

Le compte administratif 2017 du Département de la Haute Corse (CD2B) est ADOPTE.

Nous allons donc passer aux rapports suivants concernant le sud :

[Rapport n° 2018/E5/186](#) : Compte de gestion 2017 de la crèche Laetitia (CD2A)

[Rapport n° 2018/E5/166](#) : Compte administratif 2017 de la crèche Laetitia (CD2A)

**M. Jean BIANCUCCI**

Alors, nous avons quatre comptes administratifs à examiner. On va commencer, si vous le voulez bien, par la crèche Laetitia.

J'en viens tout de suite aux chiffres : le CA 2017 s'établit à 779 218,47 € en recettes et 776 844,43 € en dépenses.

Le résultat de l'exercice est excédentaire au niveau de 2 374,04 € et il découle, bien entendu, de l'équilibre constaté en section de fonctionnement avec des recettes à hauteur de 779 218,47 €

Les dépenses de fonctionnement, du même montant, intègrent 19 443,81 € et des mouvements d'ordre, il s'agit des dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles s'élèvent à 740 330,86 € et présentent une augmentation de 5,4 % en rapport, bien entendu, à 2016.

Si vous voulez, tout à l'heure je vous donne la répartition, si vous me le demandez.

Je vais en arriver tout de suite à l'excédent qui est de 2 374,04 € en section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont à hauteur de 19 443,81 € Après reprise du résultat antérieur, on est à hauteur de 24 257,55 € Le solde d'exécution de la section d'investissement est à un niveau de 26 631,59 € et, bien entendu, il constitue le résultat des comptes pour 2017.

**Le Président TALAMONI**

**Merci. Il y a un avis oral de la Commission.**

**Mme Anne TOMASI**

**Favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Le Président LUCIANI peut donner des précisions, ensuite il faut qu'il sorte pour chaque vote. Vous avez la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Juste une précision : la crèche bien sûr, tous les ans, est déficitaire, même si (vous ne l'avez pas dit) c'est le Conseil départemental qui donnait une subvention d'équilibre.

La crèche, en principe, n'était pas départementale. On l'a gardée à cause du personnel et des enfants. Vous aurez donc à la gérer et voir comment vous pouvez faire parce que c'est une charge supplémentaire pour la région.

Voilà ce que je voulais dire au sujet de la crèche.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Non.

Alors, M. le Président LUCIANI, il faut donc que vous vous absentiez pour le vote sur le compte de gestion, puis sur le compte administratif, et après vous revenez. Vous allez ainsi faire un peu de gymnastique !

**(M. Pierre-Jean LUCIANI quitte l'hémicycle)**

Je vais mettre aux voix le compte de gestion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (-1), Mme Chantal PEDINIELLI (« Per l'avvene »)

**Non-participation** : Per l'avvene (-1)

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République »)

[Le compte de gestion 2017 de la crèche Laetitia \(CR2A\) est ADOPTE](#)

Je mets aux voix le compte administratif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (-1), Mme Chantal PEDINIELLI (« Per l'avvene »)

**Non-participation** : Per l'avvene (-1), « Andà per dumane »

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République »)

[Le compte administratif 2017 de la crèche Laetitia \(CR2A\) est ADOPTE](#)

Donc, vous pouvez revenir, c'est voté. Pour chaque vote, vous pouvez donner des précisions mais il faut que vous vous retiriez au moment du vote.

Vous pouvez aussi prendre l'escalier de l'Exécutif...

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Oui, mais je regarde à la télé.

**Le Président TALAMONI**

C'est une bonne raison.

Bien, nous allons passer aux rapports suivants.

[Rapport n° 2018/E5/188](#) : Compte de gestion 2017 du parc de la voirie de la Corse-du-Sud (CD2A)

[Rapport n° 2018/E5/168](#) : Compte administratif 2017 du parc de la voirie de la Corse-du-Sud (CD2A)

**M. Jean BIANCUCCI**

Pour ceux qui connaissent, ou qui ne connaissent pas, il s'agit du parc de la voirie qui est dans la zone de Caldaniccia. Je ne sais pas si vous avez remarqué en passant, c'est en bord de route. Il y a donc un parc du CD2A, ce parc est ouvert d'ailleurs depuis 1978.

Le compte administratif du parc s'élève à 3 471 212,11 € en recettes et 3 502 225,71 en dépenses.

Le résultat de l'exercice 2017 présente un déficit global de 31 013,60 € Il découle d'un excédent de 8 419,46 € qui est constaté en section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant équivalent, sont à un niveau de 3 280 619,96 € et sont pour l'essentiel, constituées de mouvements réels à un niveau de 3 169 193,67 € et, aussi, de mouvements d'ordre qui s'élèvent à 111 426,29 €

Les dépenses réelles présentent donc une baisse à hauteur de 5,2 %. Je peux vous donner les détails, mais tout à l'heure.

Je poursuis Président, vous voyez j'essayais de résumer les choses.

Il s'agit d'un déficit constaté à hauteur de 39 433,06 € en section d'investissement. Les dépenses d'investissement se montent à 221 605,75 € et présentent une baisse de 3,5 % relativement à 2016. Les dépenses, à ce moment-là, s'établissaient à 229 701,23 €

Les recettes d'investissement sont à hauteur de 182 172,69 € intègrent donc 111 426,29 € de mouvements d'ordre et on comptabilise les dotations aux amortissements dans ces mouvements d'ordre, à hauteur de 70 746,40 €

En conclusion, après la reprise du résultat antérieur, on est à hauteur de 31 013,60 € Le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit, lui, à moins 8 419,46 €

Le déficit est entièrement couvert par l'excédent de clôture de la section de fonctionnement.

Voilà les éléments du compte administratif concernant la voirie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a sans doute un **avis oral de la Commission des finances ?**

**Mme Anne TOMASI**

**Favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Donc, nous allons demander au Président LUCIANI de quitter l'hémicycle.

**(M. Pierre-Jean LUCIANI quitte l'hémicycle)**

Je mets aux voix le compte de gestion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

**Le compte de gestion 2017 du parc de la voirie de la Corse-du-Sud (CD2A) est ADOPTE.**

**Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (-1), Mme Chantal PEDINIELLI (« Per l'avvene »)

**Non-participation** : « Per l'avvene » (-1)

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République »)

Je mets aux voix le compte administratif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le compte administratif 2017 du parc de la voirie de la Corse-du-Sud (CD2A) est ADOPTE.

**Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République » (-1), Mme Chantal PEDINIELLI (« Per l'avvene »)

**Non-participation** : « Per l'avvene » (-1), « Andà per dumane »

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République »)

Le compte administratif 2017 du parc de la voirie de la Corse-du-Sud (CD2A) est ADOPTE.

Nous passons donc aux rapports suivants :

[Rapport n° 2018/E5/187 : Compte de gestion 2017 du laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud \(CD2A\)](#)

[Rapport n° 2018/E5/167 : Compte administratif 2017 du laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud \(CD2A\)](#)

**M. Jean BIANCUCCI**

Je ne vais revenir sur sa fonction, je pense que chaque élu la connaît. Le compte administratif 2017 s'établit à 4 607 383,19 € en recettes pour 4 338 523,14 € en dépenses.

Le résultat est excédentaire à hauteur 268 860,05 € Il découle, bien entendu, de l'équilibre constaté en section de fonctionnement avec des recettes qui sont à un niveau de 3 873 802,61 €

Néanmoins, on doit constater que les recettes propres du laboratoire 2A se sont, pendant l'exercice 2017, dégradées. Elles sont, bien entendu, mécaniquement compensées par la subvention d'équilibre qui, il faut le signaler, augmente de manière très importante.

Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 3 800 898,05 € et en intégrant les mouvements d'ordre qui s'élèvent à 72 904,56 €

On peut donc constater une augmentation des dépenses réelles, de l'ordre de 11,4 %, particulièrement sur les charges de personnels réalisées à hauteur de 3 173 825,07 €, soit une augmentation importante de l'ordre de 13,25 %, en rapport, bien entendu, à l'année précédente. Cela fera peut-être l'objet de commentaires.

Je vais arriver directement à hauteur de l'excédent qui est à un niveau de 507 000 € en section d'investissement.

Des dépenses d'investissement (il y aura peut-être des explications là-dessus) qui s'élèvent à hauteur de 464 720,53 €, ce qui représente une hausse considérable alors qu'elles s'établissaient, en 2016, à 69 282,69 €. Bien entendu il y a des explications, il y a eu donc de nombreux investissements.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 810 943,67 €. Il y a 72 904,56 € de mouvements d'ordre.

Les recettes réelles comptabilisées, à hauteur de 738 039,11 € sont constituées de 660 676,02 € de la subvention d'investissement du budget principal et des excédents de fonctionnement capitalisés à un niveau de 77 363,09 €

Après la reprise du résultat antérieur, on a 160 776,86 € corrigés par le montant des restes à réaliser (des RAR) à hauteur de 507 000 € Le solde d'exécution de la section d'investissement est donc nul. Il constitue le résultat pour 2017.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a, sur ce compte, un rapport de la Commission.

**Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI** a souligné la qualité du rapport et a observé que ces précisions confirmaient et validaient les inquiétudes exprimées lors du vote du budget primitif 2018.

Par ailleurs, il a estimé paradoxal que les différents comptes administratifs présentés soient adoptés en commission par les élus de la majorité territoriale (qui n'en sont pourtant pas comptables) sans les voix des anciens responsables de ces structures.

**Mme Valérie BOZZI** a indiqué que son groupe ne s'opposait pas au compte administratif, mais au rapport présenté par le Conseil exécutif qu'elle estime tronqués dans leur analyse.

**La Commission des finances a émis un avis majoritairement favorable au rapport**

(**Abstention** de Mmes Valérie BOZZI et Isabelle FELICIAGGI ; **Non-participation** de MM. François ORLANDI et Xavier LACOMBE).

**Mme Anne TOMASI**

La Commission des finances a émis un avis favorable.

## **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère territoriale. Alors, il y a M. PAOLINI qui avait demandé la parole, dans le cadre du débat.

## **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues,

Au regard du compte administratif du laboratoire d'analyses de Corse-du-Sud, permettez-moi de nous interroger, une nouvelle fois, sur les choix budgétaires du Conseil départemental de Corse-du-Sud, notamment en termes d'investissements.

Pour rassurer le président LUCIANI, il ne s'agit pas, bien entendu, de remuer le couteau dans la plaie, ou encore moins de tirer sur l'ambulance mais, bon, tout de même, il est légitime de se demander quelle vision stratégique a conduit à une augmentation considérable des dépenses d'investissement en une année seulement. Cela a été rappelé par Jean BIANCUCCI, près de 400.000 € d'investissements supplémentaires, entre 2016 et 2017, auxquels il faut ajouter environ 500.000 € de reste à réaliser en 2018, notamment, comme indiqué dans le rapport, pour l'achat d'un chromatogramme, sachant qu'un appareil de ce type, ultra performant et de dernière génération, revient au maximum à 300.000 €

Donc, une augmentation d'environ 1M€ en investissement, en un an, auquel il faut ajouter 400.000 € en charges de personnel. Donc, ce constat nous conduit, au nom de notre groupe, à quelques questionnements : quel objectif et quel projet ont conduit à un tel niveau d'investissement en 2017 ? De nouvelles prestations d'analyses seront-elles assurées par le laboratoire, générant ainsi de nouvelles recettes ? Les recrutements réalisés sont-ils en adéquation avec les compétences nécessaires au fonctionnement des appareillages récemment acquis ?

Pour terminer, nous préconisons donc de mener une réflexion globale sur ces problématiques afin d'optimiser les investissements et permettre ainsi au laboratoire de Corse-du-Sud, de répondre aux enjeux futurs dans les domaines, par exemple, de la qualité de l'air (cela a été

indiqué hier par Jean BIANCUCCI, au moment de la présentation de sa feuille de route) ou encore sur la qualité sanitaire de l'eau avec, par exemple, la problématique des cyanotoxines évoquée, hier, pendant les questions orales.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, le Président LUCIANI a la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je répondrai de deux façons.

La première, c'est que chaque fois que les chefs de service, ou les chefs de secteurs et autres, avaient besoin d'apports financiers ou techniques, je ne vois pas pourquoi je ne devais pas leur donner des subventions ou d'éléments supplémentaires.

Donc, j'assume tout à fait ce qui s'est passé au laboratoire, dans les années 2016, ou voire 2017, puisque le couteau dans la plaie, comme disait notre collègue, c'est pour 2017, que vous tirez non pas sur une ambulance mais sur un corbillard. Mais j'ajouterai une chose qui est importante : si j'avais eu ce rapport en temps voulu et que j'avais pu le lire, je me serai rendu dans les services pour interroger les chefs de service et le personnel afin qu'on puisse faire le point et qu'aujourd'hui je puisse vous donner du détail.

Or, je ne sais pas si c'est dans tous les services, mais une note a circulé comme quoi le DGS de la Région interdisait à tout élu de se rendre dans les services si ce n'est sur son ordre. Donc, personne n'a voulu me recevoir et, donc, je n'ai pas pu avoir des renseignements pour vous les donner aujourd'hui. Je m'en excuse à cause de cela, mais j'assume tout à fait ce qui s'est passé.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Donc, Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais répondre. Je vous ai dit, je vous donne éventuellement les détails. A la fois l'intervention du président LUCIANI, mais aussi l'intervention de Julien PAOLINI nécessitent peut-être de préciser les choses.

Je n'ai donné qu'un volume financier, une augmentation en pourcentage. Néanmoins, je peux vous donner des précisions qui sont peut-être nécessaires, à ce stade.

D'abord, il s'agit du changement de filières de techniciens de santé vers la filière technique avec un régime indemnitaire différent, une généralisation des astreintes, quatre recrutements et six transferts de personnel vers le laboratoire, des mesures statutaires et l'augmentation de la valeur du point, l'augmentation du régime indemnitaire à hauteur de 150 € et des augmentations liées à la création de services d'unité fonctionnelle.

Le recrutement de non-titulaires de contrat de droit privé, la stagiairisation des emplois d'avenir, l'accroissement des contrats saisonniers (par rapport à l'année précédente), la labellisation des mutuelles faisant passer la participation de la Collectivité de 18 à 50 € par agent et par mois : voilà les éléments qui ont, objectivement, contribué à cette évolution.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Un mot.

**Le Président TALAMONI**

Alors, oui. Un mot.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

M. BIANCUCCI oublie Tanchiccia.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, cette précision ayant été apportée, nous allons ...

**M. Hyacinthe VANNI**

M. le Président, un mot.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais il a répondu Jean BIANCUCCI, là.

**M. Hyacinthe VANNI**

Jean BIANCUCCI a répondu et on le remercie puisque ce n'était pas lui, à l'époque, qui était aux responsabilités.

Moi je me suis exprimé longuement aux orientations budgétaires, au BP et, aujourd'hui, on s'aperçoit que, malheureusement, ce que j'avais annoncé dans un rapport, qui n'était pas aussi précis, c'est pour cela que je tenais quand même à remercier les services.... Non, il ne s'agit pas de tirer ni sur les ambulances, ni sur le corbillard, il faut tourner les pages et en écrire d'autres.

Les choses... moi, les précisions que m'a données Jean BIANCUCCI, je vais dire que, peut-être, Jean n'a pas eu tous les éléments... il y a d'autres problèmes au labo... Je pense qu'il faut y aller, écouter les gens, vraiment prendre en compte leurs difficultés, au quotidien (parce que je sais qu'il y en a) et je fais confiance aux services pour faire ce travail très difficile parce que, quand on sait ce qui s'est passé au labo, en l'espace d'un an, peut-être que vous-même, M. le Président, vous n'étiez pas au courant de tout...

Mais aujourd'hui, il faut faire face à nos responsabilités et je voulais dire qu'on n'est pas ici pour polémiquer. On est ici pour avancer et il faut que tout le monde soit partie prenante de cette Collectivité et que tout le monde se mette au travail pour, vraiment, réussir au labo parce que, c'est vrai, il y a quelques difficultés (comme le soulignait mon collègue Julien PAOLINI) et je pense que, là, je fais confiance au DGS et aux services. Il faut vraiment mettre l'accent sur ce service, qui est un service

important, pour l'avenir de notre Collectivité. En tout cas, nos craintes aujourd'hui étaient justifiées et on a la preuve de ce que l'on avançait.

### **Le Président TALAMONI**

Afin que les débats ne rebondissent pas de manière perpétuelle donc, après l'intervention de l'Exécutif, je ne donne plus la parole aux membres de l'Assemblée de Corse. Le Président LUCIANI va nous quitter provisoirement pour le vote, dans un premier temps, sur le compte de gestion et, dans un deuxième temps, sur le compte administratif.

### **(M. Pierre-Jean LUCIANI quitte l'hémicycle)**

Qui est « pour » le compte de gestion ? Qui est « contre » ?  
Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (-1), « Mme Chantal PEDINIELLI » (« Per l'avvene »)

**Non-participation** : « Per l'avvene » (-1)

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI

[Le compte de gestion du laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud \(CD2A\) est ADOPTE.](#)

Qui est « pour » le compte administratif ? Qui est « contre » ?  
Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **Résultats du vote :**

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (-1), Mme Chantal PEDINIELLI (« Per l'avvene »)

**Non-participation** : « Per l'avvene » (-1)

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI

[Le compte administratif du laboratoire d'analyses de la Corse-du-Sud \(CD2A\) est ADOPTE.](#)

Nous passons donc aux rapports suivants.

[Rapport n° 2018/E5/189](#) : Compte de gestion 2017 du département de la Corse-du-Sud (CD2A)

[Rapport n° 2018/E5/169](#) : Compte administratif 2017 du département de la Corse-du-Sud (CD2A)

### **Le Président TALAMONI**

Le président de l'ex-CD 2A revient promptement sur le terrain.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Alors, le CA 2017 s'établit à 332, 867 M€ en recettes et, en dépenses, à hauteur de 317, 368 M€

Le résultat de clôture est arrêté à hauteur de 15,489 M€ et porté à 17, 810 M€ après reprise des résultats antérieurs qui étaient à un niveau de 2,311 M€, et il découle à la fois des recettes de fonctionnement, qui sont à la baisse, et qui se chiffrent à un niveau de 248,728 M€ et intègrent 12,893 M€ de mouvement d'ordre.

Les recettes réelles, donc c'est le delta, s'élèvent à 235, 835 M€ et représentent un taux de réalisation, d'un niveau exceptionnel, de l'ordre de 99 % par rapport à une prévision établie à un niveau de 237, 744 M€

Je passe sur la ventilation des recettes. Il y a donc une baisse de 3,63 % à un niveau, à une hauteur de 8,876 M€ par rapport à l'année antérieure. Je pourrais vous donner éventuellement, si vous me posez la question, d'autres éléments constitutifs de la baisse.

On va passer aux dépenses de fonctionnement qui sont véritablement à la hausse. Elles sont à un niveau de 236, 809 M€. Elles intègrent donc, on l'a dit, 17, 826 M€ de mouvement d'ordre. Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent donc à 218, 983 M€, elles présentent un taux de réalisation d'un niveau de 97 % par rapport à la prévision qui avait été établie.

On peut constater qu'elles sont, d'un tiers, supérieures à la moyenne de la strate (avant cette hausse) avec, comme référence, une hausse considérable en 2017. Ces dépenses ont, bien entendu, évolué plus rapidement que les recettes.

Les augmentations constatées sur les années antérieures (entre 2014 et 2016) s'élèvent à 4,8 %. En 2017, elles s'élèvent à 8,9 %. Elles sont donc nettement supérieures à la moyenne enregistrée ailleurs.

Ces dépenses de fonctionnement sont d'un niveau de 27,5 M€ en trois ans. Je peux vous donner le détail, là aussi, concernant à la fois le personnel, les allocations de solidarité, etc. J'essaie d'aller un peu vite.

En 2017, ces dépenses s'élèvent à 218,983 M€ et présentent une augmentation importante de 6,83 % pour un niveau de 14 M€. Cette hausse impacte principalement les charges de personnels, avec une augmentation de 8,33 %, et puis les autres charges, à hauteur de 71,412 M€, et représente le deuxième poste de dépenses avec 32 % des dépenses totales.

Les charges à caractère général, à un niveau de 21,618 M€, et une part de 10 % des dépenses réelles de fonctionnement présentent, quant à elles, une baisse de 5,7 %, soit moins 1,3 M€.

La baisse constatée est principalement, et c'est une explication, liée aux transferts de compétences en matière de transports en direction de la CTC. Je crois qu'on a été amenés à l'examiner, en matière de budget.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, un premier élément conclusif.

D'abord, une augmentation (donc je vous ai donné les chiffres) des dépenses de gestion courante, baisse des recettes correspondantes, baisse de l'épargne brute qui évolue de 39,8 M€ en 2016, à 16,9 M€ en 2017, soit une baisse de l'ordre de moins 57 %, ce qui est considérable.

Le taux d'épargne subit, bien entendu, la même évolution en passant de 17 %, en 2016, à 7,2 % en 2017. Alors là, il faut s'y arrêter parce que, véritablement, on en est au seuil d'alerte concernant l'épargne. C'est le résultat, on doit bien l'admettre, de la mise en œuvre de la

politique dont on a parlé, et de l'augmentation inconsidérée des frais de fonctionnement.

En matière de dépenses d'investissements, elles s'élèvent à 80, 559 M€ avec 13,012 M€ de mouvement d'ordre. Ces dépenses réelles s'établissent à hauteur de 67,547 M€, elles intègrent 4,8 M€ de charges financières. En dehors de la dette, elles s'établissent donc à 62,536 M€ et présentent un taux de réalisation, de l'ordre de 70 %. Elles sont en hausse de près de 10 %, soit à un niveau de 5,7 M€

Cette hausse (il faut le signaler) impacte, pour l'essentiel, les aides aux tiers avec une augmentation de 4,3 M€. Elles se répartissent à hauteur de 43 %, 26,545 M€ au niveau des aides aux tiers et 57 % pour les opérations en maîtrise d'ouvrage directe du département, soit 35,991 M€. Il faut signaler aussi que, pour l'essentiel, ces opérations d'investissement ont été réalisées dans le secteur de la voirie pour un montant de 26,5 M€

A signaler que ces dépenses (c'est un ratio mais, là aussi, il est assez parlant) s'élèvent à hauteur de 232 € par habitant, alors que les départements de même strate investissent, en moyenne, 107 € par habitant.

Pour les subventions, on constate une évolution de 26 % de plus (26,5) entre 2015 et 2017, soit un montant de 5,5 M€. Elles intègrent les subventions en annuité, pour 5,8 M€ (il s'agit des fameux allègements d'emprunts dont on a parlé ; il y aura peut-être des commentaires dans les interventions) qui ont évolué de manière considérable, entre 2015 et 2017, à un niveau de 58 %.

Deuxième réflexion : pour ce qui concerne les subventions versées, le CD 2A se situe à un niveau de 149 € par habitant alors que, dans la même strate, les autres départements sont à 61 € par habitant.

On peut constater que le CD 2A a fait un choix lourd de conséquences financières pour notre Collectivité. Certes, il a fait progresser les investissements mais l'épargne a diminué d'une manière considérable. Cela vient, en partie, de la baisse de la fiscalité.

Le taux d'épargne constaté, je l'ai dit tout à l'heure, au niveau de 7 %, a démontré l'incapacité du Département à financer le niveau d'investissement. Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, les

recettes totales sont à 84,139 M€ Elles intègrent 23,393 M€ d'excédent reporté et 17,945 M€ de mouvement d'ordre. Les recettes réelles s'élèvent donc à 42,8 M€ contre 29,81 M€, en 2016 et, bien entendu, je peux vous donner, si vous me le demandez, le détail.

On va passer au déficit de la section d'investissement qui, compte tenu de la reprise du déficit antérieur, qui est de 32,383 M€ s'établit, en corrigeant avec les restes à réaliser, à moins 25, 525 M€

Pour conclure, on ne peut que constater une inquiétante dégradation de la situation financière du CD 2A avec, comme corollaire bien entendu, le passif qui nous échoit. L'exercice, pour l'essentiel, est marqué par le dérapage des dépenses de fonctionnement, à un niveau jamais atteint par aucun conseil départemental, à des investissements réalisés bien au-delà des capacités financières permettant d'y faire face, à un accroissement de l'endettement et un effondrement du taux d'épargne qui est à un niveau du seuil d'alerte.

Cette situation, bien entendu, laissée en héritage, va continuer de peser pendant de longues années sur la CDC.

Je vais en arriver à vous proposer d'acter, tout de même, le résultat de la section de fonctionnement qui est de 46.613.137,99 € et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé par les RAR qui est à un niveau de 25.525.042,73 € Je vous demande d'acter que le résultat des comptes du CD 2A est en excédent de 21.088.095 €

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport écrit de la Commission des finances que l'on peut présenter de manière très synthétique, compte tenu du fait que tous ces éléments ont été développés par les uns et les autres, on connaît la situation. Donc, par ailleurs, les procès-verbaux des commissions témoignent pour l'histoire, si tant est que l'histoire s'intéresse sur ce que nous faisons aujourd'hui.

Donc, je pense que si nous sommes synthétiques, c'est bien.

Vous avez la parole, Mme la Rapporteur.

**Mme Anne TOMASI**

Ne vous inquiétez pas M. le Président, le rapport tient en deux lignes puisque, justement, le président ARMANET a observé que les comptes administratifs et de gestion confirmaient, au-delà de l'analyse du cabinet KLOPFER, les interrogations exprimées lors du vote du budget primitif, et il a estimé que les chiffres exposés démontraient que le CD 2A avait outrepassé ses droits en dirigeant la Collectivité de Corse sur un chemin aventureux, en termes budgétaires.

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Parfait, je n'en attendais pas moins de vous, ni plus d'ailleurs.

Donc, nous allons donner la parole à qui la demande, s'agissant de ce compte de gestion, ce compte administratif. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Président LUCIANI, c'est bien naturel, vous avez la parole... Apparemment, ni avant, ni après. Donc, vous êtes l'unique orateur et nous vous écoutons avec beaucoup d'attention.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Alors, la première question c'est que je comptais faire une intervention politique mais, est-ce que je peux la faire plus tard dans la journée ou dans la soirée ?

**Le Président TALAMONI**

Ecoutez, vous pouvez la faire quand vous voulez mais, dans l'hémicycle, c'est maintenant. Après, en dehors de l'hémicycle, quand vous voulez, même cette nuit.

**Le Président Pierre-Jean LUCIANI**

Non. Je voulais vous dire quelque mots sur la politique en général, avant d'aborder...

**Le Président TALAMONI**

Mais vous pouvez y aller, nous vous écoutons.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

D'accord.

Comme j'ai lu, avec attention, l'article de presse du président de l'Exécutif, je voulais quand même dire deux mots puisque, au sujet de l'Etat qui est en position de refus sur vos demandes en général, devant votre attitude et votre comportement logique de conflits qui a duré cinquante ans, soit disant (et qui dure encore), je voulais donner quand même mon point de vue.

**Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, là, nous sommes quand même dans l'examen du compte de gestion et du compte administratif.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

C'est pour cela que je vous demandais une intervention de ma part, dans la journée ou dans la nuit, sur ce sujet hautement politique...

**Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas à l'ordre du jour. Le problème, c'est qu'aujourd'hui nous avons un ordre du jour...

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Je vous demanderai la parole plus tard, si vous me la donnez, à ce sujet.

**Le Président TALAMONI**

Là, nous sommes sur le compte de gestion, le compte administratif, vous avez la parole, cher collègue.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

En avant. Il n'y a pas de problème, d'accord.

Lors de la présentation du vote du BP, vous aviez, à l'unisson, tiré à boulet rouge sur le Conseil départemental 2A et je m'étais, fort justement, insurgé contre vos attaques que je jugeais, et que je juge aujourd'hui toujours, injustifiées.

Aujourd'hui, vous en remettez une couche. Tout d'abord, il faut savoir, pour les non-initiés parce qu'il y en a quand même, que les comptes de gestion sont élaborés par le payeur alors que les CA, et notamment celui du Conseil 2A, sont rédigés et présentés par le président du Conseil exécutif, ce qui est certainement normal, mais si on avait été en 2018 et que le Conseil départemental n'avait pas été dissous, c'est moi qui l'aurais rédigé. J'ai d'ailleurs constaté que celui du CD 2A est entièrement, je dis bien entièrement, à charge.

Pour rentrer dans le vif du sujet, je constate que pour l'ex-CTC, on se glorifie des résultats et même de la diminution des investissements. Ce qui est quand même un comble dans un budget parce que les investissements, en principe, devraient augmenter tous les ans.

Pour le CD 2B, je ne dirai que deux mots. C'est un rapport classique de compte administratif objectif et neutre, alors que pour le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, il a été rédigé, je dis bien, par un procureur et il me revient la tâche d'être, ce jour, avocat. Les rôles sont inversés M. SIMEONI.

Dans ce CA, il n'y a pas à vos yeux un seul point positif. Même le fait d'avoir des investissements importants et des subventions versées aux communes, conséquentes, sont présentés de façon négative. Alors, M. le Président de l'Exécutif, quand on veut construire ensemble une collectivité, il ne faut pas faire preuve de manichéisme, voire de haine. Je dis bien de « haine » parce que vos propos sont haineux envers le Conseil départemental de la Corse-du-Sud et dans l'ensemble de sa population. Je dis bien, et je répète, sont « haineux », je le prends comme ça.

Sur ce triste constat, je voudrais, quand même, préciser et rappeler que l'excédent de l'exercice, comme vous le dites, est de 21 M€

On parlait de 13 M€ lors du vote du budget, vous en êtes (parce que j'aurai d'autres chiffres) à 21 M€ d'excédent.

J'ai une observation à faire sur votre rapport. J'insiste bien : votre rapport, car ne n'est pas le mien et celui du CD 2A. Page 14 du document, vous dites, je vous cite : « la clôture des comptes anticipée, due à la fusion, n'a pas permis de rattacher la partie DTMO » (pour ceux qui ne sont pas initiés, ce sont les droits de mutation à titre onéreux) « perçus en janvier, à hauteur de 3 058 000 € ». Il faut donc ajouter, M. BIANCUCCI, à cette somme parce que *voi seti u paganacciu, aveti i spalli larghi voi*, pour expliquer tout cela, *ani missu tuttu in colla à voi*, mais c'est le président SIMEONI qui est le président de l'Exécutif. Vous parlez en son nom, bien-sûr, mais *seti u paganacciu della fara*.

Il faut donc ajouter cette somme à l'épargne qui aurait, soit disant, fondu et à l'excédent de 21 M€, ce qui donnerait un excédent de 24,6 M€, et je ne parle pas d'autres résultats qu'il faudrait ajouter et qui nous rapprocheraient facilement des 30 M€. Bien sûr, ce ne sont pas les 100 ou les 150 M€ que j'aurais dû vous laisser et que vous m'aviez demandé de laisser en février/mars 2017. Mais j'avais, quand même, toujours le pouvoir, au Conseil départemental, pour gérer mon budget.

Pour la bonne compréhension des choses, par rapport à la gestion du budget de fonctionnement que vous n'avez de cesse d'attaquer. Je vais prendre quatre critères pour que vous compreniez mieux ce qui s'est passé, et qui vont permettre, à certains d'entre vous, comment fonctionnait la Collectivité que je m'honore toujours de représenter aujourd'hui et défendre, comme il se doit, les 1.801 agents, c'est-à-dire 1710 permanents et 91 non permanents qui la composent. Je les salue, d'ailleurs, les 1801 agents et je leur dis qu'ils peuvent être fiers du travail accompli sous ma présidence. Je dis bien, nous sommes fiers et ils sont fiers d'avoir fait ce travail avec moi et mon équipe. Parce qu'il ne faut pas oublier, tout a été voté par 22 voix sur 22, et cela il faut le rappeler. Il y avait une majorité absolue.

Concernant les promotions, il faut s'avoir qu'il y a eu une réforme (peut-être que vous ne le savez pas mais vous l'apprendrez en gérant le nouveau budget). C'est une loi modifiant les indices de revalorisation de tous les agents en y ajoutant le fameux G.V.T. (glissement vieillesse technicité). C'est normal.

Concernant le régime indemnitaire, nous y voilà, une nouvelle loi concernant ce qu'on appelle le R.I.F.S.E.E.P, plus communément appelé le régime indemnitaire. J'ai attendu la sortie des décrets, en accord (je dis bien, retenez bien cela) avec tous les syndicats parce que moi, quand je faisais quelque chose et que je faisais voter en CA ou en CTP, ou en CAP, c'était avec l'accord des syndicats que je recevais préalablement. Donc, tout ce que l'on a fait, non seulement on l'a fait avec les 22 élus, mais on l'a fait avec l'accord de tous les syndicats du Conseil départemental 2A dont (faut-il le souligner ?) le STC qui est proche de vos idées.

Donc, j'ai attendu la sortie des décrets, en accord avec tous les syndicats, pour revaloriser les primes concernant, bien sûr, en catégorie A, quelques ingénieurs, et surtout les catégories B et C. Et, au 1<sup>er</sup> juillet 2017, chaque agent (bien sûr je l'assume, comme tout le monde) a bénéficié de 150 € mensuel sur sa fiche de paie et continue à les percevoir et vous aurez à les payer, ce qui est normal, même si cela vous paraît anormal, c'est normal.

Concernant l'action sociale, la prise en charge et la revalorisation d'une partie des cotisations de mutuelle que vous avez indiquées, ajustement et alignement sur les deux autres collectivités. Je dis bien ajustement et alignement, c'est-à-dire que nous, nous sommes passés (pour vous rejoindre) tous, de 12,50 € (vous avez donné un chiffre faux, vous ne le connaissiez pas mais c'était 12,50 €) à 50 € C'est normal, c'est la part mutualiste de tous les agents.

Concernant le transfert de certains services, vous l'avez souligné, il s'agit du transport des lignes régulières de voyageurs, du transport scolaire, ainsi que des ports. Je signale au passage que les ports, on aurait pu éviter le transfert mais comme vous aviez voulu être président des conseils portuaires et, notamment peut-être, pour y recevoir les immigrants, vous avez les ports avec vous aujourd'hui.

Transfert de compétences et de personnels, mais les charges salariales nous les avons payées pendant un an, c'est-à-dire un 1 M€ Vous faites semblant de ne pas entendre mais les autres entendent, et la presse et la télé (je pense qu'ils sont là) entendent ce que je dis même si vous, vous ne prêtez pas une oreille attentive à ces propos.

Dernier point important, pour vous, l'intégration et la stagiairisation des cent vingt agents que vous citez dans votre rapport social du compte administratif.

Très court comme explication. Quelques détails, quand même : il y avait, à mon arrivée (et cela, vous ne l'avez pas souligné) soixante-dix agents en CDD auxquels se sont ajoutés les fameux cinquante agents que j'ai eu le tort d'embaucher. Alors, il s'agissait de dix contrats à plein temps (vous pourrez vérifier) et quarante contrats d'avenir. Contrats d'avenir, voilà un terme qui n'aurait pas dû soulever une telle tempête car il s'agit de quarante jeunes, de 18 à 25 ans, qui n'avaient aucun avenir. Eh bien, voyez-vous, je les ai, non seulement recrutés, mais je les ai tous stagiairisés, c'est-à-dire les cent vingt (non seulement les soixante-dix mais les cinquante). J'en suis fier et je le revendique.

Alors pour terminer, les dépenses de fonctionnement ont bien augmenté mais le résultat global est de 46,6 M€ vous l'avez souligné. Et une fois financé le déficit d'investissement, l'excédent de l'exercice, ne vous en déplaise et je l'ai bien souligné, est de 24,6 M€ et on aurait pu arriver à 30 M€ mais je n'ai pas eu tous les éléments pour vous le prouver.

Donc, pour terminer, je voudrais quand même lire votre conclusion qui n'est autre qu'à charge. Vous dites, je ne sais pas qui l'a rédigée, je ne pense pas que ce soit Gilles parce qu'il n'est pas comme ça. On l'a certainement écrite pour lui, je m'excuse mais je crois que ce n'est pas toi qui es capable d'écrire ça.

« Le compte administratif 2017 ».... excuse-moi de te tutoyer mais bon, en dehors de l'enceinte, *ci femu qualchi risate*, donc ici, on est dans une enceinte politique et collective et donc on a le droit de s'invectiver et de se dire des vérités, autrement tu sais très bien que j'ai un précepte : avant les idées, il y a les hommes, et les hommes je les respecte, comme vous me respectez, je le sais, je le dis à haute et intelligible voix, mais cela ne m'empêche pas de vous critiquer ou de vous sermonner même, en tant que doyen et ex-président du CD 2A, sur certains comportements ou écrits de votre Collectivité....

« Le compte administratif 2017 » (je cite) « du Conseil départemental de Corse-du-Sud met en avant une importante et inquiétante dégradation de la situation financière de la collectivité ».

« L'exercice »... (tu l'as dit Jean, parce que nous aussi on se tutoie, *tu sè cuttulesu, eiu sogu peracciu*, donc on est à 4 kilomètres, on se jetait des pierres à l'époque, maintenant on se jette des invectives) «..l'exercice est marqué par un dérapage des dépenses de fonctionnement à un niveau » (tu l'as dit) « jamais atteint par aucun conseil départemental,»...(tu as oublié d'ajouter « défunt » parce que les autres conseils départementaux continuent à fonctionner et n'ont pas besoin de rattraper le temps perdu ou de faire ce qu'ils avaient par rapport au budget qu'ils ont... « à des investissements réalisés bien au-delà des capacités financières » (pourtant on les avait, donc, au-delà des capacités financières, je ne vois pas comment j'ai pu gérer au-delà des capacités financières permettant d'y faire face)... « à un accroissement de l'endettement et un effondrement du taux d'épargne proche du seuil d'alerte généralement admis de 7 % » (je conteste fortement ce chiffre puisqu'il est, pour moi, de 10 %)... « en deçà duquel les établissements bancaires ne prêtent plus aux collectivités »...(si c'était à 7 % ou à 6 %, oui ; nous sommes à 10 %, vos chiffres sont faux et sont à charge intentionnellement).

« Cette situation »... malheureusement, *ùn mi stani micca à sente, ma ùn facci nudda, continueghju par voi*, même si vous faites la sourde oreille, je vous le dis quand même.

« Cette situation laissée en héritage »... (*posa, è megliu ti sentarè megliu pusatu che arrittu*)... « Cette situation laissée » (bien que tu aies un appareil dans l'oreille, tu entends quand même)... « Cette situation, laissée en héritage à la Collectivité de Corse, continuera à peser longuement sur les budgets à venir ».

Avec un excédent de près de 30 M € vous osez écrire cela. C'est de l'affabulation pure et simple et les Corses, la moitié des Corses qui constitue votre peuple, jugeront. C'est pour cela que je voulais prendre une parole politique pour expliquer, au-delà de mes explications, des explications de l'Exécutif ou, du moins, de ceux, ou de celui qui a rédigé ce rapport à charge, qui est vraiment un procureur. Et donc moi, j'étais l'avocat, aujourd'hui, et je maintiens ce que je dis tout le temps : je suis fier de ce que j'ai fait, je suis fier de ce qu'ont fait les agents avec moi (les 1800) et je suis fier de ce que l'on a fait, avec les vingt-deux élus des cantons qui ont voté toutes les décisions que je leur ai proposées.

À salutà vi.

**Le Président TALAMONI**

Donc, très bien. Oui, mais... Vous avez la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

J'ai bien dit que je voulais quand même que d'autres personnes prennent la parole avant moi pour savoir ce que je pouvais répondre. Vous mettez les choses à l'envers mais ce n'est pas grave, cela ne me dérange pas.

**Le Président TALAMONI**

Non, M. LUCIANI, nous sommes toujours dans la discussion générale et vous ne pouvez pas empêcher un élu de l'Assemblée de réagir à vos propos. Donc, c'est comme ça, mais vous connaissez les règles, vous avez été président d'une assemblée comparable.

Donc, Hyacinthe VANNI a la parole, ensuite Jean BIANCUCI, Petr'Antone TOMASI, Romain COLONNA ;

**M. Hyacinthe VANNI**

Non mais je vais être très court.

**Le Président TALAMONI**

Ça a été leur choix de vous entendre, donc c'est comme ça.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Ce sont des balles en caoutchouc. Ce n'est pas grave.

**Le Président TALAMONI**

Alors, pour les balles en caoutchouc, Hyacinthe VANNI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais être très court.

C'est vrai M. LUCIANI, pour nous, cette discussion était clôturée. La polémique était derrière nous, on l'a démontré en Commission des finances, vous avez vu une phrase du Président. Vous profitez du respect qu'on a pour vous, pour venir ici faire le cirque, voire même, nous insulter quelques fois.

Alors M. LUCIANI, nous, on ne va pas rentrer dans votre jeu, on a dit ce que l'on avait à dire mais, quand même, les chiffres, c'est les chiffres et moi, je ne change pas une virgule au rapport, même si ce n'est pas moi qui l'ai écrit, je l'assume, je ne change pas une virgule.

Alors, votre cinéma, à chaque fois, profitant de notre respect, quelques fois même, proche de l'insulte et du manque de respect pour les services, je pense *qu'avà ci vole à fà la finita*. Vous avez dit tout à l'heure : « j'assume ». Nous n'avons rien dit, nous avons dit : « le débat est clos ». Vous venez ici rajouter et faire une surenchère.

Allora, avà, fatela finita M. LUCIANI. V'aghju da dì un'affare : vi rispittemu è a sapete, allora avà rispettaci appena ancu voi ! Perchè ciò chè voi ete dettu nant'à u raportu è ciò chè voi été dettu nant'à i servizii, ùn n'hè micca rispettu ! Ghjè un mancu di rispettu !

**Le Président TALAMONI**

Donc, il y avait une demande de prise de parole de Petr'Antone TOMASI, il l'a.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Je prends à témoin le président LUCIANI que j'ai rencontré hier, à la fin du repas et je lui avais fait savoir que je ne comptais pas intervenir ce jour. Pourquoi ? Parce ce que je lui avais dit que, de mon point de vue, le débat était clos après les échanges que nous avons eus, au moment du débat d'orientations budgétaires et au moment du budget primitif.

Or, aujourd'hui, c'est le président LUCIANI qui prend la responsabilité de rouvrir le débat. Moi, je ne vais pas rentrer dans le fond du détail. Je note simplement, premièrement, et c'est à mon avis l'élément le plus important de l'examen de ce rapport, c'est qu'on a pu dire lors des deux débats précédents, le DOB et le BP, que peut-être l'analyse du cabinet KLOPFER pouvait être orientée. Peut-être que l'analyse politique de l'actuel Exécutif pourrait être orientée, et les uns et les autres, nous avons dit le juge de paix, c'est le compte administratif.

Or, aujourd'hui, le compte administratif, qui est conforme au compte de gestion du payeur, il dit précisément ce que nous avons dit lors des deux premiers débats, et c'est votre rôle le plus absolu, M. LUCIANI. Vous venez nous dire, aujourd'hui devant l'Assemblée de Corse, comme l'autre en son temps, que le bilan de votre institution, qui était au bord de la banqueroute, est globalement positif. Nous en prenons acte mais les chiffres, encore une fois, sont têtus. Je ne vais pas rentrer, à nouveau, dans le détail, ni du taux d'épargne, ni de l'affaire de la taxe foncière, ni de l'affaire des charges de fonctionnement qui sont très très au-delà de l'augmentation mécanique du GVT (glissement vieillesse technicité).

Ce que l'on va vous dire, et pour reprendre votre expression, *quelli chì oghje sò i paganacci di sta pulitica, di a vostra pulitica, di sbulassi fondi è capitale. Sò i Corsi è noi altri tutti quì chi avemu a respunsabilità oghje di sta Culletività di Corsica, è quessa ùn si pò micca sempre piattà daretu à a risa, a macagna è u rispettu per l'omu. Què e un affare grave è què ghjè un affare induve ùn caccemu mancu una virgula, mancu una parolla di a pusizione chì ghjè stata a nostra durante i dui dibattiti passati. Dunque per noi l'affare hè chjosu.*

Pour le passé, que nous jugeons très sévèrement, nous ne sommes pas juges, ni procureurs, ni policiers, miséricorde !. Mais pour le futur, la rupture avec ce que nous avons pu constater est que nous constatons encore aujourd'hui.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Donc, je crois que nous sommes arrivés au terme de cette discussion générale. Donc Jean BIANCUCCI ou Gilles SIMEONI. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

## **Le Président SIMEONI**

De façon très synthétique également, puisque le président LUCIANI m'a interpellé à plusieurs reprises directement et, y compris, de façon très personnelle, ce que je ne saurais le reprocher. Je voudrais apporter quelques éléments de réponse complémentaires même si tout a déjà été dit par Hyacinthe VANNI et Petr'Antone TOMASI.

Pour nous, le compte administratif c'est déjà du passé, cela a été dit et répété. Vous avez dit que certaines personnes ne sont pas des techniciens, c'est une évidence. Je rappelle pour celles et ceux qui nous écoutent, au-delà de cet hémicycle, que le budget, les orientations budgétaires d'abord, c'est une discussion générale où on décide ce que l'on compte faire pendant l'année.

Le budget c'est une projection, c'est le moment où on dit : « voilà comment je vais ou je compte gérer les recettes et les dépenses que je dois engager dans cette année ». Et puis le compte administratif, c'est le juge de paix, comme cela a été dit. Pourquoi ? Parce que c'est la réalité de ce qui a été effectué, confirmé par le compte de gestion, à la virgule près, qui, lui, est élaboré par le payeur.

Donc, pour nous, les choses sont claires. Ce que nous avons dit au moment du DOB, ce que nous avons dit au moment du budget, de la situation respective des trois collectivités et de l'impact de ce qui a été décidé, notamment en 2017, sur la nouvelle Collectivité de Corse au 1<sup>er</sup> janvier 2018, eh bien, aujourd'hui, est confirmé par les comptes administratifs qui, eux, ne mentent pas, qui, eux, ne présentent pas la vérité sur un jour partiel ou orienté, et vous le savez très bien, parce que vous êtes un élu expérimenté.

Donc, je dirai simplement, et je termine, vous savez très bien que nous nous respectons profondément, et comme homme, et comme élu. Vous savez très bien qu'il y a chez moi ni rancœur, ni haine contre quiconque, et surtout pas contre vous, ou contre qui que ce soit dans cette île, ou ailleurs, au contraire.

Vous savez très bien que je respecte profondément et les élus et les fonctionnaires, et notamment les fonctionnaires des trois collectivités qui ont fusionné. Et de la même façon, qu'il ne saurait être question de

considérer que parce que vous étiez président, vous avez à assumer seul ce que vous faites, avec un certain panache, la charge et les conséquences des décisions qui ont été prises, dans le cadre de la mandature. Vous avez rappelé que vous n'aviez pas une simple majorité, vous n'aviez pas une majorité absolue, vous aviez une unanimité.

Donc, ceci étant, le compte administratif démontre qu'un certain nombre de décisions qui ont été prises ont eu des conséquences très lourdes et très négatives. Je note au passage que, parce que nous sommes amis et parce que nous nous respectons, vous portez aussi contre nous des attaques qui pourraient être considérées comme blessantes ou déplaisantes. Je ne parle pas des souvenirs villageois, vous les réglerez entre vous. Je ne parle pas des taquineries, nous reprochant d'être des juges alors que nous avons été toute notre vie des avocats et que nous le restons fondamentalement, y compris, s'il devait s'agir demain de trouver des arguments pour vous défendre (et nous n'en manquerions pas) mais, par exemple, dire que nous avons exercé les compétences qui nous ont été conférées par la loi, dans les ports, pour accueillir des migrants, c'est prendre le risque d'entretenir une confusion au relent de polémique sur une question qui est infiniment complexe, à propos de laquelle, je crois, nous avons eu, le président de l'Assemblée de Corse, moi-même et, avec nous, l'ensemble de la majorité territoriale, une position sur le plan des principes dont je suis certain qu'elle est largement partagée, y compris par les élus de l'opposition.

Alors moi, je n'irai pas plus loin, Président, parce que le compte administratif est derrière nous. Les conséquences des choix qui ont été faits, nous avons commencé à les gérer et à les dépasser.

Ce qui nous intéresse à nous, ce n'est pas hier. C'est, bien sûr, aujourd'hui mais c'est surtout demain, et les choix que nous faisons, nous les faisons en ayant à l'esprit que les décisions que nous prenons, en matière d'argent public, engagent tous les Corses. On ne réfléchit pas, à l'échelle du Conseil départemental de Corse-du-Sud, du Conseil départemental de Haute-Corse, de la Collectivité territoriale. Cela n'existe plus.

Aujourd'hui, il y a une Collectivité de Corse, avec des fonctionnaires et des agents qui sont partie prenante, à égalité de droit et de devoir, dans cette institution, il y a les agences et les offices, il y a la Corse, il y a le peuple corse qu'il faut servir et défendre, et c'est ce que nous nous employons à faire, et je ne doute pas, qu'à votre façon, vous souhaitiez le

faire aussi. En ce qui nous concerne, vous ne nous trouverez jamais sur le terrain de la polémique mais toujours sur celui de la défense de l'intérêt général.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Sur la question des migrants, outre ce qui vient d'être dit, nous aurons l'occasion de nous exprimer, les uns et les autres, vous également, à l'occasion de l'examen de la motion de notre collègue ORSUCCI. Ce sera donc lors de l'examen des motions, j'espère le plus tôt possible et pour cela, il faudrait que nous puissions avancer.

Donc, nous allons commencer par voter, par mettre aux voix le compte de gestion, puis le compte administratif.

Donc, je demande au Président LUCIANI de quitter l'hémicycle.

**(M. Pierre-Jean LUCIANI quitte l'hémicycle)**

#### Le compte de gestion

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

[Le compte de gestion 2017 du département de la Corse-du-Sud \(CD2A\) est ADOPTE.](#)

#### Résultats du vote :

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane », Mme Chantal PEDINIELLI (« Per l'avvene »), « La Corse dans la République » (-1)

**Non-participation** : « Per l'avvene » (-1)

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République »)

Le Compte administratif

Qui est « pour »? Qui est « contre »? Qui s'abstient? Non-participation ?

Le compte administratif 2017 du département de la Corse-du-Sud (CD2A) est ADOPTE.

Résultats du vote :

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « La Corse dans la République » (-1), Mme Chantal PEDINIELLI (« Per l'avvene »)

**Non-participation** : « Per l'avvene » (-1), « Andà par dumane »

**Absent** : M. Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République »)

On peut faire revenir les présidents dans l'hémicycle.

Nous pourrions examiner, avant d'interrompre (ce serait très bien) de manière cette fois plus brève, la défunte Collectivité territoriale de Corse.

**(Brouhaha)**

**Rapport n° 2018/E5/185 : Compte de gestion 2017 de la Collectivité territoriale de Corse**

**Rapport n° 2018/E5/165 : Compte administratif 2017 de la Collectivité territoriale de Corse**

**M. Jean BIANCUCCI**

J'avais, comme c'est l'habitude bien entendu, un certain nombre de remarques préalables à la présentation du CA 2017. Etant donné l'évolution des débats et ce qu'on vient d'entendre, je ne ferai pas de commentaires, j'irai directement aux chiffres, mais quand même !

Le rapport qui vous a été fourni présente, et c'était un engagement fort, une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement. Elles s'élèvent à 933 M€ alors qu'elles étaient de 1,80 milliard en 2016, soit un différentiel (je parle fort, comme ça, ceux qui sont sourds m'entendent) de moins 13,6 %.

Les dépenses réelles, ensuite on verra le delta, s'élèvent à 657,8 M€ Elles sont en baisse de 10 % pour un volume financier de moins 74 M€ Bien entendu, le delta se fait par rapport à 2016.

Il faut retraiter le montant des arriérés et, à ce moment-là, les dépenses constatées sont à hauteur de 625,3 M€, ce qui caractérise une baisse de 10,5 millions, soit 1,63 %.

Après retraitement du montant des arriérés 2016, les dépenses constatées sont à hauteur de 635,5 M€. On peut constater, à la fois, une baisse des dépenses d'investissement, à hauteur de 10,8 millions, et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Le niveau d'investissement est néanmoins maintenu bien que l'année ait été clôturée à la fin novembre. Le montant des dépenses réelles d'investissement est à hauteur de 192,5 M€. Il est, bien entendu, en baisse, à hauteur de 10,8 millions.

On peut constater aussi une stabilité des dépenses de fonctionnement en dehors de la compétence « transport » qui se situe à un niveau de 442,8 M€, soit une légère augmentation qui correspond à

300 000 € Donc, le différentiel n'est pas extraordinaire. On peut donc considérer véritablement qu'il y a une stabilité des dépenses.

Le cap que l'on s'était fixé à partir de janvier 2016, et surtout après avoir pris connaissance de l'état des finances, le cap en matière de réduction des charges est donc maintenu. On peut considérer, mais je crois que ça sera fait par d'autres, je l'espère, qu'il y a une gestion maîtrisée de la masse salariale. Je vous donnerai, Président, les détails, si on me les demande.

On peut constater aussi, dans le même ordre, une baisse des dépenses, encore une fois, à caractère général qui s'inscrit dans la durée à une hauteur de moins 6,5 M€ (ce qui n'est pas mal) et sur les 2 années. Elles enregistrent, en 2017, une baisse de 11 %. C'était quand même à signaler.

Je peux vous donner, si vous me le demandez tout à l'heure, les économies réalisées sur un bon nombre de postes, mais on va aller un peu plus vite.

Toutes les mesures qui ont été prises en matière de gestion vont nous permettre de reconstituer une épargne très largement suffisante qui contribuera, à hauteur de 60 %, au financement des investissements, soit plus 6 points par rapport à 2017.

On a des recettes de fonctionnement qui sont arrêtées à 602 M€ et, là aussi, on a une augmentation qui est de 8,24 % pour une hauteur, au niveau financier, qui est de 45,850 M€

Les résultats au niveau budgétaire, je l'ai dit et je me répète, sont le fruit, aujourd'hui, d'une gestion maîtrisée et assainie. Le résultat de clôture s'établit à 21,760 M€ Il est en augmentation, je vous demande d'être attentifs, de l'ordre de 164,66 %. C'est considérable. Il découle du résultat excédentaire du fonctionnement et s'établit à 120,593 M€

Bien entendu, la reconstitution des marges de manœuvre que nous avons aujourd'hui est le fruit, je le répète, d'une gestion particulièrement rigoureuse et maîtrisée, notamment en matière de charges de fonctionnement. Les ratios financiers, et je peux y revenir dans le détail, s'inscrivent dans le cadre prospectif que nous avons annoncé.

Le besoin d'emprunt, il faut le signaler, est ajusté suivant le besoin de consommation des crédits. L'emprunt 2017, qui a été provisionné à hauteur de 58,6 M€, a été calibré au plus juste et a été mobilisé à hauteur de 19,9 M€

Le financement des dépenses d'investissement relève d'un schéma classique avec un retour, là aussi c'est à signaler, à une structure budgétaire beaucoup plus dans les normes, avec 12 % d'emprunt, 28 % de recettes sectorielles, le FCTVA et 60 % d'autofinancement, on en a déjà parlé.

Je vais essayer de commencer à conclure pour ce compte administratif. On peut remarquer, j'espère que cela se fera dans tous les rangs de notre hémicycle, un assainissement des comptes et le redressement de la situation budgétaire que l'on avait constatée défailante en janvier 2016.

Malgré deux exercices quand même atypiques, pour le signaler, et les fameux 100 M€, la fusion des trois collectivités, les résultats obtenus aujourd'hui, je le dis haut et fort, sont conformes à ceux annoncés par l'Exécutif en 2016.

On peut donc constater un budget sincère, un engagement confirmé. Vous avez pu constater aussi que nous avons eu la volonté de ne pas actionner le levier fiscal afin, justement, de ne pas pénaliser la consommation des ménages. La priorité a été donnée aux investissements avec 410 M€ injectés dans l'économie de la Corse, soit 205 M€ sur toute la mandature. C'est nettement supérieur à la moyenne réalisée sur les trois exercices précédents.

Je ne décline pas les politiques, vous avez eu les éléments, je vais en venir, Président, et là je coupe court, au résultat de fonctionnement qui est de 128 815 321,35 € Le solde de la section d'investissement est de moins 107 055 466,75 €

Le résultat des comptes est de + 21 759 854,60 €

J'en ai terminé.

### **Le Président TALAMONI**

M. le Conseiller exécutif, je crois que si l'on met bout à bout toutes vos interventions sur les différents rapports, on est largement au-delà de l'heure que vous nous aviez annoncée. On ne vous en voudra pas ! Il y a un rapport de la Commission des finances et, là aussi, la synthèse est bienvenue.

### **Mme Anne TOMASI**

Je vais essayer, M. le Président.

**M. Xavier LACOMBE** a souligné une présentation claire et réaliste concernant les chiffres, mais peut-être un peu trop idyllique concernant l'interprétation.

Sur la forme, il regrette une comparaison tantôt sur l'année 2017, tantôt sur la mandature.

Concernant la sincérité des comptes, il estime que c'est la moindre des obligations que l'on puisse attendre d'une collectivité comme la nôtre.

Enfin, il regrette que certaines recommandations de la Cour régionale des comptes ne soient pas toutes suivies.

**M. le payeur de Corse** a souhaité formuler deux observations et une recommandation.

Première observation, sans interprétation aucune et par pure analyse des chiffres, il soulignait l'amélioration concrète de la situation financière de la Collectivité, notamment par la capacité d'autofinancement et le résultat de fonctionnement.

Sa deuxième observation concerne l'amélioration du fonds de roulement, conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Sa recommandation porte sur la poursuite de l'amélioration de la comptabilité patrimoniale.

**M. Hyacinthe VANNI** a souhaité, à la lumière des rapports présentés ce jour, constater l'existence de deux mondes que l'on voit à

travers les rapports présentés précédemment. Il a constaté que ce compte administratif valide le sérieux et le travail avec lesquels la majorité territoriale de la précédente mandature a affronté les difficultés.

**Le président ARMANET** souligne une présentation conforme aux engagements de la majorité, notamment avec les bons indicateurs présentés par le payeur de Corse.

**M. Jean BIANCUCCI** reconnaît que la majorité peut être de parti pris, mais que l'opposition l'est également. Il reconnaît, par contre, que les chiffres sont objectifs.

Il remercie le payeur de Corse de reconnaître la validité de la présentation de l'Exécutif.

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande. M. ORLANDI.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

Je souhaitais intervenir, à l'issue de la présentation du document budgétaire des trois collectivités, sans aucun esprit polémique parce qu'on est tous là pour récupérer des situations antérieures que l'on n'a pas forcément choisies, ou pour lesquelles on aurait peut-être orienté différemment notre action. Il faut peut-être fermer la page des trois anciennes collectivités, analyser, avec le recul nécessaire, les chiffres qui nous sont présentés, pour partir sous les meilleurs auspices avec la nouvelle Collectivité de Corse.

J'ai noté, outre les chiffres, des propos qui m'ont satisfait. Lorsque j'ai entendu hier, notamment au moment des questions orales, le président de l'Exécutif rappeler la nécessaire solidarité face aux grands enjeux, j'y souscris totalement. Lorsque j'ai entendu notre collègue et ami, Xavier LUCIANI, saluer le travail de ses prédécesseurs, Jean BIANCUCCI a pu le faire également ce matin, je dois dire que c'est une inclination qui a été suffisamment rare pour être aujourd'hui appréciée et ne plus être dans

la stigmatisation de ce qui a été fait par le passé, qui devient d'ailleurs un argument qui commence à être usé et qui, en même temps, met souvent de manière injuste des élus, des agents qui se sont engagés consciencieusement, honnêtement et avec efficacité dans leurs missions, dans des situations qui ne sont pas agréables, qui ne correspondent pas à la réalité.

Ce nouvel état d'esprit, je l'apprécie et je le salue.

On ne va pas refaire indéfiniment le même débat, le débat technique qui, d'ailleurs, lasse. Les chiffres, en effet, sont là. Ils ont été présentés et proposés par la Collectivité de Corse, probablement par le cabinet que vous avez l'habitude d'utiliser. C'est un cabinet sérieux, mais qui répond à une commande. Donc, l'interprétation peut être vécue de manière un peu différente.

Permettez-moi de revenir sur quelques points pour essayer d'apporter une contribution au débat.

Concernant les trois collectivités, en matière d'investissements, la Collectivité de Corse affiche un déficit (permettez-moi d'arrondir les chiffres, on ira plus vite) de pratiquement 51 M€, avec un emprunt contracté de 22,477 M€ pour 73 M€ d'investissements réels (parce que c'est le compte 21 et le compte 23 qu'il faut prendre).

Le Conseil départemental de Corse-du-Sud affiche un excédent de 3,580 M€ avec un emprunt de 26,5 M€ pour 35 M€ d'investissements réels.

Le Département de la Haute-Corse affiche un déficit, en section de fonctionnement, de 3,7 M€. Je rappelle, au passage, que nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis 4 ans, avec 35 M€ d'investissement réel, ce qui a pu paraître important mais je crois qu'on a eu l'occasion d'expliquer ces montants. Je crois aussi que le monde économique a pu apprécier l'investissement du Département de la Haute-Corse dans ce qu'il a apporté dans leur soutien.

Un constat simple, l'investissement réel des deux départements est de pratiquement 70 M€. Celui de la Collectivité territoriale est de 73 M€. On est, en gros, pas loin de 49 % des investissements au plan

régional, en rappelant également que les départements n'avaient pas la maîtrise de fonds spéciaux (PEI, FEDER, ...).

Un constat, M. le Président, les dépenses d'investissements ont baissé avec un déficit. Je crois que s'ils avaient été du même niveau que les années précédentes pour la CDC, le déficit aurait été plus important.

Vous avez (et vous ne l'avez pas inventée, vous l'avez jute reprise à votre compte) utilisé une technique comptable qui est tout à fait autorisée mais qui doit être éclairée pour comprendre certaines articulations budgétaires. Vous avez utilisé abondamment la technique de la neutralisation des amortissements...

### **Le Président TALAMONI**

...Excusez-moi, là, il y a un brouhaha, je ne sais pas ce qu'il se passe au-dessus... Il convient peut-être de fermer les portes si elles sont ouvertes. On n'entend pas notre collègue. Vous avez la parole.

### **M. François ORLANDI**

Merci. Donc, vous avez utilisé la technique de la neutralisation des amortissements. Je rappelle que, normalement, elle s'applique aux investissements considérés comme en perpétuelle demeure, c'est-à-dire ceux qui sont sur des temps très longs, style établissement scolaires, ports, etc.

La technique permet de dégager des volumes en crédit, mais sans moyens financiers réels. Je répète, ce n'est pas vous qui l'avez instaurée à la Collectivité, vous l'avez juste reprise parce que, budgétairement, ça présente une utilité. On crée des recettes de fonctionnement sans qu'il y ait un effet en trésorerie mais ça permet d'équilibrer, budgétairement, les budgets.

On peut donc, de la sorte, engager des opérations qui ont, certes, un support budgétaire mais qui n'ont pas les liquidités suffisantes. On se rend compte, ici, que la perception de la DCT, en début d'année, joue un rôle d'amortisseur important et particulièrement intéressant pour la Collectivité de Corse grâce à cela.

Donc, Collectivité de Corse, une collectivité où les amortissements sont neutralisés à 84 %. C'est énorme et le jour où il va falloir réintégrer, cela va probablement créer quelques difficultés.

En section de fonctionnement, la Collectivité de Corse affiche un excédent d'un peu plus de 120 M€ Là encore, on se rend compte que les 98 M€ de neutralisation représentent une incidence particulièrement importante. Je fais jute remarquer, sans me permettre de porter le moindre jugement sur la gestion du Département de la Corse-du-Sud, que l'excédent de 12 M€, cette année, est également constitué par 11 M€ qui ont été neutralisés. Le total des neutralisations pour le Département de Corse-du-Sud est de 24 M€ sur 125 M€ d'amortissements total. C'est tout à fait convenable, à comparer aux 84 % de la Collectivité de Corse.

Le Département de la Haute-Corse, lui, affiche un excédent beaucoup moins important, 8,5 M€ Vous constaterez qu'il n'y a pas de neutralisation.

Concernant la masse salariale, la Collectivité de Corse affiche un montant de 65 M€ Il faudrait, là aussi, rapprocher ce qui n'est pas pris en compte directement dans les comptes de la Collectivité de Corse. Mais les charges représentées par les frais de personnels des agences et offices, qui sont financés à hauteur de 54 millions par la Collectivité de Corse, les frais de personnels représentent entre 70 et 85 % selon les agences. Ça représente une incidence de 38 M€ en masse salariale. Donc, une augmentation de 4,78 %.

Le Département de Corse-du-Sud, un peu plus de 73 millions, une augmentation de 8,33 %. Le Département de la Haute-Corse, un peu plus de 55 millions, une augmentation de 2 %.

Je vais passer aux résultats cumulés d'exécution.

Vous avez indiqué que la Collectivité de Corse affichait un excédent de 21,8 M€ (permettez-moi, là aussi, d'arrondir). Là encore, on comprend l'importance de la technique de neutralisation.

Le Département de la Corse-du-Sud : 18,3 et quelques M€ (même constat). Le Département de la Haute-Corse : un maigre 3,7 M€ sans neutralisation.

On constate (et j'avoue avoir du mal à comprendre, sauf erreur de ma part mais, là, mes compétences en la matière sont insuffisantes) que le montant total de neutralisation pour la Collectivité de Corse serait de 547 M€ pour un montant, en amortissement, de 545 M€. Quelque chose m'échappe, mais c'est presque un point de détail.

Je le disais, le Département 2A : pratiquement 126 M€ d'amortissements, 23 M€ de neutralisation. Le Département 2B : un peu moins de 120 M€ d'amortissement, pas de neutralisation.

Si nous avons donc utilisé cette technique, nous aurions affiché (en reprenant la proportion du 2A qui est tout à fait acceptable) 22 M€ d'excédents supplémentaires.

En matière de trésorerie, la Collectivité de Corse affiche un montant de 45,6 M€, c'est important. Là encore, il y a une petite différence avec le bilan synthétique (elle est très faible) de 5 000 €, mais c'est peut-être un chiffre à rectifier.

Je reviens sur le rôle important de la DCT. Elle est prévue pour, elle est utilisée à juste titre, comme les emprunts à court terme qui sont remboursés mais qui témoignent de la situation de la trésorerie et ce dont elle dépend. Cette trésorerie, vous remarquerez qu'elle doit respecter des engagements à court terme, à hauteur de 57 M€. On n'a pas le détail, mais on fait totalement confiance sur ces montants.

Les créances à recouvrer sont de 54 M€. Théoriquement, c'est insuffisant. Si on prend en compte, dans ces créances à recouvrer, un certain nombre de créances que l'on pourrait qualifier de douteuses ou de plus ou moins fragiles, grosso modo 20 M€, on voit que la situation de trésorerie peut s'analyser comme relativement tendue.

Le Département de Corse-du-Sud affiche une trésorerie de plus de 14 M€, une dette à court terme de 1,3 M€ et pour compenser, des créances diverses à hauteur de 11 M€. Sa situation financière, en matière de trésorerie, est donc tout à fait solvable.

Le Département de la Haute-Corse, lui, affiche un montant en trésorerie de 872 000 €, c'est peu, avec une ligne de trésorerie qui a été utilisée en cours d'année, sur laquelle il reste à rembourser 2,5 M€ (ce qui a été fait en tout début d'année 2018). Mais, je rappelle qu'il n'y a pas de

recours à l'emprunt depuis 2014, avec cette volonté de maîtriser les budgets, comme ça a été salué, et je vous en remercie.

Je dois également à la vérité de dire que la dette à court terme du Département de la Haute-Corse, au 31 décembre, était de 7 M€ et qu'elle n'était compensée qu'à hauteur de 5,7 M€. Donc, un manque à gagner de 1,3 M€ qui a été très certainement compensé en début d'année puisque nous n'avions pas intégré ni les DMTO, ni les recettes sur les tabacs qui étaient estimées à 1,4 M€. Donc, l'équilibre était atteint.

Un dernier point sur la dette. Je ne vais pas revenir, encore une fois, sur les emprunts toxiques. Le président BIANCUCCI a évoqué une rencontre téléphonique qui, d'après ses hochements de tête, tout à l'heure, ne s'est peut-être pas avérée aussi positive que l'on attendait, en tout cas, aussi conforme aux engagements du ministre. Mais je crois que lorsqu'un ministre s'engage, je parle bien sûr du fonds de soutien, il est de son devoir de respecter. Enfin, si l'Etat ne respecte pas ses engagements dans un domaine comme celui-ci, et comme dans d'autres d'ailleurs, c'est particulièrement dangereux. A nous, donc, de faire en sorte que ce qui a été dit officiellement, soit respecté.

Donc, dans la situation que nous connaissons, au 1<sup>er</sup> janvier, sur le montant total de l'encours de dette de 810 M€, la Collectivité porte 76 %, le Département de la Corse-du-Sud : 10 %, le Département de la Haute-Corse : 13,5 %. Mais, là encore, je crois que l'histoire a son importance. On pourrait la décliner à la lecture de certains chiffres, à l'analyse des réserves des trois collectivités où des excédents de fonctionnement qui sont capitalisés. Le département 2B (c'est loin maintenant) remonte dans les années 70-76 avec, au départ, une nécessité de tout reconstituer puisque les éléments qui faisaient, en quelque sorte, le fonds de commerce du Département de la Haute-Corse sont restés en Corse-du-Sud. La Collectivité de Corse a vu sa naissance en 1983 s'agrémenter de dotations beaucoup plus importantes et donc, l'histoire du Département de la Haute-Corse est forcément différent.

Ce que je veux retenir de tout à fait positif, et que j'ai entendu, c'est qu'il est temps de cesser de regarder dans le rétroviseur. Il n'est pas que de le dire, je crois qu'il faut maintenant le faire, c'est dans notre intérêt, dans notre devoir parce que nous sommes là pour servir la Corse. J'en veux pour preuve les discussions que nous avons souvent, en dehors de

l'hémicycle, qui sont peut-être moins teintées ou moins conditionnées par la présence des médias, qui sont beaucoup plus consensuelles. Hier, nous avons eu une réunion de commission pour trouver, sur des points précis, concrets, sur des rapports et des motions, des points de convergence qui ont été trouvés. Je crois que c'est dans cet esprit-là que nous devons continuer à travailler, cesser les vaines polémiques, arrêter peut-être les « magagnes » (comme on dit à Bastia) et se mettre plus sérieusement, solidairement, et de manière tout à fait pacifiée au travail dans cette Collectivité pour laquelle nous avons beaucoup plus de responsabilités que nous l'imaginons.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Vous avez la parole. Vous savez qu'il est tard, donc...

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Je vais être rapide, vu l'heure tardive.

Quelques mots, maintenant que les trois collectivités sont passées.

D'abord, pour rebondir et bien prendre, je pense pour nous tous, acte du fait que nous allons être dans l'aventure d'une nouvelle collectivité. On a assez parlé des anciennes, il est temps d'en finir et, aujourd'hui, il faut que nous arrêtons de penser que cette nouvelle collectivité, c'est l'addition des trois autres. Les trois autres, c'est le passé et à nous de bâtir, j'ai envie de dire, en ne partant plus que de la nouvelle Collectivité de Corse.

Un mot sur ce qu'a présenté Jean BIANCUCCI, où j'ai quand même retenu la maîtrise des éléments de fonctionnement qui sont à mettre en corollaire de certaines capacités à améliorer, en tout cas ce que j'appellerai, le fonds de roulement.

Un autre élément qui me semble très important pour le futur, et qui sert de corollaire, c'est que pour la Corse, la commande publique qui sera issue de cette nouvelle collectivité est un enjeu majeur. Je ne parlerai pas simplement de l'investissement, j'irai droit au but, avec la commande publique. C'est vraiment le régulateur de nos entreprises et, pour beaucoup, de TPE, de PME. C'est sans doute une responsabilité énorme qui pèse sur nous.

Quand on a dit cela, que dire de plus ?

Il va falloir... et là, je me retourne encore vers Jean BIANCUCCI, je pourrais aussi saluer le travail de Nanette MAUPERTUIS, je pense que nous allons être dans une obligation de sortir une feuille de route au plus tôt. Je pense, notamment, aux infrastructures routières, vu le volet, aujourd'hui, qui incombe à la nouvelle Collectivité en matière de linéaire de route, on parle de plusieurs milliers de kilomètres. Je ne parle pas de voies ferrées parce que mon collègue Hyacinthe VANNI est déjà dans cet aspect de feuille de route.

Je voudrais parler de ce qui est un élément fondateur de cette nouvelle Collectivité, c'est-à-dire que nous allons être dans l'obligation de sortir, ce que j'appellerai vulgairement, un nouveau schéma directeur des routes de Corse dans lequel les priorités devront être dévolues et définies, dans lequel les investissements majeurs devront être choisis.

Nous savons tous qu'il y aura des contraintes budgétaires. Donc, on ne peut pas avancer à vue. Il y a sans doute une vraie planification à mettre en œuvre, une planification pluriannuelle. Je pense que se mettre assez rapidement sur ce genre de document est vraiment une tâche très importante pour nous et qui conditionnera, sans doute, ce qu'on attend de nous.

Ce qu'on attend de nous, c'est un peu, j'ose le mot, ce qu'on attend de vous, MM. et Mmes de la majorité, c'est d'être des visionnaires, c'est de savoir ce que devra être la Corse en 2021, et peut-être en 2025. Pour savoir ce qu'il doit se passer, il faut le planifier et il faut en débattre.

Je pense que les enjeux sont trop importants pour que la navigation à vue... je ne dis pas que c'était le cas, je dis simplement que la navigation à vue est à exclure, à proscrire. C'est une navigation avec un cap qui, sur des sujets aussi importants que ceux que je viens d'annoncer, doit être de mise. Je vous mets tous à l'aise puisque j'ai pris comme référence ce qu'a fait Mme MAUPERTUIS sur la feuille de route, au niveau de l'Agence du tourisme, et ce qu'a fait Jean BIANCUCCI, hier, pour son AUE. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Oui, cher collègue, vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Je vous rassure, je serai bref. Beaucoup de choses ont été dites, aussi bien par notre collègue François ORLANDI, je ne reprendrai pas les chiffres (puisque nous sommes d'accord sur ce qui a été dit) ni même ce qu'a dit François-Xavier. Tout simplement, j'interviendrai de façon dépassionnée, objective.

Depuis 2015, nous avons vécu l'année 2016 avec la stigmatisation des arriérés, certes, une grande partie de vérités, mais je pense que, de manière générale, on a forcé sur le trait.

Aujourd'hui, année 2017, on accentue avec l'agrégation du Département et les résultats des deux départements, plus, peut-être, l'un que l'autre. Je ne rentrerai pas dans cette polémique et je dirai très sagement, si vous me le permettez, pour regarder sereinement vers l'avenir, il faut savoir dépasser le passé.

Je crois qu'il est temps de s'inscrire dans une démarche. Les deux ans écoulés ont été ce qu'ils ont été. Ne revenons pas là-dessus, ça ne sert à rien.

Aujourd'hui, on est à l'œuvre pour la Corse, pour les Corses, pour les années à venir. Ce qui vient d'être dit, je pense qu'il est grand temps... peut-être que cela n'a pas pu être fait ces deux dernières années. On peut comprendre la charge de travail, même si je pense qu'on aurait pu programmer les choses différemment et anticiper un peu mieux cette nouvelle Collectivité pour 2018. On ne peut pas tout faire. Ce n'est pas un jugement, ni même une critique, c'est juste un constat. Je pense qu'aujourd'hui, si on doit installer les choses pour les quatre, cinq ou six ans à venir, c'est-à-dire 2018, 2023, 2024, 2025, cela peut être discuté.

Je crois qu'il est véritablement grand temps (au-delà des chiffres et des ratios, des critères financiers) aujourd'hui, de donner vraiment un indicateur, un axe en fonction de ce que l'on souhaite pour l'avenir, de ce que l'on souhaite réaliser, de ce que l'on pourra réaliser avec des négociations qui peuvent être menées avec les différents partenaires, bien évidemment et qui, au cours des années, pourront aussi évoluer.

Je vais séparer mon intervention en deux temps. Sur le fonctionnement, dans un premier temps. Effectivement, 2016, un objectif qui a été mis en place. Globalement, on peut dire que sur les charges de fonctionnement, de manière globale, ça a été tenu. On pourrait faire mieux, notamment sur certaines charges structurantes, on peut faire encore des économies. Je crois que l'on peut faire mieux encore.

Mais, force est de constater, et je le dis très tranquillement et bien heureusement, ça a été tenu et les résultats sont là. On voit bien que, même sur les augmentations, de manière générale sur les charges de fonctionnement, ça a été maîtrisé compte tenu, j'oserais dire encore une fois, qu'on peut faire mieux les années suivantes et nous attendons patiemment l'année qui va s'écouler. Nous verrons le résultat au compte administratif. Je l'ai déjà entendu plusieurs fois ce matin : ça sera le juge de paix en 2019.

Voilà, ça, c'est dit en ce qui concerne le fonctionnement. Même si les charges de personnels sont en hausse (ça a été dit par mon collègue François ORLANDI, + 2,4 millions) là aussi, quelques efforts auraient pu être faits.

Du côté de l'excédent, aujourd'hui, presque 121 M€, on retrouve la situation de 2011.

Là-dessus, je reviendrai un peu, de manière générale, sur la situation catastrophique annoncée en 2016, celle qui est compliquée sur 2017. J'ai l'impression qu'il y a eu comme un tour de magie qui s'est opéré parce qu'on était au bord du gouffre et, d'un seul coup, aujourd'hui, on annonce des chiffres plus que vertueux, une situation... je m'en réjouis même si cela, à mon avis, reste virtuel. Je crois que François ORLANDI l'a bien expliqué, en 2016, ça allait très mal ; au CA 2017, les choses vont très bien et la Collectivité se porte bien. Je reste très prudent sans porter de jugements ou rentrer dans la polémique. Attendons de voir l'année 2018 qui va s'écouler et le CA 2019.

Sur l'investissement, force est de constater (sans reprendre les propos de mon collègue, encore une fois, qui m'a devancé) qu'il y a eu une baisse dans les investissements. On peut considérer que les deux départements ont investi autant que la Collectivité de Corse et ils ne représentent qu'un quart de la dette de l'ensemble de notre Collectivité.

Donc, ça aussi, c'est à souligner et je crois que là, véritablement, la vraie question se pose.

Aujourd'hui, nous le savons, dans notre économie insulaire, à travers tous les efforts déployés par les offices, par l'ADEC, par les chambres de commerce, d'industrie et autres, on sait très bien que notre économie insulaire vit, en grande partie, avec l'argent public. Si la Collectivité de Corse aujourd'hui (par avant on pouvait dire les deux départements) n'investit pas et n'injecte pas de l'argent dans le circuit, nos entreprises qui sont déjà en souffrance puisqu'il y a, on l'a bien senti cette année (certains parlent de sentiment, de ressentiment, moi je parlerais de réalité)...parce que, aujourd'hui, pour nos entreprises, l'avenir est incertain et des efforts devront être faits.

Si l'on compare la capacité du désendettement (encore une fois, on revient au niveau de 2013, 4,4 années, 4,3 années) on peut considérer que ces ratios paraissent satisfaisants, je dis bien paraissent. Mais, en tout état de cause, je crois que le plus dur est à venir pour l'ensemble des Corses et l'ensemble des entreprises en Corse. Merci de votre attention.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Oui ? Une explication de vote.

### **M. Pierre GHIONGA**

Une explication de vote très courte. Je vais voter pour votre compte administratif comme j'ai voté pour les comptes administratifs du CD 2A et du CD 2B. Ce vote ne vaut pas approbation des politiques menées, à l'exception de celle du CD 2B dont je faisais partie dans la majorité, bien entendu.

C'est un vote d'enthousiasme pour la Collectivité unique pour laquelle j'ai milité depuis mon entrée en politique en 2001. J'espère que mon enthousiasme ne sera pas déçu en 2019 au vote du CA. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Acceptons-en l'augure. Oui, Pierre-Jean LUCIANI a la parole.

**M. Pierre-Jean LUCIANI**

Comme vous avez voté pour mon CA alors que vous étiez « contre », *faraghju a listessa cosa*, je voterai « pour », alors que je suis « contre ».

**Le Président TALAMONI**

Va bè, hè logica finalmente !

**M. Xavier LACOMBE**

Très rapidement, suite à notre intervention, nous voterons contre ce compte administratif.

**M. François ORLANDI**

Explication de vote également. On votera pour le compte de gestion parce que c'est l'approbation des comptes du payeur et nous ne participerons pas, comme précédemment, au vote du compte administratif parce que ça concerne une collectivité dans laquelle aucun membre de notre groupe n'appartenait. Mais nous avons la même confiance dans cet avenir que nous voulons construire tous ensemble.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Un mot de Jean BIANCUCCI et puis nous passons au vote.

**M. Jean BIANCUCCI**

J'aurais pu répondre à chacune de vos interventions. J'ai pourtant été précautionneux, mais je ne le ferai pas quand même.

Un mot, je crois que les interventions ont été mesurées, même s'il peut y avoir quelques critiques et c'est tout à fait normal. Je pense qu'il faut augurer, pour les années qui viennent, cette nécessité de retrouver ensemble cette volonté de travailler et de faire en sorte que la Corse se développe comme elle doit se développer. Merci.

## Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Sur ces paroles d'espoir et d'avenir, je mets aux voix le compte de gestion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

## **Le compte de gestion 2017 de la Collectivité territoriale de Corse est ADOPTE**

### Résultats du vote :

« **Pour** » : « Femu a Corsica » (-1), « Corsica libera » (-1), « Andà per dumane », MM. Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République ») ; **Abstention** : « La Corse dans la République » (-2) ; **Non-participation** : « Per l'avvene » ; **Absents** : M. Jean-Jacques LUCCHINI (« Femu a Corsica ») et Pascale SIMONI (« Corsica libera »)

Je mets aux voix le compte administratif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

## **Le compte administratif 2017 de la Collectivité territoriale de Corse est ADOPTE**

### Résultats du vote :

« **Pour** » : « Femu a Corsica » (-1), « Corsica libera » (-1), MM Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI (« La Corse dans la République ») ; **Abstention** : « La Corse dans la République » (-2) ; **Non-participation** : « Per l'avvene », « Andà per dumane » ; **Absents** : M. Jean-Jacques LUCCHINI (« Femu a Corsica ») et Pascale SIMONI (« Corsica libera »)

À ringrazià vi assai.

Nous allons donc interrompre, mais auparavant une communication importante :

## COMMUNICATION / CUMMUNICAZIONE

### Le Président TALAMONI

À partir du 2 juillet, attention, nous dit-on, l'application Kbox peut dysfonctionner ! « Peut », le pire n'est jamais sûr.

Dans le cadre de la mise en place de la Collectivité de Corse, nous disposons d'un niveau numéro de SIRET. Cela nous oblige à modifier notre outil de gestion, de flotte d'iPad et de déploiement d'applications.

Ces modifications rendront l'usage de la Kbox impossible. Là, on est quand même beaucoup plus affirmatif que dans le titre, c'est beaucoup plus inquiétant, finalement.

Aussi, nous vous invitons, dès le 2 juillet, à déposer auprès du service compétent, votre iPad pour un nouveau paramétrage. Attention, cela est indispensable afin de recevoir les documents afférents à la prochaine session !

On va distribuer le document.

Pour Bastia, c'est M. Philippe PASQUIER. Pour Ajaccio, Laurina MAROSELLI et Valérie PETRETO. Vous avez les coordonnées, les numéros de téléphone sur le document qui va vous être distribué.

Merci. Bon appétit !

Le problème, c'est qu'il y a également une réunion du Parc qui est prévue pour 14 h. Donc, nous nous donnons rendez-vous dans l'hémicycle, à 15 h.

Ceux qui participent à la réunion du Parc ne mangeront pas évidemment, mais ça n'est pas grave !

**Mme Fabienne GIOVANNINI**

Il faut reprendre à 16 heures, sinon nous n'irons pas au Parc. Ou alors, il n'y aura pas de quorum.

**Le Président TALAMONI**

Le quorum, c'est la moitié des membres de l'Assemblée plus une voix, y compris les procurations. Donc, si nous sommes, en théorie, seize avec une procuration chacun, nous pouvons délibérer valablement.

Le dossier du numérique est très important, mais si nous disons 15 h, on m'a annoncé une réunion très courte du Parc.

La parole est à Petr'Antone TOMASI qui fait partie des dirigeants du Parc.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, simplement, au Parc, il n'y a pas de nécessité de quorum puisqu'il y a eu un problème de quorum lundi.

D'ailleurs, j'invite (et j'ouvre une parenthèse) celles et ceux qui ont milité pour que nous soyons plus d'une quarantaine d'élus de l'Assemblée de Corse à siéger au Parc, à venir ou, au moins, à transmettre des pouvoirs. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas eu le quorum lundi, premièrement.

Sur la réunion en elle-même, elle va être, en effet, courte. Donc, je vous propose qu'on puisse reprendre à 15 h.

**Le Président TALAMONI**

Elle est courte et elle ne nécessite pas de quorum parce que c'est la seconde.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Il y aura aussi communication sur le label, ce serait bien que les élus de l'Assemblée y soient au début. Mais à 15 h, je pense que c'est bon.

**Le Président TALAMONI**

Rendez-vous dans l'hémicycle à 15 h, sinon nous allons terminer tard.

S'il vous plait, la séance n'est pas levée ! Vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

M. le Président, excusez-moi, il me semble qu'il y a aussi une Commission « violence », mais à quelle heure et où ?

**Le Président TALAMONI**

14 heures, salle 2. Ah, on me dit non, la présidente va répondre.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

C'est une Commission conjointe entre la Commission « éducation sociale » et la Commission « problématique violence ». Je propose aux commissaires de la déplacer un peu, de façon à ce que tout le monde puisse déjeuner, 15 h.

**Le Président TALAMONI**

Non, 15 h, car nous commençons la séance de l'Assemblée.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

A 14 h 30, ça vous va ?

**Le Président TALAMONI**

14 H 30. C'est vrai qu'il y en a un certain nombre d'entre nous qui ne mangeront pas, ce n'est pas grave, une fois de temps en temps.

Rendez-vous à 15 h dans l'hémicycle.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, à la demande d'un certain nombre de commissaires, on propose de reporter la réunion à la prochaine session.

**Le Président TALAMONI**

Sage décision. La réunion de la Commission « violence » est reportée.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je rappelle que c'était une réunion qui devait analyser une motion.

**Le Président TALAMONI**

La motion sera reportée aussi. Bon appétit.

**La séance est suspendue à 13 h 45. Elle reprend à 16 h 25.**

### **Le Président TALAMONI**

Chers collègues, si vous voulez regagner vos sièges. Nous allons reprendre nos travaux. Rapport n° 195, un dossier très important. Le Président du Conseil exécutif va vous le présenter de manière la plus synthétique possible, compte tenu de l'heure avancée. Vous avez la parole.

## **AMENAGEMENT NUMERIQUE / ACCUNCIAMENTU NUMERICU**

**Rapport n° 2018/E5/195 : Choix du délégataire et à l'économie générale de la convention dans le cadre de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit de la Corse**

### **Le Président SIMEONI.**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Mmes et MM. les élus, Chers collègues,

Un rapport effectivement important. Je vais synthétiser au maximum mes explications, sachant qu'il a été largement présenté, notamment en présence d'Éric FERRARI et de François PIETRI, devant les commissions et, également, devant le CESEC qui a rendu un avis à cet égard.

Rappeler d'abord, mais nous le savons tous, combien les usages numériques se développent fortement (télévisions haute définition, partage de données, jeux en réseau, télétravail, soins à distance, multiplication des objets connectés, formation en ligne, autonomie à domicile, etc.). Tous ces nouveaux secteurs en pleine expansion représentent des opportunités formidables pour la Corse et particulièrement pour ses territoires, notamment ses territoires de l'intérieur et de montagne. Des potentialités, certes, mais pour l'instant, surtout, un retard et une fracture considérable.

Pour réduire cette fracture et rattraper ce retard, et pour projeter la Corse dans le XXIème siècle, le déploiement de réseaux de communication électronique de très haut débit est indispensable.

C'est en partie le cas pour les deux principales agglomérations de Corse, les fameuses zones AMII, couvertes par appel à manifestation d'intérêt, le grand Ajaccio et le grand Bastia, pas les pays amis, les zones AMII !

Mais tout reste à faire ailleurs et, parce qu'on en parle souvent, je laisse de côté le problème de la téléphonie, mais nous allons y venir rapidement, les zones blanches, les zones grises, etc. Mais c'est encore pire, si j'ose dire, en matière de très haut débit. On sait très bien qu'aujourd'hui, si on n'a pas accès au très haut débit, que ce soit par exemple pour l'école, pour les soins ou pour les entreprises, on ne peut pas fonctionner. Aujourd'hui, on ne peut pas fonctionner normalement dans la Corse de l'intérieur.

A côté de ces impératifs, en lançant, si vous en décidez ainsi, ce chantier du très haut débit, la CDC veut aussi relever un défi technologique, celui de passer de la technologie du cuivre, le service à haut débit de type DSL, au très haut débit avec de bout en bout, d'un point à l'autre de l'île, un réseau de fibre optique dit FTTH, un réseau qui va jusqu'à chaque abonné, FTTH étant l'acronyme « Fiber to the home », donc la fibre jusqu'à la maison, jusqu'à chaque foyer.

Un rappel rapide pour dire que l'aménagement haut débit de la Corse a connu une impulsion significative de la part de l'ancienne CTC, compétente en la matière entre les années 2000 et 2005 pour aboutir, en 2005, à la délégation de service public pour le réseau à haut débit de la Corse.

Une délégation de service public a été confiée à « Corsica haut débit », filiale à 100 % de la société Orange.

Une deuxième étape importante de ce développement a été, en 2006, constituée par l'acquisition de câbles sous-marins fibre optique entre Bastia et Menton. Cette acquisition a permis de supprimer le monopole sur les liaisons Corse-continent et de diminuer les tarifs de ces liens, d'environ 60 %.

En 2012, l'adoption du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique se voulait une première traduction concrète d'une stratégie volontariste en matière de haut et de très haut débit. La Collectivité territoriale de Corse affirmant, à l'époque, au moins au plan

théorique, sa volonté de jouer pleinement son rôle de chef de file de l'aménagement numérique de la Corse.

Cependant, car il y a un bémol, cette volonté affirmée dans le schéma directeur territorial ne s'est pas concrétisée et, notamment, entre 2012 et 2015. Ce qui devait être engagé, en termes d'amélioration du haut débit et du lancement du marché sur le très haut débit, ne l'a pas été, a été suspendu et a conduit donc à un retard important mais également à un risque de dégagement des crédits qui avaient été prévus à l'époque pour financer ces opérations.

Lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, au début de l'année 2016, dans le cadre de la Collectivité territoriale de Corse, nous avons érigé en priorité une politique : la relance de ce chantier du haut débit et du très haut débit.

Malgré les difficultés budgétaires re-évoquées brièvement ce matin, nous avons, dès le budget 2016 de la Collectivité territoriale, fléché 90 M€ autour de deux grands chantiers : l'amélioration du haut débit ADSL, notamment dans les territoires ruraux et montagne, et le déploiement du très haut débit autour de la fibre FTTH, comme je viens de vous le dire.

Deux délibérations importantes : la délibération du 29 juillet 2016 qui a approuvé la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique ; la deuxième, qui sert de support au contrat que nous vous proposons de formaliser aujourd'hui : la délibération en date du 16 septembre 2016 approuvant le principe du lancement de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau très haut débit pour la Corse.

Aujourd'hui, il y a un marché qui a déjà été attribué en vue de l'amélioration du haut débit et de la montée en débit, notamment là où il y aurait des trous dans la raquette, à compter de la fin de l'année 2018, pour un investissement de l'ordre de 20 M€. Le deuxième chantier, chantier structurant, stratégique, celui qui va s'ouvrir dès lors que vous aurez décidé, si vous le souhaitez, de valider la procédure de délégation de service public du réseau très haut débit de la Corse.

Cette introduction étant faite, je vous propose de synthétiser mon propos autour de slide qui sera affiché.

Je voudrais vous dire que nous avons engagé, page 6, le 19 octobre 2016, cette procédure de négociation de la délégation de service public qui a mené pour le compte de la Collectivité de Corse (CTC au début et Collectivité de Corse aujourd'hui) cette négociation, d'abord au plan technique, la direction de l'aménagement numérique avec Éric FERRARI, ici présent, et François PIETRI, directement impliqués dans toutes les étapes, mais au-delà de ces deux fonctionnaires, l'ensemble de la Direction de l'aménagement du numérique.

Je voudrais tout de suite leur rendre, à eux et à celles et ceux qui ne sont pas là, un hommage public fort, au-delà de la révérence protocolaire parce qu'il y a eu, véritablement, tout au long de cette procédure qui a donc duré plus d'un an et demi, un investissement qui a été un investissement total pour défendre les intérêts de la Collectivité de Corse et donc, les intérêts de la Corse et des Corses.

Et puis, à côté de la Direction de l'aménagement numérique, il y avait une assistance à maîtrise d'ouvrage, un groupement qui a remporté l'appel d'offres que nous avons lancé à cet égard, et cette AMO était composée du Cabinet TACTIS, dans le domaine technique, strictement numérique, du Cabinet BERSAY, un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit du numérique et, enfin, le cabinet KLOPFER spécialisé dans la finance.

Donc, nous avons ces trois prestataires qui se sont regroupés dans un groupement (qui le font de façon habituelle) et je tiens, là-aussi, à rendre hommage au travail qui a été effectué parce que cela a été véritablement un soutien précieux, un investissement de leur part, de chaque instant. Et il faut dire que, sans flagornerie, c'est ce qui se fait de mieux en matière d'AMO et que, de façon systématique, ces prestataires de service interviennent avec un élément important, que nous avons pris soin de vérifier : c'est qu'à chaque fois qu'ils sont intervenus et qu'ils ont remporté des appels d'offres, ou en tout cas qu'ils ont conseillé des collectivités qui ont attribué des appels d'offres, les délégataires ont été différents. C'est-à-dire qu'à travers leur parcours professionnel, il n'y avait aucune raison d'en douter, mais on voit que ce sont des gens qui ont une éthique et une indépendance totale par rapport aux gros opérateurs et on en

veut pour preuve le fait que les délégations de service public qu'ils ont accompagnées ont débouché sur des désignations différentes. C'était quand même un élément de nature à nous rassurer, au-delà des compétences professionnelles et techniques qui étaient affichées.

Donc, une procédure qui a été longue. Je voudrais que l'on revienne une seconde en arrière sur le slide numéro..... sur les procédures et les différentes missions (page 5 du PowerPoint) :

Cinq missions avaient été identifiées au niveau du cahier des charges.

**1/ Tranche ferme – Mission 1** : concevoir, construire et exploiter un réseau de communication électronique à très haut débit sur un périmètre minimum de 30 000 prises. C'est ce qu'on considérait être le minimum minimorum.

Vous l'avez compris, chaque prise correspond à un foyer qui est connecté et relié à la fibre. On considérait que la première tranche, la tranche minimale, c'était 30 000 prises situées autour des principaux bassins de vie, en dehors de Bastia et d'Ajaccio, puisque je rappelle que le Grand Bastia et le Grand Ajaccio sont traités à part, dans le cadre de la zone AMII. Ces 30 000 prises devaient être faites dans la limite d'une subvention publique maximale de 27 M€

**2/ Tranche ferme – Mission 2** : reprendre en affermage les ouvrages établis pour apporter une solution très haut débit.

**3/ Tranche optionnelle – Mission 3**, comme son nom l'indique, les candidats étaient libres de proposer ou de ne pas proposer : concevoir, construire et exploiter un réseau de communication électronique sur un périmètre supplémentaire de 30 000 prises. Donc, la tranche 3 optionnelle, on passait de 30 000 prises à 60 000 prises en tout.

**4/ Tranche optionnelle – Mission 4** : achèvement du déploiement du réseau FTTH, c'est-à-dire  $60\,000 + 100\,000 = 160\,000$  prises, et là on considérait qu'on aurait couvert la totalité du territoire.

**5/ Et enfin, Tranche optionnelle – Mission 5** : reprendre en affermage, à l'échéance du contrat de délégation de service public prévue

en 2026, les ouvrages établis dans le cadre du réseau d'initiative publique de première génération.

Nous avons donc publié l'avis d'appel à candidatures le 19 octobre 2016. La date limite était le 21 novembre 2016 et on a retrouvé six candidats qui sont les grands candidats classiques que l'on retrouve sur ce type de procédure : COVAGE, ORANGE, THD/URANIE, AXIONE/BOUYGUES Energies et services, TDF Fibre, SFR Collectivités.

Il y a eu un avis de la CDSP le 17 décembre 2016 et, le 29 mars 2017, il y a eu, in fine, cinq offres reçues (le groupement AXIONE n'ayant pas déposé d'offre).

Le 30 mars 2017, il y a eu l'ouverture des offres puis, le 24 mai 2017, l'analyse des offres par la CDSP et proposition du Conseil exécutif d'engager la négociation avec les candidats.

J'ai oublié de vous dire tout à l'heure qui a négocié : il y a donc notre Direction de l'aménagement numérique, le maître d'œuvre, l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) à nos côtés et, bien sûr, le président du Conseil exécutif, comme les textes le prévoient et l'imposent.

Donc cinq candidats ont été admis à négocier.

Les grandes phases de la négociation :

- 1<sup>ère</sup> séance de négociation : les 8 et 9 juin 2017. On a donc reçu les cinq candidats, le même temps, les mêmes questions, etc., en présence de nos services et de notre AMO. Nous avons demandé, par écrit, des compléments aux candidats le 28 juin et nous avons, après ce premier round, décidé la non-poursuite des négociations avec COVAGE et TDF qui étaient très en-deçà.

- Les 5 et 6 juillet 2017, les deuxièmes séances de négociations ont eu lieu avec ORANGE, ALTITUDE INFRASTRUCTURE et SFR et nous avons demandé, au terme de ce deuxième round de négociation, la formalisation, par les trois candidats restant en lice, de demandes d'offres finales pour le 30 août 2017.

- À la lecture de ces offres finales, nous avons écarté ALTITUDE INFRASTRUCTURE qui était très en-deçà, également. Il nous est donc

resté deux candidats, ORANGE et SFR (ORANGE dont je rappelle qu'il est quand même l'opérateur historique en Corse, avec une implantation et, notamment, de nombreux salariés).

- Nous avons eu une troisième réunion de négociations, les 5 et 6 septembre 2017, au terme de laquelle nous avons tenu à relancer un cycle de discussions en demandant aux deux candidats, le 15 septembre 2017, de compléter leur offre, de répondre à un certain nombre de questions et d'aller véritablement au maximum de ce qu'ils considéraient être la meilleure offre qu'ils pouvaient faire, étant précisé (ai-je besoin de le dire ?) que j'avais insisté, lors de ma présentation initiale, au moment de la réception des cinq candidats, sur le fait que :

1. Ce dossier était un dossier stratégique pour la Corse,

2. Des sommes très importantes étaient en jeu,

3. Pour toutes les raisons que vous connaissez, j'apportais, et nous apportions, la plus grande attention et la plus grande exigence à ce que la procédure se passe dans des conditions parfaites de régularité,

4. Parce que nous étions là pour défendre l'intérêt de la Corse, et de la Collectivité territoriale de Corse à l'époque, nous serions extrêmement fermes sur nos décisions et que nous prendrions, en notre âme et conscience, la décision dont la procédure nous démontrerait qu'elle était la meilleure. Et donc, j'avais dit, au tout début de la négociation, et je l'ai répété à chaque étape, en présence des candidats, que dans une société de proximité où on connaît toujours quelqu'un, que dans une situation économique et sociale que vous connaissez, que, y compris par rapport à la singularité des relations et du caractère historique des relations qu'a, par exemple, ORANGE dans l'île, eh bien tous ces éléments ne pouvaient pas conduire à considérer que, quel que candidat que ce soit, partait avec un avantage ou avec un handicap. Ils partaient tous à égalité et ils seraient départagés par application des règles régissant la matière.

- À la fin de ce dernier round de discussions, et après examen des compléments demandés auprès des deux candidats restant en lice le 2 octobre 2017, nous avons constaté que l'état des offres ne pouvait pas permettre la poursuite des négociations avec ORANGE et nous avons constaté que l'offre de SFR était, à ce stade, incontestablement la meilleure (et je vous dirai comment et pourquoi).

Néanmoins, nous étions donc à la fin de l'année 2017 et il y a eu, bien sûr, l'élection qui se profilait. Donc, il n'était pas question pour moi d'attribuer à la va-vite, et quelques semaines avant le scrutin, un marché aussi important pour la Corse. Et j'ai considéré que, et par application des règles et au-delà des règles, par logique, éthique, il convenait de suspendre la fin de la procédure, pour le temps de l'élection, avant de la reprendre (charge qui serait affectée au président du Conseil exécutif désigné par le scrutin de décembre 2017).

L'élection s'est passée, nous avons été réélus, je suis devenu président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse et donc, nous avons continué les négociations avec SFR, simplement pour sécuriser au mieux le contrat et pour prendre un certain nombre de garanties, y compris par rapport à un contexte que vous connaissez : je rappelle, notamment, qu'à la fin de l'année 2017, il y avait eu un certain nombre d'inquiétudes sur la situation financière et boursière de SFR et il y avait eu, également, dans le contexte de l'aménagement numérique globale de l'ensemble français, une offre de câblage, de généralisation du très haut débit gratuite dans toute la France. Donc, forcément, cela n'avait pas pu nous échapper, nous qui nous apprêtions à mettre de l'argent pour consentir une délégation de service public. J'ai donc souhaité que nous allions au bout de cette négociation pour sécuriser, au maximum, la procédure.

En ce qui concerne (page suivante) les critères de sélection des offres :

- Aspect financier des offres : 45 %
- Valeur technique de l'offre : 30 %
- Qualité de l'exploitation du réseau : 10 %
- Garantie juridique : 15 %

Ce cadre étant rappelé, vous avez, à la page suivante, une synthèse des notations pour les trois derniers candidats, étant précisé que ces éléments sont communicables, bien sûr, aux élus de l'Assemblée de Corse qui ont à statuer et à voter.

On ne revient pas sur le début de la procédure, mais en ce qui concerne la synthèse des notations pour les trois derniers candidats, avant que nous passions à la phase finale, vous noterez que : ALTITUDE avait 63,64, ORANGE 65,62 et SFR 80,4. Donc, à la date à laquelle nous avons choisi d'aller vers les deux, c'est-à-dire juillet 2017, lorsque nous avons

écarté ALTITUDE qui était troisième et que nous sommes restés avec ORANGE et SFR, nous avons SFR qui était un candidat assez largement détaché en tête, d'un point de vue de la notation.

Et à compter de cette date, donc, nous avons eu une nouvelle réunion de négociation, les 5 et 6 septembre 2017, puis, à nouveau, le 15 septembre 2017 : des demandes de complément aux offres finales. Donc, nous avons relancé à deux reprises pour arriver, finalement, à la notation suivante :

- ORANGE 68,73
- SFR Collectivités (qui reste assez largement devant) avec 76,35.

En l'état, et on va détailler ensuite, il est évident que SFR avait une offre largement meilleure, mais l'évolution de la notation, entre la première notation, où ORANGE avait 61,62 et SFR Collectivités 91,4 (donc un différentiel important) et le comparatif de cette première notation avec la suivante (la deuxième où on a 68,73 / 76,35) laisse à penser que, durant cette phase de négociation, l'offre d'ORANGE s'est rapprochée de celle de SFR, sauf que ce n'est pas le cas (et on va le voir dans la page suivante). C'est simplement que, sur la 4<sup>ème</sup> tranche, qui était pour nous une tranche largement théorique ou potentielle, SFR a fait une offre tellement intéressante qu'elle n'a pas pu être répercutée de façon mécanique, en termes de notation. Et donc, on ne retrouve pas le différentiel que l'appréciation réelle des deux offres, in fine, aurait dû conduire à avoir.

Vous allez le comprendre, et c'est pour cela que j'ai demandé, M. le Président de l'Assemblée de Corse, que l'on projette, parce que je crois que cette carte-là est essentielle. Il est essentiel que vous l'ayez sous les yeux pour comprendre pourquoi, à la fin, nous sommes allés (et j'allais dire il ne pouvait pas en être ainsi) vers SFR comme dernier candidat avec lequel négocier.

Donc, lorsque l'on prend ce tableau, sur la mission 1, ORANGE proposait 67 000 prises, et SFR 80 700, pour une subvention demandée, pour ORANGE de 27 M€, et SFR 13,9 M€

Pour la mission 1 + la mission 3 : nous avons ORANGE qui proposait 123 000 prises, pour une subvention demandée de 48,5 M€ et SFR qui proposait 158 000 prises (c'est-à-dire 100 % des prises que nous

avons demandées, dans le cadre de toutes les tranches principales et optionnelles) pour une subvention de 48 M€ Autrement dit, à un epsilon près, 48,5 M€ de subvention /48 M€, simplement 500 000 € en plus, de subvention demandée par ORANGE, mais une différence de prises de 25 000 prises en plus, 25 000 foyers desservis pour le même prix. Donc, c'est déjà un élément important.

Mais si vous regardez au-dessous, nous avons demandé à ORANGE, dans le cadre des discussions que nous avons eues, à combien ils estimaient l'effort financier pour passer de 123 000 à 158 000, c'est-à-dire combien cela coûterait-il à la Collectivité pour que le gap entre l'offre d'ORANGE (123 000 prises) et l'offre de SFR (158 000 prises) soit comblé. ORANGE nous a indiqué que ces 25 000 prises supplémentaires, qui sont aussi celles qui sont le plus éloignées des centres (puisque le réseau va se développer par capillarité et par extension successive), sollicitaient, selon ORANGE, 130,5 M€ d'investissement en tout, soit 60,5 M€ de subvention supplémentaire.

Autrement dit, si on prend cette offre par l'entrée des prises :

- pour faire 158 000 prises, SFR nous demande cinq ans et 48 M€
- et pour faire 158 000 prises, ORANGE nous demande dix ans (au lieu de cinq) et 109 M€(48 + 60,5).

Donc, il n'y a aucune comparaison possible et j'allais dire, par application mécanique des règles de la commande publique, il ne pouvait pas y avoir de discussions. Sauf que, et je le dis très sincèrement, et cela explique aussi ce qui s'est passé dans la dernière phase, où nous avons cherché à sécuriser avec SFR : je me suis dit, et nous nous sommes dit : « est-ce que la mariée n'est pas trop belle ? Et quelle est la capacité de SFR (capacité technique, financière) ? Quelle est la volonté de SFR de respecter les engagements contractuels qu'il s'apprête à prendre »?

Et donc, une fois que nous avons retenu exclusivement SFR sur la base de cette offre-là, la dernière phase a constitué... Vous avez vu les deux cartes (PowerPoint), à gauche, c'est l'offre d'ORANGE au bout de cinq ans, les deux zones AMII Bastia et Ajaccio, on n'en parle pas, elles ne sont pas concernées. Là où vous avez de la couleur, c'est là où c'est couvert, au terme de l'offre d'ORANGE, au bout de cinq ans, et vous

voyez que vous avez pratiquement 1/3, voire la moitié du territoire de la Corse qui n'est pas couvert.

À droite, c'est l'offre de SFR. Bastia et Ajaccio, c'est hors périmètre de la convention de délégation de service public. Vous avez la totalité du territoire qui est couverte.

Donc, en l'état, on ne pouvait pas faire autrement, bien évidemment, que de discuter avec SFR seulement.

Slide suivant, c'est l'offre SFR :

- Engagement de couverture : 100 % des foyers et entreprises corses en cinq ans,
- Déploiement sur l'ensemble du territoire,
- Et un catalogue de services unique en tout point du territoire ouvert à tous les opérateurs.

À ce moment-là, et tout au long de la discussion, vous vous doutez bien que, dans le strict respect des règles de la commande publique, du droit français et du droit européen, notre souci a été d'avoir le maximum de garanties juridiques sur la capacité des opérateurs à respecter leurs engagements et aussi à les inviter (mais ils l'ont fait spontanément parce qu'ils ont l'habitude de ce genre de dossier) à faire que leur offre ait le maximum de retombées possibles sur le tissu économique locale.

Parce que, de quoi parle-t-on ? De façon très concrète ? Si vous décidez, aujourd'hui, de valider ce rapport et d'attribuer... On parle d'un investissement de 275 M€ sur cinq ans. 275 M€ pour les entreprises de bâtiment et de travaux publics qui, dans la Corse entière, vont réaliser des travaux pour que la fibre puisse être amenée et que, derrière, cette fibre soit utilisée avec des services qui soient fournis dans tous les foyers desservis.

Donc, il est évident que l'enjeu économique induit par ce projet de contrat est énorme et vous pensez bien que, instruits par l'expérience de certains grands marchés antérieurs, notre volonté et notre souhait, mais qui avaient été anticipés aussi par les concurrents, c'est de faire que le maximum de retombées soient pour la Corse et pour le tissu local.

Je vous rappelle, à titre d'exemple, que, concernant la Centrale de Lucciana (chantier énorme), c'était uniquement 10 ou 15 % de la totalité qui avaient été réalisés par les entreprises corses.

Nous, bien sûr, nous sommes tous d'accord pour dire que ce type d'évolution ne peut pas être acceptable dans la situation actuelle.

Donc, de quoi parle-t-on ?

- 7 000 km d'infrastructures optiques à déployer,

- 158 000 prises,

- Environ entre 125 et 291 emplois sur les cinq ans de la période de construction du réseau (ETP, des emplois à temps plein, emplois qualifiés),

- Engagements du candidat retenu, notamment en termes de formation et d'insertion, avec une convention, passée notamment avec l'AFPA et d'autres, pour recourir à de la main d'œuvre locale, avec des engagements, en termes de formation et en termes d'insertion, dans le strict respect du Code des marchés publics ;

- avec également un élément très important : des engagements à ce qu'il n'y ait pas de sous-traitants de deuxième rang.

C'est-à-dire qu'il y a des engagements qui sont clairs et que donc, de facto, la quasi-totalité des entreprises qui interviendront sur ce chantier ont vocation à être des entreprises locales et dans un système vertueux, avec un écosystème, y compris en termes de formation, qui sera irrigué par les engagements du contractant.

Donc, ça c'était un des éléments forts et, ensuite, il y a eu la volonté, de notre côté (et c'est la dernière phase de la négociation), en 2018, de sécuriser au maximum (puisque nous avons en tête, et disons tout, l'affaire de Bastia, mais j'en dirai deux mots, ce n'était pas la même situation).

Nous avons parlé avec notre AMO d'un certain nombre de conventions qui n'ont pas été menées à leur terme, y compris qui ont donné lieu à des contentieux qui se sont soldés récemment (Issy-les-Moulineaux) impliquant SFR.

Contexte d'ensemble économique inquiétant à l'époque, donc des garanties à prendre.

Donc, vous pensez bien que, en respectant totalement et en ne faisant aucun procès d'intention à ce concurrent, une offre d'une qualité incomparable avec les autres qui ont été portées, notre responsabilité a été de demander à nos techniciens de border au maximum et de sécuriser juridiquement au maximum.

Et je dois vous dire que nous sommes arrivés, là-aussi, à un niveau d'engagement et d'ingénierie juridiques dont, par exemple, notre AMO nous a dit qu'elle était sans équivalent dans le droit des contrats de délégation de service public en la matière, tel qu'il s'est forgé au cours des années qui viennent de s'écouler.

Qu'est-ce que nous avons fait ?

D'abord, nous avons acté la constitution par SFR, s'il est désigné, d'une société ad hoc, c'est-à-dire qu'il y aura une société qui sera créée spécialement pour la construction et l'exécution du contrat.

Dans cette société ad hoc, 15 M€ seront apportés dans les trois mois de la constitution, et dans les trois mois également, un prêt de 50 M€ sera consenti par SFR Collectivités et sera sanctuarisé sur un compte bancaire identifié, distinct du groupe global SFR, et viendra, en quelque sorte, constituer une trésorerie en garantie de l'exécution du contrat.

Autrement dit, vous avez à droite (PowerPoint) le moment où le réseau va commencer à devenir rentable, puisqu'au fur et à mesure où les prises vont être déployées, elles vont commencer à être commercialisées. Donc, la période la plus fragile, ce sont les six premières années pendant lesquelles il faut s'assurer qu'il n'y aura pas de désengagement et, très concrètement, sans faire aucun procès d'intention à notre interlocuteur, nous avons voulu sanctuariser une somme, d'une importance suffisante, pour qu'il soit plus risqué et plus coûteux, pour SFR, de ne pas exécuter le contrat que de l'exécuter. Et c'est la garantie que nous avons prise et que nous avons obtenue à travers cette constitution de la société ad hoc, et les 15 M€ de capital et les 50 M€ qui seront sanctuarisés au sein de celle-ci.

Dernier élément qui est venu, en quelque sorte, légitimer notre démarche et confirmer son caractère extrêmement sérieux, extrêmement sécurisé : j'ai demandé et obtenu que la Caisse des dépôts et consignations soit partie prenante du capital de la société ad hoc. C'est-à-dire que nous aurons donc la Caisse des dépôts et consignations qui sera actionnaire minoritaire (mais significatif : 20 % du capital de la société ad hoc), qui participera au capital social de la société délégataire et viendra donner donc la garantie affectée à la présence de la Caisse des dépôts et consignations, émanation de l'État.

Ensuite, nous avons sécurisé, à travers les versements financiers à la CTC, avec, pendant le temps de l'exécution du contrat, une redevance qui sera de 30 000 € par an, avec des clauses importantes de retour à meilleure fortune, pour le cas où l'exploitation conduirait à des bénéfices supérieurs à ceux prévus dans le prévisionnel (donc si les bénéfices sont supérieurs, notre rémunération augmente) et des frais de contrôle de la convention qui sont visés à cette page 17.

Enfin, les garanties :

- Une lettre d'engagement de la société SFR Collectivités sur la sanctuarisation de la société ad hoc,

- Une garantie à première demande de substitution du groupe SFR Collectivités en cas de défaillance de la société dédiée,

- Sur la construction du réseau : des garanties autonomes à première demande de 20 M€

- Et sur l'exploitation, des garanties à première demande de 7 M€

Donc, je pense que nous avons constitué un corpus juridique et financier qui sécurise, autant que faire se peut, au maximum l'opération.

Un dernier mot, pour vous dire que je pense que les intérêts de la Collectivité de Corse, et donc des Corses qu'elle représente, ont été véritablement défendus au mieux. On s'en rend compte à travers le retour sur investissement de chaque euro public qui sera mis et placé dans cette opération.

Je vous rappelle que ces sommes, ces 52 M€ (et qui auraient pu être plus, au départ) n'étaient pas acquis au début, lorsque nous avons repris et relancé le contrat qui avait été interrompu, la procédure qui avait été interrompue entre 2012 et 2015. Donc, il a fallu discuter, négocier, notamment avec la mission très haut débit. Et donc, nous avons réussi à sanctuariser ces crédits.

Aujourd'hui, ça veut dire que, pour une subvention de 52 M€ nous allons avoir un investissement direct, sur le territoire, de 275 M€

Sur ces 52 M€ il y a du PEI, du FSN et de l'autofinancement. La part d'autofinancement CTC, in fine, est de 17,62 M€

Ce qui veut dire que nous allons, pour 17,62 M€, avoir un retour sur investissement, dans les cinq ans à venir, de 275 M€ et que si le contrat est respecté (et nous nous sommes donnés les moyens qu'il le soit) nous aurons, dans cinq ans, une couverture très haut débit sur la totalité du territoire de la Corse, y compris les zones les plus reculées.

Et on avait des questions : « M'à u pastore ch'ì st'à luntana da tuttu ùn ci ser'à micca ? », « I'è, ci sar'à ». In tutti i casi, ghjè l'ingaggiamentu di u cuntrattu è ghjè cusì ch'ella deve esse.

Alors, je ne vous dis pas tout contrat suppose un aléa, toujours, mais ce que je vous dis, c'est que cette négociation, qui s'est étalée sur dix-huit mois, a été menée d'une façon extrêmement rigoureuse, dans le plus pur respect, et le respect le plus absolu des règles applicables, qu'elle a été soutenue et conduite, au plan politique, par moi-même mais, au plan technique, par des fonctionnaires de la Collectivité dont l'éthique et les compétences sont exceptionnelles, que nous avons été accompagnés par une AMO de notoriété nationale, voire européenne et que, in fine, l'équilibre contractuel que nous vous proposons d'entériner est, me semble-t-il, le meilleur que nous puissions espérer et que, pour tout vous dire, nous n'avons peut-être pas envisagé au début de la négociation.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons deux rapports : un de la Commission du développement et un de la Commission des finances.

Celui de la Commission du développement va être présenté par Nadine NIVAGGIONI ; vous avez la parole.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

#### **Observations des commissaires :**

**Mme Mattea CASALTA** a souhaité obtenir un certain nombre de précisions.

En premier lieu, elle a souhaité se voir confirmer que les montants financiers annoncés, ainsi que les cofinancements prévus, étaient conformes à la délibération de 2016, et savoir à quel moment la Collectivité de Corse pourrait enregistrer des recettes.

Enfin, dans la perspective de faire œuvre de pédagogie auprès de la population corse, elle a souhaité que soit précisée la question des emplois, dans le cadre de la future délégation de service public (DSP) confiée à SFR, au regard de ceux qui étaient précédemment effectifs au sein de la société ORANGE.

**MM. Éric FERRARI et François PIETRI** (*Direction de l'aménagement numérique*) ont indiqué que de faibles recettes pouvaient être envisagées au démarrage et que la commercialisation du réseau interviendrait dès la fin de la première année.

**M. Eric FERRARI** a tenu à préciser qu'au vu de l'ampleur du chantier, la phase dédiée aux investissements (cinq ans) constituerait un coût très important pour la société *SFR*.

Pour ce qui concerne les financements, il a souligné que des prévisions avaient été arrêtées par les délibérations de juillet et septembre 2016, sur des opérations telle que celle relative à la montée en

débit, mais qui demeuraient subordonnées à la connaissance exacte de l'ampleur de la couverture de la DSP, cela n'étant possible qu'une fois seulement la négociation finalisée.

S'agissant des emplois, M. FERRARI a apporté les éclairages suivants :

Sur l'offre d'ORANGE, il a précisé que le nombre de personnels mobilisés constituait seulement un nombre inférieur à dix, le restant faisant l'objet de sous-traitance. Il a ajouté que l'effet produit sur les personnels ORANGE en Corse serait relativement neutre, aussi bien dans le cas de l'obtention du marché par ladite société, que dans le cas contraire.

Enfin, s'interrogeant sur le devenir des emplois créés, **M. Jean-Charles ORSUCCI** a souhaité savoir si ces derniers étaient susceptibles d'être absorbés en interne au terme de la DSP.

Après avoir répondu par la négative, **M. Eric FERRARI** a indiqué qu'il s'agira, pour les génies-civilistes locaux, d'accompagner les emplois et compétences mobilisés, à l'instant T, afin qu'ils deviennent pérennes.

Pour conclure, il a souligné l'émergence d'un besoin de compétences techniques nouvelles qui sera de nature à révolutionner l'écosystème des génies-civilistes insulaires.

**La Commission du développement a émis un avis favorable sur ce rapport.**

(Ont voté « **pour** » les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Per l'avvene » ; **Non-participation** : « Andà per dumane »).

**Le Président TALAMONI**

Merci. Pour la Commission des finances, Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

**M. François ORLANDI** a tenu à saluer la qualité du rapporteur, qui a réussi à présenter, de façon claire, un sujet particulièrement complexe.

Pour sa part, il a soulevé deux questionnements.

Au vu, d'abord, de l'organisation envisagée et des contraintes économiques du projet, on serait fondé à redouter que le monde rural, une fois de plus, ne soit servi en dernier, notamment dans les territoires les moins densément peuplés. Ce choix est-il incontournable, ou pourrait-il être modulé ? On a constaté, en effet, que les écarts en termes d'utilisateurs potentiels étaient majorés par l'apport de population saisonnière en certains endroits, au détriment de ceux qui ont une proportion constante de résidents permanents. Il conviendrait, à tout le moins, d'éviter que cette population ne ressorte pénalisée par de pareils critères d'appréciation.

Il a demandé, ensuite, si les moyens alloués par l'Etat pour l'entretien du réseau filaire seraient intégrés.

Pour **la Direction de l'aménagement numérique**, la question de la couverture du monde rural représente assurément un enjeu prégnant.

Un marché, d'ailleurs, avait été conçu à cet effet en 2017, il convenait d'attendre l'issue de la procédure de DSP mais on sait, aujourd'hui, comment procéder et selon quel cadrage approprié.

En même temps que le délégataire déploiera le réseau très haut débit, on sera en capacité d'étendre aussi la couverture des zones rurales, tant il ne serait guère crédible de ne rien faire sur certaines portions du territoire insulaire pendant cinq ans. Il y aura donc superposition des actions « très haut débit » et poursuite du déploiement effectué par l'opérateur initial, **Corsica Haut Débit** ; de même que l'extension de la **4 G** sera continuée en parallèle, de façon à faciliter l'activation du très haut débit par téléphonie mobile et ce, tout en lissant les effets de la fréquentation saisonnière au niveau des conditions d'accès. Et dans le même esprit, les besoins émergents liés aux services à la personne, à l'éducation ou aux activités innovantes seront pris en compte au titre de la bande passante.

**Madame Pascale SIMONI** a voulu obtenir, de son côté, des précisions relatives au traitement des zones blanches telles qu'on les rencontre encore, par exemple, dans le cortenais.

En réponse, **la Direction de l'aménagement numérique** lui a indiqué qu'un appel à projet dans le cadre de « France mobile » avait été entrepris auprès des maires des communes concernées. Même si, il est vrai, celui-ci n'avait pas été conçu de la manière la plus satisfaisante, les zones parmi les plus en carence ont pu être cernées (par exemple, Restonica, Bavedda, côte ouest entre Galeria et l'Argentella) et le lancement d'une étude spécifique a été voté à la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 mai. A cet égard, il convient de préciser que les cartographies fournies par les opérateurs ne correspondent pas toujours à la réalité vécue sur le terrain.

**M. Petr'Antone TOMASI** a entendu, lui aussi, souligner l'effort de présentation et de méthodologie émanant du rapport, qui facilite d'autant la compréhension par les élus d'un sujet s'avérant particulièrement technique.

Il a émis, cela étant, un doute quant à l'étendue de la zone blanche de la côte occidentale, estimant qu'elle pourrait englober tout le littoral d'Aiacciu à Galeria.

**La Direction de l'aménagement numérique** n'a pas nié les carences constatées, tout en indiquant que ce littoral n'était pas irrigué par de la fibre optique, ce qui générerait de nombreuses défaillances sur le réseau filaire comme le réseau sans fil.

Dans cet esprit, le délai de réalisation, fixé à cinq ans, vise précisément à ce que l'habitant puisse vérifier, assez rapidement, les retombées concrètes de ce projet structurant.

Avant de conclure ces échanges, le **président ARMANET** a tenu à se joindre, à son tour, aux compliments adressés par les élus aux services.

**La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable au rapport.**

(Ont voté « **pour** » : « Femu a Corsica » et « Corsica libera » ; **NPPV**: « Andà per dumane » ; **Étaient absents** : « Pè l'avvene » et « A Corsica indè a Republica »).

**Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à qui la demande.

Vous avez la parole, M. GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, d'abord féliciter les services pour la qualité de leur travail.

Dire que je ne remets nullement en cause le choix de SFR, mais j'ai deux interrogations, Président.

J'ai lu hier, qu'il y avait un accord entre ORANGE et SFR pour le déploiement de la fibre en zone AMII. Je ne pense pas que cela nous concerne, mais on dit là-dedans que SFR aura 20 % du déploiement et qu'ils cherchent à faire des économies en demandant (et je voudrais l'avis de M. FERRARI là-dessus) à utiliser les terminaisons coaxiales FTTLA, ce qui leur ferait faire de grosses économies.

Est-ce qu'on ne risque pas d'avoir une installation à moindre coût, mais pas de bonne qualité ?

Et, deuxièmement, je me pose des questions sur l'éthique de SFR quand je lis que les syndicats, en avril, ont dénoncé un management par la terreur et des licenciements abusifs.

Donc, moi, en ce qui me concerne, je m'abstiendrai sur ce dossier.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président.

Nous évoquions déjà, à la dernière session, les problèmes de zones blanches en matière de téléphonie qui isolent un bon nombre de nos régions. Maintenant, nous sommes amenés à nous prononcer sur l'attribution de la délégation de service public en matière de réseau très haut débit.

Il n'est pas question, pour nous, de remettre en cause l'avis des conseillers de la CAO (Commission d'appel d'offres) qui ont été amenés à se prononcer sur un dossier très technique, sur la base de critères définis par les services (dont je voudrais, d'ailleurs, saluer le travail qui, effectivement, est remarquable).

Le droit au numérique est indispensable à tous, indispensable pour réduire l'isolement social, mais aussi économique.

C'est un lien social, un lien d'information et d'échanges des savoirs et des marchandises.

Les Corses nous attendent sur ce dossier. C'est pourquoi, nous émettons des réserves quant au choix du prestataire dont les garanties de fiabilité sont, pour nous, limitées.

Dans de nombreux endroits (vous l'avez, effectivement, précisé M. le Président) où SFR a été choisi, il y a des problèmes de non-respect des cahiers des charges qui sont avérés. Non-respect, aussi, des délais.

Vous évoquiez Issy-les-Moulineaux, et même Bastia où, par deux fois, l'opérateur n'a pas rempli ses obligations !

Moi, j'irai au-delà, aussi, de l'aspect technique, il y a aussi un risque social qui est à souligner.

SFR emploie, sur le territoire Corse, moins d'une poignée de personnes et rien ne permet, à la lecture du dossier, de prévoir la création d'emplois nouveaux et pérennes.

De plus, c'est un opérateur qui a pour stratégie de répondre aux consultations avec des prix extrêmement bas et, après attribution du marché, de négocier durement avec les entreprises locales en les contraignant de travailler à des prix très inférieurs à ceux du marché.

Le risque de voir des entreprises corses contraintes de travailler à perte n'est, pour nous, pas admissible !

Vous avez dit, M. le Président, que ce dossier est stratégique pour la Corse, il convient donc d'être vigilant.

Nous espérons, bien sûr, très sincèrement pour les Corses et la Corse, que votre choix est le bon, mais notre vigilance se traduira tout de même par l'abstention de notre groupe.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres interventions ? Vous avez la parole.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Un dossier extrêmement complexe qui dure depuis des années, avec des enjeux financiers énormes, des enjeux financiers pour les opérateurs de téléphonie, mais de plusieurs centaines de millions d'euros aussi pour le génie civil, de ce que je crois comprendre.

Une présentation claire. Je retiens quand même quelques grands chiffres :

Vous nous avez parlé, M. le Président, de 275 M€ finalement d'investissement sur la Corse (c'est comme-ça que je retiendrai ce chiffre) pour un coût, pour la Collectivité en matière de fonds propres, de l'ordre de 17 à 18 M€ c'est bien cela ?

Donc, j'ose le dire, je pense que la prise de risque est, somme toute, raisonnable. 17 M€ ce n'est pas rien, mais ce n'est pas comme si nous avions dû assumer 100 M€

Deux opérateurs de taille mondiale, SFR et ORANGE (je parle de la finale, je ne parle pas des autres opérateurs). On ne peut pas prétendre

avoir eu la sécurisation complète, au vu de ce que vous nous avez donné, mais on a bien cru comprendre que vous avez essayé de blinder votre dossier juridique.

Je pense que vous avez fait appel à des avocats, je pense que le fait qu'il y ait la Caisse des dépôts, que vous ayez fait créer une société en parallèle, c'est de nature à nous rassurer parce que, finalement, la mise est de 18 M€ Encore une fois, c'est cela qu'on doit sécuriser et je ne vais pas être égoïste avec les fonds qui viendraient d'ailleurs, mais l'important c'est nos fonds à nous.

Vu les montants que vous annoncez aussi, à mon avis aussi, une vraie difficulté juridique : on parle du simple au double, voire plus. Cela paraît difficile, pour une Commission d'appel d'offres et pour une Assemblée, de retenir quelqu'un au double, voire plus.

Si je ne m'abuse, vous me corrigez, mais j'ai cru comprendre 48 M€ d'un côté et plus de 100 M€ de l'autre, donc expliquer qu'ORANGE, c'est deux fois mieux que SFR, je ne suis pas sûr que les tribunaux l'entendraient...

Je n'ai pas dit que c'est ce que vous avez dit, Mme COMBETTE, je parle de mon ressenti.

Ensuite, on est tous un peu inquiets par rapport à la politique de SFR au niveau national mais, de là, malheureusement, à la prendre en compte au niveau d'un tel marché, cela me semble compliqué. Donc, sur ce point-là, je pense que si l'on doit aboutir, il paraît difficile de le faire différemment.

M. FERRARI aussi, que l'on connaît, pour ceux qui pratiquent l'Assemblée de Corse depuis des années, comme étant quelqu'un qui maîtrise son sujet, donc j'ai envie aussi de lui donner crédit là-dessus, en termes de confiance, sur l'analyse technique qui, là-aussi, est compliquée.

Un élément important, Président : vous avez parlé de ne tolérer que de la sous-traitance de rang 1 et ça, à mon avis, c'est indispensable.

M. FERRARI, vous estimez à combien la part de génie civile sur, par exemple, 275 M€ à la louche ?

**M. Eric FERRARI**

175 M€..

**M. François-Xavier CECCOLI**

Donc, 175 M€ dédiés aux entreprises corses. Si quelqu'un s'amuse à faire, excusez-moi d'être grossier, le « mac », ça pourrait vite faire des sommes faramineuses sur des sous-traitants de deuxième rang.

Donc, il faudra prévoir que les sous-traitants, de manière géographique coordonnée, puissent intervenir. Les gens de l'Extrême-Sud qui font du génie civil dans l'Extrême-Sud, ça me semble logique, ceux de Casinca en Casinca, ceux du Niolu dans le Niolu, et j'en passe...

Mais éviter qu'une ou deux entreprises ne phagocytent l'ensemble et fassent travailler les autres avec des pourcentages de 10, de 15, de 20 %. Cela aussi, c'est de nature à avancer... Après, c'est un sujet, je le répète, très compliqué. Je comprends les deux positions, mais vu les écarts de prix... Je m'arrêterai là.

**Le Président TALAMONI**

Bien. Vous avez la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Président.

On voit que l'aspect social, finalement, est une préoccupation pour plusieurs groupes. Moi, j'insisterai sur un point.

D'abord, notre groupe « Femu a Corsica », avant même de commencer tout développement de mon argumentaire, félicite ou s'associe aux félicitations de nos collègues pour le travail sérieux et la persévérance que vous avez eue sur ce dossier qui, effectivement, a été long.

Je reviens à l'aspect social. Rendons à César ce qui appartient à César. ORANGE a fait un travail, préalablement, sur le territoire corse puisqu'il était déjà implanté avec plusieurs centaines d'employés. Il est

implanté avec plusieurs centaines d'employés sur le territoire. Il n'a pas été retenu mais, en tous les cas, il a participé à la construction de plateformes de formation et, aujourd'hui, on leur rend grâce puisque cela va peut-être soulever les préoccupations que vous aviez, c'est-à-dire que, d'ores et déjà, nous avons des plateaux qui sont opérationnels. Plusieurs organismes de formation ont des plateaux qui sont opérationnels.

Cela veut dire que les 95 000 heures d'insertion qui sont mentionnées dans le dossier, c'est très important. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais lorsque nous avons parlé du PEI, et je pense au tunnel de Bocognano, je pense à d'autres gros travaux sur le réseau ferroviaire, les critiques que nous avons des entreprises corses, c'est que finalement il ne leur restait que les miettes.

Là, on n'est pas du tout dans cette configuration. C'est une entreprise qui va embaucher ici et quand on a 95 000 heures de formation, pour les aspects « insertionnels », cela veut dire que ce sont pas loin de 150 à 180 personnes qui vont être peut-être embauchées, si on fait une moyenne de 700 heures par parcours de formation, ce qui n'est pas négligeable.

Cela peut être des contrats de professionnalisation, des contrats de différents types, en tout les cas des contrats de travail qui permettront, par l'alternance, de s'insérer de façon pérenne dans le tissu économique.

Je crois que c'est véritablement une bouffée d'oxygène qui va être apportée au marché de l'emploi local. Donc, j'insiste sur point-là, il n'est pas négligeable. Je crois que c'est une opération qui a des impacts très importants aux niveaux économique et financier, mais l'aspect social est à mentionner aussi puisque, je ne dirai pas des centaines de Corses, mais des dizaines de Corses, qui sont aujourd'hui demandeurs d'emplois, vont pouvoir être formés en quelques mois, travailler en alternance, probablement, et contribuer à ce gros chantier.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci.

M. le Président, je crois que ce dossier, je l'ai dit en Commission, a été présenté de manière très claire.

On avait des inquiétudes parce que je crois que tout un chacun est préoccupé d'entendre qu'un groupe aussi important que SFR a été retenu, alors même que des rumeurs courent sur sa solidité ou le risque engendré par une éventuelle cessation ou modification de son activité.

On a pris note que, au niveau de la Collectivité, toutes les précautions ont été prises. Je pense que, aussi bien l'aspect social que l'engagement d'entreprises locales dans ce chantier important, auraient été respectés ou, en tout cas, nous aurions été vigilants sur le respect de ses engagements si ORANGE, par exemple, avait été retenu. Donc, il est bon qu'on ait la confirmation que SFR soit dans cet esprit-là.

Ceci étant, je ne vois pas (et François-Xavier CECCOLI l'a justement rappelé) comment une entreprise qui a soumissionné dans les conditions qui ont été celles qu'elle a proposées avec ce que, malgré tout, elle représente, dans quelles mesures on aurait pu l'écarter, même si, sur la Corse, on avait peut-être une proximité plus importante avec le groupe ORANGE, pour un certain nombre de raisons (une implantation plus ancienne, un réseau beaucoup mieux maillé...). Après, il reste la part à laquelle nous sommes tenus de nous plier, c'est-à-dire la contrainte juridique. Et lorsque les conditions techniques sont réunies, je ne vois pas comment pourrait se poser la question de l'opportunité d'un autre choix que celui qui a été fait.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Peut-être un mot de réponse ?

### **Le Président SIMEONI**

Un mot de réponse, mais je n'ai pas la réponse technique à la première question de Pierre GHIONGA.

On peut demander peut-être au technicien, sur la première question de Pierre GHIONGA. M. le Directeur, s'il-vous-plaît ?

### **Le Président TALAMONI**

Bien sûr, de manière relativement synthétique parce que nous n'avons pas l'intention de devenir des spécialistes de la matière...

### **M. Eric FERRARI**

Donc, pour ce qui est de la première question concernant les choix de SFR : SFR a racheté en fait NUMERICABLE, et NUMERICABLE déployait en France un certain nombre de réseaux câblés. Donc, quand il s'est agi d'évoquer la question du très haut débit et les zones d'investissement privées, SFR a entrepris de négocier avec l'État, de substituer, en fait, le déploiement de prises fibre optique (FTTH dont on parle) par des prises câblées qui auraient les mêmes caractéristiques, dirons-nous, en termes de débit. Et l'État n'a pas accepté, dans le cadre du contrat zone AMII, que ces prises câblées viennent se substituer aux prises optiques pour la bonne et simple raison que les réseaux doivent être ouverts à tous les opérateurs fournisseurs d'accès à Internet et que, en choisissant le câble, on créait une forme de discrimination.

Pour autant, SFR a donc abandonné les zones AMII, sur lesquelles il y avait des réseaux câblés qui existaient, au profit d'autres opérateurs. C'est ce qui s'est passé sur Bastia puisque, sur Bastia, il existait un réseau câblé de 19 000 prises, et donc quand il s'est agi de déployer le très haut débit sur Bastia, SFR a préféré remettre à niveau le réseau des 19 000 prises avant d'entamer le déploiement du FTTH. Donc ça, c'est pour la réponse à votre premier élément de questionnement.

Le deuxième questionnement, c'est qu'il est lié un peu à l'annonce qu'avait faite SFR en fin d'année dernière. Vous vous souvenez, SFR a voulu renverser la table, au niveau national, en disant « moi, je rase gratis », j'emploie cette formule, pour dire « moi je fais le FTTH partout en

France, mais je le fais sur mes propres finances ». En fait, ils engageaient un bras de fer avec l'État pour renégocier justement la répartition des zones AMII qui sont, finalement, (ce dont je vous parlais tout à l'heure) redéployées essentiellement autour de l'opérateur ORANGE.

C'est cet accord qui est en train d'émerger, et dont vous avez fait allusion, avec une re-répartition.

Depuis, SFR est redevenu un peu l'interlocuteur acceptable du Gouvernement pour rentrer dans le jeu justement des négociations et des DSP. C'est ce qui a peut-être aussi conduit SFR, politiquement, à vouloir une DSP un peu symbolique, comme celle de la Corse, vu la nature de l'offre à laquelle vous avez pu être sensibilisés.

Le dernier point, concernant les problèmes sociaux qui existent dans les entreprises, il est vrai que ce sont des entreprises qui ont des pratiques sociales parfois un peu extrêmes, pour le moins.

Il faut se souvenir qu'ORANGE, il y a quelques années, a rencontré le même type de situation et, d'ailleurs, lorsque nous étions dans la première délégation de service public de niveau 1, que nous avons attribuée à ORANGE, on était en plein cœur de ce type de problème et l'Assemblée de Corse, évidemment, ne pouvait pas intégrer ce type de problématique dans son jugement.

Voilà ce que je pourrais dire sur la première partie du questionnement.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. M. le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Pour terminer, merci pour ces questions. Je dirais que, comme vous vous les posez aujourd'hui, nous nous les sommes posées avec, bien sûr, une part incompressible d'inconnu comme dans tout engagement contractuel, je l'ai dit.

Simplement, parce que c'est important : d'abord, et cela a été dit, (et notamment par François-Xavier CECCOLI et par François ORLANDI), le droit de la commande publique et des marchés publics tient notre main dans cette affaire. On n'a pas d'autre choix que celui qui vous est proposé. C'est la première évidence.

Cette évidence ne dispense pas de poser les questions que vous avez posées et d'essayer d'y apporter des réponses les plus complètes possibles.

D'abord, par exemple, vous vous doutez bien qu'en cours de négociation, j'ai demandé... puisque ORANGE est un opérateur historique et c'est vrai que le fait qu'il y ait 300 ou 400 emplois ne peut pas nous laisser indifférents. Il a été précisé, dans le cadre des négociations, que seuls sept salariés d'ORANGE étaient directement concernés par la construction et l'exploitation, donc était directement concernés par cette convention. Donc, on n'est pas sur les craintes que l'on pouvait avoir initialement.

Deuxièmement, on ne peut pas non plus, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, aller au-delà de ce qu'il est possible de faire. On n'a pas le droit de demander à des opérateurs ce qu'est leur politique sociale ou la gestion des conflits, ou leur stratégie globale. La seule chose qu'on peut faire, c'est essayer de prendre un maximum de précaution de ce côté-là.

Ce qui est important aussi, et ça je ne l'ai peut-être pas dit dans ma présentation, c'est que l'engagement contractuel de formation et d'insertion, il est pris mais, par rapport à l'inquiétude pour les entreprises locales (et notamment la tendance des gros opérateurs derrière à faire des prix intéressants mais à les répercuter ensuite), contrairement à d'autres concurrents, les entreprises qui se sont jointes à l'offre de SFR étaient présentes pendant les négociations. Elles étaient présentes et elles ont assuré que les engagements contractuels avec SFR ont été pris dans un cadre qui préserve leurs intérêts. Mais comme nous savons que ce travail risque de ne pas pouvoir être accompli en totalité par les entreprises qui étaient partie prenante, et que d'autres entreprises ont vocation, certainement, à rejoindre, notamment les sous-traitants, c'est pour cela que nous n'avons pas voulu de sous-traitants de deuxième rang, mais que nous avons tenu à garantir que les sous-traitants qui viendront seront traités au

même niveau que les co-contractants initiaux. Et donc, il y a une charte qui a été prise par SFR (qui est jointe en annexe) et qui sera applicable, y compris aux sous-traitants qui viendront ensuite. Autrement dit, je pense que nous avons pris le maximum de sécurité juridique.

Dernier mot, il y a deux façons :

La façon du chef d'entreprise qui dit (et c'est ce qu'a dit un peu François-Xavier CECCOLI) : « finalement, on ne met que 17,5 M€ pour un retour de 275 M€ », c'est évident que c'est une bonne affaire. Le risque, je ne le vois pas du côté de la perte sèche. Le risque le plus important dont il faut se prémunir, c'est qu'on n'aille pas au terme du contrat et qu'on n'ait pas la fibre à très haut débit. Et c'est pour cela qu'on a véritablement blindé le plus possible, et notre co-contractant a accepté les garanties que nous demandions, ce qui témoigne, à mon avis, de sa volonté de mettre en œuvre, de façon loyale, le contrat.

Et c'est pour cela qu'on est venu vers vous, véritablement avec la conviction d'avoir été aussi loin que possible, dans les garanties qu'il convient d'apporter pour la Collectivité de Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.**

### **Résultats du vote :**

(« **Pour** » : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Andà per dumane », « La Corse dans la République » (5) ; **Abstentions** : « Per l'avvene » ; **Non participation** : M. Pierre GHIONGA

**DESIGNATIONS DIVERSES / PUNTI DIVERSI****Le Président TALAMONI**

Nous allons prendre acte d'un certain nombre de modifications dans les organismes.

J'attire quand même votre attention sur l'importance de ces désignations.

Par courriel du 2 juin 2018, l'Agence régionale de santé (ARS) nous a fait part d'incompatibilités relatives à la désignation de représentants de l'Assemblée de Corse au sein des instances suivantes :

Conseil de surveillance de l'ARS de Corse,  
Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA),  
Conseils territoriaux de santé (Cismonte è Pumonte).

Il s'agit de procéder aux modifications demandées.

D'autre part, M. Paul LEONETTI a été désigné par l'Assemblée de Corse pour siéger au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Gravona, du Prunelli, et des golfes d'Aiacciu et de Lava.

Or, il représente déjà la Chambre de commerce et d'industrie, il convient de le remplacer.

Nous sommes également saisis par les services de la Préfecture afin de compléter la désignation à la Commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres d'agriculture, un titulaire, maire de Corse-du-Sud.

Enfin, dans le cadre de la mise en place prochaine du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Collectivité de Corse, il vous est demandé de désigner six titulaires, conseillers à l'Assemblée de Corse, conseillers municipaux.

Il vous est proposé de procéder à ces nouvelles désignations et d'acter les propositions des groupes politiques telles qu'elles figurent dans le projet de délibération joint en annexe. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Donc, après en avoir délibéré, article 1..., vous l'avez sous les yeux, les noms en gras sont les nouveaux désignés.

Donc, à l'Agence régionale de santé de Corse, vous avez : Frédérique DENSARI et Joseph PUCCI, suppléants de Danielle ANTONINI, ensuite Pascale SIMONI titulaire et Pierre-José FILIPPETTI, Michel GIRASCHI, suppléants. Ensuite, Mattea CASALTA titulaire, Muriel FAGNI et Anne TOMASI suppléantes.

L'article 2 : en fait pour le Conseil territorial de santé (Cismonte), il y en avait quatre et on en a enlevé un avec l'accord des groupes concernés. Donc, il reste, titulaires : Frédérique DENSARI, François BENEDETTI, Francis GIUDICI et suppléants : Julien PAOLINI, Petr'Antone TOMASI et Jean-Louis DELPOUX.

L'article 3 : le Conseil territorial de santé (Pumonte), c'est la même opération, c'est-à-dire qu'on en a supprimé un de cette liste, il reste donc en titulaire : Danielle ANTONINI, Paul LEONETTI et Chantal PEDINIELLI et en suppléant : Muriel FAGNI, Vannina ANGELINI-BURESI, Santa DUVAL.

Article 4 : désigne Mme Vannina ANGELINI-BURESI pour remplacer Paul LEONETTI au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Gravona, du Prunelli et des Golfes d'Aiacciu et de Lava.

Article 5 : désigne M. Pierre POLI pour siéger à la Commission départementale d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres des chambres d'agriculture de Corse-du-Sud, un maire.

Article 6 : désigne six représentants de l'Assemblée de Corse, conseillers municipaux, au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Collectivité de Corse, comme suit : titulaires : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Pierre POLI, Paul MINICONI, Pascale SIMONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Article 7 : modifie en conséquence les délibérations 18/040 du 2 février 2018, 18/050 et 18/051 du 8 mars 2018, portant désignations et modifications des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes. Et, la présente délibération, bien sûr, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Nous allons voter formellement pour prendre acte de ces changements.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'Assemblée PREND ACTE des modifications des désignations.**

Merci.

Il nous reste les motions, il y en a un certain nombre et nous allons les prendre dans l'ordre fixé par la Commission permanente.

**MOTIONS / MUZIONE**

**[Motion n° 2018/E4/023](#) déposée par M. Jean-Guy TALAMONI,  
Président de l'Assemblée de Corse : Biosécurité**

**Le Président TALAMONI**

Les trois premières motions ont été instruites par les commissions.

La première est une motion que je dépose, qui concerne la biosécurité, je vais vous en donner l'esprit.

Nous avons délibéré en 2014 concernant la bactérie *Xylella Fastidiosa*.

Nous avons délibéré le 27 avril 2017 en ce qui concerne la prévention de l'introduction et de la propagation des animaux nuisibles ou envahissants.

La motion fait référence à la Conférence de Stockholm de 1972, de celle de Rio en 1992.

Il est avéré que l'activité humaine est à l'origine d'un processus d'extinction des espèces.

Depuis plusieurs années, la Corse se trouve confrontée à des menaces de plus en plus graves du fait de l'introduction d'animaux vivants, d'insectes, de végétaux ou d'autres produits.

Donc, le risque est important de voir certaines maladies, certains insectes ou organismes nuisibles dévaster notre environnement, unique, notre agriculture ou notre économie.

On fait référence, dans cette motion, à l'introduction en Méditerranée de deux algues : la *Caulerpa taxifolia* et la *Caulerpa racemosa*, qui constituent des menaces sérieuses sur la biodiversité.

Nous évoquons également le cynips, dont chacun a entendu parler et qui s'attaque au châtaignier.

Donc, il y a la Xylella, nous en parlions à l'instant, qui menace plus de deux cents espèces dont les oliviers, les chênes, les vignes, l'immortelle. Donc, le risque est très grand et il persiste.

Nous avons également un risque concernant le HLB (je ne me risquerai pas à prononcer le nom complet), il s'agit d'une menace sur les agrumes du pourtour méditerranéen. Ce serait la maladie du dragon jaune qui attaque les plantations agrumicoles, et c'est quelque chose de particulièrement inquiétant. Je parle sous le contrôle de certains élus qui sont bien placés pour le savoir.

L'arrivée de cette maladie serait tout à fait catastrophique, notamment pour la filière des clémentines.

Je passe sur un certain nombre de « Considérant ».

De nouvelles menaces se font jour régulièrement, de nombreux pays insulaires ont considérablement étoffé leur législation en matière de biosécurité.

Alors, ce concept peut être défini comme « l'ensemble des activités visant à ne pas introduire, à éradiquer ou à contenir tout agent biologique d'origine animale ou végétale nuisible à la santé humaine, à l'économie ou à l'environnement ».

Pour vous donner quelques exemples, le 15 décembre 2006 la Nouvelle-Calédonie votait déjà une délibération relative à la biosécurité.

Autre exemple : les institutions de la Polynésie ont voté la loi de pays du 6 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés. Il y a lieu, bien sûr, de prendre en compte cette précaution.

La Nouvelle-Zélande dispose également de règles strictes pour protéger son environnement naturel. Par exemple, ces règles imposent aux campeurs de nettoyer leurs chaussures et leurs toiles de tentes avant l'entrée sur le territoire afin d'éviter l'introduction d'insectes ou de

végétaux. Vous voyez (ça va extrêmement loin) les précautions qui peuvent être prises.

L'Australie possède un système de biosécurité qui « protège la santé des êtres humains, des animaux et des végétaux en réduisant le risque d'introduction de nuisibles et de pathologies indésirables dans le pays »,

La Corse, elle, doit avoir sans doute pour objectif de préserver son écosystème qui est unique, son agriculture, son économie et elle se doit de mettre en œuvre des mesures visant à assurer sa biosécurité. C'est en tout cas ce que nous vous proposons.

Donc, la compétence en matière d'importation ou d'exportation d'animaux, de végétaux ou d'autres produits potentiellement dangereux ne relève pas, vous le savez, de l'attribution de notre Collectivité.

Toutefois, il nous faut, bien évidemment, nous y intéresser.

Alors, ce que nous vous proposons, à travers cette motion, c'est (je lis le dispositif) : « d'affirmer que la protection de notre écosystème unique est une priorité qui passe par la mise en place d'une politique fondée sur la biosécurité ».

Nous vous proposons également de « demander à l'État de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'empêcher l'introduction, l'importation ou la propagation d'organismes nuisibles à la santé des végétaux et à la santé animale, d'espèces menaçant la biodiversité et de denrées alimentaires présentant un danger pour la santé humaine ».

Nous vous proposons, enfin, « de mandater le président de l'Assemblée de Corse et le président de l'Exécutif afin de rechercher, en partenariat avec d'autres îles européennes, une solution globale auprès de l'Union européenne, dans le cadre de la préservation de la biodiversité ».

Voilà, c'est un sujet très important qu'il nous faut prendre à bras-le-corps, même s'il y a dans ce domaine, comme dans d'autres, un problème, effectivement, de compétences qui nous échappe. Il nous faut, cependant, donner notre point de vue et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ne pas connaître davantage de problème encore (parce que nous en avons déjà) mais pour ne pas connaître davantage de problèmes

encore (je pense, notamment, à notre agriculture qui est déjà suffisamment en difficulté, sans que l'on y ajoute ce genre de risque).

Voilà en quoi consiste cette motion que j'ai l'honneur de soumettre à votre attention et à votre analyse.

Alors, cette motion, procédure habituelle : un « pour », un « contre ».

La Commission permanente n'a pas décidé de procéder à une discussion générale impliquant l'ensemble des groupes, donc vous avez la parole M. CECCOLI.

### **M. François-Xavier CECCOLI**

Alors, ce sera « pour ».

Bien évidemment, je crois que nier le fait qu'aujourd'hui, en matière de ravageurs et de maladies, le monde évolue malheureusement à une vitesse incroyable, vous l'avez cité avec la Xylella, vous l'avez cité avec le dragon jaune (que les Anglo-Saxons connaissent sous le terme « greening ») qui est une bactérie tout simplement véhiculée par un insecte qui s'appelle le psylle et pour lequel il n'existe malheureusement pas de manière de soigner les plantes (c'est-à-dire que quand le vecteur a piqué un autre arbre, tout simplement, l'infection est fatale) avec des ravages, initialement bien sûr, en Asie, ces dernières décennies en Amérique (notamment le Brésil et les Etats-Unis) et, malheureusement, comme le président l'a cité, une arrivée sur le pourtour méditerranéen, notamment l'Afrique du Nord, depuis peu.

Donc, pour vous montrer les drames que procurent ces maladies quand elles sont présentes, c'est que, finalement, les deux pays les plus touchés utilisent deux manières pour « s'affranchir ». Vous avez l'exemple du Brésil où on utilise des insecticides dans des proportions terribles, avec, vous imaginez, les conséquences pour la sécurité alimentaire. Et par exemple, les États-Unis où, tout simplement, on brûle des milliers d'hectares pour essayer d'éradiquer cette maladie puisque, je vous l'ai dit, il n'y a pas de soins potentiels.

Un petit parallèle avec ce que vous avez voté hier, Protect'agrumes. En Martinique, actuellement, il est procédé à des lâchers

d'auxiliaires pour essayer de faire disparaître tout simplement le vecteur, le psylle.

Donc, vous voyez que ce que vous avez voté hier est utile pour de nombreuses raisons.

Je crois qu'il y a vraiment des pays comme l'Australie et comme la Nouvelle-Zélande qui sont, à ce niveau-là, des pays que d'aucun trouverait peut-être trop dictatoriaux, mais je vous donne un exemple. Quand vous débarquez (j'ai eu la chance d'y aller une fois) en Australie, on ne vous demande pas, comme aux États-Unis, si vous avez fait partie d'un syndicat communiste ou si vous avez milité pour le PC, mais on vous demande si vous êtes passés par une ferme. Alors, il vaut mieux répondre non, je pense, parce que je ne suis pas sûr de ce qu'on vous demanderait à l'atterrissage. Et, de la même façon, un geste symbolique : on vous fait retourner vos chaussures pour savoir si vous n'amenez pas de la terre.

Donc, on voit qu'entre ne rien faire et peut-être beaucoup faire, il y a sûrement une voie médiane.

Ce qui est sûr, c'est que le nombre de maladies explose. Je pourrais vous citer aussi la maladie de la noisette qui épargne la Corse, qui, de manière totalement impropre, s'appelle le ver balanin, qui n'a rien à voir avec la Balagne puisqu'il est absent de deux régions du monde, l'Oregon aux États-Unis et la Corse. Pareil, jusqu'à quand ? Ce qui fait que notre noisette, aujourd'hui, n'a aucun traitement mais si ce ver balanin, qui finalement est un petit coléoptère, arrive, eh bien, s'en est terminé.

Donc, je ne vais pas avoir la prétention de vous dire comment il faut faire, mais ci vole à fà qualcosa. C'est sûr que, déjà, sensibiliser notre Assemblée, je pense que c'est une bonne chose, réfléchir à des moyens et des modalités, même si nous n'en avons pas la compétence, ce qui est factuel, mais je crois qu'en tout cas, cette proposition, cette délibération a le mérite de faire un focus sur quelque chose qui pourrait avoir des enjeux terribles à la fois, pour certaines maladies, sur l'être humain. Alors, c'est vrai que le greening n'entraîne pas de maladies propres à l'être humain, il ne véhicule pas un danger pour l'être humain, mais imaginez les ravages puisqu'il touche à la fois le pomelo, l'orange, la clémentine (comme l'a dit le président).

Donc, il faut en être conscient et je pense que cette motion a le mérite, encore une fois, de faire un focus.

**Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Donc, y a-t-il une intervention « contre » ? Je ne suis pas certain qu'il y en ait. Je demande l'**avis du Conseil exécutif sur cette motion ?**

**Le Président SIMEONI**

**Favorable.**

**Le Président TALAMONI**

Donc, je mets cette motion aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

Je vous remercie. Motion suivante :

**Motion n° 2018/E4/026 déposée par le groupe « Per l'avvene » : Gestion des déchets**

**M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI à la Présidence de l'Assemblée de Corse.**

**M. Xavier LACOMBE**

Donc, motion concernant la gestion des déchets, dossier sensible et connu de tous. Je ne reprendrai pas tous les « CONSIDERANT » mais je vais reclasser un peu l'esprit de cette motion, et notamment les réponses attendues.

CONSIDERANT que l'urgence de la situation des déchets en Corse est connue, CONSIDERANT qu'un surplus de déchets d'environ 80 000 tonnes toujours peinant à trouver un exécutoire, en espérant, avec beaucoup de réserve, que l'optimisation du tri à la source pour atteindre l'objectif de 60 % qui a été fixé en mai 2016, lors du vote du plan (donc 60 % en 2021) ne saurait occulter le fait qu'il restera toujours une part importante de déchets à traiter,

Un point où nous voulons insister (puisque'il nous semble qu'il y ait une certaine injustice pour le paiement et le traitement des déchets) qui prend en compte l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement qui impose «à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 m<sup>2</sup> » (une a ouvert avant-hier) « proposant en libre-service des produits alimentaires de grande consommation puisse se doter, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans ce même établissement »,

CONSIDERANT aussi, qu'aujourd'hui, en termes de déchets et centres d'enfouissement, d'un point de vue environnemental... et les retombées olfactives pour les territoires qui possèdent un CET,

CONSIDERANT les capacités de stockage qui diminuent sur notre île avec la fermeture des CET,

CONSIDERANT le développement, dans plusieurs régions européennes aujourd'hui, de centres de valorisation multi-filières (c'est comme ça qu'on devrait les dénommer) avec une partie de surtri mécanique

et une unité de traitement de déchets biologiques, par méthanisation notamment, pour traiter les biodéchets issus du surtri mais aussi des résidus agricoles et des invendus alimentaires,

Donc, toujours dans les CONSIDERANT, pour terminer, conformément à la loi de transition énergétique, les perspectives de valorisation énergétique qu'offrent plusieurs techniques de traitement thermique des déchets, dont plusieurs, par absence d'oxygène, présentent des opportunités intéressantes en termes de réduction maximale des émanations, comme vous le savez, je pense que cela pourrait être adapté à la Corse, avec le souci environnemental que nous avons tous pour notre île.

Donc, l'Assemblée de Corse, DECLARE SOLENNELLEMENT sa volonté de mettre un terme au « tout enfouissement » comme seul mode de gestion des déchets.

VALIDE toute politique ou dispositif visant à encourager et faciliter le tri à la source dans le but d'améliorer sans cesse les taux de collecte et de recyclage, réduisant par la même la masse des OM à traiter.

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon,

DEMANDE la réalisation, dans les meilleurs délais, de deux Centres mixtes de tri et de valorisation (CMTV), pour les agglomérations Ajaccienne et Bastiaise. Cela, je pense, est sur de bonnes voies.

Et, MISSIONNE le président du Conseil exécutif de Corse pour engager une étude relative à la valorisation thermique des déchets non organiques et non recyclables issus des unités de surtri ; étude comparative visant à exposer les différents mécanismes de traitement thermique et les perspectives de valorisation énergétique que chacun d'eux induit.

CONSIDERE à ce titre, que les tonnes résiduelles de déchets inertes et ultimes à l'issue du processus de tri, in fine, j'oserai dire, recyclage et valorisation thermique complémentaire devront être transportées, cette fois-ci, dans des centres d'enfouissement technique adaptés.

Merci de votre attention.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission et, après, a été décidé en Commission permanente qu'il y ait trois minutes de débat par groupe.

Donc, rapport de la Commission, Nadine.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

**La présidente Nadine NIVAGGIONI** a émis de sérieuses réserves sur la motion proposée.

Elle a considéré, en effet, que les propositions formulées constituaient un plan alternatif au plan adopté par la majorité territoriale, qu'elle qualifie de confus entre la mise en œuvre opérationnelle proposée et les orientations stratégiques qui y sont défendues.

Elle a fait observer, en effet, que si, parmi les mesures proposées, certaines pouvaient être partagées (validation du tri à la source dont la nécessité est reconnue de tous, expérimentation intéressante de plateformes de déballage dans le cadre d'un partenariat public avec un tiers, tri mécano-biologique (TMB) proposé dans le plan déchets), elle ne pouvait s'associer à la question relative à la méthanisation, cette question n'ayant pas été actée dans le plan déchets, du fait, notamment, d'absence de garanties quant à l'émission d'émanations polluantes et de l'existence, par ailleurs, de projets peu sérieux.

Enfin, elle a fait valoir l'antagonisme de la motion à vouloir associer le recours au tri à la source et à la valorisation thermique, cette dernière allant à l'encontre du tri à la source car nécessitant des volumes de déchets très importants.

Sur la question de la valorisation thermique, **Mme Marie Thérèse MARIOTTI** a précisé qu'il ne s'agissait pas de demander l'implantation d'un centre de valorisation thermique mais, simplement, de pouvoir disposer d'une étude réactualisée qui serait de nature à dépassionner le débat. Elle a estimé que cette proposition n'était pas plus antinomique ni moins vertueuse, du point de vue écologique, que celle consistant à programmer trois centres d'enfouissement technique (CET) sur le territoire.

**Mme Fabienne GIOVANNINI** a salué, pour sa part, l'implication de tous à vouloir trouver des solutions pour résoudre la problématique des déchets.

Elle a souhaité livrer quelques observations : un gain énergétique très peu intéressant pour la valorisation thermique issue de la méthanisation, l'absence de rentabilité des unités de méthanisation nécessitant des volumes très importants (sachant qu'y adjoindre des gisements agricoles et industriels reviendrait alors à poser la question déjà tranchée de l'incinération), le recours au tri à la source comme priorité du plan déchets.

Enfin, estimant que les solutions proposées étaient inadaptées aux réalités du territoire insulaire, elle a fait part de ses craintes de voir affecté, par certaines propositions, le comportement des foyers annihilant ainsi les efforts consentis sur le tri à la source.

Rejoignant les propos de la présidente NIVAGGIONI et de **Mme GIOVANNINI**, **M. Julien PAOLINI** a estimé prématurée et inadaptée l'adoption de cette motion qui, de son point de vue, n'aborde que certains aspects de la problématique. Il a rappelé que si certains dispositifs incitatifs lui semblaient intéressants, le simple fait de proposer le lancement d'une étude serait de nature à renvoyer un mauvais message à la population corse et à compromettre l'objectif du 60 % de tri. Aussi, il a appelé à se conformer au plan déchets adopté par la majorité.

Selon **M. François-Xavier CECCOLI**, aborder la question de la méthanisation sous le seul aspect énergétique conduit nécessairement à émettre des réserves. Il a souhaité mettre l'accent sur le gisement exploitable constitué par les déchets fruitiers (pêches, agrumes) non traités aujourd'hui par les exploitations agricoles et s'est dit favorable à se saisir de cette autre forme de pollution.

**La présidente Nadine NIVAGGIONI** a indiqué partager la préoccupation de M. CECCOLI. Elle a émis l'idée de réfléchir à une redistribution des produits invendus à destination des personnes en situation de précarité avant même d'envisager un traitement vers des centres de compostages ou des sites de méthanisation, la question des produits non commercialisés pouvant notamment être intégrée au plan de précarité.

**M. Jean-Charles ORSUCCI** a souhaité intervenir sur plusieurs aspects de la problématique.

En premier lieu, il a salué le consensus politique recueilli autour du tri à la source et de la nécessité de réussir l'atteinte des objectifs. À cet égard, il fait valoir également l'opportunité de réfléchir à la mise en œuvre de mesures coercitives afin d'aider les communes et les intercommunalités à lutter contre les excès observés sur l'ensemble du territoire insulaire.

Il a fait part, également, de sa confiance en l'annonce faite par le président de l'Exécutif territorial concernant l'implantation de deux usines de surtri et, surtout, de deux centres d'enfouissement pour les déchets ultimes, connaissant les oppositions observées quand il s'agit de déterminer un lieu d'implantation.

Sur la clivante question du traitement des déchets ultimes, le ministre de l'Écologie ayant, lors de sa visite, évoqué l'ouverture d'une réflexion autour de l'incinération, M. ORSUCCI a regretté que la question de l'existence d'usines capables de traiter de faibles volumes de déchets n'ait pu, jusqu'à ce jour, trouver de réponse. Il a invité l'Exécutif territorial à apporter des réponses sur cette question.

Enfin, relayant les propos d'un élu de sensibilité nationaliste, il a souhaité livrer la réflexion de ce dernier qui consiste à envisager la création d'usines de méthanisation pour alimenter et chauffer les deux grandes agglomérations de l'île, considérant que le complément énergétique destiné à leur fonctionnement et à leur rentabilité serait assuré par l'utilisation du bois. Aussi, il a appelé à examiner la question du rôle que pourrait jouer la filière bois.

**La présidente NIVAGGIONI** a souhaité apporter quelques précisions.

Elle a rappelé que les déchets destinés à la valorisation thermique étaient ceux issus du TMB et non pas les déchets ultimes, le choix de la valorisation n'excluant pas l'enfouissement inévitable de 30 % des déchets issus du brûlage. Elle s'est dite confiante sur l'évolution des technologies et de leur impact sur les problèmes de santé publique, et a appelé à ne pas hypothéquer l'avenir.

En complément, **Mme Fabienne GIOVANNINI** a tenu à souligner le caractère particulièrement toxique des déchets résiduels issus de l'incinération ainsi que la différence qui existe entre le réseau de chaleur biomasse et celui issu des déchets.

Pour conclure, elle a fait part de son opposition à l'adoption de cette motion contraire au plan déchets adopté par l'Assemblée de Corse.

**La Commission du développement a émis un avis défavorable sur cette motion.**

(A voté « **pour** » le groupe « Per l'avvene » ; Ont voté « **contre** » les groupes « Femu a Corsica », « Corsica libera » ; **Non-participation des groupes** « La Corse dans la République » et « Andà per dumane »).

**Le Président Jean-Guy TALAMONI reprend la présidence de l'Assemblée de Corse.**

**Le Président TALAMONI**

Donc, avis défavorable. On va demander à l'Exécutif quelle est sa position.

**Le Président SIMEONI**

À votre avis ?

**Le Président TALAMONI**

J'ai une petite idée, mais je préfère que me vous le disiez vous-même.

## **Le Président SIMEONI**

Je dirai, il y a beaucoup de choses sur lesquelles on est d'accord. Après, il y en a d'autres qui posent problème, et vous le savez, et à mon avis elles sont indissociables, je dirai, des aspects positifs.

Donc, en l'état, et pour aller à l'essentiel à ce moment de la journée, je pense que cette motion n'est pas amendable. Elle comporte des points sur lesquels on n'est pas d'accord et qui, même par certains aspects, sont contraires à la loi ou aux bonnes pratiques. J'en dirai deux mots, par exemple sur la méthanisation, sur les fermentescibles, si ce n'est pas effectué à la source, on ne peut pas, sur des ordures brutes derrière, y compris au niveau du surtri, procéder à la méthanisation, ce n'est pas permis.

Mais ceci étant, moi je pense que l'on a un rendez-vous important vendredi prochain.

Sur tous les points que vous évoquez, par exemple, mettre un terme au tout enfouissement, on est tous d'accord.

Deuxièmement : valoriser toute politique ou dispositif facilitant le tri à la source : c'est l'objectif même qui nous attend et il faut le réussir.

Demander aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199, etc., pas de problème et on me fait remarquer qu'il y a déjà une expérience qui est en train d'être mise en œuvre avec deux grandes surfaces, avec un système de consigne et de bonus. Donc, de ce côté-là, on convient.

J'ouvre une parenthèse : vendredi prochain, on a cette réunion qui est importante, je pense que ça va être l'occasion de lister, comme je l'ai dit ce matin, les bonnes pratiques, les propositions et de les valider tous ensemble, y compris celles sur le court terme, le moyen terme, le long terme.

Donc, un établissement avec un supermarché, il n'y a pas de problème.

La réalisation de deux centres mixtes de tri et de valorisation des agglomérations ajaccienne et Bastiaise : c'est ce que l'on a acté.

Une idée de surtri mécanisé, les unités de surtri c'est ce que l'on a acté ensemble, dans le cadre de la démarche de convergence.

La méthanisation, à ce stade, sur site, sur les biodéchets et fermentescibles, ce n'est pas possible. Donc, ça on le sait.

Après, engager une étude relative à la valorisation thermique, c'est la délibération de 2010 qui écarte la valorisation thermique. Mais, encore une fois, on ne va pas, à mon avis, déroger au détour d'une motion, à cette délibération qui est quand même une délibération fondatrice de notre politique des déchets. Mais encore une fois, je l'ai dit, on ne va pas faire une guerre de religion là-dessus. On a entendu ce que vous, vous dites, on a entendu ce que dit le ministre de l'Ecologie, on a bien compris qu'il y a une volonté de regarder. Moi, si demain on décide, ensemble, de regarder s'il y a des nouvelles techniques, s'il y a de nouvelles choses, etc., on va le faire, bien évidemment, mais ne me demandez pas de le faire, de le décider maintenant au détour d'une motion.

Et je termine en disant, par exemple quand vous dites : si on fait cela. Si on fait de la valorisation thermique, on produit des nouveaux déchets, vous le savez, et des nouveaux déchets qui sont beaucoup plus toxiques et beaucoup plus difficiles à stocker que les déchets inertes que l'on se propose de stocker, nous, dans les centres de stockage sur lesquels on cherche.

Donc, le problème que l'on rencontre aujourd'hui, par rapport aux études de Moltifao, par rapport aux prospections que l'on fait ailleurs, ce problème-là, il va se poser avec encore plus d'acuité (puisque vous dites : on va stocker) si on devait stocker des mâchefers ou des choses comme ça.

Donc, aidez-nous aussi sur la pédagogie qu'il faut faire en expliquant que l'on a besoin de centres de stockage en tout hypothèse, et qu'on nous aide là-dessus.

Sur le reste, moi je vous le dit encore une fois, je suis prêt à ce que l'on décide d'aller voir ensemble, partout, ce qui se fait ailleurs Mais je vous rappelle que les usines de valorisation thermique, les usines, etc., sur les déchets, il faut les mettre, par définition, dans des centres urbains et périurbains, le problème que l'on a rencontré depuis le début, indépendamment de notre discussion sur les aspects de santé publique, de

modèles économiques, etc, modèles économiques qui sont, à mon sens aujourd'hui, des arguments qui continuent à être totalement pertinents, il y en a d'autres qui vont rendre les choses difficiles. Je ne crois pas que ce soit, on va dire, au détour d'une motion que l'on puisse valider cette analyse-là.

Restons-en là, ou sinon, moi je vous propose que l'on supprime, et, à ce moment-là, on ne ferait que redire dans cette motion ce qu'on a déjà acté tous ensemble, mais si vous voulez qu'on le dise encore une fois, à la veille de vendredi prochain, il n'y a pas de problème. Et pour le surplus, attendons vendredi et discutons.

### **Le Président TALAMONI**

Bien, nous avons donc l'avis de l'Exécutif. La parole est à qui la demande ?

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Notre groupe ne participera au vote sur cette motion dans la mesure où, je vais peut-être redire ce qui est dit en permanence, à la fois il y a, bien sûr, un consensus général, vraisemblablement sur le tri et sur le surtri. La question qui se pose, c'est sur le déchet ultime. Je viens d'entendre encore le président de l'Exécutif, et je l'ai lu ce matin. D'ailleurs, j'ai été très intéressé par l'utilisation de l'incinérateur au sens ancien. Cela signifie que, et ça vient d'être rappelé, qu'il n'y a pas de dogme sur le sujet. Mais pour nous, justement, sur ce sujet-là, il y a encore trop d'interrogations. On a entendu le ministre de l'Environnement nous dire qu'il n'était pas fermé mais, lui-même, lorsque je l'ai personnellement interpellé sur ce sujet en lui faisant remarquer qu'il n'avait pas les éléments économiques pour nous convaincre, il fallait donc qu'on ait ces éléments-là pour pouvoir se positionner et, je dirai aussi, les éléments sanitaires parce que, là aussi, on voudrait avoir des certitudes.

Donc aujourd'hui, nous, on ne se prononcera pas sur le déchet ultime et la façon dont il doit être tranché. On le fera encore moins que le président de l'Exécutif a l'air assez optimiste quant à la capacité à la fois à mettre en œuvre sa politique du tri, j'espère qu'il y arrivera, dès vendredi prochain, par une action forte avec les intercommunalités, par la mise en

place de ces deux usines de surtri et par le fait, aussi, qu'il semble être assez optimiste quant à, je dirai, l'identification de deux centres d'enfouissement sur le territoire insulaire.

Si toutes ces conditions-là sont réunies et si on arrive à mettre en œuvre la politique qui a été proposée par la majorité territoriale, nous, tout ce que nous voulons, toujours avec le même pragmatisme qui nous caractérise, c'est que cette crise soit derrière nous et que l'on puisse, je dirai, en Corse, à la fois trier et gérer le déchet ultime de façon apaisée, c'est tout ce que nous recherchons.

Donc, dans ce souci-là, nous ne prendrons pas part au vote concernant cette motion.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je précise, selon la Commission permanente, chacun peut prendre la parole dans le cadre de cette procédure exceptionnelle, validée par la Commission permanente, mais dans la limite de trois minutes par groupe.

Donc, Nadine NIVAGGIONI a la parole.

### **M. Nadine NIVAGGIONI**

Alors, sans redire ce qui a été dit déjà en Commission du développement économique, mais notre groupe a une position qui est celle qui a été portée par l'Exécutif et qui a fait l'objet du plan validé ici majoritairement.

La loi NOTRe impose la réouverture de ce plan, du fait qu'on soit obligé d'agrèger les quatre plans, les deux que l'on a voté ici, plus celui sur les déchets du bâtiment et celui sur l'économie circulaire. Pour autant, nous n'allons pas déroger sur les grandes lignes, sur les fondamentaux qui ont été validés, à savoir le tri à la source.

Notre préoccupation première est celle, évidemment, de toutes les intercommunalités aujourd'hui, eh bien, celui du tri à la source, savoir mettre toutes les chances pour le réussir au mieux.

On a vu qu'on a perdu beaucoup de temps pendant ces dix dernières années. Sur ce même laps de temps, en Sardaigne, on est passé de 10 % à 60 % du tri à la source, ça veut dire qu'on peut le réaliser puisque les villes Sardes sont plus importantes que les nôtres, il y a une population plus importante, etc. Donc, il n'y a aucune raison que nous ne le réussissions pas.

Je crois qu'aujourd'hui, le gros effort doit être porté sur la sensibilisation et sur les bons gestes à réaliser pour chacun d'entre nous, c'est-à-dire que l'aspect pédagogique doit primer.

On se penche, évidemment, sur le tri à la source et, concomitamment, on doit avoir à l'esprit tout ce qui doit être résiduel, à savoir qu'il faut qu'il y en ait le moins possible.

En tous les cas, nous, nous disons qu'il ne faut pas que l'on s'exonère de quoi que ce soit. Effectivement, il faut que l'on enfouisse le moins possible, mais il n'est pas dit que demain, ce qui est enfoui aujourd'hui, ne puisse pas être retraité par des techniques et des technologies nouvelles. On voit bien que l'on a fait des efforts considérables sur certains aspects et nous en ferons d'autres, demain.

Donc, n'hypothéquons pas l'avenir, il est fort possible qu'on ait à réouvrir certains centres d'enfouissement pour pouvoir traiter d'une façon différente demain.

Nous avons, aujourd'hui aussi, des obligations. Vous évoquiez tout à l'heure les fermentescibles, vous évoquiez la méthanisation. Il n'est plus possible, en tous les cas c'est la loi qui l'interdit. Il y a la directive de 2018, la 851 du Parlement européen et du conseil, qui date de mai dernier, qui dit qu'aujourd'hui il n'est plus possible d'envisager un quelconque traitement sans avoir procédé au tri à la source.

Donc, aujourd'hui, ce n'est plus une volonté politique, c'est une obligation.

Alors, le groupe « Femu a Corsica » est sur la même position que le président de l'Exécutif, à savoir qu'on ne peut pas amender cette motion. Je sais que cette problématique vous préoccupe autant qu'elle nous préoccupe, mais nous allons voter « contre ». Je suis désolée pour le temps.

**Le Président TALAMONI**

Là, vraiment, dans cette nouvelle procédure, il ne s'agit pas de déraper parce que, sinon, on ne va plus s'en sortir, donc c'est trois minutes, c'est vraiment trois minutes maximum.

**Le Président SIMEONI**

M. le Président, avec votre autorisation, un mot si vous permettez, simplement pour saluer la délégation de Gaspésie, nos amis québécoises et québécois, en visite en Corse, à l'initiative de l'ADEC. Donc, province autonome du Québec que nous sommes heureux d'accueillir ici.

Alors, ça a été trop court et trop chargé aujourd'hui pour pouvoir les accueillir dans l'hémicycle, ils étaient en visite dans des entreprises intéressantes, avec Jean-Christophe ANGELINI, Lesia SARGENTINI, Delphine GRIMALDI et toute l'équipe de l'ADEC.

On vous attend pour un prochain voyage, et puis j'ai cru comprendre qu'en septembre ou octobre, si l'opposition finance, eh bien nous aurons le privilège d'envoyer une délégation, incluant majorité et opposition, au Québec qui est une terre amie, vous le savez.

**Le Président TALAMONI**

Au nom de l'Assemblée de Corse, je me joins à ces mots de bienvenue. Bienvenue parmi-nous.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Un mot, en 10 secondes, pour vous dire que nous allons, malheureusement, vous quitter puisqu'il nous faut regagner l'aéroport et, comme l'a précisé, à l'instant même, le président du Conseil exécutif, nous aurons, en septembre, octobre, suite au vote de votre Assemblée en mai dernier, la première mission de diplomatie économique de la Corse et elle aura lieu au Québec, n'en déplaise à Xavier LACOMBE.

**Le Président SIMEONI**

Xavier, ils parlent français.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Si vous voulez, nous allons reprendre le cours de notre discussion générale autour de cette motion.

À bientôt, merci de votre visite.

Petr' Antone TOMASI a demandé la parole.

**M. Petr' Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Rapidement, sur cette motion. Nonobstant des points d'accord que l'on peut acter, sur le tri bien sûr, sur sa nécessité de monter en puissance, sur le refus du tout enfouissement qui sont des points faisant partie de notre feuille de route politique depuis des années, il n'étonnera personne que nous ne puissions, je dirai, par le truchement d'une simple motion, modifier notre position de fond à l'égard de ce qu'il convient d'appeler, de façon large, l'incinération ou la valorisation thermique.

Pour un certain nombre de raisons que vous connaissez, nous estimons premièrement, que toutes les hypothèques ne sont pas levées au plan sanitaire, y compris pour ce que l'on appelle l'incinérateur dit de nouvelle génération et puis, ensuite, parce que (et cela a été rappelé) la valorisation thermique, l'incinération impliquent, derrière, du stockage ou de l'enfouissement, et avec des centres de stockage qui demandent des normes plus contraignantes encore que celles que nous connaissons aujourd'hui.

J'ajoute que nous avons eu un débat devant la Chambre des territoires concernant la stratégie de l'Exécutif, et je veux saluer bien sûr, le président de l'Office de l'environnement, François SARGENTINI, qui, nous l'espérons, devrait revenir rapidement parmi nous pour porter ces débats. J'ajoute que ces débats ont aussi vocation, ceux qui se sont tenus à la Chambre des territoires, à être répercutés rapidement devant notre Assemblée. C'est pour ces raisons que nous rejetterons cette motion. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci, M. le Président. Je ne vais pas être redondante avec ce qu'a dit mon collègue Xavier LACOMBE. Déjà, je pense qu'avant de parler de tri et surtout de taux de recyclage, il faudrait peut-être qu'on s'entende. On en avait parlé, d'ailleurs, lors de la visite du président et de Petr'Antone, sur le pôle environnemental de Costa Verde. Il faudrait déjà qu'on partage tous une définition de ce que l'on entend par tri, puisque le SYVADEC a une définition, les intercommunalités intègrent ou pas ce qui est issu des déchèteries. Donc, déjà, je pense que ça faciliterait peut-être la lisibilité du dossier.

Deuxio, je vous rappelle aussi qu'il n'y a pas si longtemps, plusieurs membres de cette Assemblée étaient farouchement hostiles aux unités de surtri. Alors, on jouait sur les mots, le mécano biologique, le surtri, etc. Et, force est de constater qu'on s'est rendu un petit peu à l'évidence et à un peu plus de raison puisque nous sommes, maintenant, tous bien contents d'annoncer bientôt, et j'espère rapidement, la mise en place et l'opérationnalité du centre de surtri de la CAPA.

Trois, je vous avouerai qu'il y a une certaine incompréhension sur le rejet systématique, et souvent extrêmement passionné, de solutions alternatives, peut-être pas déployables à court terme. Alors, sans peut-être parler de centres de valorisation thermique mais, au moins, avec tout ce qui va avec, en termes de précaution, notre incompréhension sur le rejet de tout ce qui est méthanisation, alors que je vous rappelle quand même (à ceux qui siègent à l'ODARC) qu'il y a quelque temps, quand l'ex-président SARGENTINI était revenu d'une visite (je crois que c'était en Alsace) on avait évoqué, à grand renfort d'innovation, la méthanisation comme une éventuelle solution.

Donc déjà, je pense qu'il faut aborder ça en étant extrêmement prudents et dépassionnés.

Enfin, un petit clin d'œil à Mme la président Nadine NIVAGGIONI qui a qualifié, quand j'ai présenté la motion de fourre-tout et confus et qui, amicalement, nous a dit que : « nous n'étions pas

compétents sur un certain nombre de sujets, dont ce que nous étions en droit de demander des grandes surfaces ou de la grande distribution », en disant que « c'était probablement la compétence des intercos ».

Mme la Présidente, avec un petit peu de malice, j'oserais vous dire que si ne devons examiner, dans cette Assemblée, que les motions dont la compétence relevait de l'Assemblée de Corse, je pense que nous allégerions considérablement notre calendrier d'examen des motions. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Mme BOZZI, vous avez la parole.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président. Sur cette motion, j'ai entendu, depuis tout à l'heure, qu'elle était considérée, par la majorité, comme prématurée ou qu'elle était incomplète. C'est peut-être le cas mais, en tout cas, elle a le mérite d'exister. Et je regrette, justement, que la majorité ne nous ait pas encore, à six mois maintenant de notre existence, proposé un rapport complet sur ce sujet très problématique. Ça n'est pas prématuré, bien au contraire. On est bien en retard et je crois que, même en deux ans, lors de la précédente mandature, finalement, sur ce sujet, on est resté très frileux, en attendant d'évoluer sur le tri.

Alors effectivement, l'évolution sur le tri est nécessaire et je vois que, souvent, on rejette la faute sur les intercommunalités. Donc, j'attends beaucoup de la réunion que se profile, si j'ai bien compris, vendredi prochain. Elle est importante pour notre Assemblée, pour les intercommunalités qui, elles aussi, sont en demande d'évoluer sur le tri.

Alors, je vais parler peut-être un petit peu de la Communauté de communes de la Pieve d'Ornano, qui est souvent citée comme mauvaise élève. Je rappelle qu'elle a la compétence depuis peu et que nous avons lancé une étude pour la mise en place, sur la totalité du territoire des vingt-huit communes qui la composent, du tri. Vingt-quatre communes sont équipées, il reste quatre communes, uniquement, qui sont équipées partiellement pour le tri. Et nous avons, donc, l'étude qui a été rendue en 2017, qui va permettre de mettre en place le tri, de manière globale, sur l'ensemble de territoire. Mais c'est tout de même un investissement de plus

de 2 M€ Donc ça, il faut aussi que nous en ayons conscience, c'est des investissements très lourds pour les intercommunalités pour, parfois, un résultat pas très significatif en termes de tri et, surtout, pour une chaîne qui est ensuite rompue parce qu'après ce tri, qu'est qu'on fait ?

Et, aujourd'hui, c'est cette question qui doit nous interroger. Alors, ça a été dit, les centres de tri et valorisation sont la solution qui est unanime et ensuite, enfouissement, bien sûr. Et je crois que, là, la création de deux centres a minima, en Corse, est nécessaire. Il faut les accompagner. Celui de la CAPA est prêt et il a été pour le moins freiné. Donc, j'espère qu'aujourd'hui, il sera, au contraire, accompagné.

Et puis, au travers de la valorisation thermique, se pose toujours la question de l'incinérateur qui est, on le sait, une question très polémique sur laquelle il faut répondre techniquement. Et, en tout cas, on sait que s'il y a incinérateur, il y aura tout de même enfouissement et, ça a été dit par le président de l'Exécutif, enfouissement des déchets ultimes qui sont, on le sait, encore plus dangereux.

Donc, ce sont des solutions techniques qu'il nous faut apporter et je crois que cette motion a le mérite de reposer la question et j'espère que la majorité nous convoquera très prochainement pour un rapport complet à ce sujet parce qu'on le rappelle, dans quinze jours, il y a encore une crise qui s'annonce. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je me permets d'insister, c'est une procédure que nous essayons de mettre en œuvre, mais il faut vraiment respecter les temps de parole, sinon ça va devenir ingérable.

Voilà, je crois que nous pouvons maintenant nous prononcer, et je vais mettre aux voix cette motion qui ne bénéficie pas du soutien de l'Exécutif.

Je mets aux voix, cette motion :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est rejetée.**

**Résultat du vote :**

« **Pour** » : « Per l'Avvene », « la Corse dans la République » (5)  
(15) ; (« **Contre** » : « Corsica libera », « Femu a Corsica »,  
M. Pierre GHIONGA (42) ; **Non-participation** : « Andà per  
dumane » (6)).

Motion suivante :

**Motion n° 2018/E4/029 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Crédit d'impôt sur les investissements en Corse (CIIC) en faveur des TPE et PME**

Vous avez la parole.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie M. le Président. Effectivement, il s'agit d'une mesure fiscale proposée par l'État français en direction des entreprises.

Cette mesure permet aux TPE et PME d'obtenir un crédit d'impôt lors d'investissements en Corse pour une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole et libérale.

Mais cette réglementation permet également l'utilisation de ces biens afin d'exercer une activité de location de meublés.

Certains promoteurs immobiliers n'hésitent pas, d'ailleurs, à faire la promotion du crédit d'impôt en soulignant cette opportunité et les entreprises réalisent, là, un investissement très lucratif. D'ailleurs, je voudrais citer un des promoteurs qui dit ceci : « à l'origine imaginées dans l'objectif d'inciter et favoriser l'investissement industriel et commercial en Corse, les dispositions du crédit d'impôt se sont rapidement révélées être un formidable outil d'investissement immobilier au service de l'optimisation patrimoniale. »

Donc effectivement, vous comprenez que ça nous pose problème et nous souhaiterions que l'on revoie un petit peu ceci parce que ce montage fiscal, non seulement fausse de façon notable, d'un part, l'activité du secteur hôtelier marchand déjà très fragile et, d'autre part, permet de détourner une partie des finances publiques, donc cela n'est pas acceptable.

Les conséquences, bien sûr, nous les connaissons tous, c'est la hausse des prix de l'immobilier en Corse. Et quand on sait combien nos jeunes ont des difficultés à accéder à la propriété, on ne peut que réagir à cette situation.

Ainsi donc, nous demandons que l'Assemblée de Corse se positionne et demande à l'État de prendre des mesures correctrices afin que l'ensemble des activités de location de meublés, en particulier celles liées

aux activités de locations saisonnières, soient exclues du dispositif de crédit d'impôt sur les investissements en Corse.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. S'agissant du **rapport de Commission, il y a un avis oral favorable.**

Je suis également saisi de trois amendements de Christelle COMBETTE au nom du groupe « Per l'avvene ». Peut-être que Christelle COMBETTE va nous les présenter, mais je vous rappelle que, là, on revient dans la procédure normale puisque la Commission permanente n'a pas jugé, pour cette motion, d'adopter la nouvelle procédure.

Donc, ça veut dire que Christelle COMBETTE nous présente ses amendements et puis, ensuite, on vote sur les amendements et sur la motion.

**Amendement n° 1 déposé par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'avvene»**

Vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président. Effectivement, trois amendements.

Le premier, on vous propose de supprimer les mots suivants : « de l'État français ». En fait, ce n'est pas une mesure qui a été proposée par l'État mais c'est un dispositif qui a accompagné la sortie de la zone franche et qui a été proposé par le président de l'Exécutif à l'époque, qui était M. BAGGIONI, dans le cadre des accords de Matignon.

**Le Président TALAMONI**

J'interroge d'abord la porteuse de la motion et ensuite le président du Conseil exécutif sur cet amendement. Est-ce que vous êtes favorable à cet amendement, Mme CASALTA ?

**Mme Mattea CASALTA**

Je ne pense pas que ce soit gênant de noter « l'État français » dans le sens où, même si ça a été proposé par l'ancien président BAGGIONI, ça n'est ni une injure, ni..., je ne sais pas « l'État français », c'est une expression qui est relativement douce.

**M. Pierre GHIONGA**

Quand même, « État français », nom utilisé pour le gouvernement de la France durant l'occupation allemande de 1940 à 1944, si ça ce n'est pas gênant.

**Le Président TALAMONI**

Mais « l'État français », c'est une expression qui a les deux significations, cher collègue, « l'État français », « l'État italien », « l'État allemand », et puis, il y a aussi « l'État Français » effectivement. Donc, en principe, avec un E et F majuscules qui est un régime.

Bien, vous n'aviez pas la parole. Le Président du Conseil exécutif, que pense-t-il de cet amendement ?

**Le Président SIMEONI**

Je rejoins l'analyse de l'auteur de la motion.

**Le Président TALAMONI**

Donc, nous allons voter sur cet amendement qui n'est pas soutenu par la porteuse de la motion, ni par le président du Conseil exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est rejeté.**

(« **Pour** » : « Andà per dumane », « La Corse dans la République », « Per l'avvene » (22) ;  
« **Contre** » : « Corsica Libera », « Femu a Corsica » (41)).

Vous présentez votre deuxième amendement, s'il vous plaît.

**Amendement n° 2 déposé par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'avvene »**

**Mme Christelle COMBETTE**

Merci, M. le Président. Donc, au sixième « CONSIDERANT », on souhaiterait rajouter les mots suivants « non déclarée et para commerciale, nuisant au secteur des professionnels du tourisme, voire dans certains cas à la réalisation de résidences secondaires détenues par des sociétés pour bénéficier du CIIC ».

**Le Président TALAMONI**

Merci, j'interroge Mme CASALTA sur ce second amendement.

**Mme Mattea CASALTA**

Alors, j'entends bien ce qui m'est dit. Simplement, je voudrais juste rappeler ce que moi j'expliquais il y a quelques instants, c'est que ce montage fiscal fausse l'activité du secteur marchand et, très sérieusement, nous en avons d'ailleurs discuté, même en conseil d'administration de l'Agence du tourisme de la Corse, donc très sérieusement et, là-dessus, tout le monde est bien d'accord, tous les professionnels sont d'accord. Mais ce qui est d'autant plus grave, et je m'étonne que ça ne vous interpelle pas, c'est que ça détourne quand même une partie des finances publiques.

Donc, je pense que nous allons rester sur nos positions, je le regrette.

**Le Président TALAMONI**

Donc, défavorable à l'amendement. Et, le Président du Conseil exécutif rejoint la porteuse de la motion ?

**Le Président SIMEONI**

Je rejoins la position de la porteuse de la motion.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, c'est une bonne précision.

Nous allons mettre aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien de la porteuse de la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 2 est rejeté.**

(« **Pour** » : « La Corse dans la République », « Per l'avvene » (16) ;  
« **Contre** »: « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Andà per dumane », (47)).

Il y a un troisième amendement, vous avez la parole pour le présenter.

**Amendement n° 3 déposé par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'avvene »**

**Mme Christelle COMBETTE**

Dans la demande de l'Assemblée de Corse, de rajouter en fin de phrase : « du moment qu'elles ne sont pas déclarées préalablement ou que les sociétés demandant à en bénéficier ne sont pas enregistrées comme professionnels de tourisme auprès des autorités compétentes ».

**Le Président TALAMONI**

Merci. J'interroge la porteuse de la motion sur cet amendement.  
Fate un forzu...

**Mme Mattea CASALTA**

Là aussi, même en essayant de faire un effort, je ne vois pas pourquoi on pourrait alourdir des phrases qui sont extrêmement simples, ça n'apporte rien au débat.

Donc, désolée, je regrette vraiment, mais ça sera non.

**Mme Christelle COMBETTE**

Ça n'apporte pas rien au débat, c'est pour préciser les choses, pour que les professionnels ou les porteurs de projets, dans le domaine du tourisme, soient exclus puisque, effectivement, cette fiscalité doit bénéficier au secteur touristique.

Donc, c'est justement pour éviter l'exclusion de certaines personnes.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Cette précision, est-ce qu'elle vous a convaincu ?

**Mme Mattea CASALTA**

J'entends bien. Simplement, si nous avons fait cette motion, c'est justement pour qu'on exclut complètement cette possibilité parce qu'elle devient extrêmement grave pour notre pays, pour l'avenir de notre pays et pour l'avenir économique.

Donc, c'est en connaissance de cause que ça a été écrit et demandé et précisé dans la motion. C'est l'objet même de la motion, sinon la motion n'aurait pas lieu d'être.

**Le Président TALAMONI**

Merci, je suppose que le Président du Conseil exécutif rejoint la position de la porteuse de la motion ? Bien sûr, très bien.

Donc, je mets aux voix ce troisième amendement.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement n° 3 est rejeté.**

(« **Pour** » : « Per l'avvene » (10)

« **Contre** » : « Corsica Libera », « Femu a Corsica », « Andà per dumane », (47) ;

**Abstention** : « La Corse dans la République » (6)).

Je vais mettre aux voix cette motion soutenue par l'Exécutif.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée.**

(« **Pour** » : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « Andà per dumane » (47) ;

« **Contre** » : « La Corse dans la République » ; « Per l'avvene » (16)).

Nous passons à la motion suivante :

**Motion n° 2018/E4/039 déposée par Mmes Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI et Anne TOMASI, au nom de l'Assemblée des enfants : Création d'une plateforme de distribution de denrées alimentaires produites sur l'île (circuits courts) à destination des cantines scolaires**

**Le Président TALAMONI**

C'est une motion œcuménique dont la teneur est partagée sur tous les bancs de l'Assemblée au nom de nos enfants. C'est très bien. Qui veut la présenter. Marie SIMEONI

**Mme Marie SIMEONI**

Merci, M. le Président.

L'objet de cette motion est la création d'une plateforme ou coopérative de distribution de denrées alimentaires produites en Corse (circuits courts) à destination des cantines scolaires.

CONSIDERANT que l'insularité engendre des coûts et de la pollution supplémentaires pour le transport des denrées alimentaires,

CONSIDERANT que l'économie insulaire a besoin d'être valorisée et développée,

CONSIDERANT qu'il y a nécessité à éduquer les enfants sur l'importance de l'équilibre alimentaire, à la saisonnalité des produits et à la redécouverte des saveurs régionales,

CONSIDERANT que de plus en plus d'initiatives régionales voient le jour mettant en relation les producteurs locaux et les gestionnaires des cantines favorisant ainsi les « circuits courts »,

CONSIDERANT que les consommateurs sont de plus en plus attentifs à ce qu'ils mangent et que le circuit court et le local répondent à une demande évidente en évitant de nombreux intermédiaires,

L'Assemblée de Corse DEMANDE de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser la mise en place d'une plate-forme ou

coopérative de distribution de denrées alimentaires de qualité, produites sur l'île, à destination des cantines scolaires insulaires.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je suppose qu'il ne va pas y avoir d'interventions « contre », que le président du Conseil exécutif soutient cette demande de l'Assemblée des enfants. Oui ? Vous avez la parole ?

**Mme Anne TOMASI**

Je vous remercie. Je vais être brève. Je voulais juste féliciter tous les enfants qui avaient participé à l'Assemblée des enfants et, en particulier, pour leurs travaux brillants, leurs enseignants pour les avoir assistés dans ces travaux et, particulièrement, les enfants du collège de Moltifao qui ont proposé cette motion.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons voter et, après quoi, je vous propose d'applaudir chaleureusement, et les enfants et, bien entendu, leurs enseignants. D'abord votons.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

(Applaudissements)

**Motion n° 2018/E4/040 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI,**  
**Président de l'Assemblée de Corse : Adhésion de la Collectivité de**  
**Corse à l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée »**  
**(TZCLD)**

**Le Président TALAMONI**

Vous savez l'engagement de notre Assemblée et de la Collectivité de Corse dans la démarche « TZCLD », depuis 2017, à travers les travaux de la Commission ad hoc qui avait été créée le 28 juillet 2017 et renouvelée le 2 février 2018 par la nouvelle Assemblée.

La démarche concerne l'intégralité du territoire insulaire.

L'association « TZCLD » a été créée au début de l'année 2017 pour fédérer les volontés et préparer les étapes de la deuxième phase d'expérimentation.

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas fait partie de la première phase, nous l'avons manquée, mais nous avons l'intention de faire partie de la seconde.

L'adhésion à l'association permettrait à la Collectivité de Corse de bénéficier de son expertise. L'association vise, en effet, trois objectifs :

Accompagner les territoires volontaires à entrer dans la démarche pour participer à la deuxième phase d'expérimentation, ce qui est, des trois objectifs, le plus important.

L'adhésion à l'association permettrait à la Collectivité de Corse d'être intégrée à un réseau de collectivités. Elle rejoindrait, ainsi, la cinquantaine de collectivités déjà adhérentes, telles que le Conseil départemental de la Gironde, la Métropole européenne de Lille, les Communes de Marseille, de Paris ou de Bordeaux.

L'adhésion à l'association permettrait à la Collectivité de Corse de formaliser son engagement déjà réel.

Donc, à travers cette motion, je vous demande de décider de l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Je vous propose, également, de mandater le président du Conseil exécutif de Corse pour effectuer les démarches relatives à cette adhésion.

Est-ce qu'il y a une intervention ? Mme FAGNI.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Pour avoir participé aux réunions de la Collectivité de Corse pour étudier la faisabilité de cette démarche de « Territoire zéro chômeur de longue durée », ceci, comme vous l'avez rappelé, depuis juillet 2017, je peux témoigner que tous ces travaux ont été très sérieux et extrêmement intéressants.

Aujourd'hui, à mon sens, cette motion ne peut réunir qu'un vote unanime. En effet « Territoire zéro chômeur longue durée », je vais refaire un petit peu l'historique, c'est une association qui a été portée, durant sa phase de démarrage, par différents acteurs de la solidarité (ATD Quart Monde, Secours catholique, Emmaüs France).

Dès le départ, les porteurs de ce projet ont été animés par une volonté partagée de faire en sorte que la conduite opérationnelle puisse être ensuite portée, comme nous le faisons aujourd'hui, par différentes régions.

Cette association est présidée par Laurent GRANDGUILLAUME qui est l'auteur et le rapporteur de la loi du 29 février 2016. Cette loi vise à résorber les chômages de longue durée. Elle a été votée, à l'unanimité, à l'Assemblée nationale ainsi qu'au sénat.

Nous avons invité et nous avons reçu Laurent GRANDGUILLAUME, qui est venu en octobre 2017 nous apporter des précisions quant à la philosophie et à la mise en œuvre de ses expérimentations.

Lors de ces réunions, différentes régions sont venues présenter et partager avec nous leurs expériences, tant et si bien que plusieurs communes de notre territoire, également invitées, ont été intéressées par cette expérimentation.

Hier, le président de l'Exécutif, lors de la présentation de son rapport transitoire sur l'aide aux communes, a parlé d'échanges et d'entraide entre différentes communes.

Aujourd'hui, l'interco Pasquale Paoli dont le président Paulu-Santu PARIGI était ici présent, pourra nous servir d'exemple. Son équipe dynamique intercommunale est déjà adhérente de l'association. Elle est entrée dans ce projet en composant son comité local de pilotage. Aujourd'hui, elle n'attend plus que la validation nationale pour lancer l'opération.

Cette interco est la plus avancée dans le projet et a bénéficié, dans sa mise en œuvre, de l'expertise de Mme Véronique ALBERTINI qu'on a rencontrée et qu'il faut remercier pour son implication, ainsi que plusieurs acteurs de l'emploi qui œuvrent pour défendre, justement, cette animation et cette association.

Cela démontre qu'aujourd'hui, il est possible, qu'à l'échelle de petit territoire, sans surcote significatif pour la Collectivité, de proposer aux demandeurs d'emploi longue durée qui le souhaitent, un emploi en CDI, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des acteurs du territoire.

Pour être plus pragmatique et plus simple, ça repose sur un principe simple : utiliser ce que coûte le chômage pendant un an et par personne (soit environ 25 000 €) pour financer au SMIC des emplois nouveaux qui correspondent aux compétences des demandeurs d'emploi et ceux des besoins des communes.

A titre d'information, en Corse, au 31 mai, il y a 21 965 demandeurs d'emploi et 7 114 sont chômeurs longue durée.

Force est de constater que ce qui pourrait apparaître, au départ, comme une utopie est bien, aujourd'hui, un projet réalisable qui répond à une des problématiques posée dans le plan de lutte contre la précarité que nous avons voté puisque, dans l'axe n° 1 de ce plan, il est demandé de replacer l'exigence de solidarité au cœur de l'action publique, par la revalorisation et l'innovation du travail. Précarité qui, au cœur de notre politique, en faisant plus pour ceux qui en ont le plus besoin et en pensant et en agissant autrement contre la pauvreté.

Je voudrais terminer les propos pour remercier, justement, les personnes qui ont organisé ces réunions ad hoc et, particulièrement, Eléonore CIPRIANI qui s'est vraiment investie pour mettre en œuvre toutes ces réunions, parfois avec des difficultés techniques que nous avons connues, qui est toujours très attentive sur tous ces projets qui sont en faveur des gens les plus démunis et que je partage avec elle.

### **Le Président TALAMONI**

Je me joins, évidemment, à ces remerciements à Eléonore CIPRIANI et aux autres membres de mon cabinet.

Nous allons, sur cette motion, demander s'il y a une intervention « contre »? Je ne le crois pas. Nous allons demander l'avis de l'Exécutif qui est certainement favorable ? Il l'est.

Nous allons donc mettre aux voix cette motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

Je vous remercie.

**Motion n° 2018/E4/042 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Création de places au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de Corse en vue d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap**

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, M. le Président.

Je souhaite rappeler que cette motion a pour objet la création de places au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de Corse.

J'espère qu'elle nous permettra d'améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap. Dieu sait si c'est un problème et, également, par cette prise en charge donc, d'aider au mieux leurs familles.

Avant d'expliquer plus en détail, je voudrais vous dire un mot sur le contexte.

Cette motion intervient alors que la consultation réglementaire autour du PRS 2 (Projet régional de santé) est en cours et nous espérons que cette contribution de l'Assemblée de Corse permettra d'enrichir ce débat important pour les populations.

Concernant le nombre d'enfants sur les listes d'attente, des ESMS de Corse, je tiens simplement à vous rappeler quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Nous comptons soixante-dix-sept enfants, en Haute-Corse, en liste d'attente, et vingt-six enfants en Corse-du-Sud, ce qui nous donne cent trois enfants en liste d'attente pour l'ensemble du territoire.

Cela s'explique, d'une part, à la fois par le nombre insuffisant de places dans ces ESMS mais aussi, deuxième problème et nous en parlerons plus tard, par l'allongement progressif de la durée du maintien des jeunes adultes dans ces établissements qui sont des établissements pour enfants en situation de handicaps et non pas pour adultes. Je pense, notamment, aux instituts médico-éducatifs appelés IME.

A cela, vient s'ajouter l'absence d'établissements et de services médico-sociaux dans de nombreux territoires de l'île, territoires ruraux et

périurbains comme la Balagne, le Cap corse ou le Cortenais. Cela n'est pas sans conséquences car, de ce fait, de nombreux enfants, ou de jeunes adultes de moins de 20 ans figurant sur cette liste d'attente, ne bénéficient d'aucune prise en charge, je dis bien d'aucune prise en charge.

Les familles d'enfants en situation de handicap se retrouvent alors, face à la nécessité de trouver une prise en charge alternative à l'oeuvre publique, prise en charge qui soit, bien sûr, adaptée aux troubles de leurs enfants.

Il faut avoir à l'esprit que ces services alternatifs sont des services libéraux et qu'ils ne sont donc pas remboursés par la Sécurité sociale. Les familles qui y ont recours assurent, par conséquent, des coûts très importants, particulièrement les familles du rural qui doivent se déplacer.

Face à cette situation, il en va de notre responsabilité, en tant qu'élus de la Corse, de garantir aux enfants, aux jeunes adultes atteints de handicap et à leurs familles, des infrastructures et des services de qualité sur le territoire.

J'en viens, enfin, aux demandes de cette motion. Je vous propose :

Premièrement, d'interpeller le ministère des Solidarités et de la Santé sur le nombre important d'enfants, en situation de handicap, sur liste d'attente des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) de Corse, et, plus particulièrement, des Instituts médico-éducatifs (IME) ;

Deuxièmement, je vous propose de demander au président du Conseil exécutif de Corse d'entamer une démarche visant à déployer des moyens pour la création de places dans les ESMS pour enfants, notamment en sollicitant, auprès de l'ARS, la prise en compte de cette demande, dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) 2 en cours d'élaboration.

J'espère vous avoir convaincus de l'impérieuse nécessité de solutionner ce problème. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Sur cette motion, y a-t-il une intervention « contre » ? Je ne pense pas. Le président du Conseil exécutif donne un avis favorable.

Vous avez la parole.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci, M. le Président. Je voudrais juste apporter quelques précisions, bien que je trouve, bien entendu, cette démarche très intéressante et très importante.

Je voudrais dire que la notion de liste d'attente est un petit plus complexe à comprendre, à proprement parler. En fait, le taux d'occupation des IME en Corse est de 80 %, ils ne sont pas occupés en totalité.

En fait, il y a un travail bien plus important à faire au niveau des établissements spécifiques pour les enfants. Il y a un paradoxe parce qu'il y a deux fois plus de SESSAD en Corse que sur le continent. Dernièrement, il y a deux ans à peu près, deux SESSAD autisme ont été créés en Corse.

Je voudrais, aussi, vous rappeler qu'il y a deux MAS. Ce sont des établissements spécialisés pour adultes, spécifiquement pour l'autisme, qui sont en cours de création parce qu'ils ont été attribués, il y a une semaine, un, en Haute-Corse et, l'autre, en Corse-du-Sud.

Ces établissements permettraient aux IME de pouvoir déplacer les adultes qui encombrent les places des enfants et laisser la place aux enfants.

La Collectivité de Corse a, aussi, la compétence de créer des foyers pour adultes. Ce sont des FAM, (Foyer d'accueil médicalisé). Grâce à cela, on pourrait déplacer les adultes, relevant des amendements CRETON, qui encombrent aussi les IME et qui sont en attente de places spécialisées.

Enfin, je voulais aussi préciser que le Plan régional de santé prévoit une large part en matière de handicap. Ils vont transformer les IME existants en plateformes innovantes avec des équipes itinérantes qui se déplaceront sur les territoires les plus reculés. Ils permettront de mettre en

place les nouvelles méthodes recommandées par la Haute autorité de santé. Je regrette que nos amis québécois ne soient plus là parce que c'est vraiment innovant en France en matière de prise en charge pour les enfants en situation de handicap, parce qu'il faut les prendre très tôt.

C'était juste pour vous remercier de vous préoccuper de la situation des enfants et, en même temps, je voudrais vous demander si vous pouviez, aussi, accélérer les dossiers qui étaient bloqués à la MDPH depuis plusieurs mois à cause de problèmes administratifs. Il y a des parents qui n'ont pas d'allocations versées depuis, au moins, quatre mois. Ça pose un gros problème. Merci.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Juste pour être très concrète, je pars des chiffres, j'aurais peut-être dû les donner dans la motion mais je ne voulais pas vous encombrer avec des chiffres. Les chiffres représentent la souffrance.

Je prends, par exemple :

#### **Pour la Haute-Corse :**

-L'IME « les tilleuls » : 40 enfants accueillis, 12 enfants en liste d'attente.

-L'IME « Centre flori » : 15 enfants sur la section IME en liste d'attente.

-Je prends le SESSAD « troubles, envahissement, développement, espoir, autisme corse » : 30 enfants accueillis, 20 enfants en liste d'attente.

-Je prends le SESSAD « troubles spécifiques du langage » : 30 enfants accueillis, 20 enfants en liste d'attente.

#### **Pour la Corse-du-Sud :**

-Je prends le secteur « enfants, adolescents » pour le SESSAD d'Ajaccio : 18 enfants en liste d'attente.

-Pour l'IME à Ajaccio : 2 enfants en liste d'attente.

-Pour le dispositif ITEP : 6 enfants, ce qui fait 26.

Juste pour rajouter, je siège à la MDPH. Nous travaillons en Haute-Corse d'arrache-pied et je ne crois pas qu'il y ait de dossiers en instance. En tout cas, s'ils sont en instance, ils sont en instruction. Je laisse la parole au président. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'Exécutif ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Juste en ma qualité de présidente de la MDPH, rassurer. Au niveau des traitements des dossiers, on est à jour et on se réunit très régulièrement, voire une à deux fois par mois.

Au niveau national, on a le meilleur taux de réponses puisqu'on est à un mois de retard et, là, tous les dossiers sont instruits et signés très régulièrement, soit par ma collègue Bianca FAZI, soit par moi-même pour le site de Bastia.

**Mme Isabelle FELICIAGGI**

Inaudible sans micro

**Le Président TALAMONI**

Bien, je pense que vous allez rentrer en contact.

**Mme Bianca FAZI**

Pour rebondir sur ce que vient de dire Mme FELICIAGGI, on ne convoque pas, c'est la Commission qui les convoque. On ne fait que valider les dossiers.

Par ailleurs, je vous informe qu'on a fait un appel à projet SAMSAH sur l'autisme. On a eu une réunion, il y a dix jours, avec l'ARS et il y a un projet qui sort sur vingt places, sur les enfants autistes, qui sera probablement élargi à trente places, rapidement. Je voulais vous préciser cela également.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais mettre aux voix la motion.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.**

**Motion n° 2018/E4/043 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe «Andà per dumane» : Dispositif d'accueil des réfugiés**

Cette motion a été retenue par la Commission permanente, sur ma proposition. Pour bénéficier d'un débat, en tout cas dans la limite de 3 minutes, chaque groupe pourra s'exprimer sur cette motion importante.

M. ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas vous faire la relecture de cette motion. Elle consiste, tout simplement par rapport à des événements récents, à interpeller notre institution, comme cela a déjà été fait par le passé.

Permettez-moi, d'ailleurs, d'apporter moi-même quelques petites modifications à ma propre motion sur les conseils avisés de Lionel MORTINI. J'utilise dans cette motion, à la fois, le vocable de « réfugiés » et de « migrants », c'était pour éviter des redites, sauf que la notion de « réfugiés » est clairement définie juridiquement, alors que celle de « migrants » ne l'est pas. Donc, je vous demanderai de bien vouloir, systématiquement, retirer le mot « migrants » dans ma motion et le remplacer par le terme de « réfugiés ».

Notre groupe réagit au phénomène que nous avons rencontré au large de nos côtes, il y a quelques jours, et aux propositions qui ont été faites par le président de l'Exécutif et le président de l'Assemblée de Corse. Je tiens, d'ailleurs à ce sujet, à les féliciter publiquement. Nous savons qu'il faut du courage aujourd'hui, ce qui est étonnant d'ailleurs, pour faire preuve de solidarité. Nous nous inscrivons, tout simplement, dans le droit-fil historique de ce que notre peuple a toujours fait.

Nous proposons donc, à la fois, d'afficher clairement un soutien aux prises de position de l'Exécutif et de l'Assemblée, et de créer une commission pour donner du contenu, pour que nous réfléchissions, concrètement, à la mise en place de moyens pour accueillir. Je le répète, ça avait déjà été imaginé par la majorité précédente puisque, sous l'autorité de Dominique BUCCHINI, une motion avait été proposée avec l'évaluation des locaux vacants qui existent au sein même de la Collectivité de Corse. Je

crois qu'on peut repartir de ce travail-là pour, justement, à la fois affirmer notre identité et notre engagement et, à la fois aussi, parce qu'on ne fait pas d'angélisme sur le sujet, être très concrets dans la capacité qu'a notre terre à pouvoir recevoir des migrants de façon intelligente, de façon professionnelle. C'est important que cela se fasse sous l'égide de notre Collectivité. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Sur cette question importante je m'étais inscrit.

Je souhaitais dire que, bien entendu, cette logique qui est présentée par la motion me convient, revenir, en un mot, sur deux questions.

La première, c'était la question de l'urgence, au moment où l'Aquarius puis le Live line ont été en difficulté. Je parlerai de l'Aquarius, qui a été la première expérience à cet égard.

Vous vous souvenez que, au moment où nous avons pris position, l'ONG concernée annonçait, très clairement, que l'Espagne avait été le seul pays à se proposer pour accueillir le bateau, que ce bateau était surchargé, que les conditions météorologiques étaient mauvaises et que le voyage à Valence serait périlleux. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus dans le silence des autres régions européennes du nord de la Méditerranée. Nous sommes intervenus pour que la proposition corse soit sur la table et pour ne pas que l'on soit dans un choix par défaut de Valence avec des risques. Imaginez ce qu'il aurait pu se passer, à partir des éléments que nous avons (et qui étaient donnés par l'OMG), si nous avions, sans proposer notre aide, laissé partir ce bateau dans les conditions prévues initialement (c'est-à-dire de mauvaises conditions) vers Valence. Nous ne voulions pas, nous, que le silence qui caractérisait toutes les régions qui auraient pu se proposer, vienne mettre en danger la vie des passagers de l'Aquarius.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis sur la table la proposition corse. Après, bien entendu, on discute et on choisit la position la plus rationnelle et la plus sécurisée.

Il se trouve que dans les heures qui ont suivi, Valence a été choisie dans des conditions différentes puisqu'il y avait une participation de l'Etat italien et de navires qui escortaient l'Aquarius. La proposition de Valence a été sécurisée, mais ce n'était pas le cas au début.

Donc, il y avait vraiment une question d'urgence et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes positionnés.

Il y a la question différente de l'accueil pérenne de réfugiés ou de migrants. A cet égard, je rappelle que notre Assemblée a voté, le 2 octobre 2015, une délibération à l'unanimité. Je répète, à l'unanimité. Ce rapport qui avait été présenté par le Conseil exécutif de l'époque prévoyait (c'était un calcul qui était fait à partir du nombre de migrants attendus dans l'ensemble français) que la Corse accueillerait deux cents à deux cent cinquante migrants.

Ce vote unanime honorait notre Assemblée, je le crois. Mais le problème c'est que, quelques semaines plus tard, en décembre 2015, lorsque la France rédigeait son schéma national d'accueil, la Corse était explicitement exclue du schéma. Je vous demande, d'ailleurs, de vous rapporter à ce schéma, vous avez « France métropolitaine hors Corse ». C'est tout à fait explicite. La raison de cette exclusion ne nous a jamais été expliquée et encore moins notifiée, mais nous en sommes là.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, lorsque les services de l'Etat qui nous ont exclus à l'époque, nous disent « vous n'avez pas les équipements pour accueillir », on a envie de leur répondre par une règle que les juristes connaissent bien, la règle « Nemo auditur propriam turpitudinem allegans » (personne ne peut se prévaloir de sa propre turpitude) parce que, en l'espèce, on nous reproche de ne pas avoir des équipements alors même que nous en avons été exclus par l'administration qui, aujourd'hui, nous en fait la remarque. C'est assez absurde, mais c'est ainsi.

Toujours est-il que quelques accueils ont été proposés et parfois réalisés, proposés par quelques communes et réalisés par la commune de Belgodère avec un succès à la clef qui est l'accueil d'une famille de migrants. D'ailleurs, les journaux se sont fait largement l'écho de cet accueil, le « Corse-matin » et également « Le Monde », ces dernières heures.

Voilà où nous en sommes. Il y a deux questions différentes. Il y a, bien sûr, le fait de porter secours et ça, c'est évidemment dans une situation d'urgence, la moindre des choses que l'on puisse faire lorsque des vies humaines sont en danger. Et puis, il y a aussi la question de l'accueil, et l'Assemblée de Corse a décidé, depuis 2015, que la Corse devait prendre sa part, sa part qui est nécessairement modeste, il faut bien dire les choses comme elles sont. Elle est modeste compte tenu des capacités qui sont les nôtres.

Mais, il est tout à fait évident que personne ne doit s'exclure de cette démarche d'accueil. Je répète la position qui est la nôtre, c'est celle qui a été exprimée, il y a quelques heures, par le Pape François et qui n'est pas, aujourd'hui, la position majoritaire en Europe, à savoir « un accueil équilibré dans l'ensemble des pays de l'Union européenne ». Un accueil équilibré qui concernerait tous les pays, cela nous paraît la moindre des choses.

Voilà un petit peu la philosophie autour de laquelle nous sommes intervenus sur ces deux questions qui sont liées, mais qui sont distinctes.

Je vous remercie.

Julia TIBERI voulait intervenir.

**Mme Julia TIBERI**

Merci.

Je ne sais pas si cette motion recueillera l'unanimité de notre Assemblée, notamment au regard, je pense aux positions prises par certains de nos collègues, récemment, mais je pense, à l'instar de ce que vous avez dit, M. le Président, que c'est une motion qui honore cette Assemblée. Elle l'honore d'autant plus que je pense, chers collègues, que vous n'ignorez pas la position du président de la République, lequel a proposé, il y a quelques jours, la mise en place de ce qu'il a appelé des « centres fermés » sur les côtes européennes, centres qui ont été comparés, par l'un de nos éminents confrère Henri LECLERC, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, à des camps de concentration.

Le président de la République, il y a quelques minutes, (je consultais un article) a indiqué que la France n'ouvrirait pas de centres

fermés pour instruire les demandes d'asile. Mais, pourquoi la France n'ouvrirait pas ces centres ? Simplement parce qu'elle n'est pas un pays de première arrivée pour ces migrants et ces réfugiés.

Finalement, la démarche du président MACRON, elle consiste à se décharger de toutes responsabilités sur les pays qui sont les pays de premier accueil et elle ne consiste aucunement à fustiger ou à s'insurger contre cette solution que, honnêtement, je peine à qualifier d'accueil, qui est une solution en tout cas qui, bien entendu, ne peut être acceptable.

Le président MACRON disait également, au terme de son interview cet après-midi, qu'il prônait une politique très claire, qui était une politique de reconduite aux frontières, beaucoup plus efficace. Je pense que c'est faire fi des souffrances auxquelles sont confrontées ces populations, c'est faire fi de la misère que ces populations fuient, des horreurs auxquelles elles sont confrontées et dont notre Assemblée n'a pas besoin de discuter pendant des heures pour les appréhender un tant soit peu.

Je pense, au contraire, qu'il nous appartient, qu'il nous revient de trouver des solutions qui soient des solutions humaines et qu'il nous appartient de rétablir les principes fondamentaux de fraternité.

Comme vous l'avez dit, M. le Président, je pense que nous devons réfléchir (et c'est la raison pour laquelle nous sommes, bien évidemment, favorables à cette motion) à la part, même modeste, que la Corse doit prendre dans l'accueil de ces populations, de ces réfugiés.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez demandé la parole, je crois.

### **M. Jean-François CASALTA**

Très rapidement, M. le Président, chers collègues, parce que mon excellente consœur, collègue et amie Julia TIBERI, a tout dit.

Simplement, et vraiment ce ne sont pas des propos d'estrade, j'aimerais vraiment féliciter les deux présidents que vous êtes, d'avoir pris cette décision qui relève plus que de la solidarité, qui relève d'une humanité élémentaire, et je tiens à rassurer Jean-Charles ORSUCCI, bien évidemment. Nous cheminons de concert, voire plus de conserve, sur ces

chemins-là. Encore une fois, comment peut-t-on ne pas réagir à une urgence qu'on considère comme une urgence absolue, quand, à quelques kilomètres de nos côtes, des gens risquent de PERIR.

Alors, on entend aussi les critiques qui peuvent être formées contre ces décisions. Les gens qui, chez nous, nous disent « indè noi dinò c'hè a miseria. Prima, cì vò à pinsà à i nostri ». Di sicuru, mais ça ne nous exempt pas de ne pas rester les bras ballants quand se passent des drames de cette importance-là. D'autant plus, qu'il conviendrait qu'on me démontre aussi que l'accueil de quelques centaines de personnes en Corse, fut-il pérenne (ce qui n'était pas l'objet de la proposition que vous avez faite) plongerait, encore davantage, les gens qui sont en difficulté dans une précarité encore plus grande. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI.**

Merci. È quelle chì dicenu « cì vole accupà si di i nostri », in generale sò quelli chì ùn s'accupanu ne di i nostri, ne di l'altri.

**M. Jean-François CASALTA**

D'accunsentu incu voi annant'à su puntu.

**Le Président TALAMONI**

Oui, M. GIUDICI, vous avez la parole.

**M. Francis GIUDICI**

On va donner les explications de notre vote qui est défavorable à cette motion en l'état.

Bien sûr, accueillir une part proportionnelle comme l'a proposé le président, on est d'accord. Mais, aujourd'hui, je pense que la Corse ne dispose pas de moyens, ni de prérogatives pour accueillir sur son sol des centaines de migrants, dépourvue de centres d'accueil, de structures d'hébergement et de soins. Nous ne pouvons rien leur promettre d'autre que de s'échouer sur notre rive.

On ne peut pas se contenter de faire accoster un navire dans un port insulaire pour du ravitaillement ou des opérations de secours. Si l'on

veut se conformer aux dispositions internationales, en matière d'accueil de réfugiés, il faut carrément les accueillir et trouver des hébergements.

Bien sûr, l'exemple de Belgodère est un très bel exemple, mais on parle d'une famille, pas d'un navire dont tous les occupants devront être pris en charge à tous les niveaux, y compris administrativement pour les formulations autant que pour les demandes d'asile.

On a bien vu l'exemple de l'Aquarius, sur Valence. Il a fallu 1 300 secouristes dont 300 traducteurs. Est-ce qu'on dispose de ces moyens humains ?

C'est pour cette raison qu'on n'est pas favorable à l'accueil. Par contre, sur la part proportionnelle, comme je le disais tout à l'heure, c'est normal que la Corse joue la solidarité.

Concernant la Commission ad hoc proposée, nous ne pensons pas que ça soit le bon échelon à notre niveau, mais plutôt au niveau de l'Union européenne qui s'est saisie déjà du dossier, qui y réfléchit.

Il faut faire attention au risque d'instrumentalisation de la question des migrants, un risque qui nous conduit à ne pas voter ce texte.

Je le répète, la Corse ne dispose d'aucun moyen, à moins que l'Assemblée ne décide de proposer la Corse comme plateforme de département régional puisque, cette nuit, les instances européennes ont validé la base d'un volontariat d'ouverture de ces plateformes d'accueil, sur la rive nord de la Méditerranée, dont le financement des infrastructures sera assuré par des fonds européens. Est-ce qu'on se propose comme plateforme ou non ?

### **Le Président TALAMONI**

Cher collègue, je crois que la motion, je ne vais pas parler à la place de Jean-Charles ORSUCCI, ne dit absolument pas ça. La motion vise, simplement, à créer une Commission ad hoc pour, précisément, étudier la question et les modalités d'accueil par la Corse, de manière modeste, normale, rationnelle, conformément à un vote unanime émis par cette Assemblée dans laquelle votre sensibilité était représentée. Les membres de votre sensibilité (certains d'ailleurs siègent toujours) ont voté

pour cette motion de 2015. Je crois, non des moindres, Camille de ROCCA SERRA faisait partie de cette Assemblée, il l'a voté.

Je ne voudrais pas parler à la place de Jean-Charles ORSUCCI, je pense qu'il défendra sa motion, mais je ne crois pas qu'il ait proposé que l'on soit une plate-forme. Je crois qu'il a proposé simplement que nous étudions, de manière rationnelle, les conditions dans lesquelles nous pourrions, à l'instar de ce qu'a fait Lionel MORTINI à Belgodère, accueillir quelques migrants. Encore une fois, c'est ce que nous avons voté tous ensemble, à l'unanimité.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je vous remercie, Président, vous avez été un fidèle avocat. Je ne répondrai pas à notre amie Julia TIBERI sur le positionnement du président de la République parce que je crois qu'elle est beaucoup plus nuancée que cela, notamment par rapport au travail qui a été fait hier soir, et vous le savez.

Aujourd'hui, ce sujet est brûlant au niveau européen. Il fait face à certains nationalismes que nous combattons, les uns et les autres. Il faut trouver des consensus.

Effectivement, les bras m'en tombent quand j'entends la réponse qui, aujourd'hui, est faite par Francis. Il répond complètement à côté de ce que je préconise. Je ne crois pas avoir écrit que nous souhaitons recevoir des milliers (j'ai vu le moment où il disait des millions) de migrants, sur les terres de Corse. Ce n'est pas du tout ça. Je reprends ce que j'ai écrit, mais je crois que c'est pourtant écrit dans un français assez correct, il y a : « affirme être favorable à l'accueil de réfugiés ». C'est donc une acceptation de principe, ce qui a déjà été fait dans cet hémicycle à l'unanimité, je le rappelle, y compris par des gens qui siègent dans ce même groupe aujourd'hui, et par d'autres. Donc, premier principe, accepter le principe d'accueillir des réfugiés.

Le deuxième, c'est la « mise en place d'une commission pour définir nos moyens et notre capacité » et non pas de partir dans des envolées, comme cela vient d'être rappelé par le président, sur l'accueil de milliers ou de centaines de milliers de réfugiés.

Nous avons eu des migrants qui sont arrivés et j'ai eu l'honneur de recevoir une centaine de Kurdes. J'ai deux épisodes qui m'ont marqué dans ma vie de maire de Bonifacio depuis dix ans. Le premier, ça a été l'enfant qui est décédé suite à une chute de pierres. Le deuxième, je ne le souhaite à personne, c'est l'évacuation d'une centaine de réfugiés Kurdes, à 6 heures du matin, par des CRS. Croyez-moi, y compris du côté des CRS ou des plus hautes autorités de l'Etat, personne n'était très à l'aise pour voir des gens qui fuient la guerre, la misère, qui recherchent la liberté. C'est vrai que c'était difficile, c'est vrai qu'on l'a fait à Bonifacio, de façon très humaniste. Etait évoquée la Ligue des droits de l'homme (dont je suis membre), a été évoqué le travail fait par les associations à ce moment-là. Je crois que la Corse doit être fière de ce qu'a fait Lionel MORTINI et que nous devons reproduire, non pas à l'infini, mais au regard de nos capacités. Sincèrement, je suis déçu d'entendre aujourd'hui que, premièrement sur le principe de l'accueil de réfugiés, nous n'émettions pas un avis favorable et deuxièmement, sur notre capacité à faire à hauteur de nos moyens, je répète à hauteur de moyens, dans le consensus, que nous ne soyons pas capables, aujourd'hui, d'avoir un consensus au sein de cet hémicycle. Je le regrette, mais il en est ainsi, vraisemblablement.

### **Le Président TALAMONI**

Petr'Antone avait demandé la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Je vous remercie. Je serai bref. Jean-Guy TALAMONI s'est exprimé dans le détail et en profondeur. Il l'a fait en sa qualité de président de l'Assemblée de Corse et, également, en sa qualité de membre de notre groupe.

Je tenais quand même, pour que les choses soient extrêmement claires, à dire publiquement que nous sommes parfaitement solidaires, en ma qualité de président du groupe « Corsica libera », avec cette position bien sûr, avec la position qui a été exprimée par le président du Conseil exécutif et avec la position qui est, aujourd'hui, portée par notre collègue Jean-Charles ORSUCCI. Nous estimons qu'aujourd'hui, la Corse, un petit pays de Méditerranée (pour nous, une petite nation de Méditerranée) doit effectivement dans cette situation, face à ces drames, face à cette crise qui a des répercussions géopolitiques qui, certes, sont beaucoup plus vastes,

prendre... (comme l'avait dit en son temps Michel ROCARD), prendre sa part.

Ce faisant, nous estimons sans polémique, qu'il n'est pas à la hauteur de se réfugier, ou derrière des considérations pratiques qui restent à démontrer, ou comme cela a pu être fait en ce qui concerne des états nations, derrière le fameux accord de Dublin qui consiste à dire que la règle qui prévaut c'est que le port le plus proche d'un navire en détresse, prenne la charge de l'accueil, autrement dit, que ce soit toujours les mêmes qui assument, pour l'ensemble de ce projet politique qu'est l'Union européenne, leurs responsabilités et cette charge.

C'est la raison pour laquelle, évidemment, nous voterons cette motion. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'elle est conforme à notre philosophie politique. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'elle n'est pas en contradiction avec notre combat pour les plus démunis dans ce pays. Nous considérons, au contraire, que la solidarité se partage plus qu'elle ne se divise. Nous considérons que la position, vous l'avez dit M. le Président, du Pape François, qui est un chef spirituel mais aussi un chef politique, est celle que nous partageons. Nous considérons chè cì vole oghje à dà una manu pò e nostre capacità à si cristiani chì in lingua corsa, i cristiani sò omi come noi.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi. Valérie BOZZI avait demandé la parole. Vous l'avez.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Quelques observations sur cette motion, évidemment très sensible, et nous sommes tous interpellés par cette question qui nous rappelle la détresse humaine qui passe devant nos yeux.

Bien sûr qu'il fallait proposer le secours à ces navires, vous l'avez fait, l'Aquarius et le Life line. Il y avait, de toute façon, un principe de non refoulement qui aurait pu être appliqué et qui aurait permis, de toute façon, de secourir ces navires. Je crois que c'était notre devoir de le faire.

L'accueil est une question bien plus complexe. La France a déjà proposé un accueil raisonnable sur le territoire. Vous l'avez évoqué, en 2016, la Corse n'avait pas accueilli, dans le cadre de ce plan national d'accueil de réfugiés, de migrants. Elle n'était pas la seule région, il y avait aussi l'Ile-de-France. Nous étions deux à ne pas accueillir de migrants. Les explications ont bien été données à ce moment-là, il n'y avait pas de structure d'accueil suffisante (elle n'existe toujours pas) et puis, il y avait un surcoût lié à l'insularité qui avait été étudié par l'Etat français. Il manquait également un guichet unique, guichet de la préfecture et de l'OFI. Donc, ce guichet n'existe toujours pas et c'est pour cette raison, aussi, que l'accueil est plus compliqué en Corse que sur le continent.

Aujourd'hui, on sait que derrière ces migrants, il y a aussi de la traite des êtres humains, ça a été dit par le président MACRON (peut-être pas compris, d'ailleurs, par beaucoup). On a raccourci ses propos en disant que l'ONG favorisait ce genre de traite. Mais je crois qu'aujourd'hui, il faut aussi prendre conscience que, derrière ces migrants, il y a des organismes qui profitent de cette situation. Il ne faut évidemment pas que les délibérations (non pas la nôtre évidemment) des états favorisent ces traites d'êtres humains. Je crois que l'Etat français et le président MACRON ont pris en considération ce risque, mais aussi la volonté que la France reste le pays des droits de l'homme qui accueille tout de même les migrants sur le territoire. C'est de la compétence de l'Etat que de définir les conditions dans lesquelles ces migrants seront accueillis sur le territoire français.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Chère collègue, au niveau des faits, je confirme qu'au moment où la France a organisé son schéma national d'accueil décliné en schémas régionaux d'accueil, nous venions d'accéder aux responsabilités et que la décision de la France, qui faisait suite à une délibération de l'Assemblée de Corse, ne nous a pas été notifiée, ne nous a pas été expliquée, ne nous a pas été motivée auprès des responsables de la Collectivité qui venait de délibérer, ce qui aurait été, à mon sens, la moindre des choses.

Donc, à cet égard, ça a été un épisode tout à fait incompréhensible. Aujourd'hui, l'administration d'Etat serait véritablement mal inspirée de venir mettre en avant la situation actuelle qui a été créée par ses propres carences.

A cet égard, je crois qu'il y a une situation qui est très claire et d'ailleurs, des dates qui sont tout à fait faciles à interpréter.

Il y avait une demande du président du Conseil exécutif, mais s'il y a des conseillers territoriaux qui veulent intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Excusez-moi, M. le Président, je serai bref.

Je suis très favorable à cette motion, je la voterai parce que je suis pour l'accueil d'urgence et l'accueil pérenne des migrants. Je pense que c'est la première fois qu'il y a un message d'opposition à tous les messages populistes incarnés, principalement par Matteo SALVINI, et je suis heureux que ça vienne d'un territoire périphérique, un petit territoire. Les autres gouvernements, les gouvernements nationaux, ne s'y opposent pas. Les gouvernements régionaux, peut-être, seront la réponse à cette peste brune qui est en train de s'installer en Europe. Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Peut-être est-ce parce que nous ne sommes pas un gouvernement régional !

M. le Président du Conseil exécutif et puis, ensuite, nous allons voter.

**Le Président SIMEONI**

Je pense que tout a été dit. Le seul mot que je pourrais prononcer, c'est peut-être pour essayer de convaincre celles et ceux qui s'apprêtent à voter « contre » où à s'abstenir.

Parce que je sens bien que, même sur le fond, vous n'êtes pas, vous-mêmes, entièrement convaincus par vos arguments. Je crois que, de toute façon, il n'y a personne qui veut donner des leçons. On sait bien que ce sont des choses complexes, y compris lorsqu'on prend des positions comme nous avons pu le faire, le président de l'Assemblée de Corse et moi-même, c'est-à-dire qu'on peut être tiraillés par des inquiétudes, par des craintes et on a, aussi, des proches, je suppose que ça a été le cas pour vous, ça a été le cas pour moi. J'ai reçu des messages militants, d'amis, de

proches qui disaient « attention, qu'est-ce que vous faites, vous ouvrez la porte, on n'a pas les moyens, les gens vont commencer à venir ici par centaines et par milliers ». On l'entend, ça, mais en même temps, on est dans un cadre qui est tout à fait différent. Je crois qu'on peut toujours trouver des excuses au plan matériel, au plan des craintes, etc. pour ne pas faire les choses qu'il y a à faire.

Mais à un moment donné, la politique (et il n'y a ici que des gens qui partagent les mêmes valeurs) c'est de mettre, au cœur des décisions, ce qui est essentiel. Il n'y a pas un seul d'entre vous qui refuserait d'ouvrir sa porte à quelqu'un (migrant, réfugié, noir, blanc, jaune...) qui taperait et qui dirait « aghju u fretu, aghju a fame, aghju a paura, m'aghju à nigà ». Ò Francis, l'hai da piglià lu subitu in casa è s'ellu cì vole à tene lu sei mesi, l'hai da tene sei mesi ». Je n'ai pas besoin de réfléchir là-dessus.

On ne dit rien d'autre, dans cette motion, que de le faire d'un point de vue institutionnel.

Au jour d'aujourd'hui, on reçoit environ quatre vingt gosses, des mineurs isolés, et je me tourne notamment vers Bianca, qui sont tous, pour la plupart d'entre eux, des réfugiés ou des migrants.

Vous ne les avez jamais vus ? Moi, vous savez comment je les ai vus ? L'autre jour, j'étais au stade à Bastia, au Fangu, j'allais faire un petit footing, il est venu un éducateur et je l'ai vu avec tous ces gosses, il y avait des noirs, des gosses arabes (manifestement des gosses d'Albanie), etc., pas un qui parlait français. J'ai dit « mà quale sò quessi ? ». Il m'a dit, « ce sont des réfugiés, des migrants, je les sors, je les fais venir au match. Il leur a expliqué qui j'étais, ils ont dit qu'ils aimeraient bien faire un match avec des élus. J'ai dit sò tutti zapponi ! Ils n'auront pas de mal à gagner.

Voilà. On les a, ceux-là, et alors ? si on a quelques dizaines de personnes en plus, ça va changer quelque chose pour la Corse ? Ça ne changera rien du tout pour la Corse. Par contre, ça voudra dire qu'on est à la hauteur de ce qu'a été notre histoire et de ce que nous sommes, individuellement et collectivement.

Au début du siècle, c'était dur, il y avait la faim, la misère, etc., on a accueilli, vous l'avez lu dans l'article, notamment de François-Marie GRAZIANI, des milliers de Serbes, des centaines de Juifs syriens qui fuyaient les exactions. Ils sont venus et, pour la plupart d'entre eux, ils sont

restés. Ce sont des grands-pères, des pères et, aujourd'hui, ce sont des Corses. Même chose pour les Russes blancs, on l'a fait et il y avait autant de différences, à l'époque, entre eux et nous qu'il y en a entre ces hommes et ces femmes, et nous.

Alors, envoyons ce signal-là et si on peut l'envoyer à l'unanimité, ça montrera aussi que quand on a pris cette position, le président de l'Assemblée de Corse et moi-même, ce ne sont pas des nationalistes qui l'ont prise. On ne l'a pas prise par opportunité, on l'a prise en votre nom et si on vote tous, on montrera qu'on l'a prise en votre nom à toutes et à tous et que la Corse, les institutions de la Corse, la Collectivité de Corse envoie un signal qui est celui, fondamentalement, de la fraternité et de l'universalisme.

### **M. Jean-François CASALTA**

En un mot, je partage, à la virgule près, tout ce qui vient d'être dit par le président du Conseil exécutif et je le remercie d'avoir eu ces mots. Essayons véritablement... vous savez, on vit parfois des périodes politiques qui sont un peu troubles, un peu compliquées. Ce genre de décision-là, ça peut être une bouffée d'oxygène. C'est l'honneur de la Corse. De mon point de vue, ce genre de décision, ça nous rend un peu plus fiers de cette Corse, de cette île et de ce peuple. Essayons de la prendre tous ensemble car, comme l'a dit le président du Conseil exécutif, individuellement, il n'y en a pas un, je pense, dans cette Assemblée, et j'en suis même certain, qui refuserait son aide à quelqu'un dans des situations de détresse pareille.

### **Le Président TALAMONI**

J'ajouterai que, en votant cette motion à l'unanimité, non seulement nous envoyons un message clair mais, en plus, nous nous engageons à quoi ? A discuter entre nous en commission et puis peut-être après, à nouveau, en séance publique.

Simplement, nous nous engageons à discuter entre nous, de ce que nous pouvons faire. Si nous ne sommes même pas capables, aujourd'hui, de venir confirmer ce que nous avons déjà voté en 2015, et de dire que nous allons en discuter entre nous, en commission, nous envoyons un message DESASTREUX, un message de recul.

J'aurais pu comprendre que ce message de recul partiel soit délivré lors de la mandature précédente lorsque le « Front national » avait fait irruption dans cet hémicycle. Mais aujourd'hui, si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur des bases humanistes, pas nationalistes ou anti nationalistes, de droite ou de gauche, mais simplement perchè simu umani, simu Corsi, simu cusciante di e nostre respunsabilità, di a nostra storia, di ciò ch'anù fatu, cò ch'anù fatu l'antighii, ciò ch'anù fatu i nostri caccari ch'èranu assai più pòvari chè noi. È noi, ùn simu micca capasci di què insemi stasera ? Francamente, ùn n'hè micca pussibile !

Avete a parolla.

**M. Francis GIUDICI**

Est-ce qu'on pourrait avoir 5 minutes de suspension de séance ?

**Le Président TALAMONI**

Tout à fait, vous pouvez. C'est important, et de toute façon la demande de suspension est de droit.

**La séance est suspendue à 19 h 30. Elle reprend à 19 h 35.**

**Le Président TALAMONI**

Merci de regagner vos places. Nous allons reprendre le cours de cette discussion puisque une interruption de séance a été demandée.

Nous allons donner la parole au représentant du groupe qui a demandé la suspension de séance pour connaître sa position définitive sur la motion.

Il y avait une demande qui avait été formulée avant, par François ORLANDI, vous avez la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Très brièvement.

Je voulais simplement dire que nous allons certainement tous (en tout cas ceux qui voteront cette motion) perdre quelque voix, mais quel honneur que de le faire au nom de l'humanisme et de la solidarité !

**(Brouhaha)**

**M. François ORLANDI**

En gagner, ça n'est même pas un objectif, de perdre des voix, c'est une indifférence dans cette circonstance.

**Le Président TALAMONI**

Je crois que c'est à l'honneur de chacun d'entre nous de ne pas calculer ce genre de chose aujourd'hui.

Vous avez la parole, M. GIUDICI.

**M. Francis GIUDICI**

Président, notre groupe ne participera pas au vote.

**Le Président TALAMONI**

Dont acte. Croyez que je le regrette.

Nous allons donc mettre aux voix...

### **Le Président SIMEONI**

C'hè un passu quantuncu di fattu. A prossima volta, cì ne sarà un antru !

### **Le Président TALAMONI**

Ah Iè, si pò vede l'affare cusì...

Je mets aux voix la motion déposée par Jean-Charles ORSUCCI.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

(« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane », Pierre GHIONGA (48) ; **NPPV** : « Per l'avvene », La Corse dans la République » (5) - (15).

Nous avons encore deux ou trois motions.

**Motion n° 2018/E4/044 déposée par Mme Catherine RIERA, au nom du groupe «Andà per dumane» : Reconnaissance de la spécificité territoriale de la santé en Corse, de la nécessaire adaptation du Code de la Sécurité sociale et d'une prise en charge sanitaire qui restaure le principe d'égalité dans l'accès aux soins médicaux**

**Mme Catherine RIERA**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, je voudrais vous dire combien cette motion est importante. Pour moi bien sûr mais, surtout peut-être, pour toutes les familles et tous les malades que nous accompagnons. Quand je dis « nous », c'est toutes les associations (je ne parle pas qu'au nom de la « Marie Do ») qui essaient, depuis des années, d'apporter un soutien très concret à celles et ceux qui sont obligés de faire face à la maladie, d'entamer un parcours du combattant, non seulement contre la maladie ou le handicap, mais aussi un parcours du combattant par rapport à un contexte de prise en charge qui est très spécifique à notre région.

C'est dans ce contexte-là que je voudrais vous présenter cette motion qui s'inscrit dans un contexte politique plutôt favorable puisqu'il y a d'une part, la ministre de la Santé qui a présenté, en décembre dernier, la stratégie nationale de santé, pour la période 2018-2022, qui pose comme principe fort et principal de lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. Premier principe.

Le deuxième principe qui est posé et écrit dans cette stratégie nationale fait référence à « *Lever les obstacles sociaux et économiques à l'accès aux services de santé* » et à « *Garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire* ».

Dans ce contexte plutôt favorable, je vais m'attacher à convaincre, d'abord vous-mêmes et puis, ensuite, le ministère que j'ai d'ailleurs rencontré en février dernier et auprès de qui ce dossier a déjà été déposé. J'aimerais que nous puissions aboutir sur une belle unanimité pour renforcer notre démarche auprès du ministère de la Santé.

Cette motion vise à valoriser la prise en compte de nos spécificités puisque, je le rappelle mais vous le savez tous, que nous

sommes la seule région française à ne pas disposer d'un CHU et que de nombreuses unités de soins spécialisés ne sont donc pas accessibles aux résidents Corses.

Pour ce faire, nous sommes donc dans l'obligation de partir et de nous déplacer sur le continent. Cette insularité a pour conséquences de nous déplacer, mais non seulement de nous déplacer, mais de prendre l'avion ou le bateau, avec toutes les conséquences financières que cela peut représenter.

Dans ce contexte de contraintes territoriales, nous avons une contrainte socio-économique qui fait de nous la région de France qui fait état du plus haut seuil de pauvreté (un ménage sur cinq vivant en dessous du seuil de pauvreté).

Dans ce contexte-là, et au regard de cette situation tout à fait unique et spécifique d'isolement territorial, il nous appartient, nous (au niveau régional) et au niveau national, d'organiser en tant que pouvoir public et de garantir l'égalité en matière d'accès aux soins pour toutes ces spécificités qui sont absentes de Corse.

Dans ce contexte, ces déplacements sont régis actuellement par le Code de la Sécurité sociale, qui est le même code qui s'applique aussi bien aux résidents Corses qu'aux gens d'Ile-de-France ou ceux de la région PACA, c'est-à-dire avec, malheureusement, l'absence de prise en compte du fait que sur le continent, il y a des alternatives de transport qui existent, comme la voiture, le train. On peut, quand on est en région parisienne, mettre les enfants, la femme, la grand-mère dans la voiture et partir. Nous, quand on veut rendre visite à des patients qui sont hospitalisés sur le continent, il nous faut prendre l'avion avec toutes les conséquences financières que ça représente.

Quand un enfant est hospitalisé sur le continent et qu'il est évacué, que l'un des parents part avec lui, le parent qui est resté en Corse doit prendre son billet d'avion et doit assumer le prix du billet d'avion. Quand un enfant est hospitalisé pendant plusieurs mois (je vais prendre l'exemple de l'onco-pédiatrie : un traitement pour un enfant, aujourd'hui, c'est en moyenne dix-huit mois) pendant dix-huit mois, le père ou la mère qui est restée éloigné, à chaque fois qu'il veut rendre visite à son enfant, il doit payer son billet d'avion. Le frère ou la sœur doit faire la même chose.

Cette absence de prise en compte est juste intolérable, d'autant qu'on sait très bien aujourd'hui, que le confort familial, la présence et le regroupement familial est un facteur extrêmement important, bien évidemment, pour le moral des malades et leurs chances de guérison.

Il nous faut prendre aussi cette détresse psychologique et cette nécessité d'apporter ce confort psychologique aux malades hospitalisés sans parler du fait que ces coûts générés par ces allers-retours sont, bien souvent, source de dégradation financière extrêmement importante pour ces familles qui prennent sur elles, parfois, de revendre un appartement et de faire des emprunts pour assumer ces allers-retours sur le continent.

Bref, c'est des situations extrêmement préjudiciables, extrêmement graves, traumatisantes pour ces familles sur lesquelles il nous faut réagir.

Donc, je voulais vous interpellier, là-dessus, dans un contexte où, effectivement, le Gouvernement est en train d'étudier la prise en compte de nos spécificités où, vous le savez bien évidemment, on a travaillé, et on travaille encore, à essayer de faire reconnaître nos spécificités.

Donc, c'est peut-être l'occasion pour nous de présenter cette motion, encore une fois je l'espère, avec une unanimité.

Mes propositions, elles vous sont faites avec, bien évidemment, l'envie de les partager avec vous, voire de les enrichir. Elles portent, tout d'abord, sur l'adaptation du règlement du Code de la Sécurité sociale sur cette prise en charge des malades, afin de garantir justement un véritable principe d'égalité aux soins, avec notamment, par exemple, le cas d'un enfant hospitalisé, le fait de reconnaître pour les deux parents, la possibilité d'être pris en charge par la Sécurité sociale lorsqu'il s'agit d'un enfant hospitalisé, y compris lorsque l'enfant est hospitalisé de manière durable et que les parents doivent faire les allers-retours sans l'enfant, puisque, actuellement, la prise en charge n'est faite que quand le parent accompagne l'enfant. Donc, cette prise en compte est pour nous essentielle.

La deuxième adaptation que je voudrais vous proposer concerne la notion de continuité territoriale sanitaire.

Nous avons, bien évidemment, le bénéfice d'une continuité territoriale sur Nice, Marseille et Paris qui nous garantit des tarifs préférentiels et une disponibilité permanente de ces tarifs.

Mais il se trouve qu'au niveau sanitaire, la prise en charge des billets d'avion, donc d'un parent qui accompagne un enfant hospitalisé (et seulement celui-ci) n'est opérable que sur Marseille, et sur demande spécifique (et très ponctuellement) sur Nice. Très rarement sur Paris.

Or, nous avons été plusieurs fois confrontés à des situations où les parents qui, au bout d'un certain temps de surcoûts liés aux hébergements (à Marseille par exemple) trouvent des solutions d'hébergements gracieux, par exemple à Paris. Donc, ils choisissent de transférer l'enfant sur Paris et, là, la Sécurité sociale leur dit «Désolés, vous allez maintenant perdre le bénéfice de la prise en charge du transport sur Paris parce que nous ne prenons que Marseille ». Donc des aberrations qui, là-aussi, ne sont juste pas normales et pas supportables.

Le troisième axe que je vous propose de prendre en compte, ce sont les frais d'hébergement d'un proche hospitalisé sur le continent, que ce soit à Marseille, à Paris ou à Nice. Ce serait justement que notre Collectivité puisse dégager des budgets pour prendre en charge l'ensemble des surcoûts d'hébergement, au moins pour les foyers fiscaux non-imposables.

L'avant-dernier point, que je vous propose de prendre en compte, concerne la demande faite au Gouvernement d'imaginer un plan d'investissement exceptionnel afin de permettre la mise à niveau en matière d'équipements structurants et de rénovation de nos hôpitaux.

Là-aussi, je vais prendre un exemple très concret : pour Ajaccio, c'est le service de pédiatrie qui accueille régulièrement des enfants, qui sont en aplasie (parce qu'en traitement en onco-pédiatrie) et il se trouve que dans l'hôpital d'Ajaccio, il n'y a aucune chambre d'isolement. Ce qui veut dire qu'un enfant qui est en aplasie, et donc soumis à tous les microbes potentiels, quand il arrive, il est juste au milieu de tous les enfants malheureusement malades et porteurs potentiellement de virus et de microbes extrêmement dangereux vu la situation d'affaiblissement de l'enfant.

Et enfin, je voudrais que le Gouvernement nous entende sur la nécessité, à travers ce plan d'investissement et de financement exceptionnel, de permettre la généralisation de l'offre de soins de support, telle que préconisée dans les deux derniers « plan cancer », dans tous les hôpitaux de Corse puisque, là-aussi, sur la grande région ajaccienne, aucun des hôpitaux ne propose des soins de support. Nous les finançons au niveau de l'association, mais ce sont des budgets extrêmement conséquents et ces soins de support sont extrêmement précieux pour accompagner les malades, notamment du cancer, puisqu'ils permettent d'adoucir et d'atténuer les effets des traitements extrêmement lourds générés par les différents traitements thérapeutique standards, type chimiothérapie, etc., etc.

Je suis à votre disposition, bien évidemment, pour enrichir ces préconisations. Elles sont le fruit, encore une fois, de quelques années d'expérience de différentes associations qui œuvrent dans ce domaine.

Donc, pour Lili, pour Jean-Christophe, pour Laurina, pour Leila, pour Anna-Lucia, pour tous ces enfants qui se battent actuellement, et que nous accompagnons, je vous demanderai d'avoir un regard bienveillant sur cette motion, pour que nous envoyions un signal très fort au niveau du Gouvernement et du ministère de la Santé.

Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Petr' Anto TOMASI et Dany ANTONINI.

Il n'y a pas de débat et je suppose que tout le monde est « pour »...

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président.

Merci à notre collègue Catherine RIERA pour cette motion. C'est une question importante qui nous concerne tous, directement ou

indirectement, et sur laquelle nous avons eu l'occasion d'intervenir. Notre groupe, à l'occasion de la dernière mandature, à travers une question orale de Laura-Maria POLI, s'était exprimé également sur une partie de cette problématique.

Au plan de la philosophie, évidemment, et de la globalité des mesures, c'est une motion qui ne peut que nous agréer, d'autant qu'elle se fonde sur deux axes : à la fois la problématique liée aux difficultés des familles contraintes de se rendre sur le continent français pour une hospitalisation, avec le volet transport et le volet hébergement. Et puis aussi, la volonté politique, dans le même temps, de renforcer l'offre de soins en Corse et de pouvoir répondre, dans un espace-temps le plus proche possible, de la façon la plus optimale, à l'ensemble de ces problématiques et d'assurer le droit à la santé pour tous.

À cet égard, c'est un débat qu'on avait eu sur la modification législative, y compris au moment de nos discussions autour de l'évolution constitutionnelle.

Simplement quelques observations :

Déjà, une observation de pure forme, puisqu'il s'agit en partie d'une demande d'adaptation législative, de le mentionner dans les « considérants » visant l'article, qui n'est pas très efficace, mais qui veut dire simplement au Gouvernement que cette motion s'inscrit dans le cadre du statut de la Corse. Cela nous permettra au moins de la comptabiliser dans notre inventaire des motions transmises, en espérant que celle-ci ait un sort différent. Mais ça, c'est purement formel.

Un peu plus sur le fond quand même, je pense qu'il est important aussi de rappeler des délibérations qui ont déjà été prises par notre Assemblée et des mesures qui existent déjà, en la matière. Je fais référence, par exemple, lorsque vous proposez un plan d'investissement exceptionnel, que notre Assemblée a eu l'occasion de se prononcer, notamment sur le fondement d'une motion présentée par notre collègue Josette RISTERUCCI pour un « PEI santé ». Je pense que, plutôt que de le formuler comme une demande, il est bon de réaffirmer ce vote qui avait été un vote unanime de l'Assemblée de Corse en la matière.

Deuxièmement, sur la question, et du transport et de l'hébergement, il existe un dispositif territorial qui avait été adopté et rénové, en toute fin de mandature, et un plan précarité qui vont dans ce sens. Je pense qu'il est bon aussi de replacer ces propositions, dont certaines sont des propositions nouvelles, dans le cadre de ce qui est déjà l'action de la Collectivité.

J'en termine en disant que cette motion vient à point nommé, d'autant que le CESEC vient d'annoncer la création d'une commission sur ces sujets et que, évidemment, nos travaux et nos volontés vont dans le même sens.

### **Le Président TALAMONI**

Simplement, sur le plan technique : les « considérants » ne sont pas votés en principe et je crois que les amendements relatifs aux « considérants » uniquement dans les cas exceptionnels où nous voulons que les « considérants » apparaissent et soient votés formellement par l'Assemblée.

La question va se poser aussi pour d'autres amendements qui sont proposés à d'autres motions qui viennent. Et je pense que si on commence à rentrer dans les amendements de « considérants », on risque de ne pas s'en sortir.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Président, nous n'en faisons pas une question théologique. Nous vous invitons, respectueusement, dans le courrier que vous ne manquerez pas d'adresser au Gouvernement, à la suite de cette motion (puisqu'elle sera, je pense adoptée) de le viser.

### **Le Président TALAMONI**

Dans le courrier d'accompagnement, faire état des visas auxquels vous faites référence, d'accord. Très bien. Je pense qu'il vaudrait mieux le prendre de cette manière-là, plutôt que d'amender les « considérants »

Mme ANTONINI avait demandé la parole.

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci, M. le Président.

Je suis, bien sûr, tout à fait d'accord avec Catherine RIERA et, pour pallier les carences actuelles des caisses primaires, je crois qu'il y a déjà eu une délibération qui avait été votée le 27 octobre 2017, qui proposait le remboursement du billet d'avion pour le deuxième accompagnant, sur une base de deux billets par mois. Cela a été voté, cela a été budgétisé puisque je crois qu'il y avait une somme de 50 000 € qui avait été budgétisée. Ça date du 27 octobre 2017.

Il y avait, également, une convention qui a été signée avec des associations pour héberger les enfants et les parents d'enfants : une, sur Marseille et une, sur Nice.

Autre chose, également : à partir de janvier 2019, il y a un appartement thérapeutique qui sera mis, gracieusement, à la disposition des familles. Pour le moment, c'est sur Marseille. À partir de janvier 2019 donc, un appartement T2 avec un garage à Marseille. Ça c'est une autre chose.

Et enfin, pour enrichir l'offre de soins, il est prévu, d'ici le mois de septembre (puisque, malheureusement, nos enfants qui partent sur le continent ont souvent des problèmes de cancérologie) une consultation d'onco-pédiatrie qui aura lieu, d'abord sur Ajaccio, sur une base de deux fois par trimestre, avec un oncologue et un radiothérapeute. Et on pense l'étendre, bien sûr, à Bastia. Le but ultime étant de pouvoir réaliser des chimiothérapies dans le service de pédiatrie de l'hôpital d'Ajaccio.

**Mme Bianca FAZI**

Président, je voudrais rajouter quelques précisions à Mme RIERA.

Sous l'impulsion de Gilles SIMEONI, depuis 2017, le deuxième accompagnant est déjà pris en charge pour les enfants de moins de 4 ans. Je pense que vous n'ignorez pas le système.

Par ailleurs, dans votre motion il y a plusieurs questions.

Sur la cancérologie, nous travaillons dans le sens, comme l'a dit Mme ANTONINI, à ce qu'il y ait une plus grande offre de soins et les services s'attachent beaucoup... Je vais vous donner un exemple : hier soir, il y a un bébé de 6 mois qui a été évacué sur Nice et les services ont trouvé un hébergement, à la demande du président. Cela a été réglé dans la nuit.

Je pense qu'à ce niveau-là, vous pouvez compter sur nous et sur notre implication. Mais je voulais déjà vous rappeler qu'il y avait une prise en charge des enfants de moins de 4 ans sur le deuxième accompagnant.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. S'agissant de cette motion, la position de l'Exécutif est favorable. Très bien.

Je m'excuse pour ceux qui auraient souhaité intervenir, mais on est dans la procédure stricte, au terme des délibérations de la Commission permanente.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Président, suite à notre intervention, ce que nous proposons, nous, c'était plutôt sur le corps de la délibération :

Remplacer « Demande un plan d'investissement exceptionnel », par « Réaffirme sa demande d'un plan exceptionnel d'investissement, d'un PEI santé, tel que demandé à l'occasion du vote de la motion du... ».

### **Le Président TALAMONI**

Sur cet amendement, qui concerne le dispositif, quelle est la position de la porteuse de la motion.

### **Mme Catherine RIERA**

Favorable effectivement, à cette précision.

### **Le Président TALAMONI**

Le Conseil exécutif est favorable également.

Je vais mettre aux voix d'abord cet amendement.

Qui est « pour » l'amendement proposé par Petr'Antone TOMASI ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.**

**Mme Catherine RIERA**

Merci !

**Le Président TALAMONI**

Merci ! C'est vrai, c'est une motion très importante que nous venons de voter.

La motion suivante est présentée par Petr'Antò TOMASI et moi-même :

**Motion n° 2018/E4/045 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI,  
Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI :  
Rapprochement des prisonniers politiques corses**

**Le Président TALAMONI**

C'est Petr'Antone TOMASI qui va la présenter.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, c'est un sujet sur lequel notre Assemblée a eu l'occasion de s'exprimer, et de façon unanime, à de nombreuses reprises.

C'est une motion, toutefois, qui s'inscrit dans un contexte.

C'est une motion qui, bien sûr, en ce qui nous concerne, est à mettre en perspective avec une demande plus globale concernant le traitement de la question corse, concernant la sortie de conflit pour laquelle nous plaidons, concernant, vous l'avez compris, notre revendication d'amnistie pour les prisonniers politiques corses.

Cependant et ce faisant, eu égard à deux éléments qui sont intervenus récemment, nous souhaiterions, sans qu'il soit besoin je le crois de plaider au fond pour le principe du rapprochement des prisonniers corses et, singulièrement, des prisonniers politiques corses, que ce sujet fasse de nouveau l'objet d'un vote puisqu'en effet, il y a quelques jours ou quelques semaines seulement, deux prisonniers corses se sont vus de nouveau refuser, et nous le disons de façon incompréhensible, la levée de leur statut de DPS (détenu particulièrement surveillé). Il s'agit de prisonniers condamnés dans le cadre de l'affaire dite « ERIGNAC ».

Je rappelle à cet égard, et je crois que cela doit nous interpellé, nous interroger, et pour ce qui nous concerne, nous révolter, qu'un premier ministre en exercice, en visite en Corse, avait légitimé, avait théorisé l'existence d'une règle de droit non écrite, supérieure aux principes généraux du droit, supérieure aux textes législatifs en vigueur, visant à dire que ces personnes ne feraient jamais l'objet d'un rapprochement à la prison de Borgo, et donc de l'application de la loi.

Et puis, vous le savez, suite à un jugement rendu le vendredi 22 juin 2018 par la Cour d'assises spéciale de Paris, trois Corses, des jeunes Corses, sont retournés en prison et sont actuellement incarcérés dans la région parisienne. Nous pensons que cet état de fait, au-delà même du jugement, est en parfait décalage avec le climat existant en Corse, avec la situation politique et avec la volonté d'apaisement et de construction qui a été réitérée, notamment dans le cadre de cette audience, y compris par des élus qui ne sont pas des élus de la majorité territoriale.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir réitérer solennellement, en ce jour, cette demande de rapprochement des prisonniers politiques corses.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Je suis saisi de deux amendements :

Un, déposé par le groupe « Andà per dumane » qui, en fait, vise à modifier les « considérants », Comme j'avais anticipé la difficulté tout à l'heure... C'est une position habituelle de l'Assemblée cela dit, position à laquelle il est possible de déroger exceptionnellement si l'on veut voter sur les « considérants » dans des formes particulièrement solennelles, s'il y a une raison pour le faire. Mais là, sincèrement, je pense que ce qui est important, c'est le message que nous avons à faire passer, d'autant que la deuxième partie de votre amendement n'est pas tout à fait exacte parce que l'Assemblée n'a jamais dit qu'elle était pour l'amnistie hors crimes de sang. Elle a dit qu'elle ne statuait pas, à ce stade, sur le périmètre de la loi d'amnistie. Donc, ce n'est pas tout à fait exprimé de la même manière, ce n'est pas tout à fait la même chose. En fait, nous n'avons pas encore discuté de cette question-là. Mais je crois qu'il serait beaucoup plus simple de ne pas amender les « considérants ».

En revanche, il y a un amendement de Mme PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'avvene », qui demande, dans le titre et dans le dispositif, de remplacer les mots « prisonniers politiques » par le mot « détenus » ; le mot « détenus » qui était utilisé, effectivement, dans la

délibération qui avait été votée en 2015 par l'Assemblée de Corse et qui faisait à la fois référence à la question de l'amnistie et, également, à celle du rapprochement.

Donc, « ce processus global », nous disait la délibération de 2015, « doit inclure la mise en œuvre du rapprochement des détenus et la question de l'amnistie à laquelle la CTC est favorable sur le principe, étant entendu que les modalités et le périmètre de cette amnistie seront précisés dans le cadre du débat à venir. L'Assemblée de Corse proposera prochainement une délibération sur ce sujet. »

Donc, je demande d'abord, s'agissant de l'amendement de Jean Charles ORSUCCI, est-ce qu'il accepte de retirer cet amendement concernant les « considérants » ?

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

M. le Président, si vous m'autorisez, deux choses :

Premièrement, vous ne pouvez pas me suspecter d'être... ce n'est pas le procès que vous m'avez fait mais je tiens à le dire, puisqu'il a été quand même fait référence, dans la prise de parole de Petr'Antò, d'un procès qui a eu lieu dernièrement. Encore une fois, je crois avoir, à titre personnel, je dis bien « à titre personnel », pris mes propres responsabilités. Je ne l'ai pas fait au nom d'un mouvement que j'aurais pu représenter, donc, je ne crois pas que l'on puisse me suspecter de quoi que ce soit en la matière. Nous avons toujours été très clairs. Cela nous a valu, pour notre groupe, vous le savez aussi, des difficultés, des difficultés de compréhension (là oui) avec le parti que nous représentons.

Je vais vous dire, je suis tombé par hasard, hier, sur une note qui m'avait été transmise, avant l'élection territoriale du mois de décembre, par un membre éminent de « La République en Marche » concernant les sujets délicats de la Corse, y compris le sujet des détenus.

La position de « La République en Marche », c'est vrai, n'a pas varié. C'était : « nous, sur l'amnistie, nous sommes réservés ». Et pourtant, nous, en Corse, nous avons continué à militer pour cela. Nous l'avons affirmé haut et fort. Mais, je le dis aussi, puisque j'étais une des rares personnes présentes aux côtés d'Emmanuel MACRON, lorsque nous avons

reçu l'ensemble des associations de prisonniers. J'étais présent lorsqu'il a été affirmé qu'il fallait se donner les moyens, en Corse, de pouvoir appliquer la loi, la loi qui n'a pas été élaborée ici, dans cet hémicycle, mais à Paris. Et qu'il fallait se donner les moyens, y compris à Borgo, de pouvoir répondre aux différentes incarcérations possibles, notamment des fameux détenus particulièrement surveillés.

Je voudrais juste vous dire que, moi, je crois qu'il est temps aussi, Président, de franchir le pas.

Contrairement à ce que vous venez de dire, en pensant que, en ouvrant le débat sur la notion de « crimes de sang », nous ferions une erreur, moi je vous invite à le faire, dans un souci de pragmatisme. Les gens dont on parle, et il faut être très clair, le commando ERIGNAC, ne demande pas l'amnistie. Il ne demande pas l'amnistie et je crois que si on veut être pragmatique, si on veut être humain, si on veut avancer efficacement sur ces sujets, alors il faut peut-être, nous-mêmes, prendre nos responsabilités et s'en tenir, aujourd'hui, à la notion et à l'idée que « hors crimes de sang » pourrait peut-être nous permettre de faire entendre raison au Pouvoir central. En tout cas, moi, je pense que c'est nécessaire.

Sur le fait de retirer nos amendements, nous, si nous l'avons fait, Président, c'est parce que vous voyez bien, telle qu'elle est constituée la motion que vous nous présentez aujourd'hui, tout est dans les considérants, et c'est important. Aujourd'hui, oui, je trouve que la remarque et l'amendement qui est déposé par « Per l'avvene » correspond parfaitement à ce que nous pensons, et nous le voterons cet amendement, sans état d'âme, puisqu'il correspond à ce qui a toujours été défendu.

Mais malgré tout, Président, aujourd'hui cette motion, si vous voulez lui donner une force et qu'il y ait un vote unanime sur le sujet, répéter ce que nous avons dit, par le passé, dans les « considérants », je pense que ce serait une bonne chose pour que nous puissions, tranquillement, voter cette motion avec vous et continuer à assumer ce que nous avons toujours assumé (et vous le savez depuis longtemps) et que nous faisons à chaque fois.

Donc, dans un souci d'unanimité, je souhaite, nous souhaitons puisque nous avons eu un débat en interne au niveau de notre groupe, que les « considérants » que nous avons modifiés puissent être... peut-être

d'ailleurs, et c'est vrai que sur ce point-là je vais vous rejoindre : si vous pensez qu'il ne faut pas qu'on rentre dans la différenciation de crimes de sang, alors on reviendra à ce qui a été voté de façon unanime et on ira dans cette concession-là, bien volontiers mais j'ai voulu vous exprimer aussi cette idée pour faire avancer de façon efficace surtout, et permettre, aujourd'hui, à ses prisonniers et à leur famille, de voir le droit français enfin respecté.

### **Le Président TALAMONI**

Pour résumer, il y a deux choses.

Il y a la question de l'exclusion des crimes de sang, qui est un point sur lequel nous ne sommes pas d'accord. Vous, vous êtes, depuis l'origine, pour l'exclusion des crimes de sang et ça n'est pas la position de notre majorité. C'est la raison pour laquelle cette question avait été abordée d'une autre manière dans la délibération qui avait été prise par notre Assemblée en 2015 et on précisait que les modalités, et le périmètre de l'amnistie, demandés feraient l'objet d'une concertation en aval. Et nous en sommes toujours là, pour notre part, et vous, vous en êtes toujours là aussi, puisque vous êtes exactement sur la même position, et nous, nous sommes exactement sur la même.

Donc, si nous voulons nous rejoindre, je pense qu'il faut maintenir le point de jonction de 2015, le même point de jonction qu'en 2015 et donc ne pas aborder la question des crimes de sang.

Deuxième point de différence : nous parlons de « prisonniers politiques », vous parlez de « détenus », Mme PEDINIELLI également. Sur cette question-là, je parle sous le contrôle du cosignataire de la motion, on peut, effectivement, envisager de revenir peut-être à la formulation de 2015, ce qui permettrait, à un moment donné peut-être, d'avoir un vote unanime. Mais bien entendu, cela ne serait une concession formelle qu'à condition que le vote soit unanime.

Mais je préfère quand même, à cet égard, que l'on procède à une suspension de séance de deux minutes de manière à ce que nous puissions en discuter au sein de la majorité.

**La séance est suspendue à 20h12 et reprise à 20h17.**

### **Le Président TALAMONI**

Il ressort, des différentes consultations auxquelles nous avons procédées, que sur le point concernant la mention « crimes de sang », le point d'équilibre avait été trouvé en 2015. Il reste le même aujourd'hui, à savoir que nous pouvons reprendre le corps de phrase de 2015 (on peut reprendre exactement les mêmes mots, d'ailleurs) à savoir, renvoyés à une discussion ultérieure s'agissant des modalités et du périmètre de la loi d'amnistie.

En fait, c'est cela, je lis : « ... amnistie à laquelle la Collectivité de Corse est favorable sur le principe, étant entendu que les modalités et le périmètre de cette amnistie seront précisés dans le cadre du débat à venir ».

Donc, je pense qu'il faut reprendre la même phrase.

S'agissant du deuxième point qui est sensible, parce que pour nous, majorité territoriale, il ne s'agit pas de « détenus » simplement. Oui, ils sont détenus, mais ils ne sont pas simplement détenus, ils sont aussi des prisonniers politiques. Ce n'est pas seulement une question de sémantique. Cela a une signification très, très claire, elle est très politique.

Donc, le point d'équilibre sur lequel nous pouvons parvenir, c'est que vous déposiez votre amendement en ce sens, que la majorité territoriale ne participe pas au vote, par conséquent l'amendement passera, et qu'ensuite, nous votions ensemble la motion ainsi amendée, de manière à ce que nous puissions arriver à l'unanimité, unanimité dont nous avons vérifié qu'elle sera réelle, moyennant cette modification.

Nous sommes bien tous d'accord ?

Donc, je mets aux voix le sous-amendement...

Vous avez la parole.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Président, vous permettez quand même... Je vais déposer mon amendement ? Là, on est d'accord ?

**Le Président TALAMONI**

Bien sûr, il est déjà déposé, d'ailleurs. Il n'a pas été distribué, donc vous le lisez ?

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je voulais vous l'expliquer.

**Le Président TALAMONI**

Bien sûr ! Vous avez la parole pour cela.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie. Donc, je souhaitais déposer cet amendement à votre motion. C'est une motion que je considère très importante.

Malgré tout, il y a deux mots qui me gênent, vous venez d'en parler, ce sont les mots « prisonniers politiques ». Je ne suis pas juriste et je ne suis pas là pour démontrer, ou pas, l'existence, ou pas, de prisonniers politiques. Moi, je dis qu'il y a des prisonniers. Il y a des prisonniers qui ont fait ce qu'ils ont fait, qui sont incarcérés dans les prisons sur le Continent et qui méritent de rentrer, conformément à la loi, en Corse.

Qu'allons-nous dire aux familles aujourd'hui ? Que l'Assemblée de Corse a voté une motion visant à rapprocher certains détenus et on laisse les autres, excusez-moi l'expression, « sur le carreau ». Moi, je ne suis pas d'accord ! Il y a la loi et il faut la faire respecter.

On parle, chers collègues, dans cet hémicycle, et à juste titre, d'équité. On en parle et on en a parlé encore hier (de l'équité dans l'aide aux communes), on a parlé d'équité concernant le règlement des aides à la culture, on a parlé d'équité concernant le règlement des aides au sport. Moi, je voudrais qu'il y ait une équité pour les prisonniers.

C'est pourquoi je demande, par le biais de cet amendement, de remplacer les mots « prisonniers politiques » par le mot « détenus ». Je ne change en rien et j'approuve les considérants. Donc, on change ces mots si vous le permettez, si vous le votez.

Nous sommes souvent à la recherche de gestes forts. Je pense que, à ce moment-là, si vous votez mon amendement, votre motion ainsi amendée sera votée à l'unanimité et, là, ça sera un geste fort. Car la question des prisonniers n'est pas une question, à mon sens, politique. Droite, gauche, « En marche » et nationalistes, nous devons nous retrouver pour ces personnes, ces prisonniers qui doivent rentrer chez eux, en Corse, et pour les familles qui n'ont pas à subir la double peine.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons traiter dans un premier temps cet amendement.

Nous, ce que nous vous proposons, et que j'expliquais à l'instant, c'est que votre amendement puisse passer sans les voix de la majorité, avec les voix de l'opposition puisque l'opposition souhaite, de manière globale et unanime d'ailleurs, que les mots « prisonniers politiques » soient remplacés par le mot « détenus ».

Donc, vous avez présenté votre amendement, je vais le mettre aux voix. La majorité ne va pas participer et votre amendement va passer

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Président, en tant que président de groupe et co-auteur de la motion, simplement quelques mots.

Vous confirmez qu'effectivement, nous, notre souhait, c'est qu'il y ait un geste politique fort autour de cette question.

Notre souci, c'est qu'elle soit adoptée unanimement. Vous comprendrez toutefois, et c'est la raison de notre non-participation, que la poursuite de cet objectif ne signifie pas que nous partageons le terme et l'analyse qui peut être faite à la suite de cet amendement et de cette substitution.

Nous ne partageons pas l'analyse, mais ce que nous pouvons partager, c'est l'application du droit pour l'ensemble des détenus corses. Et ça, nous l'avons toujours dit.

En revanche, il y a quand même un élément politique et conjoncturel à prendre en considération. Cette motion, ce n'est pas une motion qui intervient ex nihilo, ce n'est pas une motion qui intervient hors sol et nous croyons que, réciproquement, il faut que nous disions les choses, et si nous sommes prêts à consentir, par cette non-participation, à l'émergence d'une majorité, que les choses soient claires vis-à-vis des Corses...

« d'une unanimité », pardon, Président, merci.

D'une unanimité, que les choses soient claires vis-à-vis des Corses : pour nous, elle se situe dans un contexte qui est un contexte éminemment politique, avec une décision qui a été prise par l'organisation politico-militaire du FLNC en 2014, avec un climat d'apaisement et à travers deux faits conjoncturels que nous mentionnons dans la motion, qui viennent renforcer une position, j'ai presque envie de dire, traditionnelle de cet hémicycle.

Voilà pour l'autre explication de vote sur cet amendement. Nous ne participerons pas.

### **Le Président TALAMONI**

Nous ne participerons pas mais il passera. En tout cas, c'est ce que nous allons vérifier tout de suite...

Vous avez la parole.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu, on s'associe à cette motion, et au-delà de nous, il faut que cela devienne, après, la motion de l'Assemblée, qu'elle ait un peu plus de poids. Et nous non plus, nous ne participerons pas. Nous nous rangeons à la majorité.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Moi j'ai compris, bien sûr, ce que vous m'avez dit, mais j'ai du mal, parce que je ne veux pas changer les considérants. Donc, je vous rejoins mais je ne comprends pas pourquoi cela vous gêne de changer.

Alors, vous ne participez pas, je comprends, j'entends, mais je n'arrive pas, dans la mesure où les « considérants » sont les mêmes...

Effectivement, on est dans un processus de paix, je ne comprends pas pourquoi ça vous gêne de ne pas voter ces deux mots, voilà ce que je voulais vous dire. Je comprends difficilement.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

C'est simplement parce que ceux que nous avons choisis, pour nous, ce sont les bons, politiquement. C'est la raison pour laquelle nous nous rejoignons sur un texte définitif mais nous, nous ne pouvons pas, par un vote, accréditer l'idée qu'il n'y a pas de prisonniers politiques en Corse. Ce n'est pas notre analyse. Pour nous, il y a des prisonniers politiques et nous allons continuer à l'écrire dans tous nos textes, mais les textes que nous signons nous, que vous ne signez pas vous.

C'est la raison pour laquelle la manière de se rejoindre, qui me paraît raisonnable, c'est effectivement que nous laissons passer cet amendement. Si nous votons « contre », c'est sûr qu'il ne passera pas. Mais si nous ne participons pas, il passera. Et ensuite, nous voterons un texte sur lequel nous serons d'accord tous ensemble. Cela me paraît raisonnable.

Je vais mettre votre amendement aux voix, Mme PEDINIELLI, si plus personne ne veut intervenir sur cette question.

Qui est « pour » **l'amendement déposé par Mme PEDINIELLI** ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **L'amendement est adopté.**

(« **Pour** » : les groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République », « Andà per dumane » ; **Non-participation** : « Femu a Corsica », Corsica libera »)

Nous en arrivons au 2ème amendement déposé par Jean Charles ORSUCCI.

Vous avez la parole pour le présenter, parce qu'il n'a pas été distribué.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pardon, excusez-moi, je pensais que cela avait été fait. Je vais essayer de le retrouver.

**Le Président TALAMONI**

On essaye d'économiser du papier (donc ça part d'un bon sentiment) et du temps.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

C'est très bien, d'ailleurs j'allais vous inviter, parce qu'on a reçu le paquet des motions, excusez-moi, pensez au recto-verso, si vous m'autorisez...

Il faudra un amendement à l'amendement, je ne sais pas comment vous allez le présenter...

Nous, on avait scindé le dernier « considérant » en deux « considérants ».

Le premier « considérant » serait ainsi rédigé :

« Considérant que l'Assemblée de Corse s'est prononcée en faveur de la mise en place d'un processus globale devant inclure le rapprochement des détenus... », cela rejoint en plus, ce que nous venons de voter à l'instant.

Le second « considérant » :

« Considérant que l'Assemblée de Corse s'est déjà prononcée en faveur de l'amnistie hors crimes de sang », donc celui-ci modifié par ce que vous avez proposé pour revenir au texte initial de 2015.

On est d'accord ?

**Le Président TALAMONI**

Là-aussi, est-ce que vous maintenez votre premier « considérant » ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui ! C'est le même...

**Le Président TALAMONI**

Justement, parce que sinon on est obligé de refaire tout ce...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

La logique, ça voudrait dire que vous enlevez le « considérant » où il y a « prisonniers politique » pour l'englober dans la nouvelle rédaction que vous nous proposez ?

**Le Président TALAMONI**

Ou alors on fait exactement de la même manière, nous procédons comme nous avons procédé pour l'amendement de Mme PEDINIELLI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ça va.

**Le Président TALAMONI**

Je demande au co-auteur de la motion ce qu'il en pense ?

En fait, il faudrait que vous modifiez vous-même votre amendement, s'agissant de la fin du deuxième alinéa.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

D'accord, mais c'est vous qui avez le texte, reprenez le texte comme-ça au moins...

**Le Président TALAMONI**

Le second « considérant » serait ainsi rédigé :

« Considérant que l'Assemblée de Corse s'est déjà prononcée en faveur du principe de l'amnistie, étant entendu que les modalités et le périmètre de cette amnistie seront précisés dans le cadre du débat à venir »

C'est un sous-amendement à votre amendement et c'est vous qui le déposez.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ok, pas ce de souci.

**Le Président TALAMONI**

Je pense que la majorité ne va pas participer et que ce sous-amendement va être adopté.

Est-ce que nous sommes d'accord, M. le Président du groupe Corsica libera ? Oui.

M. le Président de « Femu a Corsica »? Même procédé, ok.

Je mets aux voix le **sous-amendement déposé par Jean-Charles ORSUCCI à son amendement.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**Le sous-amendement est adopté.**

(« **Pour** » : les groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République », « Andà per dumane » ; **NPPV** : «Femu a Corsica », « Corsica libera »)

Nous allons mettre aux voix **l'amendement complet de Jean-Charles ORSUCCI ainsi sous-amendé**, et donc les deux groupes de la majorité ne vont pas participer au vote.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**L'amendement est adopté.**

(« **Pour** » : les groupes « Per l'avvene », « La Corse dans la République », « Andà per dumane » ; **NPPV** : «Femu a Corsica", « Corsica Libera »)

Je vais mettre, à présent, **aux voix la motion ainsi sous-amendée et amendée.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

**La motion ainsi sous-amendée et amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.**

(APPLAUDISSEMENTS DANS L'HÉMICYCLE)

**Le Président SIMEONI**

Avec un avis favorable du Conseil exécutif !...

**Le Président TALAMONI**

Oui, tout à fait !...

L'auteur de la dernière motion a demandé à ce qu'elle soit renvoyée à la prochaine session de l'Assemblée de Corse.

**(APPLAUDISSEMENTS DANS L'HÉMICYCLE)**

Merci. Bonsoir. Bon retour chez vous !

**La séance est levée à 20 h 30.**